

Dundee  
Elgin  
Franklin  
Godmanchester

Havelock  
Hinchinbrooke  
Howick  
Huntingdon

Ormstown  
Saint-Anicet  
Saint-Chrysostome  
Sainte-Barbe  
Très-Saint-Sacrement



## PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES 2024-2031



MRC du  
**HAUT-SAINT-LAURENT**

Adoption par le Conseil de la MRC  
lors de la séance du 21 août 2024  
Résolution n° 10794-08-24

ISBN 978-2-9816669-7-0

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2024

# PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DU HAUT-SAINT-LAURENT

## ÉQUIPES DE TRAVAIL

<b>Coordination et rédaction :</b>	Mme Émilie Escafit Coordonnatrice en gestion des matières résiduelles MRC du Haut-Saint-Laurent
<b>Sous la supervision de :</b>	M. Alexandre Racicot Coordonnateur au développement territorial MRC du Haut-Saint-Laurent
<b>Sous la direction de :</b>	M. Pierre Caza Directeur général et greffier-trésorier MRC du Haut-Saint-Laurent  Mme Chantal Isabelle Directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe MRC du Haut-Saint-Laurent
<b>Montage et révision initiaux :</b>	Mme Carole Boutin Adjointe à la législation MRC du Haut-Saint-Laurent
<b>Conception graphique / révision :</b>	Mme Anick Lacroix Coordonnatrice aux communications MRC du Haut-Saint-Laurent
<b>Conseil de la MRC :</b>	maïresses et maires des treize municipalités de la MRC
<b>Comité régional du PGMR :</b>	Emilie Escafit Alexandre Racicot Pierre Caza Louise Lebrun, préfète de la MRC et mairesse de Sainte-Barbe Linda Gagnon, mairesse de Dundee Gerald Beaudoin, ancien maire de Havelock Christine McAleer, mairesse d'Ormstown Gino Moretti, maire de Saint-Anicet Steve Laberge, maire de Saint-Chrysostome

## REMERCIEMENTS

La MRC du Haut-Saint-Laurent souhaite remercier sincèrement le personnel des municipalités pour leur collaboration à l'élaboration du Plan de gestion des matières résiduelles. La MRC du Haut-Saint-Laurent remercie également les citoyennes et les citoyens et les organisations pour leur participation à la consultation publique sur le projet de PGMR.

## NOTE AU LECTEUR

L'utilisation du masculin vise à alléger le texte et à éviter les mises à jour lors de changement de personnel.

## Table des matières

LISTE DES ACRONYMES .....	10
LEXIQUE .....	11
INTRODUCTION ET MISE EN CONTEXTE.....	19
<b>CHAPITRE 1 PORTRAIT DU TERRITOIRE D'APPLICATION .....</b>	<b>21</b>
<b>1.1 Description géographique .....</b>	<b>21</b>
1.1.1 Localisation, superficie et administration municipale .....	21
<b>Carte 1 Carte du territoire d'application du PGMR .....</b>	<b>21</b>
1.1.2 Affectations du territoire ayant un impact sur la gestion des matières résiduelles..	22
<b>Carte 2 Les grandes affectations du territoire .....</b>	<b>24</b>
<b>1.2 Description démographique.....</b>	<b>24</b>
1.2.1 Population permanente et saisonnière.....	24
1.2.2 Projections démographiques.....	28
1.2.3 Structure d'âge.....	28
1.2.4 Revenu moyen.....	29
1.2.5 Scolarité.....	29
1.2.6 Taux d'emploi et de chômage.....	29
<b>1.3 Description du bâti résidentiel.....</b>	<b>29</b>
1.3.1 Répartition des résidences en nombre d'unités .....	30
1.3.2 Occupation des résidences secondaires.....	30
<b>1.4 Activités économiques.....</b>	<b>31</b>
1.4.1 Secteurs d'activité économique et emploi .....	31
1.4.2 Projections économiques.....	32
<b>CHAPITRE 2 SYSTÈME DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES.....</b>	<b>33</b>
<b>2.1 Responsabilités de la gestion des matières résiduelles du secteur municipal .....</b>	<b>33</b>
2.1.1 Responsabilités définies par la loi .....	33
2.1.2 Répartition des responsabilités de la GMR dans le Haut-Saint-Laurent.....	33
2.1.3 Ententes intermunicipales .....	36

2.2	Réglementation municipale.....	36
2.3	Programmes de gestion.....	37
2.3.1	Gestion des ordures ménagères .....	39
2.3.2	Gestion des matières recyclables .....	44
2.3.3	Gestion des matières organiques .....	48
2.3.4	Gestion des résidus domestiques dangereux.....	50
2.3.5	Gestion des résidus de CRD, des encombrants et des plastiques agricoles .....	54
2.3.6	Gestion des boues municipales .....	54
2.4	Activités d'information et de sensibilisation .....	59
2.4.1	De la MRC .....	59
2.4.2	Des municipalités .....	60
<b>CHAPITRE 3</b>	<b>INTERVENANTS ET INFRASTRUCTURES EN GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES..</b>	<b>61</b>
3.1	Intervenants publics et privés.....	61
3.1.1	Intervenants publics.....	61
3.1.2	Intervenants privés .....	63
3.2	Infrastructures publiques et privées .....	70
3.2.1	Infrastructures publiques.....	70
3.2.2	Infrastructures privées .....	71
<b>CHAPITRE 4</b>	<b>INVENTAIRE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES GÉNÉRÉES.....</b>	<b>78</b>
4.1	Références.....	78
4.2	Secteur résidentiel .....	81
4.2.1	Matières recyclables.....	81
4.2.2	Matières organiques putrescibles .....	82
4.2.3	Résidus domestiques dangereux .....	84
4.2.4	Encombrants et textiles .....	84
4.2.5	Pneus.....	85
4.2.6	Contenants consignés.....	86
4.2.7	Véhicules hors d'usage.....	87

4.2.8	Boues .....	87
4.2.9	Rejets des centres de tri.....	87
4.2.10	Résidus ultimes .....	88
4.2.11	Élimination .....	88
<b>4.3</b>	<b>Secteur ICI .....</b>	<b>89</b>
4.3.1	Matières recyclables.....	90
4.3.2	Matières organiques.....	90
4.3.3	Rejets des centres de tri.....	91
4.3.4	Résidus ultimes .....	92
<b>4.4</b>	<b>Secteur CRD .....</b>	<b>92</b>
<b>4.5</b>	<b>Bilan global de l’inventaire .....</b>	<b>93</b>
4.5.1	Portrait de 2019 .....	93
4.5.2	Matières résiduelles éliminées .....	94
<b>CHAPITRE 5</b>	<b>DIAGNOSTIC TERRITORIAL .....</b>	<b>98</b>
<b>5.1</b>	<b>Bilan du précédent PGMR .....</b>	<b>98</b>
<b>5.2</b>	<b>Bilan du secteur résidentiel.....</b>	<b>98</b>
5.2.1	Matières recyclables.....	98
5.2.2	Matières organiques.....	106
5.2.3	Ordures ménagères .....	106
5.2.4	Résidus CRD et encombrants.....	106
5.2.5	Gestion des boues.....	107
<b>5.3</b>	<b>Bilan des secteurs ICI et CRD .....</b>	<b>107</b>
5.3.1	Secteur ICI.....	107
5.3.2	Secteur CRD .....	108
5.3.3	Problématiques communes.....	108
<b>5.4</b>	<b>Information, sensibilisation et éducation .....</b>	<b>109</b>
<b>5.5</b>	<b>Enjeux régionaux.....</b>	<b>109</b>
5.5.1	Forces, faiblesses, opportunités et menaces.....	109
5.5.2	Localisation et dimensionnement des équipements futurs.....	110

CHAPITRE 6	OBJECTIFS ET ORIENTATIONS 2024-2031 .....	111
6.1	Objectifs nationaux.....	111
6.2	Évaluation à long terme des besoins en élimination.....	112
6.3	Droit de regard .....	113
6.4	Objectifs nationaux et orientations du PGMR 2024-2031.....	113
6.5	Énoncé des orientations et des objectifs du plan d'action .....	114
6.6	Principes poursuivis par les orientations régionales .....	115
6.6.1	Couvrir les trois secteurs (résidentiel, ICI et CRD).....	115
6.6.2	Communication ciblée et soutenue .....	115
6.6.3	Acquisition de connaissances.....	116
6.6.4	Uniformisation territoriale .....	116
6.6.5	Règlementation .....	116
6.6.6	Suivi des mesures .....	116
CHAPITRE 7	Plan d'action 2024-2031.....	117
7.1	Présentation des actions proposées pour la MRC du Haut-Saint-Laurent.....	117
7.2	Gouvernance et échéancier de mise en œuvre .....	130
7.3	Cadre financier .....	130
7.3.1	Estimation des coûts.....	130
7.3.2	Estimation des revenus .....	130

## Liste des cartes, figures et tableaux

Carte 1	Carte du territoire d'application du PGMR	21
Tableau 1	Zones agricoles : l'affectation majeure de la MRC	23
Carte 2	Les grandes affectations du territoire	24
Tableau 2	Description sommaire des municipalités en 2022	25
Tableau 3	Répartition de la population en 2021	26
Tableau 4	Population saisonnière	27
Tableau 5	Projections démographiques	28
Tableau 6	Répartition des résidences et du nombre d'unités en 2023	30
Tableau 7	Responsabilité de la gestion des matières résiduelles en 2020	35
Tableau 8	Éléments réglementés par le secteur municipal en 2020	36
Tableau 9	Programmes municipaux de gestion des matières résiduelles en 2020	38
Tableau 10	Description des programmes municipaux de gestion des ordures – services offerts en 2023	41
Tableau 11	Description des programmes municipaux de gestion des ordures	43
Tableau 12	Description des programmes municipaux de gestion des matières recyclables en 2023	46
Tableau 13	Description des programmes municipaux de gestion des matières recyclables	47
Tableau 14	Services offerts pour la récupération et la valorisation des matières putrescibles	49
Tableau 15	Quantités récupérées de plusieurs RDD en 2020	51
Tableau 16	Liste des dépôts permanents de RDD	53
Tableau 17	Programmes municipaux de gestion des boues de stations d'épuration en 2019	57
Tableau 18	Gestion et nombre d'installations septiques en 2019	58
Tableau 19	Intervenants du domaine public localisés sur le territoire du Haut-Saint-Laurent	62
Tableau 20	Intervenants du domaine public localisés à l'extérieur du territoire du Haut-Saint-Laurent	62
Tableau 21	Intervenants du domaine privé localisés sur le territoire du Haut-Saint-Laurent	64
Tableau 22	Intervenants du domaine privé localisés à l'extérieur du territoire du Haut-Saint-Laurent	65
Tableau 23	Infrastructures publiques situées dans la MRC du Haut-Saint-Laurent	68
Tableau 24	Infrastructure du secteur privé située dans la MRC du Haut-Saint-Laurent	76
Tableau 25	Infrastructures du secteur privé situées à l'extérieur de la MRC du Haut-Saint-Laurent	77
Tableau 26	Références utilisées pour l'inventaire	79



Tableau 27	<b>Estimation des quantités de matières recyclables du secteur résidentiel en 2019</b>	82
Tableau 28	<b>Estimation des quantités de matières organiques du secteur résidentiel en 2020</b>	83
Tableau 29	<b>Quantité de matières organiques détournées de l'enfouissement</b>	83
Tableau 30	<b>Estimations des quantités de résidus domestiques dangereux en 2020</b>	84
Tableau 31	<b>Estimation des quantités d'encombrants et de textiles en 2019</b>	85
Tableau 32	<b>Quantité d'encombrants récupérés par les collectes spéciales municipales en 2019</b>	85
Tableau 33	<b>Tonnage de pneus valorisés dans la MRC du Haut-Saint-Laurent de 2016 à 2019</b>	86
Tableau 34	<b>Estimations du tonnage de contenants consignés vendus et récupérés</b>	86
Tableau 35	<b>Estimations des quantités de boues récupérées et éliminées en 2019</b>	87
Tableau 36	<b>Estimation des rejets des centres de tri des matières recyclables et des centres de valorisation</b>	88
Tableau 37	<b>Quantités éliminées par municipalité en 2014 et en 2019</b>	88
Tableau 38	<b>Estimation des quantités de matières recyclables pour l'ensemble des ICI</b>	90
Tableau 39	<b>Estimation des quantités de matières organiques pour l'ensemble des ICI</b>	91
Tableau 40	<b>Estimation des rejets des centres de tri des matières recyclables et des centres de valorisation</b>	92
Tableau 41	<b>Estimation des quantités de résidus de CRD générées par le secteur du bâtiment en 2020</b>	93
Tableau 42	<b>Estimation des quantités de résidus de CRD générées par le secteur résidentiel en 2019</b>	93
Tableau 43	<b>Bilan global de l'inventaire des matières résiduelles par secteur (2019) – sans les boues</b>	94
Tableau 44	<b>Données d'élimination compilées par le MELCCFP par catégorie de matières résiduelles</b>	95
Figure 45	<b>Quantité éliminée par les différents secteurs en kg par habitant</b>	96
Tableau 46	<b>Historique d'élimination de la MRC (kg/hab/an)</b>	96
Tableau 47	<b>Performance par matière résiduelle de la MRC en 2014 et 2019</b>	97
Tableau 48	<b>Bilan de la mise en œuvre des mesures du PGMR 2016-2020</b>	99
Tableau 49	<b>Forces et faiblesses de la MRC et de ses municipalités en GMR</b>	109
Tableau 50	<b>Opportunités et menaces aux mesures de bonification du système actuel de GMR</b>	110
Tableau 51		112
Tableau 52		114
Tableau 53		115
Tableau 54	<b>Mesures du Plan d'action et estimations budgétaires</b>	118
Tableau 55	<b>Mise en œuvre et renouvellement du PGMR</b>	130
Tableau 56	<b>Sources des revenus associés à la gestion des matières résiduelles</b>	131

# Liste des annexes

## ANNEXE 1

Résultats détaillés de l'outil d'inventaire.....135

## ANNEXE 2

Estimations détaillées des quantités de matières recyclables  
pour l'ensemble des ICI du Haut-Saint-Laurent.....142

## ANNEXE 3

Plan d'action détaillé du PGMR de la MRC du Haut-Saint-Laurent.....143

## ANNEXE 4

Synthèse des coûts de mise en œuvre du plan d'action du PGMR..... 157

## ANNEXE 5

Revenus anticipés en gestion des matières résiduelles ..... 160

## LISTE DES ACRONYMES

<b>CRD</b>	Construction, rénovation, démolition (résidus ou secteur)
<b>CT</b>	Collecte et transport
<b>DMS</b>	Dépôt de matériaux secs (lieu)
<b>ÉEQ</b>	Éco Entreprises Québec
<b>GMR</b>	Gestion des matières résiduelles
<b>ICI</b>	Institution, commerce, industrie (secteur)
<b>ISÉ</b>	Information, sensibilisation, éducation (activités)
<b>ISQ</b>	Institut de la statistique du Québec
<b>LET</b>	Lieu d'enfouissement technique
<b>MAMH</b>	Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation
<b>MELCCFP</b>	Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs
<b>MR</b>	Matières résiduelles
<b>MRC</b>	Municipalité régionale de comté
<b>N.A</b>	Non applicable
<b>N.C</b>	Non connu
<b>N.D</b>	Non défini
<b>PGMR</b>	Plan de gestion des matières résiduelles
<b>RCSM</b>	Régime de compensation des coûts de services municipaux de collecte sélective
<b>RDD</b>	Résidus domestiques dangereux
<b>REIMR</b>	Règlement sur l'enfouissement et l'incinération des matières résiduelles
<b>REP</b>	Responsabilité élargie des producteurs
<b>TC</b>	Tri et conditionnement (matières recyclables)
<b>TIC</b>	Technologies de l'information et de la communication (matériel informatique et électronique usagé)
<b>U.O</b>	Unité d'occupation
<b>3RV-E</b>	Réduction à la source, réemploi, recyclage, valorisation, élimination (par ordre de priorité)

## LEXIQUE

### **Bac (de récupération)**

Bac de récupération servant à déposer les matières recyclables pour la collecte sélective.

### **Biogaz**

Tous les gaz produits par les matières résiduelles mises en décharge ou traitées par biométhanisation. Les biogaz sont principalement composés de méthane (CH<sub>4</sub>) et de dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>).

### **Biométhanisation (ou digestion anaérobie)**

Procédé contrôlé de décomposition biologique des matières organiques à l'état solide ou liquide qui, contrairement au compostage, se déroule en l'absence d'oxygène; la décomposition évolue par une phase mésophile et résulte de trois produits à valoriser, soit un biogaz composé de méthane et de dioxyde de carbone, un substrat solide appelé digestat et un liquide riche en éléments fertilisants.

### **Bois**

Les résidus de bois se composent surtout de bois de charpente et de contreplaqué. On trouve aussi des morceaux de bois, des panneaux d'aggloméré, de la sciure, des copeaux, des résidus de meubles, de finition, d'armoires, branches, poteaux, etc.

### **Boues**

Terme général désignant les résidus de l'épuration ou du traitement des eaux se présentant sous forme de boue ou de vase à forte teneur en eau, déposée au fond des bassins d'aération ou extraite mécaniquement du procédé d'épuration.

### **Boues de fosses septiques**

Mélange de résidus organiques et d'une bonne quantité d'eau extirpé d'un réservoir sanitaire (fosse septique généralement individuelle) à fréquence variable. Ce réservoir, situé sur place, permet d'accumuler les eaux usées domestiques.

### **Boues municipales**

Boues ou autres résidus issus des stations municipales de traitement des eaux usées ou de l'eau potable et des fosses septiques. Pour la Ville de Huntingdon, désigne aussi les résidus organiques provenant du traitement des eaux usées municipales débarrassées du gravier et des substances solides grossières.

## **Branches**

Branches ramassées lors de collectes municipales spéciales (incluant les arbres de Noël, s'il y a lieu), lors de travaux d'émondage d'origine municipale ou par l'entremise des écocentres ainsi que de toute autre infrastructure de gestion.

## **Caractérisation**

Description détaillée et quantifiée de chacun des éléments constituant les matières résiduelles.

## **Centre de transbordement**

Lieu où l'on achemine des résidus dans le but de les transférer du véhicule qui en fait la collecte à un véhicule qui doit les acheminer vers un lieu de traitement ou d'élimination.

## **Centre de tri**

Lieu où sont triées et mises en ballots les matières récupérées par la collecte sélective en vue de leur mise en valeur. Entreprise effectuant le tri de matières résiduelles, notamment les matières recyclables et les résidus de construction, rénovation et démolition, en vue de leur recyclage ou de leur valorisation.

## **Collecte**

Action de ramasser les matières résiduelles déposées dans les contenants autorisés (ex. bac) ou au bord du chemin, situés aux points de collecte, et de les charger dans un camion de collecte.

Action de ramasser les résidus de CRD ou les encombrants déposés dans les contenants autorisés (ex. conteneurs), situés aux points de collecte (ex. dépôt municipal), en vue d'être valorisés ou éliminés de façon appropriée.

## **Collecte à trois voies (ou troisième voie de collecte)**

Les citoyens récupèrent les matières organiques et les matières recyclables séparément à la source dans des contenants réservés à cet effet. Une collecte de porte en porte les dirige vers les installations de traitement appropriées (ex. site de compostage et centre de tri). Les déchets sont aussi collectés de porte en porte puis acheminés à un site d'élimination (ex. LET). La troisième voie de collecte est dédiée à la récupération des matières organiques.

## **Collecte à deux voies**

Terme qui désigne la collecte sélective des matières recyclables. La collecte à deux voies désigne une collecte pour les matières recyclables, en plus d'une collecte pour les autres matières.

### **Collecte des déchets (ou collecte des ordures)**

Collecte des déchets qui s'effectue sur une base régulière, habituellement une ou deux fois par semaine dans le secteur résidentiel (et des ICI assimilables). En général, les matières ramassées par le biais de la collecte régulière sont destinées à l'élimination.

### **Collecte sélective**

Mode de récupération qui permet de cueillir des matières résiduelles pour en favoriser la mise en valeur. La collecte sélective procède en général porte-à-porte. Dans certains cas, elle peut également être offerte par apport volontaire, dans un conteneur par exemple.

### **Compostage**

Méthode de traitement des matières résiduelles organiques par la décomposition biochimique de ceux-ci.

### **Compostage domestique**

Pratique simple qui consiste à composter à la maison des résidus organiques (résidus verts, de table, etc.). Ces résidus peuvent être compostés soit en tas, soit dans un bac individuel appelé « composteur domestique ».

### **Déchets**

Matières non recyclables, non valorisables qui sont conformes au *Règlement sur l'enfouissement et l'incinération des matières résiduelles*.

### **Dépôt**

Lieu où sont déposés les résidus solides ne générant ni liquide ni gaz (les matériaux de construction, d'excavation, par exemple).

### **Écocentre**

Lieu public aménagé pour le dépôt de matières recyclables, de résidus encombrants, de résidus domestiques dangereux (RDD), de matériaux de construction, de rénovation ou de démolition (CRD), de matières organiques (feuilles mortes, branches, etc.) et d'objets récupérables, dans le but d'en encourager le réemploi et le recyclage.

## Économie circulaire

Système de production, d'échange et de consommation visant à optimiser l'utilisation des ressources à toutes les étapes du cycle de vie d'un bien ou d'un service, dans une logique circulaire, tout en réduisant l'empreinte environnementale et en contribuant au bien-être des individus et des collectivités (Pôle québécois de concertation sur l'économie circulaire).

Système qui poursuit les objectifs suivants : 1) Repenser nos modes de production et de consommation pour consommer moins de ressources et protéger les écosystèmes qui les génèrent; 2) Optimiser l'utilisation des ressources qui circulent déjà dans nos sociétés, en utilisant les produits plus fréquemment, prolongeant la durée de vie des produits et des composants, et donnant une nouvelle vie aux ressources (RECYC-QUÉBEC).

## Élimination (ou enfouissement)

Dépôt définitif des résidus dans un lieu d'enfouissement, un incinérateur ou toute autre technologie approuvée. Lieu où l'on décharge, compacte et recouvre les matières résiduelles dans des cellules aménagées et exploitées de façon à contrôler la contamination par le lixiviat, les odeurs et les biogaz.

## Encombrants

Appelé aussi « **gros morceaux** » ou « **gros rebuts** » ou « **déchets volumineux** », d'origine domestique. Ces encombrants sont divisés en deux sous-catégories, soit les encombrants de type métallique (ex. électroménagers, chauffe-eau, barbecues, meubles en métal, etc.) et de type non métallique (ex. meubles en bois, matelas et sommiers, miroirs, lampes et autres produits en céramique et en porcelaine dont lavabos, baignoires et cuvettes de toilette).

## ICI assimilables

Petits ICI (industries, commerces et institutions) générant des matières résiduelles de nature et de volume semblables à ceux d'un ménage résidentiel.

## Institutions

Le terme institution inclut les hôpitaux, les CLSC, les écoles, les collèges, les universités ainsi que les bureaux gouvernementaux de tous les paliers (municipal, provincial et fédéral).

## Lieu d'enfouissement sanitaire (LES)

Lieu d'élimination des déchets solides conçu et exploité selon les exigences du *Règlement sur les déchets solides*. Lieu où les déchets sont compactés et recouverts quotidiennement d'une couche de sol ou d'un matériau approprié, afin de minimiser les nuisances et les risques pour la santé, la sécurité publique et l'environnement.

## Lieu d'enfouissement technique (LET)

Lieu d'élimination des matières résiduelles conçu et exploité selon les exigences du *Règlement sur l'enfouissement et l'incinération de matières résiduelles* qui remplace le règlement sur les déchets solides, constitué de cellules d'enfouissement ayant de faibles niveaux de perméabilité, lesquelles font l'objet d'un recouvrement final multicouche et étanche. On y trouve un système de captage et de traitement conçu spécifiquement pour le biogaz et le lixiviat. Le terme **lieu d'enfouissement** est également utilisé dans le même sens.

## Lieu de dépôt

Lieu où sont récupérées les matières résiduelles qui sont difficilement récupérables par une collecte porte-à-porte, par exemple : les résidus domestiques dangereux, les pneus, les encombrants, les matériaux secs, etc.

## Matériaux secs

Résidus broyés, déchiquetés ou non-traités qui ne sont pas fermentescibles et qui ne contiennent pas de matières dangereuses, tels que le bois tronçonné, les gravats et plâtras, les pièces de béton et de maçonnerie et les morceaux de pavage. Parfois utilisé comme synonyme de **résidus de construction, rénovation et démolition** (CRD).

## Matières organiques

Ensemble des résidus de table et des résidus verts générés par les résidences et les ICI, incluant le secteur agroalimentaire. Les matières organiques sont également appelées matières putrescibles.

## Matières recyclables

Résidus d'origine destinés à la collecte sélective des fibres et des contenants, soit le papier et le carton ainsi que les contenants de matière plastique, de verre et de métal.

## Matières résiduelles

Tout résidu d'un processus de production, de transformation ou d'utilisation, toute substance, matériau ou produit ou plus généralement tout bien meuble abandonné ou que le détenteur destine à l'abandon.

## Mise en valeur

Activités de réemploi, de remise à neuf, de recyclage et de valorisation des matières résiduelles.

## Ordures ménagères



Résidus d'origine résidentielle répondant à la définition de déchets solides du *Règlement sur les déchets solides* (Q-2, r.3.2). Il s'agit de résidus produits par les activités quotidiennes des citoyens en secteur résidentiel. Dans le document, l'appellation « ordures ménagères » désigne les résidus provenant du secteur résidentiel et des ICI assimilables desservis par les collectes municipales des déchets.

### **Plastique**

Bouteilles de boisson, consignées ou non, bouteilles et contenants alimentaires (n° 1, 2, 3, 4, 5 et 7), seaux et chaudières, contenants et emballages, contenants et emballages n° 6 (expansé ou non), pellicule et sacs d'emballage, films plastique et laminés ainsi que tout autre plastique.

### **Récupération**

Ensemble des activités de collecte de matières résiduelles (et de leur transport à un point de dépôt) pouvant être triées et conditionnées selon le cas, en vue de leur valorisation à des fins de réemploi, de recyclage ou de valorisation.

### **Recyclage**

Utilisation d'une matière secondaire dans le cycle de production, en remplacement total ou partiel d'une matière vierge, y compris la réintroduction des matières organiques putrescibles dans le cycle biologique, principalement par l'épandage sur le sol.

### **Réduction à la source**

Tout moyen permettant de prévenir ou de réduire la génération de matières résiduelles.

### **Réemploi**

Utilisation répétée d'un produit ou d'un emballage, sans modification de son apparence ou de ses propriétés.

### **Rejet de centre de valorisation**

Résidu ou déchet qui résulte du tri, du conditionnement et de la mise en valeur des matières résiduelles et qui n'est plus susceptible d'être traité dans les conditions techniques et économiques disponibles pour en extraire la part valorisable ou en réduire le caractère polluant ou dangereux.

## **Résidus alimentaires**

Matières résiduelles organiques végétales et animales issues de la préparation et de la consommation d'aliments (pelures, restes de table, trognons de pommes, etc.) et générées par les citoyens à la maison, au travail ou dans les ICI (ex. restaurants, hôtels, établissements d'enseignement et de santé, etc.).

## **Résidus de construction, rénovation, démolition (CRD)**

Matières qui proviennent de travaux de construction, de réfection ou de démolition d'immeubles, de ponts, de routes ou d'autres structures, notamment la pierre, les gravats ou les plâtras, les pièces de béton, de maçonnerie ou de pavage, les matériaux de revêtement, le bois, le métal, le verre, les textiles et les plastiques.

## **Résidus de table**

Résidus provenant de la préparation et de la consommation domestique des aliments tels que restes de table, sachets de thé, pelures de fruits et de légumes, etc. Aussi appelés résidus alimentaires.

## **Résidus domestiques dangereux (RDD) ou matières dangereuses**

Matières ayant des propriétés comburantes, corrosives, explosives, gazeuses, inflammables, lixiviables, radioactives ou toxiques. Tout résidu généré à la maison qui a une ou plusieurs propriétés d'une matière dangereuse (inflammable, toxique, corrosive, explosive, comburante), qu'il soit sous forme solide, liquide ou gazeuse. Par exemple, acides, engrais, batteries et piles, huiles usées et filtres, médicaments, peintures, pesticides, propane, antigel, produits d'entretien et nettoyeurs, produits chimiques pour piscine.

## **Résidu ultime**

Résidu ou déchet qui résulte du tri, du conditionnement et de la mise en valeur des matières résiduelles et qui n'est plus susceptible d'être traité dans les conditions techniques et économiques disponibles pour en extraire la part valorisable ou en réduire le caractère polluant ou dangereux. Ces résidus sont destinés à l'élimination. Cela comprend les rejets de centres de valorisation ainsi que les particules fines et les autres matières résiduelles trop dégradées et ne correspondant à aucune catégorie de matières résiduelles potentiellement valorisables.

## **Résidu vert**

Matière végétale provenant des activités de jardinage, d'horticulture, d'aménagement, de désherbage et d'autres activités connexes, comprenant les herbes, les feuilles, les plantes, les résidus de taille, le gazon coupé.

## **Réutilisation**

Réemploi d'un objet ou d'une matière.

### **Taux de détournement**

Correspond au rapport entre la quantité de matières récupérées ou valorisées et la quantité de matières résiduelles produites.

### **Taux de récupération (ou taux de diversion)**

Quantité de matières récupérées pour des fins de mise en valeur par rapport à la quantité totale de matières résiduelles produites.

### **Territoire d'application du PGMR**

Territoire portant sur l'ensemble des treize municipalités du Haut-Saint-Laurent.

### **TIC (résidus)**

Résidus des technologies de l'information et de la communication (TIC), comme les ordinateurs, les téléviseurs, les téléphones cellulaires, les lecteurs DVD, les caméras ou les systèmes audio.

### **Traitement**

Tout procédé physique, thermique, chimique, biologique ou mécanique qui, appliqué à un résidu, vise à produire une matière secondaire ou un produit manufacturé, à réduire sa dangerosité ou à faciliter sa manipulation ou son transport et à permettre sa réinsertion sécuritaire dans l'environnement ou son élimination.

### **Tri à la source**

Séparation des différents types de matières au point de génération (résidence, commerce, institution ou industrie) à des fins de mise en valeur ou d'élimination sécuritaire.

### **Unité d'occupation**

Logement, local, institution, édifice municipal, petit commerce, petit bureau d'affaires, etc., identifié par un numéro civique sur le territoire de la municipalité.

### **Valorisation**

Toute opération visant, par le réemploi, le recyclage, le traitement biologique (dont le compostage et la biométhanisation), l'épandage sur le sol, la régénération ou par toute autre action qui ne constitue pas de l'élimination, à obtenir à partir de matières résiduelles des éléments, des produits utiles ou de l'énergie. Synonyme de « **mise en valeur** ».

### **3RV-E**

Principe qui stipule que la réduction à la source, le réemploi, le recyclage, la valorisation et l'élimination doivent être privilégiés dans cet ordre dans le domaine de la gestion des matières résiduelles.

## INTRODUCTION ET MISE EN CONTEXTE

Les plans de gestion des matières résiduelles (PGMR) sont des outils de planification qui visent à mettre en œuvre des moyens favorisant l'atteinte des orientations et des objectifs de la *Politique québécoise de gestion de matières résiduelles*.

En vertu du 2<sup>e</sup> alinéa de l'article 53.23 de la *Loi sur la Qualité de l'Environnement* (RLRQ, chapitre Q-2), le PGMR doit dorénavant être révisé tous les 7 ans. Le présent PGMR du territoire de la MRC du Haut-Saint-Laurent vise la période 2024-2031.

Le présent PGMR 2024-2031 prend en compte les nouveaux objectifs du *Plan d'action 2019-2024* de la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles* ainsi que ceux de la *Stratégie de valorisation de la matière organique* parue en 2020.

Les enjeux de la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles* consistent à :

- Mettre un terme au gaspillage des ressources;
- Contribuer à l'atteinte des objectifs du *Plan d'action sur les changements climatiques* et de ceux de la *Stratégie énergétique du Québec*;
- Responsabiliser l'ensemble des acteurs concernés par la gestion des matières résiduelles.

Les objectifs intermédiaires du *Plan d'action 2019-2024* fixés par la politique québécoise sont :

- Ramener la quantité de matières résiduelles éliminées à 525 kg/pers/an;
- Recycler 75 % du papier, carton, plastique, verre et métal résiduels;
- Recycler 60 % de la matière organique résiduelle;
- Recycler ou valoriser 70 % des résidus de construction, rénovation et démolition (CRD).

Plusieurs stratégies du *Plan d'action 2019-2024* sont conséquentes, telles que :

- Décourager et contrôler l'élimination;
- Bannir des lieux d'élimination la matière organique;
- Stimuler la performance des institutions, commerces et industries (ICI) et du secteur de construction, rénovation et démolition (CRD);
- Responsabiliser les producteurs;
- Choisir le système de collecte le plus performant.

Les objectifs de la *Stratégie de valorisation de la matière organique* sont :

- Instaurer la gestion de la matière organique sur 100 % du territoire municipal d'ici 2025;
- Gérer la matière organique dans 100 % des industries, commerces et institutions d'ici 2025;
- Recycler ou valoriser 70 % de la matière organique visée par la stratégie en 2030 (incluant le papier, le carton, le bois et les boues de papetières);
- Réduire de 270 000 t éq. CO<sub>2</sub> les émissions de gaz à effet de serre en 2030.

Malgré ces cibles gouvernementales, le *Guide d'accompagnement de RECYC-QUÉBEC* prévoit la prise en compte des réalités régionales dans leur atteinte. Selon le cas, l'échéance pour l'atteinte d'une cible peut être ajustée pour tenir compte de la situation de la MRC.

La MRC du Haut-Saint-Laurent prévoit dans son PGMR 2024-2031 de répondre aux objectifs de la politique québécoise et de trouver un système de gestion qui, à la fois limite l'impact environnemental associé aux matières résiduelles (MR), et qui sera réalisable (socialement et économiquement), compte tenu des limitations budgétaires, du débit relativement faible de MR, des grandes distances de collecte et du manque de ressources humaines.

Ce PGMR vise également l'amélioration des données et de la caractérisation des MR, particulièrement en provenance des ICI (institution, commerce, industrie) et du secteur CRD (construction, rénovation, démolition). Ce PGMR prévoit également une première approche de l'économie circulaire, en tant que démarche devant être mise de l'avant sur le long terme pour réduire le gaspillage et l'empreinte environnementale, ainsi que pour favoriser l'essor de nouveaux modèles d'affaires.

Comme pour les précédents PGMR, le territoire d'application du PGMR 2024-2031 regroupe la Ville de Huntingdon et les douze municipalités du territoire de la MRC du Haut-Saint-Laurent. À l'extérieur du territoire de la MRC, à l'ouest, se trouve également la réserve autochtone d'Akwesasne qui dispose de par son statut fédéral de son propre mode de gestion des matières résiduelles (GMR). Celle-ci est exclue du périmètre d'application du présent PGMR.

Le PGMR du Haut-Saint-Laurent couvre tous les éléments nécessaires prévus à l'article 53.9 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*, en sept chapitres :

1. Portrait du territoire d'application;
2. Système de la gestion des matières résiduelles;
3. Intervenants et infrastructures en gestion des matières résiduelles;
4. Inventaire des matières résiduelles générées;
5. Diagnostic territorial;
6. Objectifs et orientations 2024-2031;
7. Plan d'action 2024-2031.



### 1.1.2 Affectations du territoire ayant un impact sur la gestion des matières résiduelles

Le schéma d'aménagement révisé de la MRC du Haut-Saint-Laurent présente les grandes orientations et affectations du territoire, sous forme de préoccupations, soit les suivantes :

1. la protection du territoire et des activités agricoles;
2. la mise en valeur de la forêt;
3. le transport terrestre et les corridors routiers;
4. la gestion de l'urbanisation;
5. la protection riveraine des cours d'eau;
6. la villégiature et l'accessibilité aux plans d'eau;
7. la gestion des matières résiduelles;
8. les sites d'intérêt archéologique;
9. les marais et marécages du lac Saint-François;
10. les circuits cyclo-touristiques;
11. la mise en valeur de la rivière Châteauguay;
12. le développement touristique intégré au milieu rural;
13. la protection environnementale.

Ce PGMR répond à la préoccupation numéro 7 du schéma d'aménagement intitulée « Gestion des matières résiduelles » et vise à établir des objectifs concrets et des moyens afin de mieux gérer les MR.

Les grandes affectations du territoire sont les suivantes :

- agricole 1<sup>1</sup>;
- agricole 2<sup>2</sup>;
- agroforestière;
- centre urbain;
- centre rural;
- villégiature;
- commerciale et villégiature;
- résidentielle;
- commerciale et industrielle;
- conservation;
- récréation extensive;
- récréation intensive;
- terre publique.

---

1 Agriculture 1 : Affectation caractérisée par des sols à fort potentiel, une agriculture dynamique et une faible densité d'habitations.

2 Agriculture 2 : Affectation caractérisée par des sols de faible qualité, un mélange d'agriculture, de forêt et d'autres usages non reliés.

Le tableau qui suit indique que l'affectation agricole est de première importance pour la MRC du Haut-Saint-Laurent; 94 % de toute la superficie du territoire se situe en zone agricole. Il serait souhaitable que les sites de gestion des matières résiduelles soient localisés dans l'affectation « agricole 2 » et, sans compromettre l'efficacité de la gestion des MR, aussi éloignés que possible des affectations suivantes :

- centre urbain;
- centre rural;
- villégiature;
- commerciale et villégiature;
- résidentielle;
- récréation intensive;
- conservation;
- récréation extensive.

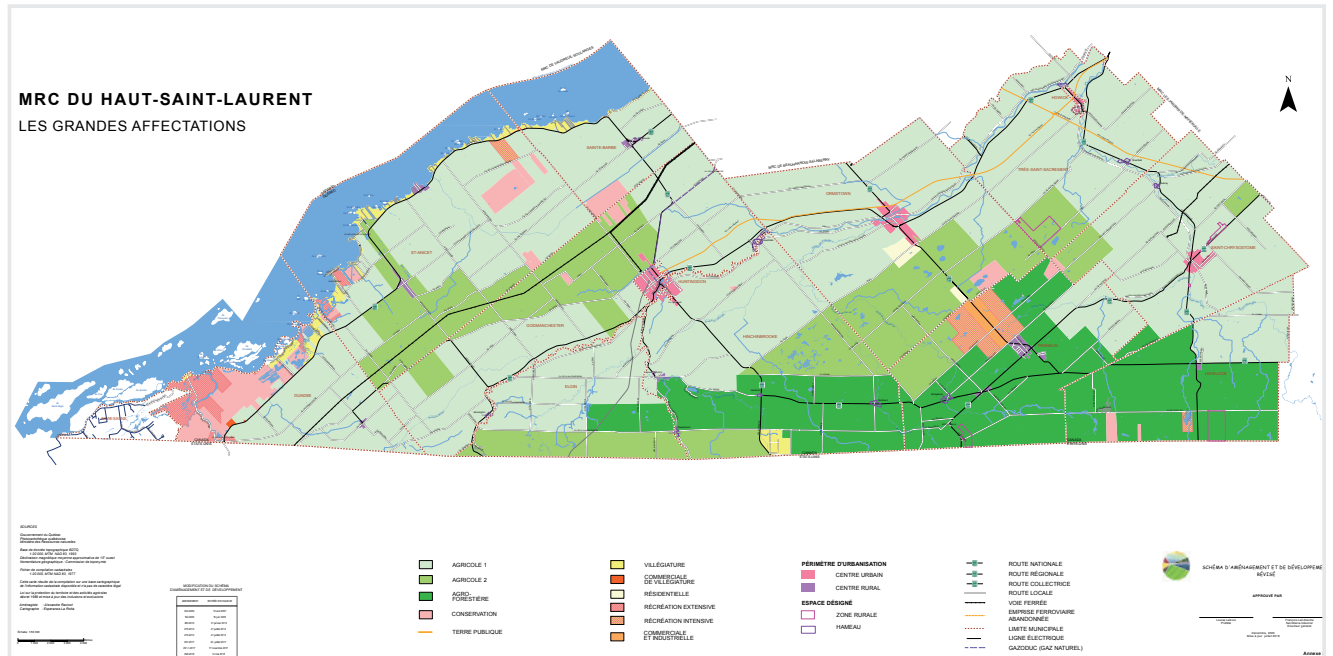
**Tableau 1**  
**Zones agricoles : l'affectation majeure de la MRC**

Municipalité	Superficie totale (km <sup>2</sup> )	Superficie en zone agricole (km <sup>2</sup> )	% du territoire en zone agricole
Dundee	72,46	46,25	63,8
Elgin	69,38	69,38	100
Franklin	112,19	98,73	88
Godmanchester	138,77	138,41	99,7
Havelock	87,98	86,95	98,8
Hinchinbrooke	148,95	144,84	97,2
Howick	0,89	0,1938	21,8
Huntingdon	2,58	0	0
Ormstown	142,39	136,5	95,9
Saint-Anicet	136,25	125,46	92,1
Saint-Chrysostome	99,54	88,82	89,2
Sainte-Barbe	39,78	37,09	93,2
Très-Saint-Sacrement	97,3	97,3	100
<b>Total</b>	<b>1 148</b>	<b>1 070</b>	<b>93</b>

Source : MRC du Haut-Saint-Laurent avec données de la CPTAQ et du MAPAQ.



## Carte 2 Les grandes affectations du territoire



### 1.2 Description démographique

La MRC compte une population permanente de 23 428 (selon le décret 1831-2022) qui se répartit comme suit : 66 % en milieu rural (agricole), 25 % dans les agglomérations de Huntingdon, Howick, Ormstown et Saint-Chrysostome et 9 % dans les secteurs de villégiature<sup>3</sup>. Huntingdon est qualifiée de semi-urbaine. Les agglomérations de Howick, Ormstown et Saint-Chrysostome ont un comportement semi-urbain, mais la densité de la population les qualifie de rurales, vu l'immense territoire agricole autour desdites agglomérations.

#### 1.2.1 Population permanente et saisonnière

##### 1.2.1.1 Population permanente

Le centre de masse de la population pour toute la MRC se situe entre Huntingdon et Ormstown. Dans un rayon de 21 kilomètres de la ville de Huntingdon, on retrouve 65 % de toute la population de la MRC. Ce pourcentage est identique dans un même rayon de la municipalité d'Ormstown<sup>4</sup>. Le centre géographique du territoire se situe au sud du centre de masse de la population (municipalité de Hinchinbrooke).

<sup>3</sup> Référence : *PGMR 2016-2020*

<sup>4</sup> Référence : *PGMR 2016-2020*

**Tableau 2**  
**Description sommaire des municipalités en 2022**

Municipalité	Superficie totale (km <sup>2</sup> )	Population permanente (2022) <sup>1</sup>	Densité (nombre de personnes/km <sup>2</sup> )
Dundee	72,46	395	5,5
Elgin	69,38	397	5,7
Franklin	112,19	1 844	16,4
Godmanchester	138,77	1 557	11,2
Havelock	87,98	749	8,5
Hinchinbrooke	148,95	2 303	15,5
Howick	0,89	839	942,7
Huntingdon	2,58	2 700	1 046,5
Ormstown	142,39	3 999	28
Saint-Anicet	136,25	2 817	20,7
Saint-Chrysostome	99,54	1 724	43,3
Sainte-Barbe	39,78	2 841	28,5
Très-Saint-Sacrement	97,3	1 263	13
<b>Total</b>	<b>1 148</b>	<b>23 428</b>	<b>20,4</b>
Note 1 : Décret 1831-2022			

Entre les recensements de 2011 et 2021, la population de la MRC a augmenté de 4,8 %.

La répartition de la population permanente par municipalité est présentée au tableau suivant. L'année 2021 est ici utilisée comme référence dans un souci d'harmonisation des données entre celles de la population permanente et celles relatives au nombre de ménages.

**Tableau 3**  
**Répartition de la population en 2021**

Municipalité	Population permanente (2021) <sup>1</sup>	Nombre de ménages privés (2021) <sup>2</sup>	% de la population
Dundee	396	-	1,7
Elgin	399	-	1,8
Franklin	1 736	753	7,6
Godmanchester	1 479	603	6,5
Havelock	758	352	3,3
Hinchinbrooke	2 252	1 037	9,9
Howick	836	359	3,7
Huntingdon	2 596	1 167	11,4
Ormstown	3 928	1 680	17,2
Saint-Anicet	2 786	1 345	12,1
Saint-Chrysostome	1 592	686	7
Sainte-Barbe	2 746	1 174	12,1
Très-Saint-Sacrement	1 257	485	5,5
<b>Total</b>	<b>22 761</b>	<b>9 6413</b>	<b>100</b>

Note 1 : Décret 1516-2021.  
 Note 2 : <https://statistique.quebec.ca/fr/fichier/nombre-menages-privés-projetés-groupe-age-scenario-reference-a2022-2021-2041.xlsx>  
 Note 3 : Le nombre de ménages des municipalités de Dundee et d'Elgin n'apparaissait pas dans la liste fournie par l'ISQ.

Les municipalités de Saint-Chrysostome et de Saint-Anicet (aux extrémités Est et Ouest, respectivement) comptent des populations importantes situées loin du centre de masse de la population.

### 1.2.1.2 Population saisonnière

La MRC du Haut-Saint-Laurent jouit d'une vocation récréotouristique. La population saisonnière (chalets, roulottes et maisons mobiles – en camping) est estimée à plus de 6 700 personnes<sup>5</sup>. Le nombre de campeurs au Lac des Pins (Franklin) et au Domaine de la Frontière enchantée (Havelock) est estimé entre 6 000 et 8 000 personnes<sup>6</sup> pendant les vacances et les fêtes (longues fins de semaine). On peut donc estimer la population estivale de la MRC du Haut-Saint-Laurent aux environs de 13 000 personnes<sup>7</sup> par année. Les populations saisonnières en bordure du lac Saint-François dans la zone de villégiature et à Franklin (Saint-Antoine-Abbé) au camping Lac des Pins, représentent plus de 90 % de toute la population estivale.

5 Référence : PGMR 2016-2020

6 Référence : PGMR 2016-2020

7 Référence : PGMR 2016-2020

Le tableau 4 présente la taille de la population saisonnière calculée avec la formule suivante : (nombre de chalets x 2,5 personnes/logement) et (nombre de roulotte et de maisons mobiles saisonnières x 3 personnes/logement).

**Tableau 4**  
**Population saisonnière**

Municipalité	Population permanente (décret 2021)	Population en chalet selon le rôle d'évaluation (estimée à 2,5 personnes par chalet)	Population en roulotte et en maison mobile selon le rôle d'évaluation (estimée à 3 personnes)	*Population saisonnière en chalet, roulotte et maison mobile
Dundee	396	225	21	246
Elgin	399	48	15	63
Franklin <sup>1</sup>	1 736	40	2 676	2 716
Godmanchester	1 479	25	66	91
Havelock <sup>2</sup>	758	110	378	488
Hinchinbrooke	2 252	358	186	544
Howick	836	0	6	6
Huntingdon	2 596	0	21	21
Ormstown	3 928	18	117	135
Saint-Anicet	2 786	1 480	264	1 744
Saint-Chrysostome	1 592	385	81	466
Sainte-Barbe	2 746	15	114	129
Très-Saint-Sacrement	1 257	13	15	28
<b>Total</b>	<b>22 761</b>	<b>2 717</b>	<b>3 960</b>	<b>6 677</b>
<p>* Calculé selon 3 personnes par roulotte ou maison mobile en camping et selon 2,5 personnes par chalet ou maison de villégiature.</p> <p>Note 1 : Les roulettes du Lac des pins, avec une permanence de 4 mois, sont incluses dans la population du camping.</p> <p>Note 2 : Les roulettes du Domaine de la Frontière enchantée, avec une permanence de 4 mois, sont incluses dans la population du camping.</p>				

Les MR de la zone villégiature du lac Saint-François sont gérées par les municipalités locales respectives de Saint-Anicet, Sainte-Barbe et Dundee. La Municipalité de Franklin incite le Lac des Pins à gérer ses propres déchets, matières recyclables et boues septiques.

La localisation des systèmes de collecte et de traitement doit être établie de façon à ce que ces installations soient efficaces durant toute l'année. Une gestion en partenariat, entre les terrains de camping et les municipalités, peut assurer que la population saisonnière et permanente soit desservie adéquatement.

## 1.2.2 Projections démographiques

En 2021, les centres urbains de la ville de Huntingdon, des municipalités d'Ormstown, de Saint-Chrysostome et de Howick comptent environ 25 %<sup>8</sup> de la population du Haut-Saint-Laurent. Le caractère rural et la place qu'occupe l'agriculture prédominent sur le développement industriel. Malgré la proximité du territoire de celui de l'île de Montréal, le développement résidentiel reste marginal : le temps de déplacement entre Montréal et le Haut-Saint-Laurent ne favorise pas l'établissement de ce type de population. Le portrait de la construction est, quant à lui, représentatif de l'évolution de la population. C'est davantage aux territoires associés à la villégiature et dans les municipalités de Saint-Anicet, Dundee, Sainte-Barbe, Hinchinbrooke et Franklin qu'on enregistre une croissance de la population.

Selon les projections de l'Institut de la Statistique du Québec (ISQ), d'ici 2041, 1 673 ménages devraient s'ajouter dans la MRC du Haut-Saint-Laurent. Il est prévu par l'ISQ qu'Ormstown accueille la plus grande partie de la croissance des ménages. Ceci devrait normalement se réaliser. La municipalité dispose des services d'aqueduc et d'égout et d'importantes superficies hors de la zone agricole.

Par contre, il est peu probable que la municipalité de Howick accueille 223 ménages de plus, tel que projeté par l'ISQ. Les espaces actuellement disponibles dans le périmètre urbain ne permettent que l'ajout d'une vingtaine de logements. Par ailleurs, l'ajout de 153 ménages à Très-Saint-Sacrement semble aussi très optimiste, la municipalité étant entièrement située en zone agricole permanente. Ces données sont donc à utiliser avec précaution. La méthode utilisée par l'ISQ pour mesurer la tendance des phénomènes démographiques peut poser problème pour les plus petites municipalités. C'est pourquoi la diffusion de résultats précis est limitée aux municipalités de 500 personnes et plus au 1<sup>er</sup> juillet 2021.

**Tableau 5**  
**Projections démographiques**

Année	Population permanente	Variation en 5 ans
2021	22 054	
2026	23 588	6,9 %
2031	24 559	4,1 %
2036	25 356	3,2 %
2041	26 086	2,9 %

Source : Population projetée par groupe d'âge, municipalités du Québec, scénario A, ISQ, 2021

Pour projeter la production des MR, la taille des installations requises et le budget pour une gestion adéquate des MR, le taux d'accroissement de la population permanente, saisonnière et estivale est estimé à 7 %.

8 **1.2.3 Structure d'âge** Référence : PGM 2024-2031

Au niveau de la structure d'âge, toutes les municipalités de la MRC connaissent le même phénomène que la plupart des municipalités du Québec, à savoir qu'elles doivent composer avec un vieillissement de leur population. De même, la proportion de la population de la MRC âgée de 65 ans et plus y est parmi les plus importantes de la Montérégie, et même du Québec.

Entre 2011 et 2021, la part du groupe d'âge [65 ans et plus] et des [0-14 ans] ont respectivement augmenté de près de 33,3 % et 13 %, alors que la part des [35-64 ans] et [15-34 ans] ont diminué de 5,8 %.

Selon les données du recensement fédéral de l'année 2021, la catégorie d'âge des [65 ans et plus] représente 24,8 % de la population de la MRC (en hausse par rapport à 19,3 % en 2011) comparativement à 19,8 % pour l'ensemble de la Montérégie et 20,6 % pour le Québec. Quant à la proportion des [45 ans et plus], regroupant les classes d'âge des [45-65 ans] et des [65 ans et plus], elle atteint 55 % pour la MRC contre 47 % pour la Montérégie et l'ensemble du Québec. La MRC compte, d'autre part, une population âgée de [25-44 ans] et de [0-15 ans] inférieure en proportion à la moyenne de la Montérégie et de l'ensemble du Québec. Seule la tranche des [15-24 ans], correspondant à 8,3 % de la population de la MRC, se situe dans la moyenne de la Montérégie et de l'ensemble du Québec.

Selon le scénario démographique de l'ISQ, la population des [15 à 64 ans] de la MRC devrait s'établir à 56 % en 2031 et celle des [45 ans et plus] à 53 %.

#### **1.2.4 Revenu moyen**

Selon l'Institut de la Statistique du Québec, en 2020, le revenu disponible des ménages par habitant de la MRC est de 29 809 \$ comparativement à 34 369 \$ pour la Montérégie, soit un écart de 4 560 \$ par habitant. En 2021, parmi les [25 à 64 ans], 8 674 sont travailleurs, soit 68,4 % de ce groupe d'âge, et le revenu d'emploi médian est de 41 465 \$. En 2020, 15 % de la population est considérée à faible revenu.

#### **1.2.5 Scolarité**

La population de la MRC présente un niveau de scolarité inférieur à celui de l'ensemble de la Montérégie. En 2021, une proportion de 25,4 % de la population de 15 ans et plus de la MRC possède un niveau d'étude inférieur au certificat d'études secondaires (ou équivalent) comparativement à 17,7 % pour la Montérégie (Statistique Canada).

Il convient aussi de souligner que la proportion de la population possédant un certificat ou diplôme d'une école de métier (20,7 %) est supérieure à celle de la Montérégie (16 %). Par ailleurs, la MRC compte parmi sa population peu de diplômés universitaires, avec une proportion de 9,7 % comparativement à 22 % pour la Montérégie.

#### **1.2.6 Taux d'emploi et de chômage**

Selon l'*Enquête nationale auprès des ménages* (ENM), en 2021, le taux d'emploi de la population âgée de 15 ans et plus sur le territoire de la MRC est de 54,8 %. Ce résultat est inférieur au taux de la Montérégie (61,8 %). Le taux de chômage des résidents de la MRC est supérieur à la moyenne montérégienne, soit 7,2 % comparativement à 6,3 % lors du recensement de 2021.

### **1.3 Description du bâti résidentiel**

### 1.3.1 Répartition des résidences en nombre d'unités

Sur l'ensemble du territoire d'application, on dénombre 12 164 unités de logement d'après les données du rôle d'évaluation foncière de l'année 2023. La grande majorité du bâti résidentiel du territoire d'application se compose de résidences unifamiliales, soit 56 %. Cette part totale de résidences unifamiliales comprend également les unités d'habitation des exploitants agricoles (11 %), celles-ci étant généralement composées d'un logement. Les petits immeubles de deux à cinq logements occupent une part de 12 %, alors que les autres types d'immeubles multilogements ne représentent que 6 %.

**Tableau 6**  
**Répartition des résidences et du nombre d'unités en 2023**

Nature	Nombre	%
Résidences unifamiliales (hors fermes)	6 957	56
Logements de ferme	1 364	11
Logements catégorie 2 à 5 logements	1 450	12
Immeubles de 6 à 9 logements	517	4
Immeubles de 10 à 49 logements	228	2
Chalets, maisons de villégiature	1 223	10
Maisons mobiles (résidences permanentes)	362	3
Camping – roulottes et maisons mobiles	44	0
Habitations en commun	19	0
<b>Total</b>	<b>12 164</b>	

Source : Rôle d'évaluation foncière de la MRC du Haut-Saint-Laurent 2023

### 1.3.2 Occupation des résidences secondaires

Le Haut-Saint-Laurent est également caractérisé par la forte présence de chalets et de maisons de villégiature (15,8 %). Le phénomène est particulièrement visible à Saint-Anicet, comptabilisant 842 logements de ce type sur un total de 2 117 logements, ou encore à Sainte-Barbe, recensant 195 chalets et maisons de villégiatures sur 1 010 logements. Il est connu mais non mesuré que ce type d'habitation occupe, pour une proportion assez importante, la fonction de résidence principale.

## 1.4 Activités économiques

### 1.4.1 Secteurs d'activité économique et emploi

Avec 601 fermes, l'agriculture occupe une place de premier ordre dans le Haut-Saint-Laurent. En chiffres, l'importance que prend ce secteur d'activité représente 94 % de l'occupation du territoire, et plus de 11,5 % de l'activité de l'emploi. Le secteur agricole et de l'agroalimentaire (transformation de produits) occupe à lui seul 14,4 % de l'activité de l'emploi. Les grandes cultures constituent la principale activité agricole.

Les secteurs avec les plus grandes influences sur l'économie du Haut-Saint-Laurent en termes de nombre d'emplois en 2021 sont les suivants :

- commerces et services : 66 % de l'activité de l'emploi;
- agricole : 12,5 % de l'activité de l'emploi;
- fabrication : 11,2 % de l'activité de l'emploi;
- construction : 10,3 % de l'activité de l'emploi.

Selon les données des municipalités, la répartition par secteur en nombre d'entreprises est la suivante :

- 60,5 % commerces et services;
- 21,1 % agricole;
- 11,7 % construction;
- 6,7 % fabrication.

En termes d'emploi, en 2021 on compte 760 entreprises avec un employé et plus sur le territoire de la MRC du Haut-Saint-Laurent. Plus de huit entreprises sur dix comptent moins de 10 employés (84,7 %). Les entreprises (et les établissements de services publics) de cent employés et plus ne représentent que 0,8 % des entreprises de la MRC et sont énumérées ci-après :

- Centre de santé et de services sociaux du Haut-Saint-Laurent / Hôpital Barrie Memorial à Ormstown (500 à 999 employés)
- Vergers Leahy à Franklin (industrie agroalimentaire) (250 à 499 employés);
- Maison Russet à Huntingdon (industrie agroalimentaire) (100 à 249 employés);
- Le groupe Transbus à Saint-Chrysostome (100 à 249 employés);
- Les pavages Chenail à Havelock (100 à 249 employés);
- Les carrières Ducharme à Havelock (100 à 249 employés).

En dehors des plus grosses entreprises ou établissements (de plus de 100 employés), pouvant être d'importants générateurs de MR, il y a également ceux accueillant du public de façon ponctuelle ou permanente, tels les campings ou les établissements scolaires.



La répartition de la population en emploi de la MRC du Haut-Saint-Laurent selon le secteur d'activité se différencie de celle de l'ensemble de la Montérégie relativement à l'analyse du portrait du marché du travail dans le Haut-Saint-Laurent (Emploi-Québec Montérégie, décembre 2016).

L'industrie de production de biens touchant aux domaines agricole, forestier, chasse et pêche et de l'extraction des richesses naturelles occupe une proportion élevée de personnes en emploi (14 % par rapport à 3 % en Montérégie). À titre indicatif, lors du recensement de 2021, 10,7 % des personnes en emploi l'étaient dans les industries regroupant les ressources naturelles, l'agriculture et la production connexe. Le secteur des services occupe 67 % des personnes en emploi comparativement à 78 % pour la moyenne de la Montérégie. Le secteur de la construction occupe 8 % des personnes en emploi de la MRC (contre 6 % en Montérégie).

Depuis le début des années 2000, le nombre de personnes en emploi dans le secteur de la fabrication a diminué de façon considérable dans le Haut-Saint-Laurent, en Montérégie, tout comme au Québec. Ce secteur représente 11 % de la population en emploi pour le Haut-Saint-Laurent et s'y avère moins important que pour l'ensemble de la Montérégie (13 %).

#### **1.4.2 Projections économiques**

Vu les contraintes géographiques de la région qui est dépourvue d'un réseau autoroutier, la croissance économique de la MRC du Haut-Saint-Laurent est moindre par rapport à la croissance provinciale, ce qui n'est pas significativement important dans l'élaboration d'un PGMR qui sera révisé aux sept ans.

Le faible nombre d'industries fait en sorte qu'une fermeture ou une ouverture d'usine peut jouer énormément sur la quantité des MR produites, la croissance économique et le développement global de la région. Le taux de production actuelle majoré de 10 % des secteurs industriel et commercial servirait d'indice de planification pour la gestion des MR éventuelles de ces deux secteurs. La majoration élevée est nécessaire compte tenu de la faiblesse des données disponibles.

## CHAPITRE 2 SYSTÈME DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

### 2.1 Responsabilités de la gestion des matières résiduelles du secteur municipal

#### 2.1.1 Responsabilités définies par la loi

En vertu de l'article 4 de la *Loi sur les compétences municipales* (RLRQ, chapitre C-47.1), les municipalités peuvent, par règlement, établir et exploiter un système d'élimination ou de valorisation des matières résiduelles. Elles peuvent aussi confier l'exploitation de leur système à un prestataire privé ou à la MRC.

La MRC a la responsabilité de produire et d'adopter par règlement un PGMR, ainsi que de procéder à sa révision, conformément à la *Loi sur la qualité de l'environnement*. Elle peut déclarer, par règlement, sa compétence relative à une partie ou à tout le domaine de la GMR, sans droit de retrait des municipalités locales (*Code municipal*, article 678.0.2.1).

#### 2.1.2 Répartition des responsabilités de la GMR dans le Haut-Saint-Laurent

Il a été choisi de présenter dans cette section et les suivantes (ainsi que les tableaux 7, 8 et 9), le portrait le plus à jour, soit à partir de 2020, de la répartition des responsabilités en GMR, des ententes intermunicipales, de la réglementation et des programmes municipaux.

L'ensemble des treize municipalités du territoire ont la compétence pour toutes les activités du domaine de la gestion des matières résiduelles depuis 2020. Chaque municipalité a donc la responsabilité d'offrir et de gérer les services de collecte, de transport, de traitement et d'élimination des matières résiduelles sur son territoire respectif.

Le conseil de la MRC adopte, le 11 septembre 2019, le règlement 310-2019 – abrogeant et remplaçant le règlement 197-2005 et annulant la résolution 6236-10-11 – relatif au domaine de compétence de la MRC du Haut-Saint-Laurent quant à la gestion des matières résiduelles. Ce règlement vise à mettre à jour la répartition des compétences dans le domaine de la gestion des matières résiduelles, celles-ci ne relevant plus que des municipalités.

D'autre part, certains mandats confiés par les municipalités, dans le domaine de la gestion des matières résiduelles, ont été précisés par les résolutions du conseil de la MRC du 7 août 2019, du 19 octobre 2022 et du 2 novembre 2022. De ce fait, plusieurs municipalités ont délégué à la MRC le mandat de demander des soumissions dans le cadre d'appels d'offres regroupés et d'octroyer des contrats en leur nom, desquels la MRC est dégagée de toute responsabilité. Depuis 2019, plusieurs appels d'offres regroupés ont été gérés par la MRC portant sur « la collecte, le transport et le traitement des matières recyclables », « la réception, le tri et le conditionnement des matières recyclables », « la collecte, le transport et l'élimination des déchets » et « le transbordement, le transport et l'élimination des déchets ».

En 2020, la Ville de Huntingdon gère en interne la collecte et le transport des matières organiques vers le site de traitement GSI Environnement, à Bury. La municipalité de Saint-Anicet gère en interne la collecte et le transport des matières résiduelles. En 2020, la Municipalité de Saint-Anicet gère la collecte des déchets et des matières recyclables pour la Ville de Huntingdon par le biais d'une entente.

En plus de la collecte des déchets, des matières recyclables, et des matières organiques (Ville de Huntingdon et Municipalité de Sainte-Barbe), une bonne part des municipalités offrent

d'autres services relatifs à la GMR. Ces services sont souvent offerts en partenariat avec le secteur privé, notamment pour les collectes spéciales (branches, encombrants, etc.) et par la mise à disposition de conteneurs (résidus CRD, certains RDD, etc.).

Pour ce qui est des ICI de petite taille, la plupart sont inclus et desservis par les collectes municipales. Toutefois, les ICI de moyenne ou grande tailles en sont généralement exclus, il en va de même pour les entreprises du secteur CRD.

**Tableau 7**  
**Responsabilité de la gestion des matières résiduelles en 2020**

	Dundee	Elgin	Franklin	Godmanchester	Havelock	Hinchinbrooke	Howick	Huntingdon	Ormstown	Saint-Anicet	Saint-Chrysostome	Sainte-Barbe	Très-Saint-Sacrement
<b>Déchets domestiques</b>													
• Compétence pour la collecte, le transport et l'élimination (incluant le transbordement)	M	M	M	M	M	M	M	M	M	M	M	M	M
• Opération de collecte et de transport	P	P	P	P	P	P	P	M (E) <sup>1</sup>	P	M(I)	P	P	P
• Opération de transbordement et d'élimination	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P
<b>Matières recyclables</b>													
• Compétence pour la collecte, le transport et le traitement (tri et conditionnement)	M	M	M	M	M	M	M	M	M	M	M	M	M
• Opération de collecte et de transport	P	P	P	P	P	P	P	M (E) <sup>1</sup>	P	M (I) <sup>4</sup>	P	P	P
• Compétence pour le traitement	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P
<b>Matières putrescibles végétales (3<sup>e</sup> voie de collecte)</b>													
• Compétence pour la collecte, le transport et la valorisation	M	M	M	M	M	M	M	M	M	M	M	M	M
• Opération de collecte et de transport	n.a	n.a	n.a	n.a	n.a	n.a	n.a	M (I)	n.a	n.a	n.a	P	n.a
• Opération de valorisation	n.a	n.a	n.a	n.a	n.a	n.a	n.a	P	n.a	n.a	n.a	P	n.a
<b>Résidus verts (feuilles, branches, etc.)</b>													
• Compétence pour la collecte, le transport et la valorisation	M	M	M	M	M	M	M	M	M	M	M	M	M
• Opération de collecte et de transport	n.a	n.a	n.a	n.a	n.a	n.a	M (I)	M (I)	P <sup>3</sup>	M (I) <sup>6</sup>	M (I) <sup>6</sup>	P	n.a
• Opération de valorisation	n.a	n.a	n.a	n.a	n.a	n.a	P	P <sup>2</sup>	P	M (I) <sup>6</sup>	P	P	n.a
<p>M : Municipalité            I : Gestion interne (Municipalité)            P : Entreprise privée (opérateur)            E : Entente conclue par la Municipalité (avec une autre Municipalité)            n.a : Non applicable</p> <p>Note 1 : La Municipalité de Saint-Anicet est l'opératrice du service de collecte et de transport (entente).            Note 2 : La valorisation des résidus verts est assurée par des fermes locales.            Note 3 : Les résidus verts sont collectés par Transport Chaperon et disposés auprès de fermes, maraîchers et horticulteurs.            Note 4 : La Municipalité gère en interne la collecte avec son propre équipement.            Note 5 : Un site est mis à la disposition des résidents, lequel peut réceptionner les branches, résidus d'émondage, feuilles, résidus de jardin, gazon, tourbe et algues. Les résidents peuvent également disposer de leurs feuilles dans des sacs, lesquels sont ramassés à la porte une fois par semaine, au printemps et à l'automne.            Note 6 : Les résidents peuvent disposer de leurs feuilles, branches, résidus de jardin au dépôt municipal, au printemps et à l'automne.</p>													

### 2.1.3 Ententes intermunicipales

Durant l'année 2020, la Ville de Huntingdon était desservie par la collecte porte-à-porte des matières recyclables et des ordures ménagères par les services de la Municipalité de Saint-Anicet en vertu d'une entente intermunicipale.

D'autres ententes intermunicipales sont en vigueur sur le territoire et portent sur la gestion des boues par les stations d'épuration. C'est le cas de l'entente signée en novembre 2012 entre la Ville de Huntingdon et les municipalités de Godmanchester et de Hinchinbrooke pour une durée de cinq ans avec option de renouvellement.

## 2.2 Réglementation municipale

Au niveau municipal, la planification de la GMR est encadrée par le PGMR. De plus, les municipalités locales peuvent adopter différents règlements municipaux en vertu de leurs compétences en matière d'environnement et des pouvoirs réglementaires prévus par la *Loi sur les compétences municipales*. C'est ainsi qu'une Municipalité peut, par exemple, adopter des règlements pour rendre obligatoire la vidange des installations septiques, encadrer les modalités de collectes ou interdire certaines matières dans la collecte des déchets. Le tableau 8 répertorie la liste des règlements en vigueur en 2020, ainsi que leur contenu.

**Tableau 8**  
**Éléments réglementés par le secteur municipal en 2020**

	Dundee	Elgin	Franklin	Godmanchester	Havelock	Hinchinbrooke	Howick	Huntingdon	Ormstown	Saint-Anicet	Saint-Chrysostome	Sainte-Barbe	Très-Saint-Sacrement
<b>Collecte des ordures ménagères</b>													
• Contenant pour la collecte (type, nombre, poids maximal)	X		X				X	X		X		X	
• Exclusion entre autres des RDD et des résidus CRD	X		X					X		X		X	
• Déchets volumineux (encombrants)	X							X					
• Pénalités							X	X		X		X	
• Fréquence de collecte	X						X			X		X	
<b>Collecte des matières recyclables</b>													
• Contenant pour la collecte (type, nombre, poids maximal)	X		X				X	X		X		X	
• MR autorisées/interdites	X		X				X	X		X		X	
• Pénalités							X	X		X		X	
• Fréquence de collecte	X						X			X		X	
<b>Fosses septiques</b>													
• Vidange obligatoire (2 ans et 4 ans)	X									X	X	X	
• Inspection des vidanges	X				X					X	X	X	
• Pénalités	X									X	X	X	
• Entretien des installations avec système de traitement tertiaire de désinfection par rayonnement ultraviolet			X							X	X		

## 2.3 Programmes de gestion

Sur le territoire d'application du PGMR, toutes les municipalités offrent des programmes municipaux pour la gestion des matières résiduelles. Il peut s'agir de collectes porte-à-porte (PP) ou d'un apport volontaire (AV) par les citoyens. Pour certains types de programmes, les matières peuvent être valorisées (V) ou éliminées aux installations prévues à cet effet (É).

Le tableau 9 présente un portrait des principaux programmes de gestion des matières résiduelles disponibles en 2020.

### Récupération des résidus domestiques dangereux (RDD)

La MRC organise, chaque année, quatre collectes de tous les RDD, du matériel et des appareils informatiques, électroniques et électroménagers. À cela, s'ajoutent des ententes avec Laurentide Re-sources pour desservir le territoire de la MRC en matière de récupération de piles, d'ampoules, de tubes fluorescents, de peintures et d'huiles usées dans les édifices municipaux, les garages municipaux et les écoles du territoire.

### Récupération des plastiques agricoles

En 2020, la MRC signe une entente avec l'organisme AgriRECUP pour la réalisation d'un projet-pilote pour la récupération des plastiques de ferme sur le territoire de la MRC (pellicules d'ensilage, sacs silos, toiles d'ensilage, cordes et filets pour balles). Le projet-pilote est réalisé en partenariat avec le syndicat local de l'UPA du Haut-Saint-Laurent, les municipalités de Saint-Anicet, Hinchinbrooke et Très-Saint-Sacrement, ainsi qu'Uniag Coopérative à Sainte-Martine. En 2021, quatre sites de collecte ont été implantés pour desservir les producteurs agricoles du Haut-Saint-Laurent (projet-pilote). En 2022, la récupération des tubulures d'érablières s'ajoute aux autres services grâce à la participation de la Municipalité de Franklin (projet-pilote). Depuis 2022, le programme de récupération des plastiques agricoles est géré par AgriRECUP en partenariat avec plusieurs municipalités locales (sites de collecte).

### Réduction à la source

La MRC du Haut-Saint-Laurent encourage l'utilisation de couches lavables pour bébé en accordant aux familles qui résident sur son territoire une aide financière. En 2019, une quinzaine d'aides financières ont été attribuées aux familles; le budget alloué à ce programme ayant été atteint.

Entre 2011 et 2020, ce sont au moins 565 composteurs domestiques qui ont été distribués par les municipalités de Saint-Anicet, Ormstown, Saint-Chrysostome, Dundee et la Ville de Huntingdon. En plus des activités d'information réalisées par les municipalités (séances publiques, etc.), un réseau de maîtres-composteurs (bénévoles) offrait des formations auprès de citoyens intéressés par le compostage à la maison. Ce réseau est demeuré actif jusqu'en 2017. Entre 2017 et 2020, la MRC élabore des guides de démarrage et d'entretien au compostage, incluant des conseils très pratiques. La MRC traite par ailleurs du sujet en y dédiant une page de son site Internet, en donnant des formations sur le compostage domestique et en animant des kiosques lors d'événements publics ou scolaires. À partir de 2023, plusieurs municipalités rurales instaurent un programme de gestion de la matière organique par voie de composteurs domestiques individuels dans le cadre des objectifs de la *Stratégie de valorisation de la matière organique* du gouvernement du Québec.

Enfin, depuis 2017, la MRC fait la promotion des 3RV (réduction, réemploi, recyclage et valorisation) via son guide et son site Internet, lors d'animation de kiosques, de formations dispensées auprès des élèves du primaire et du secondaire et de son soutien technique auprès d'écoles.

**Tableau 9**  
**Programmes municipaux de gestion des matières résiduelles en 2020**

	Déchets domestiques	Matières recyclables	Matières organiques				RDD				Électroniques	Encombrants		Résidu CRD (construction rénovation, démolition)	Boues	
			Collecte 3 <sup>e</sup> voie	Résidus verts	Composteurs <sup>3</sup>	Tous les RDD <sup>4</sup>	Produits chimiques	Peintures, huiles, parfums organiques	Piles, parfois ampoules et tubes fluo	Installation d'épuration						
	PP	PP	PP	PP	AV		AV	AV	AV	AV	AV	PP	AV	PP <sup>6</sup>	AV	
Dundee	É	V	-	É <sup>1</sup>	-	V	-	-	V	V	-	É	-	É	-	-
Elgin	É	V	-	É <sup>1</sup>	-	-	-	-	-	V	-	É	-	É	-	-
Franklin	É	V	-	É <sup>1</sup>	-	-	-	-	V <sup>8</sup>	V	-	É	-	É	-	n.d
Godmanchester	É	V	-	É <sup>1</sup>	-	-	-	-	V	V	-	É	-	É	-	-
Havelock	É	V	-	É <sup>1</sup>	-	-	-	-	-	V	-	É	-	É	-	-
Hinchinbrooke	É	V	-	É <sup>1</sup>	-	-	-	-	V	V	-	É	-	É	-	n.d
Howick	É	V	-	V et É <sup>2</sup>	-	-	-	-	V	V	-	É	-	É	-	n.d
Huntingdon	É	V	V	V	-	V	-	V	V	V	-	V ou É <sup>5</sup>	-	É	-	V
Ormstown	É	V	-	V	-	V	-	-	V	V	V	V ou É <sup>5</sup>	V ou É?	É	V <sup>8</sup>	V
Saint-Anicet	É	V	-	V	V	V	-	-	V	V	V	V ou É <sup>5</sup>	V ou É?	É	V <sup>8</sup>	V
Saint-Chrysostome	É	V	-	É <sup>1</sup>	V	V	-	-	V	V	V	É	V ou É <sup>6</sup>	É	V <sup>7</sup>	n.d
Sainte-Barbe	É	V	V	V	V	-	-	-	-	V	-	É	V ou É <sup>6</sup>	É	V <sup>7</sup>	n.d
Très-Saint-Sacrement	É	V	-	É <sup>1</sup>	-	-	-	-	V	V	-	É	-	É	-	-
Autres programmes : MRC du Haut-Saint-Laurent (vise les citoyens des 13 municipalités)	n.a	n.a	n.a	n.a	n.a	n.a	V	V	V	V	V	n.a	n.a	n.a	n.a	n.a
PP : Porte-à-porte		AV : Apport volontaire		É : Élimination		V : Valorisation		- : Aucun programme municipal			n.d : Non déterminé		n.a : Non applicable			

Note 1 : Il n'existe pas de collecte spécifique des résidus verts. Si des résidus verts se retrouvent à même la collecte des déchets domestiques, ils sont éliminés.

Note 2 : Collecte de branches 6 fois/an. Si des résidus verts se retrouvent à même la collecte des déchets domestiques, ils sont éliminés.

Note 3 : Distribution de composteurs domestiques sur la base du volontariat.

Note 4 : Ensemble des produits générés à la maison qui sont corrosifs, inflammables, toxiques, explosifs, comburants ou lixiviables.

Note 5 : Meubles, matelas, appareils électroménagers et autres gros rebuts, collectés environ 4 fois/an. Les meubles, matelas et autres rebuts sont éliminés.

Note 6 : En quantité limitée et sous certaines conditions (ensachés), les résidus issus de travaux sont généralement tolérés dans les déchets résidentiels.

Plusieurs municipalités interdisent la présence de résidus CRD dans les déchets domestiques (règlement).

Les citoyens sont incités soit, à louer un conteneur, soit à apporter leurs résidus aux lieux de dépôt mis à disposition par les municipalités (AV).

Note 7 : Mise à disposition d'un conteneur, 2 jours/an.

Note 8 : Apport volontaire directement à l'écocentre municipal.

### 2.3.1 Gestion des ordures ménagères

Il a été choisi de présenter dans cette section le portrait le plus à jour des services offerts – soit 2023 –, à la suite des résultats des appels d’offres 2022 réalisés par la MRC (tableau 10). Les quantités, le nombre d’unités d’occupation et l’estimation des coûts portent quant à eux sur l’année 2019, conformément aux informations disponibles par la MRC pour l’ensemble des treize municipalités et de l’année de référence choisie pour les données du présent PGMR (tableau 11).

Depuis 2020, l’ensemble des treize municipalités du territoire ont la compétence pour la gestion des ordures ménagères, et gèrent donc les services de collecte, transport, transfert et élimination de ces matières. Les ordures collectées transitent toutes par un centre de transbordement.

#### 2.3.1.1 Collecte

L’ensemble des municipalités bénéficie d’un service de collecte porte-à-porte des ordures ménagères. L’ensemble des collectes inclut également les petits ICI.

Entre 2019 et 2023, à la demande des municipalités locales, la MRC gère deux appels d’offres pour la collecte, le transport, le transbordement et l’élimination pour une majorité de municipalités du territoire pour une durée de trois ans avec options de renouvellement. En 2022, de nouvelles municipalités s’ajoutent et l’appel d’offres regroupe neuf municipalités, soit celles de Dundee, Elgin, Franklin, Godmanchester, Havelock, Hinchinbrooke, Sainte-Barbe, Saint-Chrysostome et Ormstown. Les municipalités concernées demeurent responsables de la gestion contractuelle et de la bonne exécution des opérations de collecte, transport, transbordement et élimination des matières collectées sur leur territoire respectif.

La Municipalité de Saint-Anicet gère en interne les services de collecte et de transport. En 2023, la Ville de Huntingdon et la Municipalité de Très-Saint-Sacrement ont chacune un contrat respectif pour la collecte et le transport.

En 2023, sept municipalités sur treize offrent toujours une collecte hebdomadaire, soit deux municipalités de moins par rapport à 2015. Cinq municipalités sur treize offrent une collecte bimensuelle des ordures ménagères pendant la période hivernale (novembre à avril). Seule la Ville de Huntingdon offre une collecte bimensuelle des ordures à l’année depuis la mise en place de la troisième voie de collecte (bac brun).

Les commerces et les industries, en raison d’un volume supérieur au secteur résidentiel, ne sont généralement pas desservis par la collecte municipale. Les principales institutions du territoire de la MRC, comme les écoles (en dehors de celles de la Ville d’Huntingdon et de la Municipalité d’Ormstown) et les édifices municipaux, bénéficient du service de la collecte municipale.

Il est à remarquer que les encombrants (gros rebuts) ne font pas toujours l’objet d’une cueillette spéciale. Ils sont, pour une majorité de municipalités, recueillis à même la collecte des ordures ménagères et sont comptabilisés dans le tonnage des résidus ultimes collectés.



### 2.3.1.2 Transfert et élimination

Les ordures ménagères collectées en 2023 dans les municipalités de Huntingdon, Saint-Anicet, Howick et Très Saint-Sacrement, sont acheminées au centre de transbordement de Récupération Mario Hart Inc. situé à Salaberry-de-Valleyfield par l'entremise d'un appel d'offres en regroupement géré par la MRC. Les municipalités concernées demeurent responsables de la gestion contractuelle et de la bonne exécution des services. Les matières reçues au centre de transbordement sont reconditionnées et ensuite expédiées au site de traitement de Waste Management à Sainte-Sophie.

Dans le cas des municipalités d'Ormstown, Sainte-Barbe, Saint-Chrysostome, Franklin, Dundee, Elgin, Godmanchester, Hinchinbrooke et Havelock, l'entrepreneur mandaté pour la collecte du secteur résidentiel et auprès des petits ICI achemine les matières vers le site de transbordement Raylobec à Vaudreuil-Dorion par l'entremise d'un appel d'offres regroupé géré par la MRC en 2022. Les matières reçues au centre de transbordement sont expédiées au site de traitement de la propriété de Complexe Enviro Connexions à Terrebonne.

### 2.3.1.3 Coûts

Les coûts de collecte, transport, transbordement et élimination sont estimés pour l'année 2019 à environ 1 598 100 \$ (avant taxes), incluant les redevances à l'élimination, pour l'ensemble des municipalités du Haut-Saint-Laurent.

Les redevances à l'élimination à payer pour chaque tonne enfouie sont d'un total de 23,07 \$ en 2019<sup>9</sup>. Le montant total estimé des redevances à l'élimination versé par les municipalités s'élève à environ 190 437 \$ (avant taxes) pour l'année 2019.

Le coût unitaire moyen (\$/tonne) pour l'ensemble du service s'élève à 193,60 \$ avant taxes, redevances incluses pour l'année 2019.

Il est estimé par la MRC que le coût total en 2019 pour le Haut-Saint-Laurent, taxes et redevances incluses, est d'environ 1 837 415 \$.

---

9 Redeuvances perçues par le MELCCFP pour chaque tonne enfouie dans le cadre du *Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles*

**Tableau 10**  
Description des programmes municipaux de gestion des ordures – services offerts en 2023

Municipalité	Fréquence de collecte en 2023			Service de collecte en 2023			Type de collecte	Contenant permis
	Type	Journée	Nb/an	Entrepreneur	Durée	Échéance		
Dundee	À la semaine	Mercredi	52	Robert Daoust et fils	3 ans, renouvelable (1 an+1 an)	31-12-2025, renouvelable (1 an+1 an)	PP	Bac roulant 360L
Elgin	Aux 2 semaines À la semaine (15 avril à novembre)	Mardi	41	Robert Daoust et fils	3 ans, renouvelable (1 an+1 an)	31-12-2025, renouvelable (1 an+1 an)	PP	Bac roulant 240L, sacs ou poubelles ordinaires
Franklin	Aux 2 semaines (octobre à janvier) À la semaine	Jeudi	46	Robert Daoust et fils	3 ans, renouvelable (1 an+1 an)	31-12-2025, renouvelable (1 an+1 an)	PP	Bac roulant 360L/ou sacs/ou poubelles ordinaires <u>Limite à la collecte</u> : 6 récipients de 100 litres, dont le poids est inférieur ou égal à 25 kg par maison unifamiliale
Godmanchester	À la semaine	Vendredi	52	Robert Daoust et fils	3 ans, renouvelable (1 an+1 an)	31-12-2025, renouvelable (1 an+1 an)	PP	Bac roulant 240L, sacs ou poubelles ordinaires
Havelock	À la semaine	Mardi	52	Robert Daoust et fils	3 ans, renouvelable (1 an+1 an)	31-12-2025, renouvelable (1 an+1 an)	PP	Bac roulant 360L
Hinchinbrooke	À la semaine	Mercredi	52	Robert Daoust et fils	3 ans, renouvelable (1 an+1 an)	31-12-2025, renouvelable (1 an+1 an)	PP	Bac 360L/ou sacs/ou poubelles ordinaires <u>Limite collecte</u> : 6 récipients de 100 litres, dont le poids est inférieur ou égal à 25 kg par maison unifamiliale
Howick	À la semaine	Jeudi	52	Robert Daoust et fils	3 ans	31-12-2023	PP	Bac roulant 360L ou poubelles ordinaires
Huntingdon	Aux 2 semaines	Lundi	26	Transport Rolland Chaperon	1 an	31-12-2023	PP	Bac roulant IPL 360L/(ou bac roulant 240L/ou poubelle commerciale fermée et étanche de modèle équivalent)
Ormstown	À la semaine	Vendredi	52	Robert Daoust et fils	3 ans, renouvelable (1 an+1 an)	31-12-2025, renouvelable (1 an+1 an)	PP	Bac roulant 360L (ou bac roulant 240L ou bac roulant 120L)
Saint-Anicet	Aux 2 semaines (novembre à avril) À la semaine (avril à novembre)	Variable (selon les zones)	42	n.a (gestion interne)	n.a	n.a	PP	Bac roulant 240L
Saint-Chrysostome	Aux 2 semaines (15 novembre à mai) À la semaine	Vendredi	39	Robert Daoust et fils	3 ans, renouvelable (1 an+1 an)	31-12-2025, Renouvelable (1 an+1 an)	PP	Bac roulant 360L/ou sacs/ou poubelles ordinaires
Sainte-Barbe	Aux 2 semaines (novembre à mai) À la semaine	Lundi	38	Robert Daoust et fils	3 ans, renouvelable (1 an+1 an)	31-12-2025, renouvelable (1 an+1 an)	PP	Bac roulant 360L/ou sacs/ou poubelles ordinaires
Très-Saint-Sacrement	À la semaine	Jeudi	52	Robert Daoust et fils	2 ans, option 1 an+1 an	31-12-2023, renouvelable (1 an+1 an)	PP	Bac roulant 360L, 240L, sacs ou poubelles ordinaires, sacs

Lieu d'élimination en 2023	Site de transbordement en 2023	
Complexe Enviro Connexions (Terrebonne)	Raylobec (Vaudreuil-Dorion)	Dundee
Complexe Enviro Connexions (Terrebonne)	Raylobec (Vaudreuil-Dorion)	Elgin
Complexe Enviro Connexions (Terrebonne)	Raylobec (Vaudreuil-Dorion)	Franklin
Complexe Enviro Connexions (Terrebonne)	Raylobec (Vaudreuil-Dorion)	Godmanchester
Complexe Enviro Connexions (Terrebonne)	Raylobec (Vaudreuil-Dorion)	Havelock
Complexe Enviro Connexions (Terrebonne)	Raylobec (Vaudreuil-Dorion)	Hinchinbrooke
Waste Management (Sainte-Sophie)	Récupération Mario Hart Inc. (Salaberry-de-Valleyfield)	Howick
Waste Management (Sainte-Sophie)	Récupération Mario Hart Inc. (Salaberry-de-Valleyfield)	Huntingdon
Complexe Enviro Connexions (Terrebonne)	Raylobec (Vaudreuil-Dorion)	Ormstown
Waste Management (Sainte-Sophie)	Récupération Mario Hart Inc. (Salaberry-de-Valleyfield)	Saint-Anicet
Complexe Enviro Connexions (Terrebonne)	Raylobec (Vaudreuil-Dorion)	Saint-Chrysostome
Complexe Enviro Connexions (Terrebonne)	Raylobec (Vaudreuil-Dorion)	Sainte-Barbe
Waste Management (Sainte-Sophie)	Récupération Mario Hart Inc. (Salaberry-de-Valleyfield)	Très-Saint-Sacrement

**Tableau 11**  
**Description des programmes municipaux de gestion des ordures**  
**– unités desservies, quantités et coûts estimés en 2019**

Municipalité	Quantité 2019 (tonne)	Nombre u.o desservies en 2019				Coûts pour l'année 2019 (avant taxes)					
		Perm	Sais	ICI	Total	Collecte et transport (estimation)	Élimination, redevances incluses (estimation)	Collecte et transport/ u.o (estimation)	Élimination/ u.o (estimation)	Collecte et transport/tm	Élimination/ tm
Dundee	184,17	265	98	1	364	33 012 \$	15 759 \$	90,69 \$	43,30 \$	179,25 \$	62,50 \$ (+ 23,07 \$ redevances)
Elgin	138,08	226	0	3	229	20 885 \$	12 299 \$	91,20 \$	53,71 \$	151,25 \$	66 \$ (+ 23,07 \$ redevances)
Franklin	624,89	806	0	566	862	60 927 \$	55 659 \$	70,68 \$	64,57 \$	97,50 \$	66 \$ (+ 23,07 \$ redevances)
Godmanchester	479,57	627	0	0	627	44 624 \$	41 037 \$	71,17 \$	65,45 \$	93,05 \$	62,50 \$ (+ 23,07 \$ redevances)
Havelock	270	411	0	8	419	-	-	-	-	-	-
Hinchinbrooke	865,63	1 076	145	12	1 233	87 662 \$	77 102 \$	71,10 \$	62,53 \$	101,27 \$	66 \$ (+ 23,07 \$ redevances)
Howick	350,65	392	0	11	403	24 629 \$7	30 005 \$	61,11 \$	74,45 \$	70,24 \$	62,50 \$ (+ 23,07 \$ redevances)
Huntingdon	709,51	1 137	0	97	1 234	71 557 \$ <sup>1</sup>	60 713 \$ <sup>2</sup>	57,99 \$	49,20 \$	-	62,50 \$ (+ 23,07 \$ redevances)
Ormstown	1 336,58	1 717	0	130	1 847	281 907,61 \$ <sup>3</sup>		152,63 \$ <sup>4</sup>		210,92 \$ <sup>5</sup>	
Saint-Anicet	1 172,14	1 501	611	25	2 137	-	100 300 \$	-	46,93 \$	-	62,50 \$ (+ 23,07 \$ redevances)
Saint-Chrysostome	991,12	1 226	0	112	1 338	95 098 \$	88 279 \$	71,07 \$	65,98 \$	95,95 \$	66 \$ (+ 23,07 \$ redevances)
Sainte-Barbe	688,77	743	162	33	938	64 834 \$	61 349 \$	69,12 \$	65,40 \$	94,13 \$	66 \$ (+ 23,07 \$ redevances)
Très-Saint-Sacrement	443,63	531	0	0	531	-	37 961 \$	-	71,49 \$	-	62,50 \$ (+ 23,07 \$ redevances)
<b>Total</b>	<b>8 254,74</b>	<b>10 658</b>	<b>1 016</b>	<b>488</b>	<b>12 162</b>						

Sources : Données réelles issues des appels d'offres de la MRC;  
Données issues des réponses des municipalités au questionnaire transmis en 2021.

Note générale : Estimation des coûts par la MRC, pour chaque municipalité, à partir d'au moins une donnée de référence (appels d'offres, réponses au questionnaire par les municipalités).

U.O : Unité d'occupation  
- : Aucune référence disponible ou aucune estimation réalisée pour la catégorie.

Références :

Note 1 : Coût total pour l'année 2020 pour la collecte, le transport et l'élimination (132 270 \$, incluant les encombrants, avant taxes?). Portion « collecte et transport » estimée par la MRC à partir de cette référence.

Note 2 : Coût total pour l'année 2020 pour la collecte, le transport et l'élimination (132 270 \$, incluant les encombrants). Portion « élimination » estimée par la MRC à partir de cette référence.

Note 3 : Coût total par u.o de 152,63 \$ pour l'année 2020 (incluant les encombrants). Estimation MRC à partir de cette référence.

Note 4 : Coût total par u.o de 152,63 \$ pour l'année 2020 (incluant les encombrants). Report de cette donnée dans le tableau.

Note 5 : Coût total par u.o de 152,63 \$ pour l'année 2020 (incluant les encombrants). Estimation MRC à partir de cette référence.

Note 6 : Nombre d'ICI de l'année 2016. Report de cette donnée dans le tableau.

Note 7 : 473,63 \$/collecte en 2020 (avant taxes?).

## 2.3.2 Gestion des matières recyclables

Il a été choisi de présenter dans cette section le portrait le plus à jour des services offerts – soit 2023 –, à la suite des résultats des appels d’offres 2022 (tableau 12). Les quantités, le nombre d’unités d’occupation et l’estimations des coûts portent quant à eux sur l’année 2019, conformément aux informations disponibles par la MRC pour les treize municipalités et de l’année de référence choisie pour les données du présent PGMR (tableau 13).

Depuis 2020, l’ensemble des treize municipalités du territoire ont la compétence pour la collecte, le transport, le tri et le conditionnement des matières recyclables, et sont donc responsables de la gestion de ces matières.

### 2.3.2.1 Collecte, tri et conditionnement

L’ensemble des municipalités du territoire disposent d’un service de collecte porte-à-porte, avec une fréquence aux deux semaines pour sept municipalités.

Entre 2019 et 2023, à la demande des municipalités locales, la MRC gère trois appels d’offres pour la collecte, le transport et le traitement (incluant le tri et le conditionnement) pour une majorité de municipalités du territoire pour une durée de deux ans avec options de renouvellement. En 2022, de nouvelles municipalités s’ajoutent et l’appel d’offres regroupe dix municipalités, soit Dundee, Elgin, Franklin, Godmanchester, Havelock, Hinchinbrooke, Ormstown, Sainte-Barbe, Howick et Saint-Chrysostome. Les municipalités concernées demeurent responsables de la gestion contractuelle et de la bonne exécution des opérations de collecte, transport, tri et conditionnement pour les matières collectées sur leur territoire respectif. La Municipalité de Saint-Anicet gère en interne les services de collecte et de transport. La Ville de Huntingdon et la Municipalité de Très-Saint-Sacrement ont chacune un contrat respectif pour la collecte et le transport.

En 2023, sept municipalités sur treize offrent une collecte aux deux semaines, soit trois municipalités de moins par rapport à 2015. Cinq municipalités offrent une collecte hebdomadaire à l’année et une autre municipalité offre une collecte hebdomadaire d’octobre à décembre. Les municipalités qui avaient des couvercles papillon (avec séparateur) les ont remplacés par un couvert unique afin d’améliorer le service de collecte et d’augmenter la quantité de matières récupérées. En 2023, la majorité des municipalités du territoire fait appel au service de collecte de la compagnie Robert Daoust et fils et aux services de tri et de conditionnement de la coopérative de solidarité Tricentris située à Lachute.

Dans le cas de la collecte, du transport, du tri et du conditionnement des matières recyclables, ces services sont offerts pour les unités d’occupation résidentielles de même qu’à certains ICI dont la quantité et la composition des matières sont assimilables celles de source résidentielle. Les principales institutions du territoire de la MRC, comme les écoles et édifices municipaux, bénéficient également de ce service. Une collecte des surplus de carton est offerte par plusieurs municipalités aux ICI desservis par la collecte municipale. C’est le cas notamment de la Municipalité de Franklin pour ses producteurs de bleuets et de pommes et de la Ville de Huntingdon auprès de ses ICI et de Maison Russet.

Le tonnage à la récupération par le secteur municipal en 2019 est de 2 152 tm<sup>10</sup> pour l'ensemble des treize municipalités du Haut-Saint-Laurent.

### 2.3.2.2 Coûts

On constate que la collecte et le transport des matières représentent des coûts plus importants que le tri des matières, soit une estimation<sup>11</sup> autour de 636 175 \$ (avant taxes), correspondant à environ 87 % du coût total, et à approximativement 7 % de plus par rapport à 2014.

D'après l'estimation réalisée par la MRC pour 2019, les treize municipalités du territoire auraient déboursé un montant autour de 731 235 \$<sup>12</sup> (avant taxes) pour les services de collecte, transport, tri et conditionnement des matières recyclables. Le montant de la compensation financière estimée en 2019 s'élèverait autour de 548 425 \$ correspondant à environ 75 % du coût total<sup>13</sup>.

---

10 D'après les pesées des fournisseurs de services.

11 Estimation réalisée à partir, d'au moins une donnée réelle par municipalité, et d'extrapolations.

12 Inclut la collecte de carton dans les ICI desservis par la collecte municipale, de même que la collecte de carton par la Ville de Huntingdon pour les ICI et Maison Russet.

13 La part de la compensation financière provenant du fonds de compensation à la collecte sélective (Recyc-Québec) correspond à environ 75 % du coût total dans la MRC du Haut-Saint-Laurent pour le service de collecte, transport, tri et conditionnement des matières recyclables. Les données réelles issues du fonds de compensation pour l'année 2019 ne sont pas détenues par la MRC.

**Tableau 12**  
**Description des programmes municipaux de gestion des matières recyclables en 2023**

Municipalité	Fréquence de collecte			Service de collecte			Service de tri et conditionnement			Type de collecte	Contenant permis
	Type	Journée	Nb/an	Entrepreneur	Durée	Échéance	Entrepreneur	Durée	Échéance		
Dundee	Aux 2 semaines	Mercredi	26	Robert Daoust et fils	2 ans, renouvelable 1+1 an	31 décembre 2024 (renouvelable 1 an + 1 an)	Tricentris (Lachute)	2 ans, renouvelable 1+1 an	31 décembre 2024, renouvelable jusqu'au 31 décembre 2026	PP	Bac roulant 360L avec séparateur, bac 64L (remplacement par couvercle unique)
Elgin	Aux 2 semaines	Lundi	26	Robert Daoust et fils	2 ans, renouvelable 1+1 an	31 décembre 2024 (renouvelable 1 an + 1 an)	Tricentris (Lachute)	2 ans, renouvelable 1+1 an	31 décembre 2024, renouvelable jusqu'au 31 décembre 2026	PP	Bac roulant 240L, 64L, sacs transparents
Franklin	Aux 2 semaines (jan-oct) À la semaine ensuite	Mardi	33	Robert Daoust et fils	2 ans, renouvelable 1+1 an	31 décembre 2024 (renouvelable 1 an + 1 an)	Tricentris (Lachute)	2 ans, renouvelable 1+1 an	31 décembre 2024, renouvelable jusqu'au 31 décembre 2026	PP	Bac roulant 360L avec séparateur (remplacement par couvercle unique)
Godmanchester	Aux 2 semaines	Lundi	26	Robert Daoust et fils	2 ans, renouvelable 1+1 an	31 décembre 2024 (renouvelable 1 an + 1 an)	Tricentris (Lachute)	2 ans, renouvelable 1+1 an	31 décembre 2024, renouvelable jusqu'au 31 décembre 2026	PP	Bac roulant 360L
Havelock	Aux 2 semaines	Mercredi	26	Robert Daoust et fils	2 ans, renouvelable 1+1 an	31 décembre 2024 (renouvelable 1 an + 1 an)	Tricentris (Lachute)	2 ans, renouvelable 1+1 an	31 décembre 2024, renouvelable jusqu'au 31 décembre 2026	PP	Bac roulant 360L avec séparateur (remplacement par couvercle unique)
Hinchinbrooke	Aux 2 semaines	Lundi	26	Robert Daoust et fils	2 ans, renouvelable 1+1 an	31 décembre 2024 (renouvelable 1 an + 1 an)	Tricentris (Lachute)	2 ans, renouvelable 1+1 an	31 décembre 2024, renouvelable jusqu'au 31 décembre 2026	PP	Bac roulant 360L, bac roulant 64L, sacs transparents
Howick	À la semaine	Jeudi	52	Robert Daoust et fils	2 ans, renouvelable 1+1 an	31 décembre 2024 (renouvelable 1 an + 1 an)	Tricentris (Lachute)	2 ans, renouvelable 1+1 an	31 décembre 2024, renouvelable jusqu'au 31 décembre 2026	PP	Bac roulant 360L avec séparateur (remplacement par couvercle unique)
Huntingdon	À la semaine	Jeudi	52	Transport Rolland Chaperon	1 an	31 décembre 2023	Ricova (Châteauguay)	1 an	31 décembre 2023	PP	Bac roulant IPL 360L/(ou 240L)
Ormstown	À la semaine	Jeudi	52	Robert Daoust et fils	2 ans, renouvelable 1+1 an	31 décembre 2024 (renouvelable 1 an + 1 an)	Tricentris (Lachute)	2 ans, renouvelable 1+1 an	31 décembre 2024, renouvelable jusqu'au 31 décembre 2026	PP	Bac roulant 360L ou 240L, bac 64L, sacs transparents
Saint-Anicet	Aux 2 semaines	Mercredi	26	n.a (gestion interne)	n.a	n.a	Sani-Éco	n.c	n.c	PP	Bac roulant 360L
Saint-Chrysostome	À la semaine	Lundi	52	Robert Daoust et fils	2 ans, renouvelable 1+1 an	31 décembre 2024 (renouvelable 1 an + 1 an)	Tricentris (Lachute)	2 ans, renouvelable 1+1 an	31 décembre 2024, renouvelable jusqu'au 31 décembre 2026	PP	Bac roulant 360L
Sainte-Barbe	Aux 2 semaines	Mardi	26	Robert Daoust et fils	2 ans, renouvelable 1+1 an	31 décembre 2024 (renouvelable 1 an + 1 an)	Tricentris (Lachute)	2 ans, renouvelable 1+1 an	31 décembre 2024, renouvelable jusqu'au 31 décembre 2026	PP	Bac roulant de 360L, des matières recyclables peuvent être déposées à côté des bacs
Très-Saint-Sacrement	À la semaine	Mercredi	52	Ricova (Châteauguay)	n.c.	31 décembre 2023	Ricova (Châteauguay)	n.c	31 décembre 2023	PP	Bac roulant 360L avec séparateur

PP : Porte-à-porte  
CT : Collecte et transport  
TC : Tri et conditionnement

**Tableau 13**  
**Description des programmes municipaux de gestion des matières recyclables**  
**– unités desservies, quantités et coûts estimés en 2019**

Municipalité	Quantité 2019 (tonne)	Nombre u.o desservies en 2019	Coûts avant taxes en 2019 (estimations)					
			Collecte et transport (estimation)	Traitement (estimation)	Collecte et transport/ u.o	Traitement/ u.o	Collecte et transport/ tm (estimation)	Traitement/ tm (estimation)
Dundee	36,71	317	12 122 \$	656 \$	38,24 \$	2,07 \$	330,21 \$	18 \$
Elgin	36,87	231	13 440 \$	998 \$	58,18 \$	4,32 \$	364,51 \$	27 \$
Franklin	118,74	849 <sup>5</sup>	26 557 \$	4 296 \$	31,28 \$	5,06 \$	223,65 \$	36 \$
Godmanchester	88,32	627	21 795 \$	3 204 \$	34,76 \$	5,11 \$	246,77 \$	36 \$
Havelock	70,51	335	14 067 \$	2 318 \$	41,99 \$	6,92 \$	199,50 \$	33 \$
Hinchinbrooke	125,46	1 187	41 165 \$	4 000 \$	34,68 \$	3,37 \$	328,11 \$	32 \$
Howick	86,46	405	31 906 \$	2 576 \$	78,78 \$	6,36 \$	369,02 \$	30 \$
Huntingdon	250,09	1 289 <sup>1</sup>	99 189 \$	12 484 \$	76,95 \$ <sup>2</sup>	9,69 \$	396,61 \$	49,92 \$
Huntingdon (carton ICI)	189,32	100	60 202 \$				317,99 \$ <sup>3</sup>	
Ormstown	320,55	1 827	148 992 \$		81,55 \$		464,80 \$	
Saint-Anicet	296,15	2 154	-	14 784 \$	-	6,86 \$	-	49,92 \$
Saint-Chrysostome	272,98	1 421 <sup>4</sup>	88 813 \$		62,50 \$		325,34 \$	
Sainte-Barbe	131,42	908	-	6 560 \$	-	7,23 \$	-	49,92 \$
Très-Saint-Sacrement	128,21	530	21 046 \$	4 288 \$	39,71 \$	8,09 \$	164,15 \$	33 \$
<b>Total</b>	<b>2 151,79</b>	<b>12 180</b>						

Source :

Données réelles issues des appels d'offres de la MRC.

Données issues des réponses des municipalités au questionnaire transmis en 2021.

Note générale : Estimation des coûts par la MRC à partir d'au moins une donnée de référence (appels d'offres, réponses au questionnaire par les municipalités).

U.O : Unité d'occupation

- : Aucune référence disponible ou aucune estimation réalisée pour la catégorie.

Note 1 : Résultat après déduction d'une centaine d'ICI desservis.

Note 2 : Référence : Coût/u.o en 2020 pour la collecte et le transport. Report de cette donnée dans le tableau.

Note 3 : Référence : Coût/collecte en 2020 (incluant la collecte, le transport, le traitement, y compris le carton pour les ICI). Report de cette donnée dans le tableau.

Note 4 : Détail du nombre d'unités : 1 187 u.o résidentielles + 100 (dans le camping) + 2 écoles + 123 commerces = 1 412 + 9 bâtiments municipaux.

Note 5 : Détail du nombre d'unités : 796 u.o résidentielles + 53 u.o commerciales.



### 2.3.3 Gestion des matières organiques

Le portrait de l'année 2020 est présenté dans cette section. La MRC détient les renseignements les plus complets pour l'ensemble des municipalités pour cette année. Ces renseignements sont issus des résultats d'un questionnaire complet sur la gestion des résidus organiques transmis aux municipalités en 2021 portant sur l'année 2020.

Le compostage domestique et l'herbicyclage sont fortement encouragés par le secteur municipal. Le compostage domestique est une pratique répandue qui s'est déployée au fil des années sur l'ensemble du territoire du Haut-Saint-Laurent. Il est toutefois impossible de quantifier le nombre de foyers le pratiquant (taux de réponse aux sondages peu significatif).

Plusieurs municipalités fournissent des composteurs domestiques; c'est au moins toujours le cas pour les municipalités de Saint-Anicet et de Dundee. Entre 2011 et 2020, au moins 565 composteurs domestiques ont été distribués par les municipalités, sur la base du volontariat, auprès des résidants de Dundee, Huntingdon, Ormstown, Saint-Anicet et Saint-Chrysostome. À cela, ce sont ajoutées des activités de promotion et de formation au compostage domestique principalement réalisées par la MRC depuis 2017 (articles dans les journaux locaux, page dédiée sur le site Internet de la MRC, création de guides, animations/formations lors d'événements publics, etc.). À noter, qu'à partir de 2023, plusieurs municipalités rurales instaureront un programme de gestion de la matière organique par voie de composteurs domestiques individuels dans le cadre de la poursuite des objectifs de la *Stratégie de valorisation de la matière organique* du gouvernement du Québec.

En 2020, deux municipalités offrent une troisième voie de collecte des résidus organiques (bac brun). La municipalité de Sainte-Barbe offre depuis 2019 la collecte par bac de toutes les matières végétales. La Ville de Huntingdon est la seule municipalité du Haut-Saint-Laurent à offrir la récupération de l'ensemble des résidus de table, des résidus verts et d'autres résidus tels que les fibres souillées.

La collecte des résidus verts est souvent effectuée par le personnel des municipalités. Il est généralement impossible pour les municipalités de préciser les quantités et les coûts affectés à ces collectes. Les données disponibles par la MRC sont présentées dans le tableau 14. Celui-ci dresse un portrait des différents services offerts pour la valorisation des matières putrescibles sur le territoire du Haut-Saint-Laurent.

**Tableau 14**  
**Services offerts pour la récupération et la valorisation des matières putrescibles**  
**organiques résidentielles en 2020**

Municipalité	Matières	Fréquence	Collecte et transport	Lieu de disposition	Tonnage annuel	Coût
Howick	Branches	6 fois / an	Gestion interne?	n.c	n.c	n.c
	Feuilles	n.c	Gestion interne?	n.c	250 sacs (2021)	n.c
Huntingdon	Résidus alimentaires, résidus verts, autres (ex. fibres souillées)	16 fois / an Aux 2 semaines (avril-novembre)	Gestion interne	GSI Environnement (Bury)	114,72 tm (2020)	n.c
	Branches, feuilles	26 fois / an À l'année, les vendredis, aux 2 semaines	Gestion interne	Fermes privées	5 tm (estimation, 2020)	n.c
Ormstown	Branches, feuilles et résidus de jardin	10 fois / an	Privé (Transport Chaperon)	Fermes privées, horticulteurs, etc.	67,77 tm (2020)	Inclus dans le contrat des ordures (résidus verts recyclés)
	Sapins	1 fois / an (4 jours)	Gestion interne	n.c	n.c	n.c
Saint-Anicet	Branches, feuilles, troncs, algues et gazon	Mai-octobre	Privé (citoyens)	Site de branches	20 tm (estimation)*	n.c
	Feuilles, gazon	10 fois / an (1 fois / semaine fin avril à fin mai, puis mi-octobre à mi-novembre)	Gestion interne	n.c		
	Sapins	1 fois / an (10 jours)	Gestion interne	n.c	n.c	n.c
Saint-Chrysostome	Branches, résidus verts	Sur demande	Gestion interne	n.c	n.c	n.c
	Feuilles (mortes)	Sur demande	Gestion interne	Agriculteurs (paillis)	300 sacs*	n.c
	Sapins	1 fois / an (5 jours)	Gestion interne	n.c	15 sapins*	n.c
Sainte-Barbe	Matières végétales (toutes)	26 fois / an Aux 2 semaines	Privé (Transport Chaperon)	Fermes privées, horticulteurs, etc.	101,22 tm (2020)	28 \$/porte (2020)
	Branches	2 fois / an (fins de semaine)	Privé Conteneurs mis à disposition	n.c	n.c	n.c
	Sapins	Sur appel en janvier	n.c	n.c	n.c	n.c

Sources : Sondage 2021 réalisé auprès des municipalités et données du PGMR 2016-2020  
n.c : Non connu

## **2.3.4 Gestion des résidus domestiques dangereux**

Le tableau 15 présente l'ensemble des quantités récupérées conformément aux données disponibles par la MRC. L'année 2020 a été choisie en raison de la disponibilité des données pour l'ensemble des treize municipalités (collectes itinérantes et dépôts permanents).

### **2.3.4.1 Collectes itinérantes**

Les collectes annuelles organisées par la MRC en partenariat avec des municipalités hôtes sont ouvertes à tous les citoyens du Haut-Saint-Laurent (résidents permanents et saisonniers). Les produits acceptés sont les résidus domestiques dangereux, incluant les résidus « inorganiques » (acides, bases, toxiques, comburants), les batteries au plomb, les bonbonnes de gaz (2 lbs à 40 lbs), le matériel et les appareils électroniques et électriques ou à batteries, les petits et moyens électroménagers et les appareils réfrigérants. Ces produits sont considérés comme nocifs pour l'environnement et la santé. Ces collectes, généralement au nombre de quatre par année, demeurent très populaires depuis leur création en 2006. La quantité et la gamme de produits acceptés n'ont cessé de croître depuis 2016. Elles sont offertes depuis 2018 avec le soutien de CRI Environnement, une société spécialisée dans le transport et le tri des matières dangereuses, et d'autres partenaires.

La liste détaillée des produits acceptés et les dates des collectes sont disponibles sur le site Internet de la MRC et de certaines municipalités. Un dépliant d'information concernant ces journées de collectes est également envoyé par courrier en mai de chaque année.

**Tableau 15**  
**Quantités récupérées de plusieurs RDD en 2020**

Municipalité	Récupérateur	Peinture (kg)	Huile (kg)	Organique (kg)	Inorganique (kg)	Piles (kg)	Aérosols (kg)	Ampoules au mercure (kg)	Tubes fluorescents (pi. linéaires)	Électroniques (kg)	TOTAL récupérateur
Dundee	Dépôt Dundee	437	112,4	141,7	1,1	0,4	10	0	0		702,5 kg
Elgin	Dépôt Elgin					0		0			0 kg
Franklin	Dépôt Franklin	1 238,6		57,6			47,8	0			1 344 kg
Godmanchester	Dépôt Godmanchester	449,8	629,4	84,8	2,5		1,2	0	0		1 167,6 kg
Havelock	Dépôt Havelock					164		0			164 kg
Hinchinbrooke	Dépôt Hinchinbrooke	990 3	43	6,2			48,5	0	0		1 088 kg
Howick	Dépôt Howick	762,1	327,2	614,3	15,9		26,7	0	0		1 746,2 kg
Huntingdon	Dépôt Huntingdon	1 876,2	793,6	612,7	20,7	256	20,7	150,3 kg			3 730,12 kg
	Dépôts MRC/HAECC/Uniprix					384,4					384,4 kg
Ormstown	MRC : collecte Ormstown	2 070	1 153,7	2 161,6	714,3	575,7	137,5	249	1 567 pi li	2 735	9 796,8 kg + 1 567 pi li
	Dépôt Ormstown	1 563,7	329,5	375,1	70,6	0,2	53,5	0	0	3 770	2 445,95 kg
	BMR/Dépôt Ormstown					60,9					60,9 kg
Saint-Anicet	MRC : collecte Saint-Anicet	1 495,5	648,8	2 800,8	338,2	205,9	152,6	119	560 pi li	1 555	7 315,8 kg + 560 pi li
	Dépôt Saint-Anicet	1 080,7	1,9	156,8	5,9	292	21	10,4 kg		n.c.	1 568,72 kg
Saint-Chrysostome	Dépôt Saint-Chrysostome	1 550,3	724,3	678,7	22	400,4	38,3	187 unités et 2,6 kg	282 unités	1 192	4 608,45 kg + 469 unités
Sainte-Barbe	Dépôt Sainte-Barbe					15,5		0			15,5 kg
	Coop Unifrontières	0									0 kg
Très-Saint-Sacrement	MRC : collecte Très-Saint-Sacrement	1 402,2	587,4	1 141,4	560,7	220,6	123,4	371	634 pi li	1 417	5 823,7 kg + 634 pi li
	Dépôt Très Saint-Sacrement	154,2	86,1	47	1,3		19,7	0			308,15 kg
<b>Grands totaux</b>		<b>15 071 kg</b>	<b>5 437,3 kg</b>	<b>8 878,5 kg</b>	<b>1 753,2 kg</b>	<b>2 575,9 kg</b>	<b>700,8 kg</b>	<b>902,6 kg (ampoules et fluorescents) et 187 unités</b>	<b>2 761 pi li et 282 unités</b>	<b>10 669 kg</b>	
<b>Total général (kg) Hors unités et pieds linéaires</b>		<b>47 988,3 kg</b>									

### 2.3.4.2 Lieux de dépôt permanents

En dehors de ces collectes itinérantes, il y a des dépôts permanents de récupération pour les peintures, huiles, piles, ampoules fluocompactes et tubes fluorescents dans les municipalités suivantes : Dundee, Elgin, Franklin, Godmanchester, Havelock, Hinchinbrooke, Howick, Huntingdon, Ormstown, Saint-Anicet, Saint Chrysostome, Sainte-Barbe et Très-Saint-Sacrement. Ces services dans les dépôts permanents sont offerts aux citoyens des municipalités mentionnées.

Une autre option de disposition sécuritaire de tous les types de peinture (peinture à l'eau, peinture à l'huile et apprêt) à l'année longue est la quincaillerie Coop à Sainte-Barbe qui, elle, est ouverte à tous les citoyens.

D'autre part, les piles peuvent être apportées à l'édifice Le Château (Huntingdon). Les écoles du Centre de services scolaire de la Vallée-des-Tisserands (Franklin, Howick, Huntingdon, Ormstown, Saint-Anicet, Saint-Chrysostome) récupèrent aussi les piles.

L'ensemble des produits recueillis sont recyclés dans les installations de la compagnie Laurentide Re-sources ou via des ententes avec Appel à Recycler ou RecycFluo, lesquels fournissent tous les bacs de peinture et d'huile, les contenants de piles usées, de fluocompactes, de tubes fluorescents et barils nécessaires. La peinture recyclée, vendue dans la plupart des quincailleries sous le nom « Boomerang » est de qualité comparable aux autres marques de peinture.

**Tableau 16**  
**Liste des dépôts permanents de RDD**

Récupérateur	Adresse	Nb Bac	Produits acceptés
Dépôt Dundee	3296, montée Smallman	5	Peintures, huiles, fluocompactes, fluorescents, piles
Dépôt Elgin	2102, 3 <sup>e</sup> Concession	1	Piles
Dépôt Franklin	1570, route 202	2	Peintures, piles
Dépôt Godmanchester	3435, chemin Ridge	3	Peintures, huiles, organiques, fluocompactes, fluorescents
Dépôt Havelock	481, route 203	1	Piles
Dépôt Hinchinbrooke	315, route 202	3	Peintures, huiles, fluocompactes, fluorescents
	1056, chemin Brooks	1	Piles
Dépôt Howick	31, rue Lambton	3	Peintures, huiles, fluocompactes, fluorescents
	51, rue Colville	1	Piles
Dépôt Huntingdon	56, rue F.-Cleyn	9	Peintures, huiles, organiques, inorganiques, fluocompactes, fluorescents
	10, rue King	1	Piles
Écocentre Ormstown	9, rue Saint-Paul	4	Peintures, huiles, fluocompactes, fluorescents
Dépôt Ormstown	9, rue Saint-Paul	1	Piles
Dépôt Saint-Anicet	5001, route 132	2	Peintures, fluocompactes, fluorescents
	335, avenue Jules-Léger	1	Piles
Dépôt Saint-Chrysostome	400, rang Saint-Antoine	6	Peintures, huiles, fluocompactes, piles, fluorescents
Coop de Sainte-Barbe	59, montée du Lac	1	Peintures
Dépôt Sainte-Barbe	470, rue de l'Église	1	Piles
Dépôt Très-Saint-Sacrement	1539, chemin de Fertile Creek	3	Peintures, huiles, piles

## 2.3.5 Gestion des résidus de CRD, des encombrants et des plastiques agricoles

### 2.3.5.1 Écocentres municipaux et autres dépôts permanents

Les écocentres et autres lieux de dépôt du Haut-Saint-Laurent sont uniquement accessibles aux résidants de la municipalité concernée, sauf pour les plastiques agricoles.

La Municipalité d'Ormstown accepte les résidus de CRD à son écocentre. L'écocentre ouvre aux deux semaines les samedis de 9 h à 12 h, du mois d'avril à la mi-octobre. La Municipalité de Saint-Anicet opère un site de résidus de CRD depuis 2014. Ce site ouvre pour quelques heures, aux deux semaines. Il s'agit d'un point de collecte des résidus de CRD (brique, ciment, asphalte, bois et métaux) et de gros meubles.

L'écocentre de la Municipalité d'Ormstown a vu son volume de collecte des résidus de CRD doubler entre l'ouverture de son écocentre en 2009 et 2014, par la suite les quantités se sont maintenues autour de 100 tonnes par année : 27,69 tonnes en 2009 (1/2 année seulement), 62,84 tonnes en 2010, 102,27 tonnes en 2014, et autour de 100 tonnes en 2020. Le site de résidus de CRD de la Municipalité de Saint-Anicet estimait à environ 40 tonnes la quantité de matières collectées pour l'année 2019.

Les garages municipaux de Saint-Anicet, Hinchinbrooke et Très-Saint-Sacrement abritent un site de récupération des plastiques agricoles depuis juin 2021. Le garage municipal de Franklin abrite des collectes ponctuelles des plastiques acéricoles depuis 2022. Le total de déchets agricoles (dont ceux acéricoles) récupérés en 2022 était de 90,62 tonnes.

### 2.3.5.2 Collecte ponctuelle

La Municipalité de Saint-Chrysostome offre un service de collecte pour les matériaux secs, les bardeaux d'asphalte et les encombrants deux fois par an (en juin et septembre), par la mise à disposition de conteneurs de 40 verges cubes installés au centre communautaire situé au 400, rang Saint-Antoine à Saint-Chrysostome. La quantité collectée était estimée à 55 tonnes en 2019 contre 30 tonnes en 2014.

La Municipalité de Sainte-Barbe offre un service de collecte des résidus de CRD (bois, béton et mixte) deux jours par an sur le site de son garage municipal dont la quantité collectée était estimée à environ 40 tonnes en 2019.

La Ville de Huntingdon et les municipalités d'Ormstown, Saint-Anicet et Saint-Chrysostome offrent un service de collecte des encombrants (gros rebuts, meubles, etc.). Ce service est offert à la porte quatre fois par an pour les résidants de Huntingdon et d'Ormstown et deux fois par an pour les résidants de Saint-Anicet. La Municipalité de Saint-Chrysostome offre ce même service par apport volontaire deux fois par an (conteneurs). Les municipalités d'Ormstown, Franklin et Saint-Chrysostome offrent le service de récupération des appareils électroménagers et des pièces de métal destinés à être gérés et mis en valeur par une entreprise.

## 2.3.6 Gestion des boues municipales

Les eaux usées domestiques sont recueillies soit par un système de traitement isolé (installation septique), soit par un réseau d'égout municipal. Dans le Haut-Saint-Laurent, c'est quelque 42 % de la population qui est desservie par un réseau d'égout municipal, ce qui signifie que 58 % des résidences isolées sont munies d'un système d'épuration privé.

### 2.3.6.1 Installations septiques

La gestion des boues des installations septiques résidentielles et des ICI n'est effectuée ni par les municipalités, ni par la MRC. Il n'y a aucun contrat municipal pour la vidange des installations septiques. Cette dernière est entièrement gérée par la société privée.

D'après la *Loi sur la qualité de l'environnement* et son *Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées* (règlement Q-2, r. 22), les citoyens et les ICI sont tenus de faire la vidange de leur installation septique (aux deux ou quatre ans selon le type d'occupation et le volume de l'installation).

Bien que plusieurs entrepreneurs offrent le service de vidange, les municipalités possèdent peu de moyens pour s'assurer de la conformité du traitement des boues des installations septiques. Cependant, certaines d'entre elles ont adopté un règlement municipal d'application du règlement provincial. À titre d'exemple, les municipalités de Sainte-Barbe et de Saint-Anicet ont mis en application un système de contrôle de la vidange des installations septiques pour les résidences isolées, par le suivi des factures que les citoyens doivent transmettre tous les deux ou quatre ans. Celui-ci devient une manière de gérer la vidange éliminant, du même coup, le problème des algues bleues du lac Saint-François.

Il y a au moins quatre sociétés qui œuvrent à la mise en valeur des boues septiques dans la région, soit :

- Chayer Sanitaire à Saint-Stanislas-de-Kostka;
- Sani-Vrac Donald Coffey à Godmanchester;
- Fosses Septiques Sanibert Inc. à Salaberry-de-Valleyfield et Beauharnois (service pour la vidange vendu en 2022 à une autre entreprise);
- Rebutis Soulanges à Vaudreuil-Dorion.

Le Centre de valorisation et de traitement Sud-Ouest inc. (ci-après CTSO), situé à Saint-Stanislas-de-Kostka, accepte et traite les boues de Chayer Sanitaire, Rebutis Soulanges, et Fosses Septiques Sanibert. En conséquence, il est possible qu'une majorité des boues du Haut-Saint-Laurent soit traitée au CTSO. Le CTSO traite les boues de fosses septiques par déshydratation (système DAB<sup>14</sup>), les matières liquides sont épandues sur les terres agricoles du Centre et les matières solides sont compostées. Les boues acheminées par Sani-Vrac demeurent sur place, aux installations de traitement privées, localisées à Godmanchester.

Les boues septiques résidentielles de la MRC pourraient être mises en valeur, à la suite de l'adoption d'une politique et la sélection d'une société par appel d'offres dont l'objectif serait de favoriser la valorisation de ces boues. Sans réglementation, les citoyens sont plus difficilement interpellés à nettoyer leurs fosses septiques à un intervalle assez court pour protéger l'hygiène du milieu. Toute intervention des municipalités dans ce domaine devrait assurer non seulement que les installations septiques soient nettoyées mais que les boues soient acheminées en priorité vers un centre de valorisation, comme CTSO ou Sani-Vrac, qui détient un certificat d'autorisation pour le traitement et l'épandage sécuritaire.

---

14 Les boues sont traitées par floculation/décantation avec la méthode du DAB.



Une réglementation sur l'acheminement des boues protégerait la qualité des sols agricoles et éviterait tout épandage des boues septiques non-stabilisées et non-conformes directement sur celles-ci.

### 2.3.6.2 Stations d'épuration

Huit municipalités possèdent une station d'épuration pour le traitement des eaux usées : Saint-Chrysostome (1994), Huntingdon (1995), Ormstown (1996), Saint-Anicet (2005), Howick (2007), Hinchinbrooke (2010), Franklin (2011) et Sainte-Barbe (2014).<sup>15</sup>

La plupart des systèmes de traitement des eaux usées existants sont de type « étang aéré » à l'exception de Saint-Anicet qui disposent d'un système de traitement biologique « aérobique » (de type disques biologiques, rotifix<sup>16</sup>). En 2021, la moitié des stations d'épuration ont été vidangées. Six municipalités étaient concernées par la vidange de ces installations.

Aucune des huit municipalités n'a adopté une politique spécifique de gestion des boues favorisant leur mise en valeur. Néanmoins, toutes les municipalités qui ont procédé à la vidange de leurs boues d'épuration ont identifié le potentiel de valorisation. La Ville de Huntingdon et la Municipalité d'Ormstown ont ainsi valorisé leurs boues d'épuration à la suite des vidanges en 2019 et 2020 (7 336 tonnes humides pour la Ville de Huntingdon). La Municipalité de Saint-Chrysostome prévoit en 2023 d'évaluer les boues, en cours de déshydratation, pour déterminer le type de traitement approprié.

D'autre part, la valorisation ou l'élimination des boues dépend du taux et de la nature des contaminants déterminés, à la suite du mesurage des boues et des sites disponibles dans la région ou à proximité. Par exemple, sur le territoire d'Ormstown, les eaux usées de l'hôpital pourraient représenter une source de contamination à cause de bactéries ou de virus potentiellement dangereux.

### 2.3.6.3 Boues des procédés industriels

Les boues industrielles sont généralement entièrement gérées par le secteur privé. Les industries prennent elles-mêmes en charge toutes les boues primaires.

Les industries à Huntingdon sont branchées au système de traitement des eaux usées de la Ville et contribuent à l'accumulation des matières solides dans les étangs aérés. Ces usines font probablement une sédimentation primaire pour diminuer les matières solides envoyées à l'usine de traitement.

15 Source : Liste des stations d'épuration, direction générale des infrastructures, MAMROT, 2013-04-05. À cette liste s'ajoute la station de Sainte-Barbe en fonctionnement depuis 2014.

16 Dans ce procédé, les micro-organismes sont fixés sur des disques tournant lentement (quelques tours par minute) autour d'un axe horizontal et baignant en partie dans l'eau à traiter.

**Tableau 17**  
**Programmes municipaux de gestion des boues de stations d'épuration en 2019**

Municipalité	Type de station	Année de mise en fonction	Première vidange/ fréquence de vidange	Prochaine vidange estimée	Nombre d'unités de logements desservies	Nombre d'ICI desservis	Débit (m <sup>3</sup> /jour)	Qté de boues vidangées depuis 2019 (tonne humide)	Taux de siccité des boues vidangées	Entreprise de collecte	Disposition/lieu de traitement	Coût total avant taxes	Qté de boues estimée à la prochaine vidange (tonne humide)
Franklin (secteur Saint-Antoine-Abbé)	Étang aéré (3 bassins)	2011	Aucune Vidange/20 ans	2031	148	12	162	n.a	n.a	n.a	n.a	n.a	n.c
Hinchinbrooke (secteur Athelstan)	Étang aéré, parois verticales (1 bassin)	2010	Aucune Vidange/20 ans	2030	69	1	55,51	n.a	n.a	n.a	n.a	n.a	n.c
Howick	Étang aéré (2 bassins)	2007	Aucune Vidange/8 ans <sup>4</sup>	2023	380	15	532,8	n.a	n.a	n.a	n.a	n.a	n.c <sup>5</sup>
Huntingdon –	Étang aéré (3 bassins)	1995	2020 (bassins 1 et 2A) Vidange/10 ans	2030	1 242	161 <sup>1</sup>	4 899	7 336 (2020)	23,94 %	Terrapure	Pompage par dragage et déshydratation des boues par centrifugation/ Épandage agricole	831 257 \$	n.c
Godmanchester (entente avec la Ville de Huntingdon)	Étang aéré (Ville de Huntingdon)				42	2							
Hinchinbrooke (entente avec la Ville de Huntingdon)	Étang aéré (Ville de Huntingdon)				66	2							
Ormstown (secteur du village)	Étang aéré (4 bassins)	1996	2019 Vidange lorsque 30 % de la capacité atteinte	2032	985 environ <sup>2</sup>	86 environ <sup>2</sup>	1 200	n.c (2019)	13,95 % (pour les boues actuelles dans les bassins)	Terrapure	Pompage par dragage/ Compostage	n.c	n.c
Saint-Anicet (secteur du village) <sup>6</sup>	Disques biologiques, Rotofix	2005	2007 Vidange/2 ans	2023	98	9	n.c	n.c	n.c	n.c	n.c	n.c	n.c
Saint-Chrysostome (secteur du village)	Étang aéré (3 bassins)	1994	2021 (bassins 1, 2 et 3) Vidange/10 ans	2030	733	63	1 030,5	5 936 <sup>3</sup> (2021)	4,38 %	Bouchard et Blanchette Marine	Pompage par dragage/ Boues en cours de déshydratation (géotubes)/ Échantillonnage en 2023 (type de traitement)	165 124 \$	n.c
Sainte-Barbe	Étang aéré (3 bassins)	2014	Aucune Vidange/15 ans	2029	770	25	833,7	n.a	n.a	n.a	n.a	n.a	n.c
<b>Total</b>					<b>Supérieur à 4 533</b>	<b>Supérieur à 376</b>		<b>Estimé à 13 272 (sans Ormstown)</b>					

Sources : Municipalités (réponses au questionnaire sur l'année 2019), *Évaluation de performance des ouvrages municipaux d'assainissement des eaux* (MAMROT, 2013), *Suivi des ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées* (MELCCFP et Recyc-Québec) et *PGMR 2016-2020*.

Note 1 : Présence d'effluents de l'industrie de la transformation de la pomme de terre (+/- 500 m<sup>3</sup>/j).

Note 2 : Estimation sur la base de 1 071 branchements (2019) et de la proportion d'ICI desservis présentée au *PGMR 2016-2020*.

Note 3 : Estimation à partir des la quantité de matières sèches et du taux de siccité des boues vidangées en 2021.

Note 4 : La fréquence de vidange indiquée est celle du *PGMR 2016-2020*.

Note 5 : La Municipalité a transmis la quantité en mètres cubes (soit 2 345 m<sup>3</sup>), mais le taux de siccité des boues n'est pas connu. Sous toute réserve, dans l'hypothèse où le taux de siccité serait inférieur à 10 %, 1 m<sup>3</sup> pourrait équivaloir à environ 1 tonne humide d'après une correspondance avec Recyc-Québec.

Note 6 : Pour Saint-Anicet, toutes les informations proviennent du *PGMR 2016-2020*, à défaut d'avoir celles portant sur l'année 2019.

n.a : Non applicable

n.c : Non connu

**Tableau 18**  
**Gestion et nombre d'installations septiques en 2019**

Municipalité	Nombre de fosses septiques			Règlement sur la vidange des installations septiques	Fréquence de vidange suggérée	Responsable de la vidange
	Résidence permanente	Résidence saisonnière	ICI			
Dundee	354	90	0	Référence au règlement Q-2, r.22 (MELCCFP)	2 ans (résidence permanente) 4 ans (résidence saisonnière)	Propriétaire
Elgin	201	19	6	Référence au règlement Q-2, r.22 (MELCCFP)	2 ans (résidence permanente) 4 ans (résidence saisonnière)	Propriétaire
Franklin	571 environ <sup>2</sup>	n.c	n.c	Référence au règlement Q-2, r.22 (MELCCFP)	2 ans	Propriétaire
Godmanchester	600	7	5	Référence au règlement Q-2, r.22 (MELCCFP)	2 ans (résidence permanente) 4 ans (résidence saisonnière)	Propriétaire
Havelock	335 environ <sup>2</sup>	n.c	n.c	Référence au règlement Q-2, r.22 (MELCCFP)	2 ans (résidence permanente) 4 ans (résidence saisonnière)	Propriétaire Municipalité : inventaire des installations
Hinchinbrooke	1 070	0	43	Référence au règlement Q-2, r.22 (MELCCFP)	2 ans (résidence permanente) 4 ans (résidence saisonnière)	Propriétaire
Howick	Aucune installation					
Huntingdon	Aucune installation					
Ormstown	864 environ <sup>1</sup>	0	36 environ <sup>1</sup>	Référence au règlement Q-2, r.22 (MELCCFP)	2 ans	Propriétaire
Saint-Anicet	7822	1 1782	482	Règlement numéro 358	2 ans (résidence permanente) 4 ans (résidence saisonnière)	Propriétaire (Municipalité : preuve de la vidange, inspection au besoin)
Saint-Chrysostome	522	8	50	Règlement numéro 160-2012	2 ans (résidence permanente) 4 ans (résidence saisonnière)	Propriétaire (Municipalité : inspection et vidange de certaines installations septiques au besoin)
Sainte-Barbe	196	13	9	Règlements numéros 2008-05 et 2010-04	2 ans (résidence permanente) 4 ans (résidence saisonnière)	Propriétaire (Municipalité : preuve de la vidange, inspection au besoin)
Très-Saint-Sacrement	530 environ	0	6 environ	Référence au règlement Q-2, r.22 (MELCCFP)	2 ans (résidence permanente) 4 ans (résidence saisonnière)	Propriétaire
<b>Total</b>	<b>6 025 minimum</b>	<b>1 315 minimum</b>	<b>203 minimum</b>			

Sources : Municipalités (réponses au questionnaire sur l'année 2019) et PGMR 2016-2020.

Note 1 : Estimation sur la base de 2 000 unités d'occupation desservies, de 1 071 branchements au réseau d'égout (2019) et de la proportion d'ICI présentée au PGMR 2016-2020.

Note 2 : Donnée non connue pour l'année 2019. Donnée du PGMR 2016-2020 reportée dans le tableau.

n.c : Non connu

### 2.3.6.4 Matières résiduelles fertilisantes

L'épandage agricole et le stockage des boues dans certaines municipalités du territoire font l'objet d'inquiétudes de la part de citoyens de la région et des municipalités qui accueillent ces boues, notamment au sujet de la composition des boues, de la validité des critères de conformité et du respect de ces critères. Les municipalités du territoire de même que la MRC sont d'avis que la gestion des boues nécessite un meilleur encadrement et que des actions doivent être prévues à cet effet.

En 2011, la MRC a adopté le règlement de contrôle intérimaire 249-2011, qui reprend les orientations du guide du MELCCFP sur le recyclage des matières résiduelles fertilisantes (MRF). Ce règlement cible quatre des MRF visées par le guide du Ministère. Il s'agit des boues municipales, des boues et des résidus en provenance d'abattoirs, des boues de désencrage et des boues de fosses septiques de résidences isolées. Le règlement encadre les matières destinées au stockage et celles prévues à l'épandage.

Le règlement 249-2011 exige des utilisateurs de MRF l'obtention d'un certificat d'autorisation de la MRC. Cette demande auprès de la MRC n'annule pas l'obligation par le propriétaire d'effectuer une demande de certificat d'autorisation auprès du Ministère.

## 2.4 Activités d'information et de sensibilisation

### 2.4.1 De la MRC

#### Site Internet

La MRC dispose d'un site Internet que les citoyens peuvent consulter pour obtenir de l'information et des guides relatifs à une saine gestion des matières résiduelles. On y retrouve de l'information quant aux types de collecte, à la gestion des RDD, au tri des matières résiduelles, au compostage et à l'herbicyclage et des conseils sur les pratiques de réduction à la source, de réemploi et de recyclage.

#### Promotion

Des publicités sont également diffusées dans des journaux locaux pour promouvoir des collectes, telles que les collectes itinérantes des RDD, la récupération des plastiques agricoles, ou pour promouvoir la pratique du compostage domestique. Jusqu'en 2020, la MRC réalisait annuellement l'impression des calendriers de collectes pour une majorité de municipalités, avec au verso un guide de gestion des matières résiduelles. La MRC réalise également le dépliant d'information relatif à la récupération des RDD lors des collectes itinérantes organisées par la MRC.

#### Rencontres des citoyens et formations dispensées

Tout au long de l'année, et en particulier pendant la saison estivale, la MRC est présente avec son kiosque lors d'événements locaux afin de sensibiliser et d'informer les citoyens. Des formations sur le compostage domestique ont également été données auprès de groupes lors d'événements.

### Activités en milieu scolaire

En 2017, la MRC ouvre un canal de communication avec des directions d'établissements scolaires afin de promouvoir les animations qu'elle propose de réaliser auprès des élèves et de discuter de l'accompagnement disponible pour mettre en place le compostage ou de tout autre projet scolaire visant la réduction des déchets. Entre 2017 et 2020, ce sont environ 400 élèves du primaire et 110 élèves du secondaire qui ont reçu une formation relative au 3RV-É (réduction, réemploi, recyclage, valorisation des déchets et élimination en dernier recours), au compostage et à la valorisation des déchets organiques. D'autre part, la MRC était présente lors d'événements scolaires afin de sensibiliser les jeunes et leurs familles. Elle a également soutenu une étudiante dans le cadre de son projet intégrateur visant l'amélioration de la récupération dans son école. Des outils adaptés aux jeunes ont également été conçus, tels que le jeu avec la roue des 3RV-E, le jeu du tri des matières résiduelles et des aimants sur le tri des matières résiduelles. La MRC a soutenu quelques projets scolaires portant sur l'inventaire d'équipements en place, la réalisation de plans d'ajustement des équipements et de l'optimisation de leur emplacement, de la signalisation et de l'affichage (production d'affiches).

#### **2.4.2 Des municipalités**

Les municipalités réalisent également leurs propres activités d'information et de sensibilisation. La plupart utilisent leur bulletin municipal ou leur site Internet pour partager des informations sur les collectes et les pratiques de gestion des déchets. Plusieurs municipalités se sont dotées d'un service en communication organisant, entre autres, la diffusion d'information sur la réduction et la gestion des matières résiduelles.

Lors de l'évènement public du Festival du maïs, la Municipalité de Saint-Anicet dispose d'une « escouade verte », qui, en plus de gérer les matières résiduelles à l'occasion de l'évènement, aborde les notions de protection de l'environnement avec le public.

## CHAPITRE 3 INTERVENANTS ET INFRASTRUCTURES EN GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Plusieurs entreprises et organismes œuvrent à la collecte et à la gestion des matières résiduelles générées sur le territoire de la MRC du Haut-Saint-Laurent mais très peu d'intervenants se trouvent sur le territoire du Haut-Saint-Laurent. Ce manque est dû principalement au :

- faible débit de matières produites (région rurale);
- réseau routier inadéquat entre le Haut-Saint-Laurent et les grands centres de population (temps de déplacement défavorable et transport coûteux).

### 3.1 Intervenants publics et privés

#### 3.1.1 Intervenants publics

En 2020, la Municipalité de Saint-Anicet et la Ville de Huntingdon sont les seuls organismes publics travaillant à l'aspect opérationnel des collectes porte-à-porte suivantes :

- la Municipalité de Saint-Anicet pour la collecte et le transport des ordures ménagères, des matières recyclables, des résidus verts, des encombrants et du matériel TIC, pour ses résidants;
- la Municipalité de Saint-Anicet pour la collecte et le transport des ordures et des matières recyclables pour les résidants de la Ville de Huntingdon, par le biais d'une entente avec la Ville;
- la Ville de Huntingdon pour la collecte et le transport des résidus alimentaires et des résidus verts pour ses résidants.

Toutes les autres activités de collecte, de transport et de traitement des matières résiduelles sont données à contrat par les municipalités.

La plupart des municipalités et des écoles de la région disposent, au sein de leurs locaux, de points de dépôt pour la récupération de piles et d'ampoules fluocompactes. Plusieurs municipalités récupèrent aussi les tubes fluorescents, les contenants de peinture, les huiles usées, parfois aussi d'autres types de RDD (solvants, pesticides, etc.), le matériel TIC, ou encore certains résidus de CRD sur une base régulière ou ponctuelle. La MRC organise, quatre fois par année, en partenariat avec des municipalités hôtes, des collectes ponctuelles de tous les RDD, des bonbonnes, du matériel TIC, des appareils électroménagers et réfrigérants, etc.

Un noyau de comités de citoyens est toujours actif dans la région mais il s'est essouffé ces dernières années. La mise en place de la collecte des matières organiques offre une nouvelle occasion de dynamiser ces comités. Les municipalités et la MRC, en fournissant de l'information pertinente et adaptée aux particularités locales, pourraient soutenir et aider ces comités à optimiser leurs interventions de sensibilisation.

Les organismes nationaux ou montérégiens se concentrent quant-à-eux sur la sensibilisation et la gestion des programmes nationaux de récupération et de réduction (consigne, collecte des pneus, sensibilisation, réseautage, etc.). Le Conseil Régional de l'Environnement de la Montérégie (CREM) coordonnait en 2023 l'élaboration d'une feuille de route montérégienne en économie circulaire et animait la Symbiose agroalimentaire Montérégie, qui est un projet structurant d'économie circulaire dédié à la filière agroalimentaire de la Montérégie.

Les tableaux 19 et 20 présentent les principaux organismes publics qui sont actifs dans la gestion des matières résiduelles du Haut-Saint-Laurent.

**Tableau 19**  
Intervenants du domaine public localisés sur le territoire du Haut-Saint-Laurent

Intervenants publics	Coordonnées	Activités						Matières résiduelles visées											
	Téléphone	Collecte et transport	Réception ou transbordement	Réemploi	Tri et recyclage	Valorisation	Élimination	Ordures	Recyclables	Résidus verts	Résidus alimentaires	Dépôt RDD	Résidus CRD	Plastiques agricoles	Encombrants	Métaux	Résidus de bois	TIC	Boues d'épuration
Municipalité de Dundee	450-264-4674	X	X					X	X			X							
Municipalité d'Elgin	450-264-2320	X						X	X										
Municipalité de Franklin	450-827-2538	X	X					X	X						X	X			X
Municipalité de Godmanchester	450-264-4116	X	X					X	X			X							
Municipalité de Havelock	450-826-4741	X						X	X						X				
Municipalité de Hinchinbrooke	450-264-5353	X	X					X	X			X		X					X
Municipalité de Howick	450-825-2032	X						X	X	X		X							X
Ville de Huntingdon	450-264-5389	X	X			X		X	X	X	X	X			X				X
Municipalité d'Ormstown	450-829-2625	X	X			X		X	X	X		X	X		X	X	X	X	X
Municipalité de Saint-Anicet	450-264-2555	X	X			X		X	X	X		X	X	X	X	X	X	X	X
Municipalité de Saint-Chrysostome	450-826-3911	X	X					X	X	X		X	X		X	X	X	X	X
Municipalité de Sainte-Barbe	450-371-2504	X	X					X	X	X	X	X					X		X
Municipalité de Très-Saint-Sacrement	450-825-0192	X	X					X	X			X		X		X			

**Tableau 20**  
Intervenants du domaine public localisés à l'extérieur du territoire du Haut-Saint-Laurent

Intervenants publics	Coordonnées	Activités							Matières résiduelles visées											
	Adresse, téléphone	Collecte et transport	Transbordement	Réemploi	Tri et recyclage	Valorisation	Élimination	Sensibilisation/ Réseautage	Ordures	Recyclables	Putrescibles	RDD	Résidus de CRD	Textiles	Encombrants	Métaux	Résidus de bois	Contenants consignés	Pneus hors d'usage	TIC
Recyc-Québec	300, rue Saint-Paul bureau 411, Québec	X		X	X			X		X	X	X	X					X	X	X
Conseil régional de l'Environnement de la Montérégie	1150, rue Saint-Laurent Ouest, Longueuil 450-651-2662							X												

### 3.1.2 Intervenants privés

La MRC du Haut-Saint-Laurent est desservie par quelques entreprises privées locales pour la collecte et le traitement de matières résiduelles. Le débit du Haut-Saint-Laurent peut paraître insuffisant pour rentabiliser l'infrastructure de traitement requise à l'implantation d'entreprises œuvrant en GMR. Il y a aussi un manque de zones industrielles pour accepter de telles installations de réception, de tri ou de traitement, pouvant engendrer une concurrence avec les autres MRC de l'ouest de Montréal par rapport aux services et à la localisation.

Les pharmacies du Haut-Saint-Laurent et l'hôpital à Ormstown gèrent les médicaments périmés et les seringues. Au moins une quincaillerie dans le Haut-Saint-Laurent accepte la peinture.

En dehors de plusieurs garages (ex : garage Wallace à Huntingdon, garage J.R. Caza et frère à Saint-Anicet), qui offrent, en fonction de leurs services, la récupération de bonbonnes de propane, de batteries de voiture, de pneus, d'antigel, d'huiles usées, les autres intervenants privés qu'on retrouve sur le territoire du Haut-Saint-Laurent sont les suivants :

- Sani-Vrac (boues septiques);
- Ferme Agro-bio-sol à Saint-Chrysostome (entreposage et épandage agricole);
- Ferme Jacques Machabée à Saint-Chrysostome (compostage).

Les organismes communautaires sont nombreux sur le territoire du Haut-Saint-Laurent et plusieurs offrent des possibilités de réutilisation de matières résiduelles. Un des meilleurs exemples est le suivant : l'organisme communautaire La bouffe additionnelle (Huntingdon) a mis sur pied en 2019 le projet *Récupérer Conditionner Transformer pour mieux manger*. Il s'agit d'une initiative collective favorisant la réduction du gaspillage alimentaire et de l'enfouissement de matières organiques, en plus d'améliorer l'offre alimentaire en fruits et légumes sur le territoire du Haut-Saint-Laurent. Dans la continuité de ce projet, Les Complices Alimentaires mettent à la disposition du public des congélateurs intelligents de distribution de fruits et de légumes transformés par le biais d'ententes avec des partenaires. L'édifice Le château (Huntingdon) abrite l'un de ces congélateurs intelligents.

Les intervenants privés à l'extérieur du territoire gèrent la majorité des matières résiduelles de la MRC du Haut-Saint-Laurent. Parmi les nouveaux intervenants, on compte AgriRÉCUP, qui gère la récupération des plastiques agricoles sur le territoire de la MRC dans la continuité d'un projet-pilote réalisé en 2020-2022 (entente avec la MRC).

Les organismes privés qui œuvrent actuellement dans la MRC du Haut-Saint-Laurent sont identifiés dans les tableaux 21 et 22.



**Tableau 21**  
**Intervenants du domaine privé localisés sur le territoire du Haut-Saint-Laurent**

Entreprise privée Entreprise d'économie sociale Organisme de bienfaisance	Coordonnées	Activités							Matières résiduelles visées													
	Adresse, téléphone	Collecte et transport	Réception ou transbordement	Réemploi	Tri et recyclage	Valorisation	Élimination	Sensibilisation	Ordures	Recyclables	Plastiques agricoles	Résidus alimentaires	Résidus verts	RDD	Résidus de CRD	Textiles	Encombrants	Métaux	Résidus de bois	Pneus hors d'usage	TIC	Médicaments et seringues
Pharmacie Hohuu et Nguyen (Famiprix)	4, rue Bridge, local A-7, Ormstown 450-829-2367		X				X															X
Pharmacie Pham (Uniprix)	72, rue Châteauguay, Huntingdon 450-264-5347		X				X															X
Pharmacie Villeneuve et Lamoureux (Proxim)	506, rang Notre-Dame, Saint-Chrysostome 450-826-3773		X				X															X
Le grenier de Zoe	36, rue Lambton, Ormstown 450-843-8555		X	X											X							
Recyclage Cèdre vert	5403, route 132, Saint-Anicet 450-288-4433	X	X		X							X										
BMR Uniag Cooperative	59, montée du Lac, Sainte-Barbe 450-373-4625		X										X									
SynAgri	9, rang Sainte-Anne, Saint-Chrysostome 450-826-0405		X										X									
Agrobiosol	187, rang de la rivière Noire Nord, Saint-Chrysostome 450-826-0286	X	X			X					X											
Ferme Jacques Machabée	7, rang Duncan, Saint-Chrysostome		X			X					X											
Ferme Claude DeRepentigny	390, chemin du Bord-de-l'Eau, Sainte-Barbe 450-370-7965		X								X		X									
Ferme Girouard et fils	75, rang 6, Sainte-Barbe 450-377-4034		X								X		X									
Women's Institute	Huntingdon		X	X											X							
Friperie Communautaire	452, chemin de L'Église, Sainte-Barbe 450-377-1695		X	X											X							
Centre ressources familiales Haut-Saint-Laurent	16, rue King, Huntingdon 450-264-4598		X	X											X							
Centre communautaire multi-services Un coin chez-nous 1983	628, rang Notre-Dame, Saint-Chrysostome 450-826-4425		X	X											X	X					X	
Huntingdon Adult Education and Community Centre (HAECC)	24, rue York, Huntingdon 450-264-9276		X																		X	
John Brown	2271, chemin de la Rivière-des-Anglais, Howick 450-825-2870		X								X		X									
La bouffe additionnelle	4, rue Lorne, Huntingdon		X	X				X			X											
Meunerie Saint-Chrysostome	11, rue Saint-Anne, Saint-Chrysostome 450-826-4959		X								X		X									
Pomi Inc.	825, rang Welsh, Franklin 450-827-2583		X								X		X									

**Tableau 22**  
**Intervenants du domaine privé localisés à l'extérieur du territoire du Haut-Saint-Laurent**

Entreprise privée Entreprise d'économie sociale Organisme de bienfaisance	Coordonnées	Activités							Matières résiduelles visées														
	Adresse, téléphone	Collecte et transport	Réception ou transbordement	Réemploi	Tri et recyclage	Valorisation	Élimination	Sensibilisation	Ordures	Recyclables	Plastiques agricoles	Résidus verts	Résidus alimentaires	RDD	Résidus de CRD	Textiles	Encombrants	Métaux	Résidus de bois	Contenants consignés	Pneus hors d'usage	Boues	TIC
1-800 GOT-JUNK	1-800-468-5865	X														X							
AgriRécup	Saint-Bruno-de-Montarville 450-641-4948	X			X	X		X			X												
AIM	2185, montée Masson, Laval 514-323-0333		X		X					X													
Ali Excavation	760, boul. des Érables, Salaberry-de-Valleyfield	X	X		X	X								X	X								
Appel à recycler	100, Sheppard Avenue Est, bureau 800, Toronto 1-888-224-9764	X			X			X						X									
ARPE	5750, Explorer Drive, bureau 301, Mississauga 1-888-557-8177	X		X	X			X															X
Bureau en gros	1650, boul. Mgr-Langlois, Salaberry-de-Valleyfield		X											X									
Canac	538 boul. Cadieux, Beauharnois		X											X									
Canadian Tire Valleyfield (huile, filtres d'huile et batteries)	1770, boul. Mgr-Langlois, Salaberry-de-Valleyfield 450-373-0123		X		X		X							X									
Cascades	115, rue de la Princesse, Lachute 450-562-8585		X		X					X													
Centre de Traitement Sud-Ouest (CTSO)	91, rang du Cinq, Saint-Stanislas-de-Kostka	X	X		X	X																X	
Certex	7500, Grande Allée, Saint-Hubert 450-926-1733	X	X	X	X			X							X								
Clean Harbors Canada	1294, boul. Sainte-Marguerite, Mercier 450-691-9610	X	X	X	X	X	X							X									
COOP Unifrontières	195, rue Sainte-Marie, Sainte-Martine		X								X			X									
Coteau Métal	601, rue Léger, Rivière-Beaudette 450-269-2000	X	X		X												X						
CRI Environnement	75, rue du Progrès, Coteau-du-Lac 450-763-5541	X	X	X	X	X	X							X									X
D.P. Métal	373A, chemin Grande-Ligne, Saint-Urbain-Premier		X		X												X						
eCycle Solutions	35, rue Robineault, Salaberry-de-Valleyfield 1-888-945-2611	X	X	X	X																		X
Englobe	109, Ch. du Maine Central, Bury 819-832-1490		X			X						X	X										

**Tableau 22**  
**Intervenants du domaine privé localisés à l'extérieur du territoire du Haut-Saint-Laurent (suite)**

Entreprise privée Entreprise d'économie sociale Organisme de bienfaisance	Coordonnées	Activités							Matières résiduelles visées														
	Adresse, téléphone	Collecte et transport	Réception ou transbordement	Réemploi	Tri et recyclage	Valorisation	Élimination	Sensibilisation	Ordures	Recyclables	Plastiques agricoles	Résidus verts	Résidus alimentaires	RDD	Résidus de CRD	Textiles	Encombrants	Métaux	Résidus de bois	Contenants consignés	Pneus hors d'usage	Boues	TIC
Gérard Maheu Inc.	289, rang du Cinq, Saint-Louis-de-Gonzague 450-377-1420		X							X			X										
Groupe POL	215, rue Damase Breton, Saint-Lambert-de-Lauzon 581-500-6619	X																			X		
GSI Environnement (Englobe)	6985, chemin des Sources, Lachute 418-882-2736		X			X					X	X											
JC Fibres	3718, chemin de la Grande Ligne, Chambly 450-359-4545	X	X		X					X													
Kruger	5845, place Turcot, Montréal 514-934-0845		X		X					X													
Laurentide Re/sources	345, rue Bulstrode, Victoriaville 819-352-3137	X	X	X	X	X	X						X										
Legault Électronique	789, rue Saint-Jean-Baptiste, Sainte-Martine		X										X										X
Les complices alimentaires	1767, rue Principale, Saint-Michel		X	X				X				X											
Les Industries JPB	940, boul. des Érables, Salaberry-de-Valleyfield 450-373-4040	X	X			X												X					
Matrec	4, ch. du Tremblay, Boucherville 1-800-933-8655	X	X		X	X	X		X	X		X	X		X		X	X	X				
Mexuscan	555, boul. Saint-Jean-Baptiste E, Sainte-Martine 450-361-5151	X																					
Mira	1135, 2 <sup>e</sup> rang, Neuville	X	X		X																		X
Modix plastique	735, boul. Cristini, Lachute 450-562-7150		X		X					X	X												
Moisson Sud-Ouest	50, rue Webb, Salaberry-de-Valleyfield	X	X					X				X											
Plastrec	1461, rue Lépine, Joliette 450-760-2333		X		X					X													
Planète métal	1010, boul. Gérard-Cadieux, Salaberry-de-Valleyfield 450-377-3939		X		X												X						
Pneus Pigeon	104, route 338, Coteau-du-Lac 450-267-3331	X				X														X			
Rebuts Montérégie	44, rue de la Digue, Saint-Stanislas-de-Kostka 450-371-3894	X							X	X													
Rebuts Soulanges	3756, chemin des Sables, Vaudreuil-Dorion 450-458-7016	X				X																X	
Récubec	458, avenue Marien, Montréal-Est 514-645-9233	X	X			X	X		X				X										

**Tableau 22**  
**Intervenants du domaine privé localisés à l'extérieur du territoire du Haut-Saint-Laurent (suite)**

Entreprise privée Entreprise d'économie sociale Organisme de bienfaisance	Coordonnées	Activités							Matières résiduelles visées														
	Adresse, téléphone	Collecte et transport	Réception ou transbordement	Réemploi	Tri et recyclage	Valorisation	Élimination	Sensibilisation	Ordures	Recyclables	Plastiques agricoles	Résidus verts	Résidus alimentaires	RDD	Résidus de CRD	Textiles	Encombrants	Métaux	Résidus de bois	Contenants consignés	Pneus hors d'usage	Boues	TIC
Récupération Mario Hart	840, boul. des Érables, Salaberry-de-Valleyfield 450-377-3432	X	X						X						X		X						
Ricova	235, boul. Industriel, Châteauguay 450-466-6688	X	X		X		X	X	X														
RLF Canada AàZ	50-A, rue du Progrès, Coteau-du-Lac 450-308-0755	X	X				X							X									
Robert Daoust et fils	93, rue Cameron, Hudson 450-458-4340	X							X	X		X	X		X		X						
RONA Hemmingford	271, route 219, Hemmingford 450-247-2792		X											X									
Rovan	280, boul. de Melochville, Beauharnois 450-429-5755	X												X									
Sanibert	600, boul. des Érables, Salaberry-de-Valleyfield 450-371-6850	X				X																X	
Sani-Eco	530, rue Édouard, Granby 450-777-4977		X		X	X				X					X								
Sanitaire Chayer	91, rang du Cinq, Saint-Stanislas-de-Kostka 450-373-3927	X				X																X	
Soleno Recyclage	247, rue Sainte-Anne, Yamachiche 819-296-3701		X		X					X													
Terrapure Environnement	1200, rue Garnier, Sainte-Catherine 450-633-4400	X	X		X									X								X	
Tomra	20500, Avenue Clark-Graham, Baie-d'Urfé		X		X					X													
Transport Rolland Chaperon / M&M Environnement	156, rue Andrew, Salaberry-de-Valleyfield 450-371-4150	X							X	X	X	X	X		X		X		X				
Transport M.J. Lavoie	800, Notre-Dame, Saint-Rémi 450-454-5333	X							X			X			X		X	X	X				
Transport Lyon	9999, rue Notre-Dame E, Montréal-Est 514-322-4422	X																			X		
Tricentris la coop	601, chemin Félix-Touchette, Lachute 450-562-4488		X		X					X													
Véolia	2630, boul. Industriel, Chambly 450-447-2000	X	X		X	X	X							X									

**Tableau 23**  
**Infrastructures publiques situées dans la MRC du Haut-Saint-Laurent**

Entreprises privées ou intervenants publics	Coordonnées	Activités							Matières résiduelles visées											Débit		
	Adresse, téléphone	Collecte et transport	Réception ou transbordement	Réemploi	Tri et recyclage	Valorisation	Élimination	Sensibilisation	Ordures	Recyclables	Plastiques agricoles	Résidus verts	Boues	RDD	Résidus CRD	Textiles	Encombrants	Métaux	Résidus de bois	Pneus hors d'usage	TIC	Tonne ou m <sup>3</sup> par an
Dépôt Dundee	3307, montée Smallman Dundee 450-264-4674		X										X									RDD : 0,7 tm (2020)
Dépôt Franklin	1570, route 202, Franklin 450-827-2538		X							X			X				X					RDD : 1,34 tm (2020) Collecte plastique acéricole : 14,4 tm (2022)
Station d'épuration Municipalité de Franklin			X									X										Débit : n.c
Dépôt Godmanchester	2282, chemin Ridge Godmanchester 450-264-3465		X										X									RDD : 1,2 tm (2020)
Dépôt Hinchinbrooke	2859, chemin d'Athelstan Hinchinbrooke 450-264-5353		X							X			X									RDD : 1,09 tm (2020) Plastique agricole : 41,95 tm (2022)
Station d'épuration Municipalité de Hinchinbrooke			X									X										Débit: 20 261 m <sup>3</sup>
Station d'épuration Municipalité d'Howick			X									X										Débit : 194 472 m <sup>3</sup>
Dépôt Huntingdon	Rue F.-Cleyn, Huntingdon 450-264-3611		X										X									RDD : 3,74 tm (2020)
Station d'épuration Ville de Huntingdon	1607, chemin Connaught, Godmanchester 450-264-3611		X									X										Débit : 1 788 135 m <sup>3</sup> Dessert Huntingdon, Godmanchester et Hinchinbrooke
Écocentre Ormstown	9, rue Saint-Paul Ormstown 450-829-2625		X							X			X	X			X	X			X	Matériaux CRD : 100 tm (2020) Matériel TIC : 3,8 tm (2020) RDD : 2,45 tm (2020) Journée collecte MRC 2020 : RDD 9,80 tm + fluorescents 1 600 pi li + bonbonnes + électroménagers
Station d'épuration Municipalité d'Ormstown	Rang Dumas, Ormstown 450-829-3837		X									X										Débit : 438 000 m <sup>3</sup>
Écocentre Saint-Anicet	5001, route 132 Saint-Anicet 450-264-2555	X	X							X			X	X		X	X	X			X	CRD : 7 conteneurs 40 vc, 40 tm de matériaux secs, bois et métaux (estimations 2019) Plastique agricole : 20,5 tm (2022) RDD : 1,57 tm (2020) TIC : n.c (2020) Journée collecte MRC 2020 : RDD 7,32 tm + fluorescents 560 pi li + bonbonnes + électroménagers
Site résidus verts Saint-Anicet	4000, chemin Neuf Saint-Anicet 450-264-2555	X	X			X					X											Branches, feuilles, algues : 20 tm (estimation 2014)
Station d'épuration Municipalité de Saint-Anicet	335, av. Jules-Leger Saint-Anicet		X									X										Débit : n.c

**Tableau 23**  
**Infrastructures publiques situées dans la MRC du Haut-Saint-Laurent**

Entreprises privées ou intervenants publics	Coordonnées	Activités							Matières résiduelles visées											Débit		
	Adresse, téléphone	Collecte et transport	Réception ou transbordement	Réemploi	Tri et recyclage	Valorisation	Élimination	Sensibilisation	Ordures	Recyclables	Plastiques agricoles	Résidus verts	Boues	RDD	Résidus CRD	Textiles	Encombrants	Métaux	Résidus de bois	Pneus hors d'usage	TIC	Tonne ou m <sup>3</sup> par an
Dépôt Saint-Chrysostome	400, rang Saint-Antoine Saint-Chrysostome 450-826-3911		X									X		X	X		X	X	X	X	X	CRD : 10 conteneurs de 40 vc, 55 tm de matériaux secs et de bardeaux d'asphalte (estimation 2019) Pneus: 200 unités (2019) RDD et TIC : 4,61 tm (2020) Feuilles mortes : 100 sacs (2018)
Station d'épuration Municipalité Saint-Chrysostome	20, rue Machabée Saint-Chrysostome		X									X										Débit : 376 132 m <sup>3</sup>
Dépôt Sainte-Barbe	470, chemin de l'Église Sainte-Barbe 450-371-2504		X											X	X		X	X				CRD : 11 conteneurs de 20 et 40 vc, 40 tm de bois, béton et mixte (estimation 2019) RDD : 0,016 tm (2020)
Station d'épuration Municipalité de Sainte-Barbe			X									X										Débit : 305 760 m <sup>3</sup>
Dépôt Très-Saint-Sacrement	1539, chemin de Fertile Creek Très-Saint-Sacrement 450-825-0192		X								X			X						X		RDD : 0,31 tm (2020) Journée collecte MRC 2020 : RDD 5,83 tm + fluorescents 634 pi li + bonbonnes + électroménagers Plastique agricole 2022 : 14 tm Pneus : 250 unités auto, 25 unités camion, 19 unités tracteur (2019)

## 3.2 Infrastructures publiques et privées

### 3.2.1 Infrastructures publiques

Le secteur public (municipal) a peu d'installations dans le Haut-Saint-Laurent pour la gestion des matières résiduelles. La Municipalité de Saint-Anicet a géré un lieu d'enfouissement sanitaire (LES) qui a fermé en 2000. Le territoire dispose de plusieurs dépôts municipaux ou écocentres, accessibles uniquement aux résidents des municipalités concernées. L'implantation d'un réseau d'écocentres/dépôts sur l'ensemble du territoire du Haut-Saint-Laurent et d'un centre régional de compostage ont été à l'étude en 2017. Au moins un écocentre, desservant les municipalités de l'Ouest du territoire, verra le jour en 2024 dans le Haut-Saint-Laurent.

Pour l'instant, les écocentres et les dépôts du territoire n'acceptent pas les matières résiduelles en provenance des ICI, ou seulement à la marge.

Les samedis matin, à partir du mois d'avril jusqu'à la mi-octobre, l'écocentre de la Municipalité d'Ormstown offre à ses résidents le service de récupération de certains RDD (peinture, huile usée, piles, ampoules fluocompactes et tubes fluorescents), du matériel TIC, des matériaux de construction (métal, béton, brique, granulats, asphalte, bois non contaminé et contaminé) et des plastiques de type PVC.

Le site de dépôt de la Municipalité de Saint-Chrysostome est ouvert sur rendez-vous du lundi au vendredi et offre la récupération de certains RDD (peinture, huile, piles, ampoules fluocompactes, etc.) et du matériel TIC. Plusieurs fois par année, le site accueille une collecte des résidus de CRD, de branches, de résidus verts et de gros rebuts.

La Ville de Huntingdon offre la récupération du carton, de la peinture, des piles, mais pas des résidus de CRD et du matériel TIC.

La Municipalité de Saint-Anicet offre l'accès à un dépôt des matériaux secs et à la récupération d'autres matières résiduelles (TIC, résidus verts, tubes fluorescents, etc.), fonctionnant les samedis aux deux semaines.

Les garages municipaux de Saint-Anicet, Hinchinbrooke et Très-Saint-Sacrement abritent un site de récupération des plastiques agricoles depuis juin 2021.

Les infrastructures publiques qui gèrent les matières résiduelles du Haut-Saint-Laurent sont recensées dans le tableau 23.

### 3.2.2 Infrastructures privées

La quasi-totalité des installations de traitement (centre de tri, transbordement, traitement, élimination des matières résiduelles, etc.) se situent à l'extérieur de la MRC.

Le secteur privé gère une installation active de traitement dans le Haut-Saint-Laurent : l'installation de traitement des boues septiques (Sani-Vrac). Sani-Vrac est la seule société qui importe des résidus, les valorise ou en dispose sur le territoire du Haut-Saint-Laurent. Le dépôt de matériaux secs, Multi Recyclage, étant fermé depuis 2009.

#### 3.2.2.1 Anciens lieux d'enfouissement des matériaux secs

La MRC n'a plus de lieu d'enfouissement pour les débris de construction et de démolition (DMS) depuis 2009. Le débit entrant avait été estimé par Multi Recyclage entre 100 000 et 120 000 t/an.

Sur les dix DMS de la Montérégie, seul le DMS J.M. Langlois (devenu Écoservices Tria Inc.) a subsisté à La Prairie grâce à ses nouvelles installations de tri et de récupération. La plupart de ces DMS étaient à l'usage exclusif de compagnies de construction privées et leur capacité annuelle ne justifiaient pas les investissements nécessaires pour les rendre conformes aux nouvelles normes du REIMR.

#### 3.2.2.2 Récupération des pneus hors d'usage

Depuis 2012, tous les lieux de dépôts de pneus hors d'usage de la région, huit au total dont trois majeurs, ont été entièrement vidés et nettoyés. Le nombre de pneus récupérés sur le site de dépôt Gagnier à Franklin (rang Dumas) avait été estimé à plus de 8 millions, le dépôt de pneus usagés du site Grenier à Saint-Chrysostome à plus de 3 millions et celui à Franklin, Dépôt de pneus Franklin (route 201), à plus de 16 millions<sup>17</sup>.

La récupération des pneus hors d'usage est aujourd'hui entièrement gérée par Recyc-Québec (pneus d'autos, de camionnettes et de poids lourds en particulier). Le *Programme québécois de gestion des pneus hors d'usage 2021-2026* consiste à récupérer les pneus hors d'usage générés au Québec et de les orienter vers les filières de traitement. Le transporteur accrédité par Recyc-Québec pour la région Montérégie-Sud est le Groupe POL Inc. Les pneus collectés sont dirigés vers les installations autorisées de remoulage et de recyclage. Le système est gratuit pour tous les points de récupération. Les détaillants de pneus sont invités à s'inscrire au programme et à accepter les pneus hors d'usage rapportés à leur commerce.

Plusieurs détaillants et certaines municipalités du territoire organisent la récupération de pneus hors d'usage en partenariat avec Recyc-Québec.

#### 3.2.2.3 Centres de transbordement des déchets

Principalement, deux centres de transbordement réceptionnent et reconditionnent les déchets en provenance du territoire de la MRC du Haut-Saint-Laurent. Une fois reconditionnés, les déchets sont ensuite transportés vers les lieux d'enfouissement.

Le centre de transbordement des Entreprises Raylobec Inc., situé à Vaudreuil-Dorion, de la propriété d'Enviro Connexions, a reçu 4 675 tonnes de déchets en provenance du territoire de la MRC en 2019 (collectes municipales).

17 Source : *Programme de vidage des lieux d'entreposage des pneus hors d'usage au Québec 2001-2008*, Recyc-Québec.



Quant au centre de transbordement opéré par l'entreprise Récupération M. Hart, situé à Salaberry-de-Valleyfield, 3 580 tonnes de déchets y ont transité en 2019 (collectes municipales).

D'autres centres de transbordement peuvent également recevoir des déchets en provenance du territoire de la MRC, particulièrement concernant les ICI mais aussi le secteur résidentiel (contrats privés par conteneur ou autre). Il s'agit des centres de transbordement de Waste Management situés à Saint-Rémi et à Longueuil. Le centre de transbordement GFL Environnemental de Matrec peut aussi recevoir des déchets en provenance du territoire de la MRC. Quant au centre de transbordement de Waste Management situé à Salaberry-de-Valleyfield, celui-ci semble peu actif même si le site est toujours opérationnel.

### 3.2.2.4 Lieux d'élimination

Le lieu d'enfouissement technique (LET) de Terrebonne, opéré par le Complexe Enviro Connexions, aurait atteint en 2022 le volume maximal autorisé (permis d'exploitation), et a obtenu en 2021 un permis d'expansion du volume de matières résiduelles. Ce LET reçoit les résidus en provenance du secteur résidentiel et des ICI.

Le LET de Sainte-Sophie, opéré par Waste Management, a été agrandi en 2010 et devrait cesser ses activités en 2040. Le LET situé à Drummondville (Waste Management) peut recevoir des résidus en provenance du territoire de la MRC en vertu de contrats privés du secteur résidentiel et des ICI (ex. location de conteneurs).

L'élimination directement au LET coûte approximativement 115 \$/tonne, incluant les redevances gouvernementales et les taxes.

### 3.2.2.5 Valorisation des putrescibles

En ce qui concerne le traitement des matières putrescibles, l'infrastructure est inexistante dans le Haut-Saint-Laurent. Une étude de pré faisabilité à l'implantation d'un centre régional de traitement par compostage a été réalisée en 2017. La firme SOLINOV estimait en 2017 un coût de traitement, incluant les coûts d'immobilisation et d'opération, se situant entre 97 \$ et 134 \$ la tonne, selon trois scénarios d'implantation d'un centre régional. De même, ont été évaluées les opportunités de raccordement à un site actuel de méthanisation ou de compostage.

La liste suivante porte sur les lieux de traitement des matières organiques actuellement ou prochainement en opération en Montérégie, dans un rayon de 100 km à partir des limites du territoire de la MRC du Haut-Saint-Laurent :

- RIVMO, Régie intermunicipale de valorisation des matières organiques de Beauharnois-Salaberry et de Roussillon, en opération autour de 2025 (compostage);
- Compo-Haut-Richelieu à Saint-Jean-sur-Richelieu (compostage);
- GSI Environnement (filiale Englobe) à Lachute (compostage);
- AZN2 Environnement pour les ICI seulement, à Notre-Dame-de-l'Île-Perrot (compostage);
- Plateforme de compostage des boues de fosses septiques CTSO (Sanitaire Chayer, à Saint-Stanislas-de-Kostka);
- Plateforme de compostage de la MRC Vaudreuil-Soulanges (à venir);
- Ville de Saint-Hyacinthe (biométhanisation);
- Compostage G.L. matières organiques (Sainte-Marie-Madeleine);
- Pépinières Cramer (Les Cèdres) et autres pépinières autorisées.

De nombreux sites de traitement fonctionnent déjà à pleine capacité sauf ceux qui sont en cours de programmation (c'est le cas du projet de la RIVMO) et de certaines pépinières à l'accueil plus restreint. Depuis 2017, des discussions ont lieu entre la MRC du Haut-Saint-Laurent et la RIVMO, à titre de MRC ou de municipalités « clientes », afin de bénéficier de l'accès au centre de traitement de la RIVMO. En 2017, les coûts de traitement des putrescibles par compostage variaient au Québec entre 60 \$ et 65 \$ la tonne, pour les plus bas. Les frais peuvent être moindres en disposant de la matière directement dans des pépinières ayant obtenu un certificat d'autorisation.

### 3.2.2.6 Boues des installations septiques et boues municipales

#### Sani-Vrac

Sani-Vrac traite les boues septiques et les eaux usées des installations septiques par la méthode de stabilisation alcaline (en ajoutant et en mélangeant de la chaux aux boues dans une fosse d'entreposage de type agricole). En 2016, elle desservait plus de 1 000 installations résidentielles par année. Les boues et les liquides, une fois stabilisés, sont ensuite épandus directement sur les terres agricoles.

Sani-Vrac détenait, en 2016, un permis d'exploitation lui permettant la valorisation agricole de 3 692 m<sup>3</sup>/an de boues d'installations septiques sur une superficie de 33,1 ha<sup>18</sup>. Sani-Vrac a la possibilité de prendre de l'expansion et dispose d'une surface de terres agricoles (environ 9 ha), si la demande le justifie, et ce, sans modification du système. Le volume du bassin de rétention est de 240 000 gallons. Le volume traité annuellement est en fonction de la surface d'épandage disponible avec un certificat d'autorisation valide.

La capacité restante pour l'installation de traitement et d'épandage de Sani-Vrac pour les boues septiques n'était pas disponible, mais il y a une marge importante de capacité à mesure que l'entrepreneur peut trouver les agriculteurs qui ont la volonté, un Plan Agroenvironnemental de Fertilisation (PAEF) à jour, un certificat d'autorisation et une demande de NPK suffisamment élevée pour les valoriser sur les terrains agricoles.

En 2016, le coût moyen de gestion des boues de fosses septiques par Sani-Vrac était d'environ 185 \$-200 \$/porte pour le transport, le traitement et l'épandage agricole.

#### Sanitaire Chayer

Sanitaire Chayer gère l'installation de traitement CTSO (un système DABMC<sup>19</sup> et une plateforme de compostage des boues des installations septiques). Ce centre accepte et traite les boues de Sanitaire Chayer, Rebutis Soulanges, et Fosses Septiques Sanibert. Ces trois sociétés recueillent et traitent 23 000 m<sup>3</sup>/an de boues (compostage en andains d'environ 2 300 t/an de matière solide<sup>20</sup> et produisent environ 600 t/an de compost sec pour épandre sur les champs, selon les estimations des opérateurs de l'installation)<sup>21</sup>.

Les deux systèmes locaux contribuent à une capacité de traitement qui excède 6 000 000 gallons par an, soit 27 000 m<sup>3</sup>/an de boues septiques. Cette capacité est suffisante pour traiter les boues de 15 000 installations septiques (de taille résidentielle) permanentes avec une vidange aux deux ans<sup>22</sup>.

18 Références du *PGMR 2016-2020*.

19 Système DABMC pour la déshydratation des boues de fosses septiques et municipales.

20 D'après les données du *PGMR 2016-2020*.

21 D'après les données du *PGMR 2016-2020*.

22 D'après les données du *PGMR 2016-2020*.

### 3.2.2.7 Tri des matières recyclables

La capacité de traitement des matières recyclables issues de la collecte sélective est d'environ 100 000 t/an dans un rayon de 150 km du Haut-Saint-Laurent.

Deux principaux centres de tri des matières recyclables, issues de la collecte sélective (fibre, verre, métal et plastique), recevaient en 2019 les matières en provenance du territoire de la MRC qu'elles soient d'origine résidentielle ou institutionnelle, commerciale ou industrielle.

Ces centres de tri effectuent la réception des matières recyclables, le tri et le conditionnement des matières sous forme de ballots pour fin de revente auprès des recycleurs.

Le centre de tri Rebutis Solides Canadien (RSC), situé à Châteauguay, recueillait en 2019 la majorité des matières recyclables issues des collectes municipales, soit 1 127 tonnes. Le centre de tri situé à Châteauguay est opéré depuis 2021 par Ricova.

Le centre de tri Tricentris la coop, situé à Lachute, recueillait 836 tonnes en 2019 (collectes municipales). L'entreprise JC Fiber recueillait 189,50 tonnes de cartons en 2019 issus des ICI localisés à Huntingdon.

Depuis 2020, la tendance s'est progressivement inversée entre les deux centres de tri, et une majorité des matières recyclables issues des collectes municipales est recueillie par Tricentris la coop. Le taux de rejet des matières recyclables en 2019 est de 10-12 % pour les deux centres de tri.

### 3.2.2.8 Traitement des résidus de CRD

La collecte des résidus de CRD est possible par conteneur (location), pour les résidants du Haut-Saint-Laurent, auprès d'entreprises localisées à l'extérieur du territoire de la MRC, telles que :

- Transport Rolland Chaperon (Salaberry-de-Valleyfield);
- Récupération M. Hart (Salaberry-de-Valleyfield);
- Waste Management (Salaberry-de-Valleyfield);
- Mélimax (Salaberry-de-Valleyfield et Châteauguay);
- Robert Daoust et fils (Vaudreuil-Dorion);
- Le géant du conteneur (Châteauguay);
- DP Métal (Saint-Urbain-Premier) et Coteau Métal (Rivière-Beaudette) pour les métaux.

D'autres entreprises offrent la possibilité de venir disposer de certains résidus directement à leurs installations sous certaines conditions et moyennant des frais. Il est conseillé de vérifier, préalablement à tout déplacement, la possibilité de venir disposer des matières résiduelles, des conditions d'accès aux installations et des tarifs. C'est le cas des entreprises suivantes :

- Récupération M. Hart pour les résidus de CRD (Salaberry-de-Valleyfield);
- Mélimax pour les résidus de CRD (Salaberry-de-Valleyfield et Châteauguay);
- Les Industries JPB pour le bois traité (Salaberry-de-Valleyfield);
- Ali Excavation pour l'asphalte et le béton (Salaberry-de-Valleyfield);
- Construction Beauval pour les agrégats et le bardeau d'asphalte (Salaberry-de-Valleyfield);
- Gravière – Sablière Leblanc pour le sable (Godmanchester);

- J.R. Caza et Frère pour le sable (Saint-Anicet);
- Recycle gypse Québec pour le gypse (Saint-Rémi);
- etc.

Les tableaux suivants présentent les infrastructures gérées par le secteur privé et localisées sur le territoire du Haut-Saint-Laurent, des municipalités environnantes ou ailleurs au Québec, et les matières visées par ces infrastructures.

**Tableau 24**  
**Infrastructure du secteur privé située dans la MRC du Haut-Saint-Laurent**

Entreprises privées ou intervenants publics	Coordonnées		Activités						Matières résiduelles visées													Capacité	Débit actuel	Fermeture prévue		
	Adresse, téléphone		Collecte et transport	Réception ou transbordement	Réemploi	Tri et recyclage	Valorisation	Élimination	Sensibilisation	Ordures	Recyclables	Résidus verts	Sapins de Noël	RDD	Résidus secteur CRD	Textiles	Encombrants	Métaux	Résidus de bois	Contenants consignés	Pneus hors d'usage	Boues	Médicaments et seringues	Tonne ou m <sup>3</sup> par an	Tonne ou m <sup>3</sup> par an	AAAA/MM
Sani-Vrac	802, Montée Carr Godmanchester 450-264-2048		X				X	X														X		3 600 m <sup>3</sup> /an <sup>1</sup>	ND	NA

Note 1 : Donnée du PGMR 2016-2020

**Tableau 25**  
**Infrastructures du secteur privé situées à l'extérieur de la MRC du Haut-Saint-Laurent**

Entreprises privées ou intervenants publics	Coordonnées	Activités							Matières résiduelles visées													Capacité	Fermeture prévue	
	Adresse, téléphone	Collecte et transport	Réception ou transbordement	Réemploi	Tri et recyclage	Valorisation	Élimination	Sensibilisation	Ordures	Recyclables	Résidus verts	Résidus alimentaires	RDD	Résidus de CRD	Textiles	Encombrants	Métaux	Résidus de bois	Contenants consignés	Pneus hors d'usage	Boues	Médicaments et seringues	Tonne ou m <sup>3</sup> par an	AAAA/MM
Centre de transbordement GFL Environnemental	5300, rue Albert Millichamp, Saint-Hubert 450-641-3070	X	X		X	X	X		X	X	X	X		X	X	X	X	X					Tri : 100 000 t/an <sup>1</sup> Transbordement : 400 000 t/an <sup>2</sup>	n.a
Centre de transbordement Longueuil (Waste Management)	2355, chemin du Lac, Longueuil		X						X					X	X								620 000 t/an	n.a
Centre de transbordement Saint-Rémi (Waste Management)	112, boul. Saint-Rémi, Saint-Rémi 450-454-7567		X						X														182 000 t/an	n.a
Centre de transbordement Salaberry-de-Valleyfield (Waste Management)	978, boul. Gérard Cadieux, Salaberry-de-Valleyfield		X						X						X								150 000 t/an	n.a
CERTEX	7500, boulevard Grande-Allée, Saint-Hubert 450-371-4539	X	X	X	X	X		X							X								10 000 t/an <sup>3</sup>	n.a
Chayer Sanitaire inc. (CTSO)	64, avenue des Rois, Saint-Stanislas-de-Kostka 450-373-3927	X				X	X														X		22 730 t <sup>3</sup> /an <sup>4</sup>	n.a
Compo-Haut-Richelieu	825, rue Lucien-Beaudin, Saint-Jean-sur-Richelieu 450-347-0299		X		X	X				X	X		X	X		X							36 000 t/an <sup>5</sup>	n.a
Englobe - GSI Environnement	6985, chemin des Sources, Lachute et 109, ch. Main-Central, Bury		X			X					X	X											n.c	n.a
LET Complexe Enviro Connexions	3779, ch. des 40 arpents, Terrebonne		X				X		X					X	X								1 255 000 t/an	Agrandissement autorisé (septembre 2021) n.d
LET Sainte-Sophie (Waste Management)	2535, 1 <sup>ère</sup> rue, Sainte-Sophie		X				X		X					X	X								1 000 000 t/an	Agrandissement en 2010 Fermeture prévue en 2040
LET Drummondville (Waste Management)	25, rue Gagnon, Drummondville		X				X		X					X	X								430 000 t/an	Poursuite des activités jusqu'en 2030
Mélimax	1000, boul. Gérard-Cadieux, Salaberry-de-Valleyfield	X	X		X					X				X		X	X							n.a
Raylobec (Enviro Connexions)	325, boul. Marie-Curie, Vaudreuil-Dorion 450-424-0060		X						X					X	X								200 000 t	n.a
RCI environnement	9501, boul. Ray Lawson, Anjou	X	X		X	X	X		X	X				X									n.c	n.a
Récupération M. Hart	840, boul. des Érables, Salaberry-de-Valleyfield	X	X			X	X		X		X			X	X								200 000 t	Depuis 2017; inclut les résidus verts, cartons et résidus CRD depuis 2019
Ricova	235, boul. Industriel, Châteauguay	X	X		X					X													50 000 t/an	n.a
Sani-Éco	530, rue Édouard, Granby 450-777-4977				X					X									X				n.c	n.a
Tricentris la coop	601, chemin Félix-Touchette, Lachute 450-562-4488		X		X					X													n.c	n.a

Notes 1, 2, 3, 4 et 5 : données du PGMR 2016-2020

## CHAPITRE 4 INVENTAIRE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES GÉNÉRÉES

Ce chapitre présente une estimation des matières résiduelles générées sur le territoire, ainsi que la quantité de matières valorisées et éliminées. Chaque type de matière est présenté par secteur, soit : « Résidentiel », « ICI » et « CRD ». L'année de référence choisie est 2019. Pour certaines catégories de matières, toutefois, les données de l'année 2020 ont été retenues en raison de leur disponibilité.

La MRC dispose de certains renseignements puisqu'elle gère jusqu'en 2020 plusieurs contrats de collectes (transport, transfert et élimination des déchets, tri et conditionnement des matières recyclables) pour une majorité de municipalités du territoire. D'autres statistiques relatives aux services municipaux de récupération de certaines matières résiduelles ont été colligées à partir d'information transmise par les municipalités (questionnaires).

Les données réelles, lorsque disponibles, ainsi que les estimations fournies par l'outil d'inventaire de Recyc-Québec (version 2022), ont été utilisées pour réaliser l'inventaire des matières résiduelles. Les données estimées par l'outil d'inventaire sont produites sur la base de moyennes québécoises, entre autres, à partir du bilan de la GMR (2018) et d'études de caractérisation à l'élimination (2010-2020). En conséquence, les quantités estimées par l'outil d'inventaire doivent donc être considérées comme des ordres de grandeur.

### 4.1 Références

Afin d'évaluer la quantité de matières résiduelles générées sur le territoire pour le secteur résidentiel, ICI et CRD, plusieurs références ont été mises à profit. Le tableau ci-après en dresse l'inventaire.

**Tableau 26**  
**Références utilisées pour l'inventaire**

Secteur	Donnée(s) utilisée(s)	Source(s)	Année(s) de référence
Résidentiel	Nombre d'habitants du Haut-Saint-Laurent et de la Montérégie	Institut de la Statistique du Québec	2019
Résidentiel	Nombre d'unités d'occupation par type de logement par municipalité <ul style="list-style-type: none"> <li>Unifamilial urbain : 3 000 u.o</li> <li>Unifamilial rural : 4 896 u.o</li> <li>Entre 2 et 9 logements : 1 556 u.o</li> <li>10 logements et plus: 177 u.o</li> <li>Chalets, maisons de villégiature : 1 171 u.o</li> <li>Total u.o : 10 800</li> </ul> (marge d'erreur potentielle de quelques centaines d'u.o)	Rôle d'évaluation foncière (nombre d'u.o) Répartition MRC du nombre d'u.o à partir des u.o raccordée à l'égout (secteur urbain) et des u.o avec installation septique (secteur rural)	2019
Résidentiel	Taille moyenne des ménages par type de logement Moyenne québécoise : <ul style="list-style-type: none"> <li>Urbain 2,71 pers/u.o</li> <li>Unifamilial rural 2,20 pers/u.o</li> <li>Plex (2-9 logements) 2,25 pers/u.o</li> <li>Multi-logement (10 et plus) 1,89 pers/u.o</li> </ul>	<i>Étude de caractérisation des matières résiduelles du secteur résidentiel 2015-2017, Recyc-Québec</i>	2015 2016 2017
Résidentiel	Répartition des unités d'occupation pour le secteur rural et le secteur urbain	Variables utilisées par la MRC : <ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de logements avec installations septiques (62 %) et nombre de logements raccordés à l'égout (38 %)</li> <li>Nombre de logements avec ferme</li> </ul>	2019
Résidentiel	% textile (ordures ménagères) Moyenne québécoise de 3,8 %	<i>Étude de caractérisation des matières résiduelles du secteur résidentiel 2015-2017, Recyc-Québec</i>	2015 2016 2017
Résidentiel	% encombrants métalliques et non-métalliques (ordures ménagères) Moyenne québécoise de 1,7 %	<i>Étude de caractérisation à l'élimination 2011-2012, Recyc-Québec</i>	2011
Résidentiel	% par type de matières recyclables (bac) Moyenne québécoise : <ul style="list-style-type: none"> <li>Papier et carton résiduels pour 67,5 %</li> <li>Métal résiduel pour 4,2 %</li> <li>Plastique résiduel pour 10,6 %</li> <li>Verre résiduel pour 17,7 %</li> </ul>	<i>Étude de caractérisation du secteur résidentiel 2010, Recyc-Québec</i>	2010
Résidentiel	% par type de matière organique (bac) Moyenne québécoise : <ul style="list-style-type: none"> <li>Résidus verts (feuilles, etc.) : 71 %</li> <li>Résidus alimentaires : 16 %</li> <li>Autres résidus organiques : 13 %</li> </ul>	<i>Étude de caractérisation des matières résiduelles du secteur résidentiel 2015-2017, Recyc-Québec</i>	2015 2016 2017
Résidentiel	% rejets dans les sites de traitement des matières organiques Moyenne québécoise de 4 %	<i>Bilan 2018 de la gestion des matières résiduelles au Québec, Recyc-Québec</i>	2018
Résidentiel, ICI et CRD	Tonnage à l'élimination des déchets	Données d'élimination des matières résiduelles, MELCCFP	2019
Résidentiel, ICI assimilables	Tonnage des déchets éliminés (collecte municipale des ordures ménagères, incluant les ICI assimilables)	Billets de pesées de Waste management/RCI, Robert Daoust et fils, etc. Données fournies par les municipalités	2019
Résidentiel, ICI assimilables	Tonnage des matières recyclables récupérées (collecte municipale, incluant les ICI assimilables)	Billets de pesées de Rebutis Solides Canadiens, Robert Daoust et fils, etc.) Données fournies par les municipalités	2019
Résidentiel, ICI assimilables	% rejets des centres de tri des matières recyclables Moyenne québécoise de 13 %	<i>Bilan 2018 de la gestion des matières résiduelles au Québec, Recyc-Québec</i>	2018
Résidentiel	Rapport de pesées des collectes RDD et des dépôts municipaux	CRI Environnement, Laurentide Re-sources	2020 <sup>1</sup>

Note 1 : L'année 2020 a été choisie puisque la MRC avait les données complètes pour les quantités de RDD récupérés par les dépôts (statistiques de Laurentide Re-sources), ce qui n'était pas le cas pour l'année 2019.



Secteur	Donnée(s) utilisée(s)	Source(s)	Année(s) de référence
Résidentiel, ICI assimilables	Tonnage des matières organiques récupérées par bac brun ou par une collecte des résidus verts (quantités réelles)	Ville de Huntingdon, municipalités de Sainte-Barbe et d'Ormstown	2020 <sup>2</sup>
Résidentiel, ICI	Nombre d'installations septiques	Municipalités	2019
ICI	% des quantités éliminées par les ICI (collecte municipale des ordures ménagères) Moyenne québécoise de 21,4 %	Données Recyc-Québec 2010-2012	Non connu
ICI	% des quantités collectées auprès des ICI (collecte municipale des matières recyclables) Moyenne québécoise de 9,8 %	Données Recyc-Québec 2010-2012	Non connu
ICI	Nombre d'employés par secteur d'activité en Montérégie	Institut de la Statistique du Québec	2019
ICI	Nombre d'employés de l'industrie de transformation agroalimentaire	<i>Portrait du gisement des résidus organiques de l'industrie agroalimentaire au Québec, Section Montérégie, Solinov</i>	2013
ICI	Nombre d'employés par secteur d'activité dans le Haut-Saint-Laurent	<i>Portrait du marché du travail de la MRC du Haut-Saint-Laurent, Statistique Canada</i>	2016
CRD	Paramètres servant aux calculs des quantités de résidus CRD Rejets des centres de tri de CRD (données s'ajoutant aux quantités éliminées de résidus de CRD)	<i>Étude de caractérisation à l'élimination 2019-2020, Recyc-Québec</i> <i>Bilan 2018 de la gestion des matières résiduelles au Québec, Recyc-Québec</i>	2019 2018
CRD	Valeur des permis de bâtir : 41 073 k\$	Institut de la statistique du Québec	2020 <sup>3</sup>

Note 2 : L'année 2020 a été choisie en raison des données disponibles par la MRC issues des résultats d'un questionnaire transmis aux municipalités portant sur la gestion des matières organiques en 2020.

Note 3 : Pour la valeur des permis de bâtir, l'année 2020 a été utilisée (plutôt que l'année 2019) en raison de l'importance de la diminution de la valeur en 2019 par rapport à 2018. La valeur des permis de bâtir de l'année 2020 se rapproche de celle de l'année 2018. En conséquence, l'année 2020 a été choisie pour éliminer le risque d'une possible erreur pour l'année 2019.

## 4.2 Secteur résidentiel

L'outil d'inventaire propose d'extraire les quantités spécifiques aux ICI desservis par les collectes municipales du total de ces dernières.

### 4.2.1 Matières recyclables

Le résumé des estimations de la quantité de matières recyclables générées, récupérées et éliminées pour le secteur résidentiel en 2019 est présenté au tableau 27.

L'outil d'inventaire a permis d'estimer, à partir de données réelles<sup>23</sup>, que 3 474 tonnes de matières recyclables du secteur résidentiel ont été générées en 2019 sur le territoire.

#### Matières recyclables récupérées par le secteur résidentiel<sup>24</sup>

L'outil d'inventaire propose d'extraire 9,8 %<sup>25</sup> du total des matières recyclables récupérées<sup>23</sup> pour déduire la part attribuable aux ICI assimilables, donnant lieu à 1 942 tonnes de matières recyclables récupérées uniquement pour le secteur résidentiel (sans les ICI assimilables). Par ailleurs, la part estimée attribuable seulement aux ICI assimilables donne 211 tonnes de matières récupérées.

#### Matières recyclables éliminées par le secteur résidentiel<sup>26</sup>

L'estimation des matières recyclables éliminées par le secteur résidentiel a été réalisée en deux étapes. Il a fallu d'abord soustraire la part de matières recyclables attribuable aux ICI assimilables se trouvant dans la collecte municipale des ordures ménagères (soit 24,4 % de 8 254 tonnes). Puis, dans un second temps, à partir de la quantité d'ordures ménagères attribuable uniquement au secteur résidentiel (soit 6 488 tonnes), il a fallu extraire la part de matières recyclables du secteur résidentiel se trouvant dans les ordures ménagères (soit 23,6 % de 6 488 tonnes).

L'outil d'inventaire estime à 21,4 % la part de matières recyclables éliminées par les ICI assimilables dans les déchets issus des collectes municipales<sup>27</sup>, donnant lieu à 1 766 tonnes sur un total de 8 254 tonnes en 2019<sup>28</sup>. D'autre part, l'outil d'inventaire estime à 23,6 % la part de matières recyclables issues du secteur résidentiel se retrouvant dans les déchets, soit une quantité de 1 532 tonnes de matières recyclables résidentielles encore éliminées sur un total de 8 254 tonnes de déchets éliminés.

Le tableau 27 propose des estimations de quantités de matières récupérables générées, récupérées et éliminées en provenance du secteur résidentiel (sans les ICI assimilables) en fonction de moyennes québécoises. Ces estimations sont ventilées par catégorie de matière récupérable : papier/carton, métal, plastique et verre. Les données réelles de récupération en provenance des collectes municipales ont été utilisées dans l'estimation des quantités récupérées.

23 2 153 tonnes de matières recyclables récupérées par les fournisseurs de service en 2019 (billets de pesée).

24 Vise la part de matières recyclables récupérées dans le cadre des collectes municipales des matières recyclables.

25 Il est à noter que pour le Haut-Saint-Laurent, la part attribuable aux ICI assimilables représenterait plutôt 5 % des unités d'occupation, contre 9,8 % estimé par l'outil d'inventaire en référence à une moyenne québécoise. Dans le but de dresser un bilan, le taux de 9,8 % proposé par l'outil est le taux qui a été conservé.

26 Vise la part de matières recyclables éliminées dans le cadre des collectes municipales des ordures ménagères.

27 Correspond à la collecte des ordures ménagères.

28 Correspondant à la quantité de déchets ramassés par les fournisseurs de service (billets de pesée).

**Tableau 27**  
**Estimation des quantités de matières recyclables du secteur résidentiel en 2019**

Matière(s) recyclable(s)	Générées tm	Récupérées tm	Éliminées tm	Taux de mise en valeur (%)
Papier et carton	1 991	1 310	681	65,8
Métal	225	82	143	36,4
Plastique	732	206	526	28,1
Verre	526	344	182	65,4
<b>Total MRC</b>	<b>3 474</b>	<b>1 942</b>	<b>1 532</b>	<b>55,9</b>

#### 4.2.2 Matières organiques putrescibles

L'outil d'inventaire est en mesure de fournir des estimations de quantités générées pour les résidus verts (feuilles, branches, etc.), alimentaires et autres résidus organiques. Les quantités réelles ont été utilisées pour ventiler les quantités récupérées par catégorie de matières organiques. Elles sont celles provenant des données connues par la MRC pour les collectes à la porte et des dépôts de résidus verts de certaines municipalités pour l'année 2020. À noter que les boues municipales sont considérées plus loin dans cet inventaire.

Selon les données estimées par l'outil d'inventaire, un total de 1 015 tonnes de résidus verts serait généré annuellement au niveau résidentiel dans le Haut-Saint-Laurent, un total de 1 336 tonnes pour les résidus alimentaires et un total de 1 004 tonnes pour les autres résidus organiques, pour un total global de matières organiques générées de 3 354 tonnes.

Il est à noter que dans la région de nombreux résidants et agriculteurs pratiquent le compostage. Il n'a pas été possible de connaître le nombre d'occupants s'adonnant à cette pratique, et d'évaluer le volume qui serait ainsi détourné de l'enfouissement. La MRC a toutefois intégré dans les paramètres d'estimation des quantités, les éléments suivants :  
1) L'hypothèse qu'un minimum de 960 composteurs domestiques soient en activités<sup>29</sup>, et  
2) Que les citoyens ont été sensibilisés et éduqués à la pratique du compostage domestique.

29 Au moins 565 composteurs ont été distribués par les municipalités entre 2011 et 2020.

Cent répondants (correspondant à 100 logements sur un total d'environ 1 125 logements) avaient répondu favorablement au sondage réalisé en 2018 par la municipalité de Saint-Chrysostome portant sur la pratique du compostage domestique. À partir de cette donnée, un prorata a été réalisé pour l'ensemble de la MRC pour déterminer un minimum de résidants s'adonnant à la pratique du compostage domestique.

**Tableau 28**  
**Estimation des quantités de matières organiques du secteur résidentiel en 2020**

Matière organique	Quantité récupérée tm	Quantité éliminée tm	Quantité générée tm	Taux de mise en valeur (%)
Résidus verts	272	744	1 015	26,8
Résidus alimentaires	130	1 206	1 336	9,7
Autres résidus organiques	27	977	1 004	2,7
<b>Total</b>	<b>428</b>	<b>2 926</b>	<b>3 354</b>	<b>12,8 %</b>

Le tableau suivant présente les quantités connues pour les municipalités offrant des services de collecte des résidus verts.

**Tableau 29**  
**Quantité de matières organiques détournées de l'enfouissement par les services municipaux en 2020**

Municipalité	Matières	Tonnage annuel
Howick	Branches	n.c
	Feuilles	Environ 250 sacs
Huntingdon	3 <sup>e</sup> voie de collecte : résidus alimentaires, résidus verts, autres (ex. fibres souillées)	114,72 tm
	Branches, feuilles	5 tm (estimation)
Ormstown	Branches, feuilles et résidus de jardin	67,77 tm
	Sapins	n.c
Saint-Anicet	Branches, troncs, algues et gazon	20 tm (estimation)
	Sapins	n.c
Saint-Chrysostome	Feuilles	Environ 300 sacs
	Branches (conteneur 2x/an)	n.c
	Sapins	Environ 15 sapins
Sainte-Barbe	3 <sup>e</sup> voie : Matières végétales	101,22 tm
	Branches (conteneur 2x/an)	n.c
	Sapins	n.c
<b>Total estimé<sup>1</sup></b>		<b>Environ 325 tm</b>
Note 1 : Ajout au tonnage annuel de 15 tm de quantité de résidus verts estimés pour au moins trois municipalités offrant un service de récupération de branches et de feuilles.		

### 4.2.3 Résidus domestiques dangereux

Plus de 48 tonnes de résidus domestiques dangereux (RDD) ont été récupérés en 2020 au cours de trois collectes ponctuelles de la MRC et dans les dépôts permanents. Les quantités de RDD récupérés par d'autres sources (par exemple, les garages et les commerces) ou dont le poids n'est pas connu (par exemple, les batteries au plomb et les bonbonnes de gaz), n'apparaissent pas dans ce total. Néanmoins, les quantités réelles connues par la MRC ont été retenues pour l'exercice de l'inventaire afin de dresser un bilan.

Le tableau 30 présente les quantités réelles connues de RDD récupérés (collectes ponctuelles et dépôts permanents), tandis que la quantité éliminée correspond à la valeur suggérée par l'outil d'inventaire (part des RDD éliminés estimée à 1,3 % des ordures résidentielles<sup>30</sup>). Au final, le taux de mise en valeur de 36,5 % correspond au ratio des RDD récupérés (collectes et dépôts permanents) par rapport à l'ensemble des RDD générés sur le territoire selon l'estimation de l'outil d'inventaire.

**Tableau 30**  
**Estimations des quantités de résidus domestiques dangereux en 2020**

Matière	Quantité récupérée TM	Quantité éliminée TM	Quantité générée TM	Taux de mise en valeur (%)
RDD	48	84	132	36,5

Le taux de récupération des RDD (36,5 %) semble être en recul par rapport à celui du PGMR précédent (61 %), malgré l'augmentation de la quantité récupérée sur le territoire de la MRC (de 27 à 48 tonnes). Cet écart est dû à un mode de calcul différent. La version de l'outil d'inventaire 2022 considère une moyenne québécoise d'élimination des RDD à 1,3 % des ordures résidentielles (contrairement à 0,2 % au précédent PGMR). Au final, la quantité de RDD récupérés (données MRC) s'ajoute à la quantité éliminée de RDD estimés par l'outil d'inventaire pour déterminer le résultat de la quantité générée de RDD (estimé par l'outil d'inventaire).

### 4.2.4 Encombrants et textiles

L'outil d'inventaire propose une estimation des quantités générées, récupérées et éliminées des encombrants et des textiles à partir des quantités éliminées issues de la collecte des ordures ménagères en 2019. Les résultats sont présentés au tableau 31. Les quantités réelles ne sont généralement pas connues, sauf pour les municipalités offrant des collectes spéciales pour les encombrants (tableau 32). Pour ces raisons, les données calculées par l'outil d'inventaire ont été privilégiées dans le but de dresser un bilan.

30 Part « résidentielle » des ordures issues de la collecte municipale estimée à 6 488 tonnes par l'outil d'inventaire.

**Tableau 31**  
**Estimation des quantités d'encombrants et de textiles en 2019**

Matière	Quantités générées tm	Quantités récupérées tm	Quantités éliminées tm	Taux de mise en valeur (%)
Encombrants <sup>1</sup>	639	529	110	82,8
Métalliques	581	529	52	91,0
Non-métalliques	58	n.d	58	n.d
Textiles <sup>2</sup>	370	156	213	42,3
Note 1 : Part des encombrants éliminés à 0,8 % pour les encombrants métalliques et à 0,9 % pour les encombrants non-métalliques (estimation de l'outil d'inventaire). Note 2 : Part des textiles éliminés estimée à 3,8 % par l'outil d'inventaire. N.D : Non défini				

Concernant le textile, la seule donnée connue par la MRC provient du centre communautaire multiservices « Un coin chez-nous » localisé dans la municipalité de Saint-Chrysostome qui récupère environ 15 tonnes de textile par année.

**Tableau 32**  
**Quantité d'encombrants récupérés par les collectes spéciales municipales en 2019**

Municipalité	Quantités récupérées tm
Huntingdon <sup>1</sup>	82,17
Ormstown	67,87
Saint-Anicet	70 <sup>2</sup>
Saint-Chrysostome	n.c (supérieures à 20 t ?)
<b>Total approximatif estimé</b>	<b>Plus de 240 t</b>
Note 1 : Encombrants récupérés : meubles, appareils électroniques, gros rebus. Note 2 : Estimation fournie par la municipalité pour les encombrants non-métalliques.	

#### 4.2.5 Pneus

En 2019, 282 tonnes de pneus hors d'usage ont été valorisées. Les programmes de recyclage des pneus du gouvernement du Québec, en place depuis plusieurs années, assurent la récupération des pneus hors d'usage. La récupération des pneus hors d'usage est gérée par l'organisme Recyc-Québec. Son rôle est d'acheminer ces pneus vers les entreprises qui en font le recyclage ou la valorisation énergétique, par l'entremise de transporteurs accrédités.

Recyc-Québec dispose de données relativement aux quantités récupérées par municipalité. L'inventaire prend en compte l'ensemble des pneus récupérés sur le territoire, incluant à la fois les écocentres et les autres organismes, notamment les garages automobiles.

**Tableau 33**  
**Tonnage de pneus valorisés dans la MRC du Haut-Saint-Laurent de 2016 à 2019**

Année	Nbre pneus auto	Nbre pneus petits	Nbre pneus camion	Tonnage tm
2019	25 249	0	573	282
2018	25 593	0	1 073	311,73
2017	23 845	0	660	272,77
2016	19 806	0	638	211,43

Source : Recyc-Québec.

#### 4.2.6 Contenants consignés

Les contenants consignés sont principalement collectés via les différentes bannières de supermarchés d'alimentation présentes sur le territoire de la MRC. La MRC ne possède pas les données réelles quant à la quantité de contenants consignés générés et récupérés sur son territoire.

Les données fournies au tableau 34 pour les contenants consignés proviennent d'estimations réalisées à partir de l'outil d'inventaire.

**Tableau 34**  
**Estimations du tonnage de contenants consignés vendus et récupérés dans la MRC du Haut-Saint-Laurent en 2019**

Vente	Poids tm	Taux par habitant tm	Total MRC
Aluminium	25 207	0,00296	71,8
Plastique	6 790	0,00080	19,3
Verre	34 508	0,00406	98,2
<b>Total</b>	<b>66 505</b>		<b>189,3</b>

Source : Résultats de l'outil d'inventaire.

Récupération	Poids tm	Taux par habitant tm	Total MRC
Aluminium	17 767	0,00209	50,6
Plastique	4 441	0,00052	12,6
Verre	21 017	0,00247	59,8
<b>Total</b>	<b>43 226</b>		<b>123,1</b>

Source : Résultats de l'outil d'inventaire.

#### 4.2.7 Véhicules hors d'usage

Les véhicules hors d'usage peuvent être acheminés aux installations privées sur le territoire de la MRC, soit des entreprises récupérant les automobiles usagées pour en faire la revente de pièces ou des entreprises récupérant les métaux ferreux et non-ferreux.

La MRC ne possède pas de données sur les véhicules hors d'usage, Les données par défaut de l'outil d'inventaire ont été utilisées afin de compléter le bilan. L'outil d'inventaire permet d'estimer que 1 133 tonnes de véhicules hors d'usage ont été récupérées en 2019 sur le territoire de la MRC sur un total de 1 133 tonnes générées. Les quantités éliminées sont incluses dans la section des générateurs ICI, en tant que rejets de recycleurs.

#### 4.2.8 Boues

En ce qui concerne les boues de stations d'épuration et des installations septiques, les quantités ont été établies à l'aide de l'outil d'inventaire.

En effet, bien qu'une municipalité ait vidangé ses étangs aérés durant l'année de référence (2019), la quantité n'a pas été fournie. Il en est de même pour les quantités de boues d'installations septiques vidangées en 2019. Bien que certaines municipalités exigent que leurs citoyens fournissent une preuve de vidange de leur installation, le portrait pour l'ensemble de la MRC demeure incomplet.

Ainsi, la quantité de boues est estimée, avec l'outil d'inventaire, en fonction de la population desservie.

Le taux de récupération des boues est établi à 100 % pour celles provenant des vidanges de stations d'épuration des eaux usées, étant donné que l'épandage agricole des boues semble bien établi d'après les sources municipales. Pour ce qui est des boues d'installations septiques, un sondage téléphonique auprès d'une majorité des principales entreprises de vidange ont permis d'estimer un taux de récupération de 80 %. Ce sondage devra être complété au cours de la réalisation du PGMR. Ainsi, le taux global de récupération des boues serait de l'ordre de 93 %. Le tableau 35 montre les estimations concernant la quantité de boues récupérées, éliminées et générées. Celles-ci sont comptabilisées en tonnes de matière humide (t mh) à 20 % de siccité.

**Tableau 35**  
**Estimations des quantités de boues récupérées et éliminées en 2019**

Récupérées t mh	Éliminées t mh	Générées t mh	Taux de mise en valeur (%)
1 856	140	1 996	93 %

#### 4.2.9 Rejets des centres de tri

La MRC ne possède pas les données quant à la quantité réelle des rejets des centres de tri. Les estimations des taux de rejets suggérés par l'outil d'inventaire ont été appliquées aux quantités réelles de matières recyclables et organiques récupérées. L'outil d'inventaire suggère une estimation d'un taux de rejet de 13 % aux centres de tri des matières recyclables, et de 4 % aux centres de valorisation des matières organiques. Les résultats de ces pourcentages présentés au tableau 36, appliqués aux quantités réelles, ont été ajustés pour exclure les ICI assimilables dans le cas des matières recyclables.



**Tableau 36**  
**Estimation des rejets**  
**des centres de tri des matières recyclables et des centres de valorisation**  
**des matières organiques du secteur résidentiel**

Rejets	Quantité éliminée tm
Centres de tri (collecte sélective résidentielle)	290
Centres de valorisation (collecte des matières organiques résidentielles)	13
<b>Total</b>	<b>303</b>
Note : Estimation à partir des données réelles pour la collecte sélective en 2019 et la récupération des matières organiques pour l'année 2020.	

#### 4.2.10 Résidus ultimes

Les résidus ultimes constituent la fraction des matières résiduelles qui ne peuvent être valorisées d'aucune façon. L'outil d'inventaire estime la quantité de résidus ultimes éliminés par le secteur résidentiel à 40 tonnes.

#### 4.2.11 Élimination

En 2019, les données des collectes municipales, qui comprennent le secteur résidentiel et les ICI assimilables, montrent que 8 255 tonnes de déchets ont été éliminées. C'est 207 tonnes de moins et 517 unités d'occupation de plus desservies qu'en 2014. En moyenne, la quantité éliminée par unité d'occupation, pour ces deux secteurs (résidentiel et ICI assimilables), a diminué de 50 kg/an au cours de la période 2014-2019. Le tableau 37 illustre cette tendance pour chacune des municipalités.

**Tableau 37**  
**Quantités éliminées par municipalité en 2014 et en 2019**  
**(collecte municipale des ordures ménagères)**

Municipalité	Année 2014		Année 2019			Écart 2014-2019 (kg/u.o)	
	Quantités (tm)	u.o desservies	Quantités (kg)/u.o	Quantités (tm)	u.o desservies		Quantités (kg)/u.o
Dundee	177	384	46,19	184	364	50,60	+44
Elgin	131	234	56,09	138	229	60,30	+42
Franklin	674	844	79,81	625	862	72,49	-73
Godmanchester	517	625	82,68	480	627	76,49	-62
Havelock	270	371	72,78	270	419	64,44	-83

Municipalité	Année 2014			Année 2019			Écart 2014-2019 (kg/u.o)
	Quantités (tm)	u.o desservies	Quantités (kg)/u.o	Quantités (tm)	u.o desservies	Quantités (kg)/u.o	
Hinchinbrooke	878	1 179	74,48	866	1 233	70,21	-43
Howick	317	341	92,86	351	403	87,01	-58
Huntingdon	787	1 259	62,54	710	1 234	57,50	-50
Ormstown	1250	1 786	70,00	1 337	1 847	72,36	+24
Saint-Anicet	1 234	2 061	59,88	1 172	2 137	54,85	-50
Saint-Chrysostome	1 039	1 266	82,06	991	1 338	74,07	-80
Sainte-Barbe	716	763	93,88	689	938	73,43	-205
Très-Saint-Sacrement	471	532	88,62	444	531	83,55	-51
<b>Total 13 municipalités</b>	<b>8 462</b>	<b>11 645</b>		<b>8 255</b>	<b>12 162</b>	<b>Moyenne :</b>	<b>-50</b>

Source : Données issues des collectes municipales (secteurs résidentiel et ICI assimilables).

L'outil d'inventaire permet d'isoler la portion des déchets éliminés attribuable au secteur résidentiel seulement, qui serait de 5 208 tonnes (en excluant les boues). Le détail de l'inventaire du secteur résidentiel se trouve à l'Annexe 1.

### 4.3 Secteur ICI

La MRC ne possède pas les données pour le secteur des ICI desservis par des collectes privées.

Selon le volume de MR générées, certains ICI vont utiliser la collecte municipale des ordures et des matières recyclables alors que d'autres vont utiliser directement les services d'un entrepreneur privé.

Afin d'estimer les quantités de matières résiduelles générées, éliminées et récupérées par l'ensemble des ICI du territoire, l'outil d'inventaire a été utilisé pour l'année 2019. L'outil estime des quantités globales de matières résiduelles pour tous les ICI, notamment ceux considérés comme assimilables au secteur résidentiel. Ces données sont calculées à partir de moyennes québécoises par secteur selon le nombre d'employés de la région administrative. Des données spécifiques au territoire de la MRC du Haut-Saint-Laurent sont parfois utilisées dans le calcul du résultat des quantités estimées.

### 4.3.1 Matières recyclables

Le tableau suivant présente les données des MR générées, valorisées et éliminées pour le secteur ICI.

**Tableau 38**  
**Estimation des quantités de matières recyclables pour l'ensemble des ICI du Haut-Saint-Laurent en 2019**

	Récupérées	Générées	Éliminées	Taux de récupération
Industriel	226 t	1 317 t	1 090 t	17,16 %
Commercial	1 488 t	2 884 t	1 395 t	51,60 %
Institutionnel	259 t	352 t	94 t	73,58 %
<b>Total</b>	<b>1 974 t</b>	<b>4 553 t</b>	<b>2 579 t</b>	<b>43,33 %</b>

Source : Résultats de l'outil d'inventaire à partir de moyennes québécoises, considérant certaines données propres à la Montérégie et à la MRC du Haut-Saint-Laurent (*Portrait du marché du travail pour la MRC du Haut-Saint-Laurent, 2016*).

L'outil d'inventaire a estimé à 295 tonnes les rejets de matières recyclables dans les centres de tri en provenance des ICI.

Le secteur agricole représente un secteur important des ICI du territoire. Une des MR générées en grande quantité par les exploitations agricoles est le plastique agricole servant à l'enrobage des balles de foin, MR non comptabilisée au tableau 38. Cette matière est souvent souillée et produite en grande quantité ce qui empêche son intégration à la collecte sélective. À la suite du projet-pilote réalisé en 2021 sur la récupération des plastiques d'enrobage, près de 93 tonnes de ces plastiques résiduels ont été récupérés en 2022 par les dépôts de Saint-Anicet, Hinchinbrooke, Très-Saint-Sacrement, et aussi Franklin pour le projet-pilote du plastique acéricole en 2022.

### 4.3.2 Matières organiques

L'outil d'inventaire permet d'estimer des quantités de matières organiques récupérées pour le secteur de l'industrie de la transformation agroalimentaire à partir du nombre d'employés du secteur sur le territoire. Parmi les industries de la transformation agroalimentaire présentes sur le territoire, nous savons, par exemple, que Maison Russet valorise 95 % des résidus organiques en les acheminant vers des cultivateurs et des porcheries.

Toutefois, les quantités récupérées par les secteurs d'activités industrielles, commerciales et institutionnelles ne peuvent être estimées en raison de l'absence de données accessibles.

Le tableau 39 présente l'estimation des quantités de matières organiques générées et éliminées en 2019.

**Tableau 39**  
**Estimation des quantités de matières organiques pour l'ensemble des ICI**  
**du Haut-Saint-Laurent en 2019**

Matière organique	Quantité récupérée tm	Quantité éliminée tm	Quantité générée tm	Taux de mise en valeur
Industries de transformation agroalimentaire	9 600	180	9 779	98,2 %
Commerces, institutions et autres industries (ICI)	0	1 670	1 670	0 %
<i>Résidus verts</i>	0	178	178	0 %
<i>Résidus alimentaires</i>	0	1 236	1 236	0 %
<i>Autres résidus organiques</i>	0	257	257	0 %
Source : Résultats de l'outil d'inventaire à partir de moyennes québécoises, considérant aussi certaines données pour la Montérégie ( <i>Portrait du gisement de résidus organiques de l'industrie agroalimentaire au Québec</i> , Solinov, 2013).				

Le portrait des ICI présenté au tableau 39 peut comporter un biais car un nombre de matières organiques traitées en provenance des cultures relatives aux activités agricoles ne sont pas considérées. Cela s'explique en partie du fait que les estimations sont réalisées à partir de moyennes québécoises, le Haut-Saint-Laurent étant l'une des régions les plus importantes en matière d'activité agricole au Québec.

### 4.3.3 Rejets des centres de tri

La MRC ne possède aucune donnée quant à la quantité réelle des rejets des centres de tri et de valorisation du secteur ICI. L'outil d'inventaire suggère une estimation du taux de rejet de 13 % aux centres de tri des matières recyclables et de 4 % aux centres de valorisation des matières organiques générées. Néanmoins, l'outil d'inventaire estime que la totalité des matières organiques générées (outre les matières des industries de transformation agroalimentaire) ont été éliminées et, par conséquent, aucun rejet n'est estimé pour les centres de valorisation des matières organiques. Les résultats suggérés par l'outil d'inventaire sont présentés au tableau 40.

**Tableau 40**  
**Estimation des rejets**  
**des centres de tri des matières recyclables et des centres de valorisation**  
**des matières organiques du secteur ICI en 2019**

Rejets des ICI	Quantité éliminée tm
Centres de tri des matières recyclables	295
Centres de valorisation des matières organiques	0
Recycleurs de métaux (encombrants et véhicules hors d'usage)	779
<b>Total</b>	<b>1 074</b>

#### 4.3.4 Résidus ultimes

L'outil d'inventaire estime la quantité éliminée de résidus ultimes du secteur ICI à 169 tonnes.

#### 4.4 Secteur CRD

La MRC ne détient pas les données concernant les MR produites par les activités de construction, rénovation et démolition (CRD) sur son territoire. Seules les quantités de résidus de CRD collectées dans les lieux de dépôts municipaux sont connues.

Les quantités de résidus de CRD générées, éliminées et valorisées ont été estimées à partir de la valeur des permis de construction et de rénovation émis en 2020 pour le territoire. Pour la valeur des permis, l'année 2020 a été utilisée plutôt que l'année 2019, en raison de la diminution considérable de la valeur en 2019 par rapport à 2018. La valeur des permis de bâtir de l'année 2020 se rapproche de celle de l'année 2018. En conséquence, l'année 2020 a été choisie pour éliminer le risque d'une possible erreur pour l'année 2019.

Le tableau ci-dessous présente l'estimation des quantités de résidus de CRD du secteur du bâtiment en 2020. Les quantités provenant des infrastructures routières, majoritairement récupérées, ont été exclues de ces estimations, contrairement aux résultats présentés dans le précédent PGMR. Les estimations présentées ci-dessous correspondent donc aux quantités d'agrégats (pierre, brique, béton, asphalte), de bois, gypse, bardeaux d'asphalte et autres résidus de CRD (céramique, plastique, etc.), en provenance du secteur du bâtiment. Ces estimations ont été réalisées à l'aide de l'outil d'inventaire.

D'après ces estimations, ce sont environ 5 909 tonnes de résidus de matériaux qui ont été générées par les projets de construction et de rénovation dans les secteurs résidentiels, commerciaux et industriels. De cette quantité, il est estimé par l'outil que 29 % des résidus produits ont été valorisés, c'est-à-dire acheminés à des fins de recyclage ou de valorisation énergétique.

Par ailleurs, les résidus de CRD utilisés comme matériaux de recouvrement ou à d'autres usages dans un lieu d'enfouissement (ex. chemins d'accès) sont considérés comme ni récupérés, ni éliminés.

**Tableau 41**  
**Estimation des quantités de résidus de CRD générées par le secteur du bâtiment en 2020**

Matière	Récupérées	Éliminées	Usage en lieu d'enfouissement	Générées
Agrégats	454 t	397 t	n.a	851 t
Non-agrégats	1 265 t	2 384 t	n.a	3 649 t
<i>Bois de construction</i>	910 t	1 342 t		2 253 t
<i>Gypse</i>	19 t	253 t		272 t
<i>Bardeaux d'asphalte</i>	93 t	108 t		201 t
<i>Autres</i>	244 t	680 t		924 t
Rejets de centres de tri de CRD	n.a	767 t	641 t	1 409 t
<b>Total</b>	<b>1 719 t</b>	<b>3 549 t</b>	<b>641 t</b>	<b>5 909 t</b>

Les données présentées dans le tableau suivant concernent la quantité approximative de résidus CRD collectés dans les lieux de dépôt du territoire en provenance du secteur résidentiel seulement.

**Tableau 42**  
**Estimation des quantités de résidus de CRD générées par le secteur résidentiel en 2019**

Municipalité	Récupérées
Ormstown	100 t <sup>1</sup>
Saint-Anicet	40 t (estimation)
Saint-Chrysostome	55 t (estimation)
Sainte-Barbe	40 t (estimation)
<b>Total approximatif estimé</b>	<b>Plus de 235 t</b>
Note 1 : Quantité réelle pour l'année 2020, au lieu de l'année 2019, en fonction des statistiques fournies par la municipalité.	

## 4.5 Bilan global de l'inventaire

Le bilan global présente la combinaison des données obtenues pour le secteur résidentiel, celui des ICI et le secteur des résidus de CRD.

### 4.5.1 Portrait de 2019

Le tableau 43 montre l'importance du secteur des ICI dans la génération de matières résiduelles sur le territoire de la MRC, notamment l'industrie agroalimentaire. En effet, d'après l'outil d'inventaire, les résidus générés par les ICI représentent 53 % du tonnage généré et 67 % du tonnage récupéré.

D'après les résultats de l'outil d'inventaire, la quantité éliminée par habitant, pour les trois secteurs, serait de 655 kg par habitant en 2019. Comme une bonne partie de la population de la MRC vit en milieu rural, il est possible que l'outil d'inventaire ait légèrement surestimé les quantités éliminées par le secteur des ICI, vu que les paramètres d'estimation sont fondés sur une population majoritairement urbaine. Cette quantité de 655 kg par habitant en 2019 pour les trois secteurs (outil d'inventaire) est inférieure à celle produite par le MELCCFP d'après les données des sites d'enfouissement, soit 669 kg/hab/2019. Pour déterminer les objectifs régionaux du présent PGMR, ce sont les références d'élimination du MELCCFP (669 kg/hab/2019) qui seront choisies.

Il importe de souligner que le taux de mise en valeur des ICI comprend le recyclage des résidus agroalimentaires.

**Tableau 43**  
**Bilan global de l'inventaire des matières résiduelles**  
**par secteur (2019) – sans les boues**

Secteur	Quantité estimée par l'outil d'inventaire (t)			Taux de mise en valeur	Taux d'élimination (kg/pers/an)	Taux d'élimination du MELCCFP (kg/pers/an) <sup>1</sup>
	Récupérée	Éliminée	Générée			
Résidentiel	4 236 t	5 208	9 445 t	45 %	240	364
ICI	11 574 t	5 672 t	17 245 t	67 % <sup>2</sup>	255	240
ICI – sans l'industrie agroalimentaire	1 974 t	5 492 t	7 466 t	26 %		
CRD	1 719 t	3 549 t	5 909 t <sup>3</sup>	29 %	160	65
<b>Total</b>	<b>17 573 t</b>	<b>14 550 t</b>	<b>32 764 t</b>	<b>54 %</b>	<b>655</b>	<b>669</b>
<p>Note 1 : Les taux d'élimination du MELCCFP sont ceux choisis comme référence dans la définition des objectifs régionaux du présent PGMR.</p> <p>Note 2 : Le taux de mise en valeur du secteur ICI prend en compte la mise en valeur des matières organiques par l'industrie agroalimentaire que l'outil d'inventaire estime à 98,2 %. Le taux de mise en valeur des autres ICI est de 26,5 % (détail à la ligne suivante).</p> <p>Note 3 : Inclut 641 t de résidus de CRD utilisés pour les sites d'enfouissement.</p>						

#### 4.5.2 Matières résiduelles éliminées

Le MELCCFP compile les MR qui transitent par les sites d'enfouissement ou les centres de transfert des déchets, à partir des données déclarées par ces derniers. Le tableau 44 présente la répartition des quantités de MR éliminées en provenance de chaque municipalité, et de chaque secteur (ordures ménagères, ICI et CRD), de même que le ratio en kilogrammes par habitant, à partir des données d'élimination des exploitants. À noter que la colonne « Ordures ménagères » se réfère aux collectes municipales incluant les ICI assimilables lorsque leurs déchets sont mélangés avec les déchets résidentiels.

**Tableau 44**  
**Données d'élimination compilées par le MELCCFP par catégorie de matières résiduelles**  
**(sans les boues) en 2019**

Municipalité	Ordures ménagères		ICI		CRD		Total	
	t/an	kg/hab/an	t/an	kg/hab/an	t/an	kg/hab/an	t/an	kg/hab/an
Dundee	184	495,08	0	0	7	18,44	191	513,52
Elgin	142	355,04	5	12,51	4	11,13	151	378,68
Franklin	642	382,62	1 140	679,48	43	25,91	1 825	1 088,01
Godmanchester	465	326,99	92	64,53	15	10,87	572	402,39
Havelock	269	360,75	105	139,91	18	23,43	392	524,09
Hinchinbrooke	859	401,19	77	35,79	95	44,41	1 031	481,39
Howick	333	407,96	71	86,82	30	36,62	434	531,40
Huntingdon	710	282,56	1 427	568,26	386	153,76	2 523	1 004,58
Ormstown	1 329	360,93	1 404	381,24	125	34,07	2 858	776,24
Saint-Anicet	896	335,04	508	190,21	546	204,55	1 950	729,80
Saint-Chrysostome	991	364,25	117	43,08	17	6,32	1 125	413,65
Sainte-Barbe	694	487,68	285	199,94	128	89,68	1 107	777,30
Très-Saint-Sacrement	425	346,09	0	0	10	8,39	435	354,48
<b>Total</b>	<b>7 939</b>		<b>5 231</b>		<b>1 424</b>		<b>14 594</b>	
<b>MRC</b>		<b>363,99</b>		<b>239,73</b>		<b>65,35</b>		<b>669,07</b>

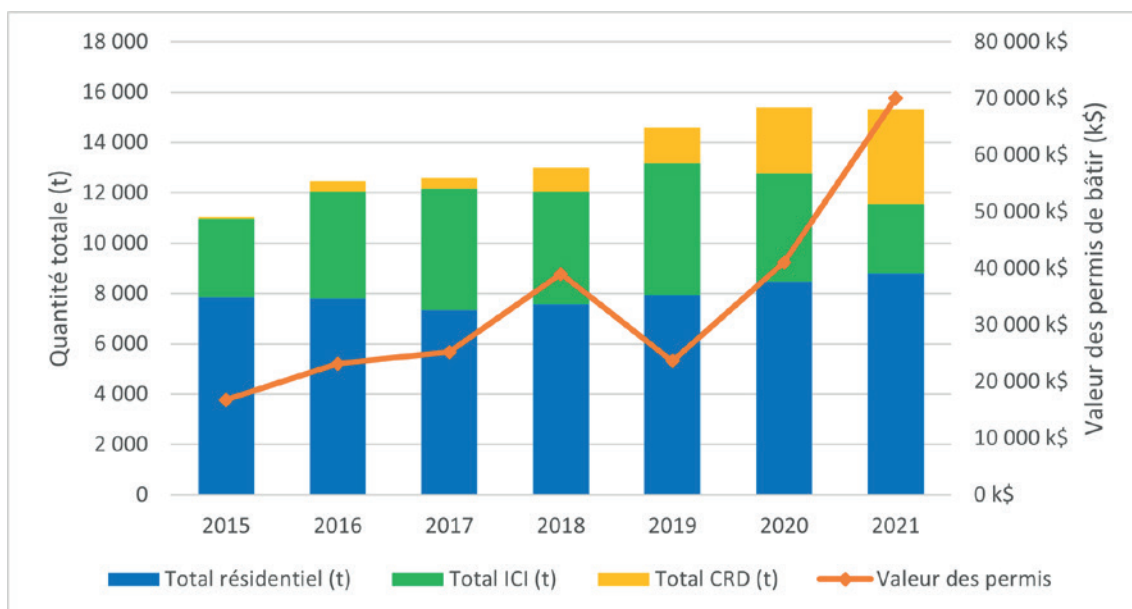
L'année de référence choisie pour l'inventaire est 2019, avec toutefois pour certaines données l'utilisation de données de l'année 2020 en raison de leur disponibilité. Sur la période de 2015 à 2019, d'après les données à l'élimination du MELCCFP, les quantités éliminées par le secteur résidentiel sont demeurées assez stables, soit une baisse de 5 kg par habitant. De leur côté, les quantités éliminées par les secteurs des ICI et des résidus de CRD ont eu une forte augmentation, soit une hausse de 94 kg par habitant pour les ICI et de 61 kg par habitant pour les résidus de CRD. Pour les trois secteurs, cela donne une augmentation de l'élimination de 150 kg par habitant entre 2015 et 2019, soit une hausse de 29 %.

La figure 45 et le tableau 46 permettent de suivre l'évolution des quantités éliminées d'après les données du MELCCFP, et ce, entre 2015 et 2021. Il est également possible de comparer les quantités de résidus de CRD éliminés avec la valeur des permis de construction et de rénovation (figure 45). Ainsi, on note une hausse des valeurs de permis de bâtir correspondant à des quantités significatives de résidus de CRD éliminés en 2020 et 2021. De plus, il est possible d'observer la diminution des matières éliminées par le secteur des ICI entre 2019 et 2021<sup>31</sup>. Enfin, le secteur résidentiel affiche, année après année, des quantités éliminées comparables.

31 Une part des déchets éliminés par les ICI pourrait avoir été reportée dans le total « résidentiel » (nouveaux ICI desservis par la collecte municipale).



**Figure 45**  
**Quantité éliminée par les différents secteurs en kg par habitant**



**Tableau 46**  
**Historique d'élimination de la MRC (kg/hab/an)**

Année	Résidentiel <sup>1</sup>	ICI	CRD	Total
2021	386	121	165	672
2020	381	193	118	693
2019	364	240	65	669
2018	349	205	44	598
2017	342	224	21	586
2016	366	199	19	585
2015	369	146	5	519

Source : Tableau réalisé à partir des données à l'élimination de la direction des matières résiduelles du MELCCFP.

Note 1 : Résultat issu des collectes municipales des ordures ménagères, incluant les ICI assimilables.

De plus, le tableau 47 compare la performance en élimination et en récupération de la MRC du Haut-Saint-Laurent aux cibles gouvernementales à cet effet; il s'agit notamment des cibles fixées par les plans d'action de la PQGMR pour les périodes 2011-2015, puis 2019-2024. Au niveau des quantités éliminées, la MRC s'est éloignée de la cible de la PQGMR en enfouissant 669 kg/hab en 2019.

En outre, la performance de la MRC concernant les matières recyclables s'est améliorée, mais demeure bien en-deçà de la cible de récupération de 75 %. Du côté des matières organiques, le taux de récupération de 9 % reflète l'implantation récente de la gestion des matières organiques, pour plusieurs municipalités, notamment la collecte en bacs bruns. Pour l'atteinte de la cible du 60 %, la performance de l'industrie agroalimentaire n'est pas prise en compte, car il s'agit seulement des résidus alimentaires et des résidus verts du secteur résidentiel et des autres ICI.

Enfin, le taux de recyclage des résidus de CRD a apparemment reculé entre 2014 et 2019, mais cela est aussi dû à un changement dans le mode de calcul prévu par l'outil d'inventaire. En effet, les agrégats des grands chantiers routiers, dont le taux de recyclage est élevé, ne sont plus comptabilisés dans l'inventaire des matières résiduelles du PGMR. En comparaison, le taux de récupération du secteur du bâtiment résidentiel et des ICI est plutôt faible.

**Tableau 47**  
**Performance par matière résiduelle de la MRC en 2014 et 2019**

Matière résiduelle	Objectifs du plan d'action 2011-2015	Performance de la MRC – 2014	Objectifs du plan d'action 2019-2024	Performance de la MRC – 2019
Matières éliminées (kg/hab/an)	700	521 <sup>32</sup>	525	669
Recyclage du papier, carton, verre, métal, plastique	70 %	45 %	75 %	49 %
Recyclage de la matière organique putrescible	60 %	2 %	60 %	9 % <sup>33</sup>
Recyclage des boues	60 %	n.d.	60 %	93 %
Recyclage des résidus de CRD	70 %	78 %	70 %	29 % <sup>34</sup>

32 Année 2013

33 Le recyclage de l'industrie agroalimentaire n'est pas considéré dans ce résultat.

34 L'écart important des taux de recyclage des résidus de CRD entre 2019 et 2014 s'explique pour la raison suivante. Pour la performance de l'année 2019, les résidus des chantiers routiers, principalement des agrégats faciles à recycler, ont été retirés du gisement car cela ne relève pas de la responsabilité des organismes municipaux.

## CHAPITRE 5 DIAGNOSTIC TERRITORIAL

### 5.1 Bilan du précédent PGMR

Les mesures du précédent PGMR couvraient la période 2016-2020. Certaines mesures prévues se sont poursuivies au-delà de cette période. Le tableau 48 présente les mesures du PGMR applicables à la période 2016-2020, les réalisations et le niveau d'atteinte.

### 5.2 Bilan du secteur résidentiel

#### 5.2.1 Matières recyclables

Le secteur résidentiel est bien desservi par la collecte des matières recyclables. Le nombre d'unités d'occupation desservies par la collecte municipale (secteur résidentiel et ICI assimilables) a cru durant la réalisation du deuxième PGMR (2016-2020).

Des activités de sensibilisation ont permis, un certain report d'une part de matières recyclables éliminées vers la récupération, d'améliorer la qualité des matières envoyées aux centres de tri et d'augmenter la quantité récupérée sur la période 2016-2020.

Globalement, tel qu'indiqué à la section 4 (Inventaire), le taux de mise en valeur pour les matières recyclables, atteint par le secteur résidentiel uniquement serait de 56 % d'après les données de collecte et l'outil d'inventaire. Ce taux varie entre 28,1 % et 65,8 % selon les matières. En conséquence, le secteur résidentiel du territoire de la MRC aura des efforts à réaliser au cours des prochaines années afin d'atteindre l'objectif visé en 2023 par le gouvernement du Québec consistant à récupérer 75 % des matières recyclables résiduelles.

**Tableau 48**  
**Bilan de la mise en œuvre des mesures du PGMR 2016-2020**

Mesure et description		Gestionnaire	Collaborateur	Échéancier	Mise en œuvre	Détails
N°	Mesures favorisant la valorisation des matières organiques (résidus alimentaires, résidus verts, boues, etc.)					
1	Réaliser un projet-pilote dans quatre municipalités visant la collecte porte-à-porte des matières organiques résiduelles (80 u.o. ciblées).	Municipalité	Compagnie privée	2016	Terminée	Cette mesure concernait les municipalités de Godmanchester, Sainte-Barbe, Ormstown et Dundee. La mesure s'est terminée en 2018 avec la dernière phase du projet-pilote (52 familles). Le projet-pilote portait sur la récupération des matières végétales, excluant les résidus de source animale. L'objectif était de recueillir les rétroactions des citoyens face à la gestion d'un troisième bac.
2	Évaluer les options possibles de traitement/compostage des matières organiques résiduelles collectées à la porte (résidus verts, alimentaires et autres résidus).	MRC	Municipalité	2016-2017	Terminée	<p>En 2016 et 2017, le travail de planification régionale a conduit aux réalisations suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Une évaluation plus précise des quantités estimées récupérables par le biais d'une collecte à l'échelle du territoire de la MRC, en réponse aux objectifs du PGMR (30-40 % résidus alimentaires et 80 % résidus verts, ajustement des différents types de collecte tout en conservant le même nombre de collectes).</li> <li>• Une étude de préfaisabilité financière et technique à l'implantation d'un centre régional de compostage de l'ensemble des résidus organiques selon trois approches technologiques. Sans considérer les avantages d'un traitement régional (réduction du transport, utilisation locale du compost, etc.), il est ressorti que le coût à la tonne de l'implantation d'un centre régional est relativement comparable à celui du traitement de la matière à l'externe, soit à environ 110 km de Huntingdon.</li> <li>• Le traitement à la ferme des résidus solides organiques pourrait être pertinent pour une part des résidus verts (particulièrement lors des pointes saisonnières) permettant un traitement local et une réduction du transport. Ce mode de gestion s'avère cependant très complexe à opérer pour le traitement de l'ensemble des résidus organiques. Aucune décision n'a été prise en faveur d'un centre régional de compostage.</li> </ul> <p>Le travail s'est ensuite poursuivi sur les possibilités d'accès à des sites de traitement des résidus organiques à l'extérieur du territoire de la MRC et qui sont, soit en opération, soit en phase d'implantation. De l'information a également été communiquée aux municipalités relativement à l'aide financière pour l'implantation d'équipement thermophile ou de composteurs domestiques/communautaires, ainsi qu'aux critères de gestion des matières organiques du <i>Programme de redistribution des redevances</i> du MELCCFP et à la <i>Stratégie de valorisation des matières organiques</i>.</p>
3	Définir, implanter et promouvoir un projet-pilote à grande échelle de collecte porte-à-porte des matières organiques résiduelles à l'échelle du territoire de plusieurs municipalités ou des centres urbains (matières végétales et animales, restes de tables, autres résidus).	MRC Municipalité	Municipalité	2018/2020	Débutée	<p>À l'origine, le PGMR présentait deux options, soit l'implantation d'une troisième voie de collecte incluant l'ajustement des collectes tout en conservant le même nombre, soit une troisième voie uniquement dans les centres urbains. Finalement, plusieurs municipalités, en particulier les plus rurales, ne se sont pas orientées vers l'implantation d'une troisième voie de collecte (compostage industriel), étant davantage favorables à l'implantation du compostage domestique à l'échelle de leur municipalité. L'implantation de ces mesures est prévue avant 2025.</p> <p>En 2020, la Municipalité de Sainte-Barbe offrait, à l'année, une collecte porte-à-porte des matières végétales (bac). Entre 2016 et 2020, la Ville de Huntingdon a poursuivi la troisième voie de collecte. La Ville a élargi sa desserte auprès de plusieurs ICI et évalué la possibilité d'étendre son service sur une plus grande période dans les prochaines années.</p>
4	Implanter, s'il y a lieu, un projet régional de traitement/compostage des matières organiques résiduelles et/ou mettre sur pied les partenariats nécessaires à la réception et au traitement à l'externe (matières végétales et animales, restes de tables, autres résidus).	MRC? Municipalité?		2018-2020	Débutée	Aucune décision n'a été prise en faveur d'un centre régional de compostage. Plusieurs rencontres et discussions ont eu lieu avec la RIVMO des MRC de Beauharnois-Salaberry et de Roussillon pour l'accès à leur installation de traitement des matières organiques. Plusieurs municipalités locales ont transmis une lettre d'intention auprès de la RIVMO pour l'accès à cette installation.
5	Poursuivre ou implanter des collectes ponctuelles ou régulières des résidus verts et ajuster ces collectes selon l'option retenue de gestion des matières organiques résiduelles (résidus alimentaires, résidus verts, etc.).	Municipalité		2016-2020	Débutée	En 2020, six municipalités – Howick, Huntingdon, Ormstown, Saint-Anicet, Saint-Chrysostome et Sainte-Barbe – offraient un service de récupération des résidus verts (branches, feuilles mortes, résidus de jardin, arbres de Noël) destinés à être compostés, soit à la ferme, soit par une entreprise horticole. Cinq municipalités offrent des collectes ponctuelles ou régulières à la porte (de 10 à 26/an) et deux municipalités offrent un service par apport volontaire. Il s'avère pertinent, dans le cadre d'un programme global de gestion des matières organiques, qu'une part des résidus verts, particulièrement durant les pointes saisonnières, puisse être acheminée auprès de fermes partenaires. Plusieurs fermes de la région accepteraient ces résidus sous certaines conditions.

**Tableau 48**  
**Bilan de la mise en œuvre des mesures du PGMR 2016-2020 (suite)**

	Mesure et description	Gestionnaire	Collaborateur	Échéancier	Mise en œuvre	Détails
N°	Mesures favorisant la valorisation des matières organiques (résidus alimentaires, résidus verts, boues, etc.)					
6	Généraliser l'implantation de la collecte porte-à-porte des matières organiques résiduelles dans les municipalités qui n'offrent pas le service.	Municipalité	MRC	2019-2020	Débutée	De nombreuses discussions ont eu lieu et des résolutions ont été adoptées afin d'implanter la collecte des matières organiques ou l'achat de composteurs.
7	Réduire la fréquence des collectes d'ordures ménagères et ramener à 26 le nombre de collectes par année.	Municipalité MRC	MRC	2019-2020	Débutée	La réalisation de cette mesure dépend de l'avancement de la mesure 6 et, dans une moindre mesure, de l'avancement de la mesure 16. En 2019, la Municipalité de Sainte-Barbe a réduit le nombre de collectes d'ordures ménagères au profit du compost; action qui a été maintenue par la suite. La Ville de Huntingdon offre 26 collectes de déchets par année, au profit de la collecte des matières organiques.
8	Modifier ou adopter un règlement municipal interdisant la présence de matières organiques résiduelles dans les ordures ménagères.	Municipalité	MRC	2019-2020	Non-débutée	
9	Réaliser un inventaire précis des fosses septiques.	Municipalité	MRC	2018-2020	Débutée	En 2019, une Municipalité a débuté la réalisation d'un inventaire des fosses septiques, suivie, en 2020, par une autre Municipalité. Toutefois, d'une manière générale, il est considéré que cette action implique la disponibilité de ressources humaines et les municipalités n'ont pas nécessairement ces moyens à leur disposition. Pour plusieurs municipalités, la réalisation de cette action peut être envisagée mais uniquement sur le long terme.
10	Évaluer les scénarios possibles de recyclage des boues septiques et implanter la/les solution(s) retenue(s).	Municipalité	MRC	2018-2020	Débutée	<p>11 municipalités ont des installations septiques sur leur territoire.</p> <p>En 2017, une estimation plus précise des quantités de boues de fosses septiques (/tonne humide) a été réalisée.</p> <p>En 2017, l'intégration des boues de fosses septiques déshydratées a été exclue de l'étude de pré faisabilité à l'implantation d'un centre régional de traitement des résidus organiques, et ce, en raison du coût supplémentaire non négligeable et de la présence d'entreprises à proximité pouvant assurer, à un prix compétitif, le recyclage ou le compostage de ces matières résiduelles.</p> <p>Trois municipalités ont un règlement municipal ou des incitatifs à la vidange des fosses septiques (maisons et chalets), ce qui permet une forme de contrôle de la vidange, sans toutefois pouvoir connaître avec précision la destination de ces boues (valorisation ou élimination). Néanmoins, dans la région et à proximité, plusieurs entreprises œuvrent à la vidange et à la valorisation des boues vidangées. Les méthodes de mesurage des boues et de la vidange totale sont pratiquées en 2020 dans une municipalité (Saint-Anicet) et une preuve de la vidange est fournie par le citoyen. En 2018, la méthode est également mise en place dans une autre municipalité (Franklin); la vidange étant réalisée lorsque nécessaire.</p> <p>L'avenue de la municipalisation de la gestion des boues de fosses septiques en effectuant la vidange des fosses et la valorisation des boues, que ce soit en instaurant un contrat géré par le secteur municipal ou des incitatifs ou une forme de contrôle, demeure une option à considérer par les municipalités.</p>
11	Évaluer les scénarios possibles de gestion et de recyclage des boues municipales et implanter la/les solution(s) retenue(s).	Municipalité	MRC	2017-2019	Débutée	<p>10 municipalités sur 13 sont raccordées (partiellement ou en totalité) à un réseau d'égout. Plusieurs vidanges de la station d'épuration ont été reportées par rapport au calendrier prévisionnel inscrit au PGMR.</p> <p>En 2017, l'intégration des boues municipales déshydratées a été exclue de l'étude de pré faisabilité à l'implantation d'un centre régional de traitement des résidus organiques, en raison du dimensionnement de l'équipement et du caractère ponctuel de la vidange pour le coût supplémentaire induit.</p> <p>En 2020, la Ville de Huntingdon a vidangé ses bassins d'épuration et 7 335,93 tm de biosolides municipaux ont été valorisés par épandage agricole. En 2019, les municipalités d'Ormstown et de Saint-Anicet ont effectué la vidange de leur station d'épuration respective. Les boues d'épuration de la municipalité d'Ormstown ont été valorisées par compostage.</p>

**Tableau 48**  
**Bilan de la mise en œuvre des mesures du PGMR 2016-2020 (suite)**

Mesure et description		Gestionnaire	Collaborateur	Échéancier	Mise en œuvre	Détails
N°	Mesures favorisant le réemploi et le recyclage des encombrants, des résidus de construction/rénovation/démolition, des résidus domestiques dangereux, etc.					
12	Évaluer différents scénarios d'implantation d'un réseau performant de dépôts/écocentres desservant l'ensemble de la population de la MRC et offrant un service de base aux ICI.	MRC	Municipalité	2016-2017	Terminée	<p>En 2017, les principales réalisations de planification régionale ont été les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Une estimation des gisements par catégorie de matières résiduelles à l'échelle du territoire de la MRC;</li> <li>• La désignation et la définition de concepts de base – le dépôt, l'écocentre de base, l'écocentre régional (accès au secteur des institutions, commerces et industries);</li> <li>• La présentation auprès du conseil des maires de scénarios de planification régionale d'un réseau de dépôts/écocentres.</li> </ul> <p>Entre 2019 et 2021, la MRC a offert un accompagnement aux municipalités ayant des projets d'écocentre/dépôt amélioré. Un programme municipal et régional de récupération du polystyrène a également été proposé en collaboration avec la Municipalité d'Ormstown mais abandonné avec la pandémie de la COVID-19.</p> <p>Deux municipalités (Ormstown et Saint-Anicet) offrent un service pour la récupération des résidus de construction/démolition/rénovation (CRD) à certaines périodes de l'année. Deux autres municipalités (Saint-Chrysostome et Sainte-Barbe) offrent un service ponctuel de récupération des résidus CRD plusieurs fois par année. Quatre municipalités offrent un service de récupération des pneus, incluant une municipalité qui récupère également les pneus surdimensionnés. Pour la récupération des résidus domestiques dangereux, se référer aux détails présentés à la mesure 14.</p>
13	Offrir l'accès des ICI aux dépôts/écocentres régionaux pour des volumes comparables au secteur résidentiel et/ou pour les matières couvertes par la responsabilité élargie des producteurs (REP).	Municipalité	MRC	2018-2020	Débutée	En 2020, trois municipalités et une friperie communautaire offraient l'accès aux ICI pour la récupération des produits électroniques.
14	Poursuivre les collectes ponctuelles des résidus domestiques dangereux et du matériel électronique, électrique et informatique à l'échelle de la MRC.	MRC	Municipalité	2016-2019	Terminée	<p>Entre 2016 et 2020, quatre collectes itinérantes des résidus domestiques dangereux ont été offertes chaque année à tous les résidents de la MRC et se sont tenues dans six localités. Ces collectes ont été étendues à la récupération des produits électriques, électroniques, électroménagers, appareils réfrigérants et bonbonnes de gaz. La MRC a réalisé un guide d'accompagnement à l'implantation d'un dépôt permanent de RDD et procédé à des recherches pour la collecte et le traitement des appareils réfrigérants.</p> <p>Sept dépôts municipaux de récupération des peintures et des huiles usées à usage domestique sont présents sur le territoire de la MRC (ententes avec Laurentide Re-sources, Appel à recycler, etc.). Deux municipalités offrent la récupération de certains produits chimiques à leur dépôt municipal. On compte également de nombreux points de dépôt pour la récupération des piles (écoles et hôtels de ville), des ampoules fluocompactes et des cellulaires/cartouches d'encre. En 2020, trois municipalités (Ormstown, Saint-Anicet et Saint-Chrysostome), la MRC (collectes itinérantes) et une friperie communautaire (Huntingdon) sont identifiées comme point de dépôt officiel de l'ARPE-Québec pour la récupération des produits électroniques.</p>

**Tableau 48**  
**Bilan de la mise en œuvre des mesures du PGMR 2016-2020 (suite)**

Mesure et description		Gestionnaire	Collaborateur	Échéancier	Mise en œuvre	Détails
N°	Mesures favorisant le réemploi et le recyclage des encombrants, des résidus de construction/rénovation/démolition, des résidus domestiques dangereux, etc.					
15	Analyser les scénarios possibles de collecte porte-à-porte des plastiques agricoles et réaliser ces collectes dans plusieurs municipalités.	MRC? Municipalité?		2017-2019	Terminée	<p>En 2017, les principales réalisations de planification régionale de récupération des plastiques agricoles ont été les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Analyse des modes de récupération des plastiques agricoles (collecte à la porte, apport volontaire), des options de recyclage/valorisation à l'échelle de la province, des coûts et des compensations financières associés;</li> <li>Collaboration avec cinq municipalités intéressées par le lancement d'un projet-pilote régional (MRC) et identification des meilleures options de récupération en fonction des réalités municipales;</li> <li>Réalisation d'un sondage auprès des producteurs agricoles en partenariat avec l'UPA, d'une estimation de la quantité de plastiques agricoles générée, du coût d'un programme de collecte, puis lancement d'un appel d'offres (annulé avec la crise du recyclage).</li> </ul> <p>En 2018, la MRC assistait à une rencontre avec une entreprise régionale de recyclage intéressée par le plastique agricole; elle poursuivait ensuite son travail de veille auprès de recycleurs et échangeait avec AgriRÉCUP dans la perspective d'implanter un projet-pilote de récupération du plastique agricole. En fin d'année 2020, la MRC du Haut-Saint-Laurent concluait une entente de partenariat avec AgriRÉCUP Inc. pour la réalisation, en 2021, d'un projet-pilote de récupération des pellicules de foin et d'ensilage, de bâches et de sacs d'ensilage ainsi que de cordes, ficelles et filets. Ce projet-pilote visait deux à trois méthodes de collecte, soit la collecte en sacs et en ballots pressés à la ferme avec l'instauration de sites de collecte (apport volontaire par les producteurs) et la possibilité de comparer avec une collecte à la porte à l'échelle d'une municipalité.</p>
16	Implanter un réseau performant de dépôts/écocentres pour la récupération des matières qui ne sont pas collectées porte-à-porte en raison de leur nature ou de leur volume.	Municipalité		2018-2020	Débutée	Aucune décision n'a été prise en faveur de l'implantation d'un réseau de dépôt/écocentre à l'échelle du territoire de la MRC (voir détails de la mesure 12). Deux projets municipaux (Saint-Anicet et Sainte-Barbe) sont en voie de réalisation, pour un début d'exploitation en 2024. Ces deux municipalités envisagent de conclure des ententes intermunicipales pour desservir les citoyens des municipalités environnantes.
17	Modifier la réglementation municipale afin d'interdire la présence du bois dans les déchets une fois les nouveaux services de dépôts/écocentres en place.	Municipalité	MRC	2018-2020	Non-débutée	
18	Détourner de la collecte des ordures ménagères les encombrants potentiellement réutilisables ou recyclables et effectuer, si pertinent, une collecte ponctuelle porte-à-porte de ces matières.	Municipalité		2018-2020	Non-débutée	Mesure en lien avec le service des dépôts/écocentres. Dans une perspective de mise en réseau des dépôts/écocentres, l'idée de posséder un camion partagé à l'échelle du territoire de la MRC pour effectuer des collectes ponctuelles (exemple : des encombrants à la porte) avait été proposée dans le cadre du travail de planification régionale en 2016 et 2017.
19	Évaluer les modalités de réception des appareils électroménagers réfrigérés non-fonctionnels dans les nouveaux services de dépôts/écocentres puis implanter le service.	Municipalité	MRC	2018-2020	Débutée	Mesure en lien avec le service des dépôts/écocentres. Des recherches auprès de fournisseurs de services ont été réalisées pour la collecte et le traitement des appareils réfrigérants. Pour le moment plusieurs appareils réfrigérants (petite à moyenne taille) sont récupérés lors des collectes itinérantes RDD.
20	Viser la récupération des résidus de béton, pierre, asphalte, bois et brique en intégrant une clause dans les devis municipaux de construction et un incitatif dans la délivrance de permis de construction.	Municipalité	MRC	2018-2020	Non-débutée	
21	Cibler les problématiques de performance à la récupération et analyser les modalités de collecte des matières recyclables du secteur résidentiel et des ICI desservis par les programmes municipaux.	MRC	Municipalité	2017-2018	Terminée	Des échanges avec les municipalités ont eu lieu sur les modalités de collecte dans le cadre de la préparation d'appels d'offres.

**Tableau 48**  
**Bilan de la mise en œuvre des mesures du PGMR 2016-2020 (suite)**

Mesure et description		Gestionnaire	Collaborateur	Échéancier	Mise en œuvre	Détails
N°	Mesures favorisant le recyclage du PCPVM (papier, carton, plastique, verre, métal)					
22	Identifier et promouvoir des outils d'information et de sensibilisation adaptés aux problématiques de performance reliées à la récupération des matières recyclables.	MRC		2017-2019	Terminée	<p>Pour les activités d'information et de sensibilisation réalisées, voir les détails présentés à la mesure 26.</p> <p>En 2017, la visite d'un centre de tri desservant plusieurs municipalités a permis d'identifier les matières couramment envoyées qui ne sont pas acceptées et de préparer, sur cette base, différents outils en fonction des problématiques rencontrées (base de données pour les municipalités, guides, etc.). En 2020, la visite du centre de tri (Tricentris à Lachute) a été organisée en présence de plusieurs municipalités. Les outils de promotion réalisés par la MRC ont été recommuniqués par la suite.</p> <p>L'animation d'un kiosque et d'ateliers depuis 2017 permet également d'échanger avec les citoyens sur les difficultés relatives à la récupération.</p>
23	Ajuster les programmes municipaux de collecte des matières recyclables afin d'augmenter la performance à la récupération et finaliser, selon la pertinence, l'implantation de la collecte à deux voies (résidentiel et petits ICI).	Municipalité MRC	Municipalité	2018-2019	Débutée	Des échanges ont eu lieu sur les modalités de collecte dans le cadre de la préparation d'appels d'offres en 2019.
24	Réaliser une veille sur les démarches visant à résoudre la problématique de recyclage du verre au Québec, intervenir auprès du centre de tri et prendre position pour une consigne sur le verre.	MRC		2017-2020	Terminée	<p>Réalisation d'une veille.</p> <p>Le centre de tri Tricentris (desservant 10 municipalités en 2020) s'avère performant en termes de procédé et de valorisation du verre.</p>
N°	Mesures spécifiques favorisant la réduction à la source et le réemploi					
25	Poursuivre le programme de subvention de couches lavables.	MRC		2016-2018	Terminée	En 2019, la reconduite du programme d'aide financière pour l'utilisation des couches lavables a été approuvée par le conseil de la MRC et le programme se poursuit depuis.
26	Identifier les meilleurs outils de sensibilisation au compostage domestique et faire la promotion de l'herbicyclage et du compostage.	MRC		2017-2020	Terminée	<p>Plusieurs guides pratiques et aide-mémoires conçus en 2017 (français et anglais) ont été bonifiés en 2019 et sont disponibles sur le site Internet de la MRC. Parmi ces guides, il y a ceux conçus pour la pratique du compostage domestique, pour l'amélioration de la pratique du recyclage (bac bleu), pour la sensibilisation à la hiérarchie des 3RV-E et à certaines autres pratiques de gestion des matières résiduelles.</p> <p>Des séances de formation/d'information et des guides spécifiques ont été réalisés entre 2017 et 2020. Le kiosque itinérant de sensibilisation et d'animation de la MRC propose également des jeux ludiques (exemples : la roue des 3RV-E, « ce qui va dans le bon bac », etc.).</p>
27	Encourager les organismes locaux de récupération du textile et d'objets.	MRC Municipalité		2018-2020	Débutée	La présence de friperies sur le territoire a retardé l'installation de cloches de récupération de textiles. Une cloche de récupération textile est présente dans une municipalité. Le travail de planification d'un réseau de dépôts/écocentres réalisé en 2017 a intégré le service de récupération des textiles.



**Tableau 48**  
**Bilan de la mise en œuvre des mesures du PGMR 2016-2020 (suite)**

Mesure et description		Gestionnaire	Collaborateur	Échéancier	Mise en œuvre	Détails
N°	Mesures spécifiques d'information, d'éducation et de sensibilisation					
28	Réaliser un programme de sensibilisation en milieu scolaire sur l'importance de réduire à la source ses déchets et sur les pratiques favorables à la mise en valeur des matières résiduelles.	MRC		2016-2018	Terminée	En 2016, une entente fut signée entre les MRC de Beauharnois-Salaberry et du Haut-Saint-Laurent et la CSVT pour l'implantation d'un programme de réduction des déchets au sein des écoles. La MRC a offert un soutien technique aux écoles pour des projets d'optimisation de la GMR. À ce titre, plusieurs directions d'école ont été rencontrées en 2019 et au début de 2020 concernant l'implantation du compostage. Un projet visant l'optimisation de la gestion des matières résiduelles (équipement, signalisation, sensibilisation) a été mis sur pied dans une école secondaire, mais n'a pu être complété faute de financement. Plusieurs conférences (compostage, 3RV, piles) ont été données dans les écoles entre 2017 et le début de 2020. Des rencontres avec les comités « recyclage » de diverses écoles ont eu lieu, l'accent étant mis sur la promotion du recyclage.
29	Mettre sur pied une brigade verte pendant la période estivale dans le but de sensibiliser les citoyens à l'importance de la récupération et du tri à la source.	MRC		2017-2019	Débutée	En 2019, un étudiant (emploi saisonnier) a consacré plusieurs heures à l'animation d'un kiosque lors d'événements estivaux. La réalisation de cette mesure nécessite davantage de ressources.
30	Produire et diffuser un répertoire des intervenants œuvrant en gestion des matières résiduelles.	MRC		2018-2020	Débutée	Une collecte d'information sur les entreprises/centres de tri œuvrant à la valorisation des résidus de CRD et d'excavation a été réalisée. Cela comprend aussi les loueurs de conteneurs.
31	Adopter et mettre en œuvre une stratégie pour que les événements publics soient davantage écoresponsables au niveau de la récupération des matières résiduelles.	MRC		2018-2020	Débutée	Les soirées Communau-T du Haut-Saint-Laurent - événements publics ponctuels itinérants avec repas gratuit faisant la promotion des services communautaires - servent de vitrine à la thématique « vers le zéro déchet » et à la récupération des restes de table.  Existence d'un événement public écoresponsable sur le territoire : le festival du maïs dans la municipalité de Saint-Anicet avec notamment la présence de stations de tri et d'une escouade verte.
32	Échanger sur les pratiques de gestion des matières résiduelles avec les services des travaux publics des municipalités au sujet de la récupération et de la valorisation de certaines matières (béton, brique, asphalte).	MRC	Municipalité	2018-2019	Débutée	Plusieurs échanges ont eu lieu concernant la gestion des produits dangereux, les matériaux d'excavation, les résidus de CRD et la récupération en général. Un guide à l'implantation d'un dépôt permanent des RDD a été réalisé. Un guide à l'implantation de la récupération du polystyrène a été réalisé, en partenariat avec une municipalité et un recycleur de cette matière.
33	Élaborer et diffuser un bilan annuel des activités de gestion des matières résiduelles.	MRC	Municipalité	2017-2020	Débutée	Une cueillette d'information est réalisée chaque année auprès des municipalités.

**Tableau 48**  
**Bilan de la mise en œuvre des mesures du PGMR 2016-2020 (suite)**

Mesure et description		Gestionnaire	Collaborateur	Échéancier	Mise en œuvre	Détails
N°	Mesures visant l'acquisition de connaissances (caractérisation des matières résiduelles)					
34	Développer des outils permettant d'établir une base de données centrale des quantités de matières résiduelles générées, récupérées et éliminées pour tous les secteurs (résidentiel, ICI, CRD).	MRC		2017-2020	Débutée	Dans la région, très peu de statistiques sont disponibles. En 2017 et 2018, un premier travail de recherche sur des formules de statistiques visant à produire des estimations a été réalisé mais s'est avéré complexe. Cette mesure demanderait probablement le recours à des services externes ou à un outil de gestion spécifique.
35	Réaliser une caractérisation plus précise des matières résiduelles provenant du secteur résidentiel et des petits ICI.	MRC	Municipalité	2017-2020	Non-débutée	L'analyse du contenant des bacs n'a pas été réalisée.
36	Réaliser un inventaire et une caractérisation des matières résiduelles provenant des ICI (≥ 10 employés), du secteur CRD et du secteur agricole.	MRC		2017-2018	Débutée	Un premier inventaire concernant les plastiques de ferme a été réalisé en 2017, puis en 2021. Néanmoins, l'échéance de cette mesure devra être repoussée au regard de l'implication en ressources humaines qu'elle nécessite pour recueillir et colliger l'information.
37	Identifier des pistes d'action auprès des ICI et du secteur CRD.	MRC		2019-2020	Débutée	
N°	Mesures favorisant la gestion intégrée des mesures du PGMR					
38	Organiser des rencontres annuelles avec les employés municipaux et d'autres intervenants selon les projets reliés à la mise en œuvre du PGMR.	MRC		2017-2020	Terminée	<p>Des rencontres entre les directions générales des municipalités et de la MRC se sont tenues sur une base régulière. Selon l'ordre du jour établi, des sujets en GMR y sont abordés.</p> <p>En 2017 et 2018, les rencontres de travail ont porté sur : la récupération des plastiques agricoles, la récupération et le traitement des matières organiques à l'intérieur et à l'extérieur du territoire de la MRC, les différents types de dépôt/écocentre (selon différents niveaux de services) et l'harmonisation des services à l'échelle du territoire de la MRC.</p> <p>En 2018 et 2019, tout un dossier a été constitué sur les différents niveaux de délégation de compétences. Le tout fut suivi de présentations et de discussions, dans le but de clarifier les mandats de la MRC en gestion des matières résiduelles. Ceci coïncidait avec la fin de plusieurs contrats de la MRC. À l'issue de ce processus, il a été décidé que les municipalités aient la compétence complète dans le domaine de la gestion des matières résiduelles, conduisant notamment à l'adoption d'un règlement de la MRC abrogeant le règlement précédent sur les volets de compétence de la MRC, ainsi qu'à une nouvelle mouture d'appels d'offres et d'attribution de contrats (municipalités locales gestionnaires des contrats).</p> <p>En 2019, une rencontre de travail s'est tenue avec les municipalités pour relancer les discussions autour de la planification d'un réseau de dépôts/écocentres. Par la suite, la MRC a offert son accompagnement et son soutien aux deux municipalités ayant des projets d'écocentre.</p>
39	Présenter au conseil de la MRC, annuellement, l'état d'avancement du PGMR, de l'atteinte des objectifs et des ajustements à prévoir.	MRC		2017-2020	Débutée	Les actions du PGMR et les projets en GMR sont proposés en comité GMR et, le cas échéant, les recommandations du comité sont déposées aux séances de travail du conseil de la MRC.
40	Vérifier l'intérêt des municipalités à procéder à des appels d'offres communs pour des devis de services et d'achats groupés (ex : bacs).	MRC	Municipalité	2016-2020	Terminée	En 2016, 2017, 2019 et 2020, la MRC a préparé et géré (au nom des municipalités locales) les appels d'offres concernant les services suivants : collecte, transport et traitement des matières recyclables; collecte, transport et élimination des déchets; réception, tri et conditionnement des matières recyclables; transbordement, transport et élimination des déchets. D'autres sollicitations à des regroupements ont eu lieu, notamment le dépôt d'une demande collective pour le financement des bacs hors foyer.

## 5.2.2 Matières organiques

Si la collecte des matières recyclables est bien implantée sur le territoire, l'offre de service à la population en ce qui concerne la collecte des matières organiques (putrescibles) accuse un retard important sur l'échéancier prévu au précédent PGMR. Toutefois, plusieurs municipalités rurales ayant fait le choix d'implanter des composteurs domestiques individuels ont généralement réalisé cette mesure au 31 décembre 2023.

Le manque de précision au niveau des quantités récupérées est problématique lorsqu'il s'agit de dresser des bilans, en particulier lorsque les matières organiques (résidus verts en particulier) sont collectées par le personnel et les équipements municipaux. La pratique du compostage domestique, même s'il est difficile d'en déterminer l'ampleur, aura augmenté sur la période (activités de sensibilisation dédiées, diminution de 50 kilogrammes de déchets par porte résidentielle entre 2013 et 2019).

Globalement, tel qu'indiqué au chapitre 4 (Inventaire), le taux de mise en valeur pour les matières organiques atteint par le secteur résidentiel uniquement est estimé à près de 13 % par l'outil d'inventaire, avec une prépondérance des résidus verts sur les résidus alimentaires et les autres résidus organiques. En conséquence, le territoire de la MRC aura des efforts importants à réaliser au cours des prochaines années afin d'atteindre l'objectif 2023 du gouvernement du Québec de recycler 60 % des matières organiques, d'autant plus que le nouvel objectif est fixé à 70 % pour 2030 (*Stratégie de valorisation de la matière organique*).

## 5.2.3 Ordures ménagères

Le peu de mesures permettant de contraindre l'enfouissement des ordures ménagères et d'offrir des alternatives à l'enfouissement (ajout de collectes ou de dépôts pour les matières récupérables, diminution de la fréquence de collecte des déchets, limites de quantités permises, etc.) affecte l'atteinte des objectifs gouvernementaux de réduction de l'enfouissement.

On constate toutefois une amélioration du bilan des matières résiduelles éliminées sur le territoire du Haut-Saint-Laurent. Entre 2014 et 2019, d'après les billets de pesées fournis par les entrepreneurs des collectes, on observe une diminution moyenne de la quantité de déchets atteignant 50 kilogrammes par unité d'occupation sur le territoire du Haut-Saint-Laurent. Pour la même période, le nombre de collectes d'ordures est réduit de seulement trois collectes sur l'ensemble des collectes pour les 13 municipalités entre 2014 et 2019. On peut penser que l'implantation d'un programme de gestion des matières organiques combinée à l'accès à un écocentre/dépôt, à des moyens de sensibilisation plus importants et uniformes, et à une réglementation, arriveront à détourner considérablement de MR de l'enfouissement et à atteindre les objectifs.

## 5.2.4 Résidus CRD et encombrants

Les services de récupération des résidus CRD en provenance du secteur résidentiel sont limités et inégaux sur le territoire. De plus, les écocentres et autres lieux de dépôts municipaux du Haut-Saint-Laurent sont accessibles uniquement aux résidants des municipalités concernées : la Municipalité d'Ormstown accepte les résidus de CRD à son écocentre depuis 2009; la Municipalité de Saint-Anicet a ouvert un point de collecte en 2014; la Municipalité de Saint-Chrysostome et la Municipalité de Sainte-Barbe offrent un service de récupération pour les matériaux secs, deux fois par an.

En dehors de ces services offerts aux citoyens de ces municipalités, les résidants du Haut-Saint-Laurent doivent louer eux-mêmes un conteneur pour se départir de leurs résidus de construction ou les mettre au rebut (élimination). L'absence de services reliés à la récupération des résidus CRD constitue une problématique prioritaire.

Les encombrants ne font pas toujours l'objet d'une cueillette spéciale : seulement quatre municipalités offrent le service. Ils sont recueillis à même la collecte des ordures ménagères et sont comptabilisés dans le tonnage des résidus ultimes collectés.

### **5.2.5 Gestion des boues**

Bien que plusieurs entrepreneurs offrent le service de vidange et qu'une infrastructure importante de récupération soit disponible à proximité du Haut-Saint-Laurent, les municipalités possèdent peu de moyen de s'assurer de la conformité du traitement des boues de fosses septiques. De plus, comme il a été permis de le constater, les données relatives aux quantités générées et valorisées ne sont actuellement que des estimations et devront être validées éventuellement.

Les municipalités du territoire de même que la MRC sont d'avis que la gestion des boues nécessite un meilleur encadrement et que des actions doivent être prévues à cet effet.

## **5.3 Bilan des secteurs ICI et CRD**

### **5.3.1 Secteur ICI**

Les petits ICI sont bien desservis au niveau de la collecte des ordures et des matières recyclables. Le service de collecte des matières recyclables offert aux ICI pourrait être davantage adapté aux besoins de ce secteur, en particulier les commerces de plus grande taille dont l'usage de la collecte automatisée par l'entremise de bacs roulants de 360 L ne répond pas toujours à leurs besoins et limite la participation, et par conséquent, la performance territoriale. De plus, aucune réglementation n'est en vigueur actuellement afin d'obliger les ICI à utiliser un service, municipal ou privé, de collecte des matières recyclables.

Pour les ICI non-desservis par la collecte municipale, il est à noter un manque de connaissances sur le type, les quantités des matières générées et les modalités de gestion des matières résiduelles. Ces ICI ont-ils les connaissances suffisantes sur leur responsabilité vis-à-vis des matières résiduelles? D'autant plus qu'il y a peu de services disponibles sur le territoire de la MRC.

Globalement, tel qu'indiqué au chapitre 4 (Inventaire), le taux de mise en valeur atteint par le secteur des ICI est estimé par l'outil d'inventaire à :

- 43 % pour les matières recyclables;
- 84 % pour les matières organiques (avec un taux de valorisation de 98 % pour les industries de transformation agroalimentaire, représentant 85 % de l'ensemble des déchets organiques générés par le secteur ICI).

Il est à noter toutefois que la cible de 60 % de recyclage ou de valorisation des matières organiques prévue pour 2023 et de 70 % en 2030 excluent le secteur agroalimentaire. Compte tenu de cette exclusion, l'outil d'inventaire estime un taux de mise en valeur nul

pour les autres ICI (0 %). D'importants efforts de ce secteur seront requis au cours des prochaines années afin d'augmenter le taux de valorisation des matières organiques.

Par ailleurs, de gros efforts seront nécessaires afin d'encourager l'atteinte de l'objectif provincial de recycler 75 % du papier, du carton, du verre et du métal. De plus, il est important de souligner que dans le cadre de la SVMO, le gouvernement du Québec prévoit éventuellement l'obligation de récupérer le papier et le carton dans les ICI. Des efforts en ce sens devront être déployés.

### **5.3.2 Secteur CRD**

Le secteur CRD est desservi par certaines entreprises spécialisées dans ce domaine à l'extérieur de la MRC. Quelques entreprises dans la région peuvent toutefois recevoir certains agrégats (terre, pierre, etc.). D'autre part, les lieux de dépôt de CRD qui acceptent les ICI sont inexistantes sur le territoire. La destination des résidus de CRD générés sur le territoire n'est généralement pas connue.

Globalement, tel qu'indiqué au chapitre 4 (Inventaire), le taux de mise en valeur pour les résidus de CRD (secteur du bâtiment) est estimé par l'outil d'inventaire à 29 %. Ce résultat exclut les quantités des infrastructures routières, majoritairement récupérés, et les quantités utilisées comme recouvrement journalier des sites d'enfouissement.

### **5.3.3 Problématiques communes**

Une des principales problématiques rencontrées par les organisations municipales concerne la connaissance des matières résiduelles générées par les secteurs ICI et CRD et la gestion de ces matières. La collecte de données précises et fiables pour ces secteurs représente un défi. Seules des estimations de quantités ont été présentées pour ces secteurs dans les chapitres précédents.

Il convient de préciser d'autre part que la révision de la méthode de redistribution des redevances a progressivement intégré la performance dite « territoriale » (secteurs résidentiel et ICI) jusqu'à atteindre 100 % en 2017, au détriment de la performance attribuable au secteur résidentiel uniquement. Les redevances perçues par les municipalités ont alors progressivement diminué au cours des dernières années, du fait de l'inclusion du secteur ICI dans la performance, et parallèlement l'augmentation des déchets éliminés en provenance de ce secteur. Il est toujours prévu que les matières résiduelles issues du secteur CRD soient elles aussi considérées dans l'évaluation de la performance territoriale.

## 5.4 Information, sensibilisation et éducation

Malgré les mesures d'ISÉ réalisées, des efforts additionnels sont nécessaires à ce niveau afin de mieux informer et sensibiliser les citoyens à de saines habitudes de gestion de leurs matières résiduelles dans l'optique d'atteindre les différents objectifs gouvernementaux applicables. Jusqu'ici les activités de sensibilisation ont majoritairement été destinées au secteur résidentiel, lequel était principalement ciblé au précédent PGMR. Le présent PGMR prévoit également des mesures d'ISÉ destinées aux secteurs ICI et CRD. Une plus grande uniformité dans la présentation et l'accessibilité aux informations pertinentes en GMR pourrait également être profitable.

## 5.5 Enjeux régionaux

Certains enjeux en GMR sont pris en considération dans l'élaboration des mesures du plan d'action du PGMR présentées au chapitre suivant.

### 5.5.1 Forces, faiblesses, opportunités et menaces

Le portrait réalisé de la MRC a permis de mettre en évidence, d'une part, les forces et les faiblesses, et d'autres part, les opportunités et les menaces qui touchent le système actuel de GMR. Cet exercice constitue un préalable à l'élaboration des actions prioritaires à mettre en œuvre et des enjeux relatifs à chaque mesure du plan d'action.

Le tableau 49 résume, pour la MRC et les municipalités locales, les forces sur lesquelles elles peuvent compter et les faiblesses dont il faudra atténuer les impacts.

**Tableau 49**  
**Forces et faiblesses de la MRC et de ses municipalités en GMR**

Forces	Faiblesses
Valorisation des boues municipales	Décentralisation des responsabilités et absence de compétences supra locales
Mobilisation des producteurs agricoles et des organisations municipales pour la récupération du plastique agricole	Absence de lieu d'élimination, de traitement et de transbordement sur le territoire
Participation citoyenne aux collectes (ex. RDD)	Peu de ressources dans les municipalités de plus petite taille
Réseau communautaire bien développé	Faible desserte par des écocentres (ou dépôts)
	Peu d'information concernant la vidange des boues de fosses septiques et leur destination / Absence de responsabilité sur la gestion des boues septiques dans plusieurs municipalités
	Manque de données réelles concernant les ICI et le secteur CRD

Le tableau 50 présente une synthèse des aspects qui peuvent influencer de manière positive ou négative les mesures visant à bonifier le système actuel de GMR sur le territoire de la MRC.

**Tableau 50**  
**Opportunités et menaces aux mesures de bonification du système actuel de GMR**

Opportunités	Menaces
REP des appareils de réfrigération/congélation/ climatisation et électroménagers (et d'autres à venir)	Augmentation des redevances à l'élimination des déchets, perçues par le MELCCFP
<i>Stratégie de valorisation de la matière organique (MELCCFP) : incitatifs à la performance</i>	<i>Fin de l'accès au Programme de redistribution des redevances pour non-conformité aux critères de gestion de la matière organique</i>
Aides financières pour les programmes de valorisation des matières organiques : composteurs domestiques et communautaires, bacs bruns	Dépendance envers des LET hors MRC
Accès possible à la plateforme de compostage de la RIVMO des MRC de Beauharnois-Salaberry et de Roussillon (ouverture à venir à Salaberry-de-Valleyfield)	
Aides financières pour l'augmentation de la desserte ou pour l'ouverture d'écocentres	
Modernisation de la collecte sélective et élargissement de la consigne (2025)	
Ouverture d'un écocentre sous-régional avec plateaux de travail et magasin de réemploi	

### 5.5.2 Localisation et dimensionnement des équipements futurs

La population dispersée représente un défi pour le transport des matières résiduelles et la localisation des installations communes. L'absence d'un centre urbain avec une grande population fait en sorte que l'emplacement des installations de récupération et de traitement devrait être basé sur l'accessibilité routière, tout en minimisant le kilométrage à parcourir. L'emplacement des installations pour un système d'apport volontaire devrait être basé sur les déplacements communs des citoyens. La localisation des systèmes de collecte et de traitement doit être établie de façon que ces installations soient efficaces durant toute l'année.

Pour projeter la quantité produite de MR, la taille des installations requises et le budget pour une gestion adéquate des MR, le taux d'accroissement de la population est estimé à 7 % par l'ISQ d'ici 2041. En ce qui concerne le dimensionnement des installations, la production actuelle sera utilisée en y ajoutant une marge d'erreur de 10 %, vu la faible qualité des données existantes et le manque de coupons de pesée validés.

## CHAPITRE 6 OBJECTIFS ET ORIENTATIONS 2024-2031

### 6.1 Objectifs nationaux

L'objectif fondamental de la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles* (PQGMR) est d'éliminer une seule matière résiduelle au Québec : le résidu ultime. Le résidu ultime est celui qui résulte du tri, du conditionnement et de la mise en valeur des matières résiduelles et qui n'est plus susceptible d'être traité dans les conditions techniques et économiques disponibles pour en extraire la part valorisable ou en réduire le caractère polluant ou dangereux.

Le *Plan d'action québécois de GMR 2019-2024* prévoit les objectifs suivants :

- Réduire à 525 kg ou moins la quantité de matières éliminées par habitant par an;
- Recycler 75 % du papier, carton, plastique, verre et métal résiduels;
- Recycler 60 % des matières organiques putrescibles (incluant les boues municipales);
- Recycler et valoriser 70 % des résidus de CRD.

Par ailleurs, certaines mesures de ce plan auront une incidence sur les actions prévues au niveau du PGMR. Plus particulièrement, les mesures visant à moderniser les systèmes de gestion des matières recyclables, à réduire les plastiques et les produits à usage unique, à valoriser les matières organiques et à développer différentes filières de récupération.

La *Stratégie de valorisation des matières organiques* du gouvernement du Québec, parue en juillet 2020, remplace les règlements prévus pour le bannissement de l'enfouissement des matières organiques, du carton et du bois. Cette stratégie favorise, entre autres, l'instauration d'un système de gestion des matières organiques sur 100 % du territoire municipal et dans les ICI d'ici 2025. En outre, la Stratégie prévoit le recyclage de 70 % des matières organiques visées d'ici 2030; cela inclut le papier, le carton, le bois et les boues des papetières. Dans le cadre de la Stratégie, le Québec encouragera – puis obligera – la collecte des résidus alimentaires et verts et celle du papier et du carton dans les ICI et dans certains logements non desservis actuellement pour ces matières.

Malgré ces cibles gouvernementales, le *Guide d'accompagnement* de RECYC-QUÉBEC prévoit la prise en compte des réalités régionales dans leur atteinte. Selon le cas, l'échéance pour l'atteinte d'une cible peut être ajustée pour tenir compte de la situation de la MRC.

Par ailleurs, le gouvernement du Québec a adopté une loi modifiant la *Loi sur la qualité de l'environnement en matière de consigne et de collecte sélective*, ainsi que des règlements relatifs à son application afin de poser les assises de la modernisation des systèmes de consigne et de collecte sélective d'ici 2025. La réforme en cours confère de nouvelles responsabilités aux entreprises qui mettent en marché les contenants, emballages, imprimés et journaux, ainsi qu'aux municipalités et aux organismes de gestion désignés (OGD) représentant ces entreprises.

Les actions de mise en œuvre du PGMR présentées dans les pages suivantes tiennent compte des différentes stratégies gouvernementales. En plus de contribuer à l'atteinte des objectifs nationaux, le PGMR doit tenir compte des diverses réalités des municipalités qui y sont assujetties.



## 6.2 Évaluation à long terme des besoins en élimination

Le PGMR doit comprendre, pour la durée de son application, une estimation des besoins actuels et futurs en élimination de la MRC. Dans le cadre d'une approche prudente, les données d'élimination les plus élevées, soit celles du MELCCFP, ont été utilisées.

En 2021, d'après les données du MELCCFP, les trois secteurs (résidentiel, ICI et résidus de CRD) ont éliminé environ 15 000 tonnes de déchets. Comme les grands ICI gèrent leurs propres déchets, la portion relevant des municipalités, soit celle des ménages et des ICI assimilables, représente un peu plus de 8 000 tonnes. La plus grande proportion de ces déchets est acheminée au centre de transfert Raylobec de Vaudreuil-Dorion, puis au LET de Terrebonne. En revanche, les déchets de quatre municipalités sont transportés au LET de Sainte-Sophie après un transfert à Salaberry-de-Valleyfield.

Le LET de Terrebonne, d'une capacité annuelle de 1 255 000 tonnes, peut poursuivre ses activités, d'après l'autorisation actuelle, jusqu'en 2029. Le propriétaire, Waste Management, a toutefois déposé une demande d'agrandissement au MELCCFP qui, si elle est acceptée, étendrait la durée de vie du LET jusqu'en 2057.

Le LET de Sainte-Sophie, également propriété de Waste Management, a pour sa part une capacité d'un million de tonnes enfouies annuellement valable jusqu'en 2038.

Dans l'éventualité où l'un des LET acceptant présentement les matières éliminées de la MRC du Haut-Saint-Laurent ne serait plus disponible à long terme, plusieurs options seraient envisageables. En effet, des LET situés dans un rayon plus large pourraient accepter les déchets de la MRC.

**Tableau 51**

Localisation	Propriétaire/ Exploitant	Capacité annuelle autorisée (T) (excluant le recouvrement final)	Quantité reçue de la MRC en 2019 (T)	Durée de vie
Cowansville	RIÉDSBM	75 000	n/a	20 ans
Saint-Nicéphore (Drummondville)	Waste Management	330 000	n/a	8 ans
Saint-Thomas	Groupe EBI	900 000	n/a	11 ans
Sainte-Cécile-de-Milton	GFL Environmental	150 000	n/a	20 ans
Sainte-Sophie	Waste Management	1 000 000	2 750	15 ans
Terrebonne (Lachenaie)	Complexe Enviro Connexions	1 255 000	5 500	6 ans

Par ailleurs, la MRC et ses municipalités peuvent atténuer leurs besoins en élimination en poursuivant la réduction progressive des matières enfouies chaque année. En effet, si les objectifs de recyclage des matières organiques et de résidus de CRD sont atteints sur le territoire de la MRC d'ici 2031, il resterait moins de 5000 tonnes de déchets à éliminer annuellement par les municipalités.

### 6.3 Droit de regard

En vertu de la LQE, les municipalités régionales, comme les MRC, peuvent limiter ou interdire la quantité de matières résiduelles provenant de l'extérieur de leur territoire qui sont éliminées sur leur territoire.

La MRC du Haut-Saint-Laurent n'exerce aucun droit de regard dans le cadre de ce PGMR.

### 6.4 Objectifs nationaux et orientations du PGMR 2024-2031

Cette section présente les principales orientations en GMR pour la MRC du Haut-Saint-Laurent. Les objectifs propres à chaque orientation sont également détaillés. Il faut toutefois rappeler comment la MRC se positionne par rapport aux objectifs d'élimination et de récupération de la PQGMR.

Le tableau 52, tiré de l'inventaire, présente le bilan des résultats atteints par la MRC du Haut-Saint-Laurent en 2014 et 2019, de même que les cibles visées pour les périodes correspondantes des plans d'action de la PQGMR. Pour les fins de la comparaison avec la cible maximale de kilogrammes de déchets éliminés par habitant, les données d'élimination du MELCCFP ont été utilisées. Les autres données relèvent des collectes municipales et de l'outil d'inventaire.

Le taux de recyclage des matières organiques putrescibles est établi à 9 % en raison du retrait des MR du secteur agroalimentaire qui ne sont pas comptabilisées pour cette cible du *Plan d'action 2019-2024* de la PQGMR. En outre, les boues municipales sont considérées de façon distincte dans le tableau.

La présente révision du PGMR vise précisément à permettre à la MRC d'atteindre les objectifs du *Plan d'action* de la PQGMR dans un échéancier réaliste. En effet, des mesures spécifiques visent l'amélioration de la performance en réduction des quantités éliminées, de même que l'atteinte des cibles de recyclage des matières organiques et des résidus de CRD.

Tableau 52

Matière résiduelle	Objectif du plan d'action québécois 2011-2015	Performance de la MRC – 2014	Objectif du plan d'action québécois 2019-2024	Performance de la MRC – 2019	Année prévue pour l'atteinte de la cible
Matières éliminées (kg/hab/an)	700	521 <sup>35</sup>	525	669 <sup>36</sup>	2031
Recyclage du papier, carton, verre, métal, plastique	70 %	45 %	75 %	49 %	2031
Recyclage de la matière organique putrescible <sup>1</sup> (sans les boues)	60 %	2 %	60 %	9 %	2031
Recyclage des boues municipales	60 %	n.d.	60 %	93 %	2024
Recyclage de la matière organique incluant les boues	60 %	n.d.	60 %	32,5 %	2031
Recyclage des résidus de CRD	70 %	78 %	70 %	29 % <sup>2</sup>	2031

Note 1 : Taux de recyclage des matières organiques putrescibles du secteur résidentiel et des ICI (hors secteur agroalimentaire).

Note 2 : Pour la performance de l'année 2019, les résidus des chantiers routiers, principalement des agrégats faciles à recycler, ont été retirés du gisement car cela ne relève pas de la responsabilité des organismes municipaux. Ce qui explique la baisse significative du taux de recyclage des résidus de CRD en 2019.

## 6.5 Énoncé des orientations et des objectifs du plan d'action

Les orientations et les objectifs proposés ont été identifiés en tenant compte des résultats de l'inventaire et du diagnostic territorial de la MRC. Ils visent à consolider les initiatives de saine gestion des matières résiduelles sur le territoire, mais aussi à répondre à des points de vulnérabilité identifiés dans la section précédente, au diagnostic territorial.

Pour l'orientation 2 et l'objectif correspondant de récupération des matières organiques, il s'agit plus précisément des résidus alimentaires, des résidus verts, des boues municipales (boues septiques et d'épuration), ainsi que des autres résidus organiques du secteur résidentiel et des ICI. Pour la partie de l'objectif visant à recycler 60 % des matières organiques, celle-ci inclut les boues municipales, ainsi que l'ensemble des ICI, sauf le secteur de la transformation agroalimentaire. Pour le secteur municipal, il s'agit de mettre l'emphase sur la récupération des résidus alimentaires et des résidus verts du secteur résidentiel et des ICI assimilables car le taux de récupération était estimé à 9 % en 2020 pour l'ensemble du secteur résidentiel et des ICI (hors secteur agroalimentaire).

<sup>35</sup> Année 2013

<sup>36</sup> Le taux de 669 kg/hab/an provient des données d'élimination du MELCCFP.

**Tableau 53**

Orientation	Objectif
1. Favoriser la réduction à la source et le réemploi selon la hiérarchie du 3R-V.	Diminuer la quantité annuelle des matières éliminées par habitant à 525 kg ou moins d'ici 2031 en renforçant les actions de réduction à la source, de réemploi, de recyclage et de valorisation.
2. Améliorer la performance en récupération des matières organiques putrescibles.	Permettre l'accès aux services de gestion des matières organiques (MO) du secteur résidentiel et des ICI assimilables sur 100 % du territoire d'ici 2027 et recycler 60 % des MO d'ici 2031.
3. Favoriser le recyclage des résidus de CRD, des encombrants et des RDD du secteur résidentiel et des ICI.	Recycler 70 % des résidus de CRD d'ici 2031.
4. Améliorer la desserte du territoire par les écocentres et les points de dépôt de produits couverts par une REP.	Améliorer les services à la population par le biais des écocentres et des points de dépôts visant à desservir 100 % de la population.
5. Encourager la concertation, l'acquisition de connaissances et l'amélioration continue.	Impliquer les acteurs du territoire dans les efforts d'amélioration de la GMR.

## 6.6 Principes poursuivis par les orientations régionales

Plusieurs principes sous-tendent les orientations régionales, les objectifs et les mesures du PGMR 2024-2031. Ceux-ci sont présentés ci-dessous.

### 6.6.1 Couvrir les trois secteurs (résidentiel, ICI et CRD)

En considérant que les ICI et le secteur CRD éliminent, d'après les données du ministère de l'Environnement pour l'année 2019, environ 46 % des déchets totaux de la MRC (36 % pour le secteur ICI, et 10 % pour le secteur CRD), il apparaît important de cibler de manière plus spécifique ces deux secteurs afin d'améliorer la performance régionale en GMR. Bien que le milieu municipal dispose d'une faible autorité sur la GMR de ces secteurs (majoritairement privé), l'objectif de ce PGMR est de favoriser une plus grande participation et de développer un sentiment d'appartenance de la part de l'ensemble des secteurs envers la performance de GMR du territoire de la MRC.

### 6.6.2 Communication ciblée et soutenue

Une communication adaptée au public visé et soutenue tout au long de la durée du PGMR est importante dans l'atteinte des changements de comportements. En effet, une population et des ICI bien informés et sensibilisés, participant efficacement aux différentes collectes et autres mesures du PGMR, est une condition essentielle à la réussite et à la performance de la MRC. Les citoyens et les ICI sont porteurs de changement, car ce sont eux qui agissent lorsque vient le moment de réduire, réutiliser, récupérer ou encore consommer, à la maison, au travail et à l'extérieur. Ils se sentiront plus mobilisés s'ils sont informés adéquatement sur les programmes, les objectifs, les enjeux et les résultats attendus.

### 6.6.3 Acquisition de connaissances

L'acquisition de connaissances permet d'adapter les mesures du plan d'action du PGMR à la réalité et aux besoins régionaux, et d'en maximiser l'efficacité et les retombées. Ce fait, pour notre MRC, est particulièrement vrai pour le secteur des ICI et des CRD. Il serait très pertinent de connaître certaines données locales, par exemple, celles des principaux générateurs de MR de la région, et la façon dont ils gèrent leurs MR.

Un manque important de connaissances quant à certaines données dans l'amélioration de la GMR du territoire ayant été constaté, plusieurs mesures ont été prévues dans ce PGMR quant à l'acquisition de connaissances sur différents sujets et à travers différents moyens (étude, tournée des ICI, etc.). D'autre part, un outil de compilation de données est envisagé dans le but de s'assurer que l'information la plus à jour possible circule entre les divers intervenants susceptibles d'en avoir besoin. Enfin, il est important de rester à l'affût des différentes aides financières susceptibles de financer des projets en GMR.

### 6.6.4 Uniformisation territoriale

Le PGMR vise à atteindre une plus grande uniformité à travers la MRC, au niveau des efforts en GMR, tant dans les mesures déployées que dans le message véhiculé ou les suivis réalisés. Il sera ainsi possible d'atteindre une meilleure complémentarité et une plus grande cohérence des mesures à tous les niveaux d'application (municipalités, MRC, ICI, citoyens, etc.)

### 6.6.5 Règlementation

En matière de gestion des matières résiduelles, il existe peu de contraintes règlementaires et la participation est souvent selon le bon vouloir. Il importe, dans un premier temps, de sensibiliser davantage les citoyens et d'offrir des alternatives au niveau local à l'élimination des déchets. Il en va de même pour les pratiques de gestion des ICI et leurs MR. Le PGMR vise donc, par son plan d'action, à donner l'élan requis aux changements de comportements souhaités. La MRC et les municipalités souhaitent, par ailleurs, donner l'exemple en mettant l'accent sur des modes de gestion plus durables, par exemple, via la mesure du plan d'action visant à rendre le processus d'approvisionnement plus responsable.

### 6.6.6 Suivi des mesures

Pour l'atteinte des objectifs visés par le PGMR, il est nécessaire :

- Que les responsables des mesures soient clairement identifiés, informés et outillés;
- De suivre la mise en place des mesures;
- De suivre, à l'aide d'indicateurs, l'atteinte des objectifs;
- D'être en mesure de relever assez tôt la nécessité d'ajustements;
- D'avoir un plan d'action flexible qui permette les ajustements en cours de route;
- D'investir les ressources (humaines, matérielles et financières) requises.

## CHAPITRE 7 Plan d'action 2024-2031

Cette section présente les différentes actions proposées afin de mettre en œuvre les orientations et les objectifs retenus.

### 7.1 Présentation des actions proposées pour la MRC du Haut-Saint-Laurent

Le plan d'action du PGMR présente les mesures ainsi que les moyens de leur mise en œuvre. Ce plan vise l'atteinte des cibles du *Plan d'action 2019-2024* de la PQGMR et de la *Stratégie de valorisation des matières organiques (SVMO)*. Une cible, pour le recyclage des boues, peut être réalisée conformément à l'échéance prévue par le *Plan d'action 2019-2024*. Pour d'autres, plusieurs années de mise en œuvre des mesures du PGMR seront nécessaires pour assurer leur atteinte. Par exemple, l'atteinte de la cible de 525 kilogrammes éliminés par habitant, chaque année, n'est pas réalisable en 2023. C'est pourquoi le plan d'action du PGMR fixe l'échéancier pour l'atteinte de cette cible à l'année 2031.

Le tableau 54 présente, de façon plus précise, l'organisme responsable de la mise en œuvre de chaque mesure ainsi que les collaborateurs, la période d'application de la mesure et le coût estimé. Les détails de chaque mesure, incluant le secteur d'intervention, le type de mesure et les indicateurs de performance, se trouvent dans le tableau de l'Annexe 3. Par ailleurs, le tableau à l'Annexe 4 présente la distribution des coûts de chaque mesure sur une base annuelle.

Outre les coûts estimés de mise en œuvre du plan d'action du PGMR, la MRC peut également compter sur des revenus associés à la GMR. Les revenus anticipés durant la période d'application du PGMR sont détaillés au tableau 56 ainsi qu'à l'Annexe 5.

Les années d'application des mesures du plan d'action débutent le 1<sup>er</sup> septembre de chaque année et prennent fin le 31 août de l'année suivante.

**Tableau 54**  
**Mesures du Plan d'action et estimations budgétaires**

OBJECTIF	N°	MESURE	MOYENS DE MISE EN ŒUVRE	RESPONSABLE(S) ◇ OU COLLABORATEUR(S) •			PÉRIODE		BUDGET	
				MRC	Municipalités	Autres (OGD, etc.)	Année d'implantation	Nombre d'années de réalisation	Coût total	Coût annuel
<b>Orientation 1 : Favoriser la réduction à la source et le réemploi selon la hiérarchie 3RV.</b>										
Objectif : Diminuer la quantité annuelle des matières éliminées par habitant à 525 kg ou moins d'ici 2031 en renforçant les actions de réduction à la source, de réemploi, de recyclage et de valorisation.										
A - Contribuer au développement d'une économie circulaire	1	Participer à l'implantation de la feuille de route montérégienne en économie circulaire.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Identifier les pistes d'intervention du territoire de la MRC à la suite du dévoilement de la feuille de route montérégienne en économie circulaire.</li> <li>Identifier les moyens permettant d'inciter des démarches d'économie circulaire et de gestion environnementale par les entreprises (ex. intégrer au modèle d'affaires une section environnementale, permettre l'accès à un financement pour élaborer un diagnostic environnemental).</li> <li>Faire évoluer le cadre d'intervention régional au soutien financier des entreprises dans une perspective de gestion environnementale et d'économie circulaire.</li> <li>Suivre les autres démarches de concertation montérégienne en économie circulaire (ex. symbiose agroalimentaire) et contribuer à leur rayonnement sur le territoire de la MRC.</li> <li>Réaliser une veille des débouchés pour les tissus non-réutilisables afin d'aider les organismes locaux de récupération du textile et d'objets divers.</li> </ul>	◇	•	•	2024	6	30 000 \$	5 000 \$
	2	Adopter une politique régionale d'approvisionnement responsable et de développement durable.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Évaluer l'impact et la pertinence d'un certain nombre de mesures de réduction des déchets, d'approvisionnement responsable et de développement durable au sein des bâtiments municipaux et lors d'événements locaux (par ex. le bannissement des plastiques à usage unique, l'accès aux fournisseurs locaux et/ou écoresponsables, l'intégration dans les devis d'incitatifs à récupérer les résidus de CRD pour lesquels des options de valorisation sont bien établies).</li> <li>Adopter la politique d'approvisionnement responsable et de développement durable en y intégrant les mesures dont les impacts et la pertinence sont les plus intéressants.</li> <li>Communiquer l'adoption de la politique d'approvisionnement responsable aux municipalités et les encourager à y adhérer ou à adopter une telle politique.</li> </ul>	◇	•		2027	2	15 000 \$	7 500 \$
	3	Interdire par règlement le dépôt de matières organiques, de matières recyclables et de bois dans les bacs et les conteneurs à déchets des résidences et des ICI desservis par la collecte municipale.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Évaluer les possibilités offertes par la modernisation du système de la collecte sélective avec ÉEQ pour le secteur résidentiel et celui des ICI et celles de l'évolution de la réglementation provinciale sur la gestion des matières organiques par les ICI.</li> <li>Évaluer la possibilité d'intégrer certains types d'ICI non assimilables dans la collecte municipale des matières organiques s'il y a compatibilité en termes d'équipements et de fréquence de collecte.</li> <li>Réviser ou adopter un règlement municipal interdisant la présence de matières organiques et de matières recyclables dans les déchets (secteur résidentiel et secteur ICI selon l'évolution de la réglementation provinciale et de la collecte municipale).</li> <li>Sensibiliser les citoyens et les ICI quant à la nouvelle réglementation et à leurs nouvelles obligations.</li> </ul>	•	◇		2029	2	50 000 \$	25 000 \$

**Tableau 54**  
**Mesures du Plan d'action et estimations budgétaires**

OBJECTIF	N°	MESURE	MOYENS DE MISE EN ŒUVRE	RESPONSABLE(S) ◊ OU COLLABORATEUR(S) •			PÉRIODE		BUDGET	
				MRC	Municipalités	Autres (OGD, etc.)	Année d'implantation	Nombre d'années de réalisation	Coût total	Coût annuel
<b>Orientation 1 : Favoriser la réduction à la source et le réemploi selon la hiérarchie 3RV.</b>										
Objectif : Diminuer la quantité annuelle des matières éliminées par habitant à 525 kg ou moins d'ici 2031 en renforçant les actions de réduction à la source, de réemploi, de recyclage et de valorisation.										
<b>B - Créer des opportunités d'engagement envers la saine gestion des matières résiduelles pour les citoyens</b>	4	Élaborer et diffuser un guide vert sur les programmes existants et les bonnes pratiques écoresponsables.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Produire et diffuser un outil informatif et de sensibilisation faisant l'inventaire des programmes et des bonnes pratiques écoresponsables pour permettre aux citoyens de réduire, réutiliser, recycler et valoriser les diverses matières résiduelles dans la mesure du possible.</li> <li>Inclure dans le Guide le bottin des récupérateurs et des services offerts par les municipalités (écocentres, collectes, etc.)</li> <li>Publier sur les sites Internet et les réseaux sociaux de la MRC et des municipalités de courtes chroniques traitant de sujets propres à l'amélioration de la gestion des matières résiduelles sur le territoire.</li> </ul>	◊	•		2025	3	19 000 \$	6 333 \$
	5	Produire des campagnes publicitaires municipales afin de promouvoir l'information et la sensibilisation citoyenne à la récupération des matières recyclables et des matières organiques.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Produire des affiches de sensibilisation face aux problématiques de performance de la récupération des matières recyclables et organiques.</li> <li>Planter un panneau publicitaire dans chaque municipalité.</li> <li>Appuyer cette implantation publicitaire par une campagne de sensibilisation sur les réseaux sociaux.</li> </ul>	•	◊		2027	4	100 000 \$	25 000 \$
	6	Maintenir le programme de subvention des couches lavables et l'élargir aux produits d'hygiène personnelle.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Réviser le programme d'aide financière.</li> <li>Adopter la nouvelle politique d'aide financière.</li> <li>Passer d'un budget de la MRC de 25 à 35 aides financières par année en visant l'ensemble des produits d'hygiène.</li> </ul>	◊			2024	7	29 750 \$	4 250 \$
	7	Appuyer les demandes du milieu scolaire pour des activités de sensibilisation et des mesures de réduction des déchets.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Réviser l'entente entre le CSSVT et les MRC de Beauharnois-Salaberry et du Haut-Saint-Laurent.</li> <li>Appuyer les demandes du milieu scolaire sur les pratiques favorables à la réduction et à la mise en valeur des matières résiduelles (écoles francophones et anglophones).</li> </ul>	◊		•	2026	4	148 000 \$	37 000 \$
	8	Encourager les organismes communautaires à l'organisation de cafés-rencontres, d'ateliers sur des thématiques de réduction des déchets et de réemploi.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Échanger avec les organismes communautaires sur la tenue de cafés-rencontres, d'ateliers thématiques et de conférences portant sur la réparation d'objets ou sur la notion de zéro déchet.</li> <li>Évaluer la possibilité de déposer des projets dans le cadre d'appels à projets (ex. ceux de la MRC) ou de bénéficier de financements (ex. Fonds du Grand Mouvement de Desjardins).</li> <li>Promouvoir les événements portés par les organismes communautaires.</li> </ul>	•	◊	•	2025	3	30 000 \$	10 000 \$



**Tableau 54**  
**Mesures du Plan d'action et estimations budgétaires**

OBJECTIF	N°	MESURE	MOYENS DE MISE EN ŒUVRE	RESPONSABLE(S) ◊ OU COLLABORATEUR(S) •			PÉRIODE		BUDGET	
				MRC	Municipalités	Autres (OGD, etc.)	Année d'implantation	Nombre d'années de réalisation	Coût total	Coût annuel
<b>Orientation 1 : Favoriser la réduction à la source et le réemploi selon la hiérarchie 3RV.</b>										
Objectif : Diminuer la quantité annuelle des matières éliminées par habitant à 525 kg ou moins d'ici 2031 en renforçant les actions de réduction à la source, de réemploi, de recyclage et de valorisation.										
C - Améliorer la qualité et la quantité des matières récupérées par les citoyens et les ICI	9	Diminuer la fréquence de collecte des déchets domestiques à 26 collectes par année.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Ajuster les contrats de collecte et la réglementation municipale pour intégrer la nouvelle fréquence de collecte des déchets et en informer les citoyens.</li> <li>Viser 7 sur 13 municipalités pour l'adoption de cette mesure.</li> </ul>	•	◊		2029	2	40 000 \$	20 000 \$
	10	Détourner de l'élimination les encombrants potentiellement réutilisables ou recyclables.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Évaluer des scénarios de récupération des encombrants par les écocentres (conteneurs spécifiques, plateaux de réparation) ou par tout autre organisme (ex. friperies et centres de partage).</li> <li>Organiser environ six collectes par année des encombrants valorisables en fonction des ententes conclues.</li> </ul>	•	◊	•	2027	4	160 000 \$	40 000 \$
							Sous total - Orientation 1		621 750 \$	

**Tableau 54**  
**Mesures du Plan d'action et estimations budgétaires**

OBJECTIF	N°	MESURE	MOYENS DE MISE EN ŒUVRE	RESPONSABLE(S) ◊ OU COLLABORATEUR(S) •			PÉRIODE		BUDGET	
				MRC	Municipalités	Autres (OGD, etc.)	Année d'implantation	Nombre d'années de réalisation	Coût total	Coût annuel
<b>Orientation 2 : Améliorer la performance en récupération des matières organiques.</b>										
Objectif : Permettre l'accès aux services de gestion des matières organiques (MO) du secteur résidentiel et des ICI assimilables sur 100 % du territoire d'ici 2027 et recycler 60 % des MO d'ici 2031.										
A - Planter un système de gestion des résidus organiques sur 100 % du territoire de la MRC	11	Mettre sur pied une campagne d'information, sensibilisation et éducation (ISÉ) à l'implantation des programmes municipaux de gestion des résidus organiques.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Désigner un slogan et un visuel pour la promotion de la campagne régionale, tout en considérant la particularité qu'au moins deux pratiques distinctes soient en place sur le territoire (collecte à la porte, compostage domestique, récupération par conteneurs, etc.).</li> <li>Préparation d'une « boîte à outils » contenant des guides, textes, quarts de page, capsules vidéo, présentation, et diffusion auprès des municipalités et des organisations locales.</li> <li>Adapter les guides de démarrage et d'entretien des composteurs domestiques déjà produits par la MRC, avec la possibilité d'adapter ces guides selon le type de générateurs (ex. commerces, restaurants, écoles).</li> <li>Mettre de l'avant les avantages et les bénéfices à la pratique du compostage domestique, de l'herbicyclage et du feuillicyclage.</li> <li>Mettre à jour régulièrement les outils de promotion et de sensibilisation</li> <li>Diffuser ces outils sur une base régulière.</li> <li>Mettre à jour la page du site Internet de la MRC actuellement nommée « Compostage domestique » pour représenter l'ensemble des services offerts sur le territoire de la MRC.</li> <li>Promouvoir les outils d'ISÉ dans les journaux.</li> </ul>	◊	•		2024	7	70 000 \$	10 000 \$

**Tableau 54**  
**Mesures du Plan d'action et estimations budgétaires**

OBJECTIF	N°	MESURE	MOYENS DE MISE EN ŒUVRE	RESPONSABLE(S) ◊ OU COLLABORATEUR(S) •			PÉRIODE		BUDGET	
				MRC	Municipalités	Autres (OGD, etc.)	Année d'implantation	Nombre d'années de réalisation	Coût total	Coût annuel
<b>Orientation 2 : Améliorer la performance en récupération des matières organiques.</b>										
Objectif : Permettre l'accès aux services de gestion des matières organiques (MO) du secteur résidentiel et des ICI assimilables sur 100 % du territoire d'ici 2027 et recycler 60 % des MO d'ici 2031.										
A - Planter un système de gestion des résidus organiques sur 100 % du territoire de la MRC (suite)	12	Desservir l'ensemble du territoire en collectes à la porte et implantation de composteurs domestiques pour la valorisation des matières organiques.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Instaurer au 31 décembre 2026 un service de collecte à la porte (secteur résidentiel) dans six municipalités (Franklin, Hinchinbrooke, Howick, Ormstown, Saint-Anicet et Saint-Chrysostome) et des composteurs domestiques individuels dans une municipalité (Godmanchester).</li> <li>Au-delà du 31 décembre 2026, maintenir un service de collecte à la porte dans huit municipalités (Huntingdon, Sainte-Barbe, Franklin, Hinchinbrooke, Howick, Ormstown, Saint-Anicet et Saint-Chrysostome) et de compostage (composteurs individuels) dans cinq municipalités (Elgin, Dundee, Havelock, Très-Saint-Sacrement et Godmanchester).</li> <li>Intégrer en année 2 du service de collecte à la porte les petits ICI volontaires (ex. commerces, services communautaires), puis en années 3 et 4 tous les petits ICI et les multilogements.</li> <li>Fournir aux ICI volontaires des composteurs individuels pour les municipalités ayant opté pour l'implantation de composteurs domestiques individuels.</li> <li>Conclure un partenariat avec la Régie Intermunicipale de Valorisation des Matières Organiques - RIVMO (MRC Beauharnois-Salaberry et Roussillon) pour la réception et le traitement des résidus organiques collectés à la porte ou conclure un contrat à la suite d'un appel d'offres.</li> <li>Ajuster, selon le cas, les services de récupération des résidus verts (pointes saisonnières) en ayant recours au recyclage local.</li> <li>Faire la promotion de l'herbicyclage et du feuillicyclage.</li> <li>Évaluer à plus long terme la possibilité d'intégrer dans la collecte municipale certains types d'ICI non assimilables qui seraient compatibles en termes d'équipements et de fréquence de collecte.</li> <li>Analyser les impacts financiers associés à l'élargissement de la collecte municipale aux ICI (coûts de la collecte privée vs municipale, modalités de refacturation du service aux clients).</li> </ul>	•	◊	•	2024	7	2 241 860 \$	320 266 \$
	13	Mettre en place un programme d'information, sensibilisation et éducation (ISÉ) auprès des ICI qui pourraient être intégrés à la collecte municipale.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Organiser et réaliser une tournée des ICI assimilables (restaurants, commerces, écoles, organismes communautaires, etc.), selon un calendrier pluriannuel à déterminer.</li> <li>Réaliser la tournée en faisant appel à des services externes.</li> </ul>	◊	•	•	2026	3	17 500 \$	5 833 \$

**Tableau 54**  
**Mesures du Plan d'action et estimations budgétaires**

OBJECTIF	N°	MESURE	MOYENS DE MISE EN ŒUVRE	RESPONSABLE(S) ◊ OU COLLABORATEUR(S) •			PÉRIODE		BUDGET	
				MRC	Municipalités	Autres (OGD, etc.)	Année d'implantation	Nombre d'années de réalisation	Coût total	Coût annuel
<b>Orientation 2 : Améliorer la performance en récupération des matières organiques.</b>										
Objectif : Permettre l'accès aux services de gestion des matières organiques (MO) du secteur résidentiel et des ICI assimilables sur 100 % du territoire d'ici 2027 et recycler 60 % des MO d'ici 2031.										
<b>B - Améliorer le suivi et la gestion des boues de fosses septiques et d'épuration</b>	14	Documenter les modes de gestion des boues de fosses septiques au Québec.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Documenter les bonnes pratiques de gestion des boues de fosses septiques au Québec.</li> <li>Analyser les différentes pratiques de municipalisation de la vidange (et d'autres modes de gestion) et les différents types de vidange (totale, partielle, par mesurage des boues).</li> </ul>	◊	•	•	2027	4	10 000 \$	2 500 \$
	15	Encourager la gestion conforme et le recyclage des boues de fosses septiques.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Élaborer et diffuser un guide de bonnes pratiques de la gestion conforme des fosses septiques destiné aux propriétaires (distribution par les municipalités et page en ligne dédiée).</li> <li>Travailler avec les fournisseurs de services afin de favoriser le recyclage des boues de fosses septiques.</li> <li>Municipaliser les vidanges de fosses septiques pour les municipalités le souhaitant suite à la réalisation de l'étude mentionnée à la mesure 14.</li> </ul>	•	◊	•	2025	6	201 000 \$	33 500 \$
	16	Implanter un programme de suivi de la vidange des boues de fosses septiques.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Proposer aux municipalités une méthode de suivi de la vidange à partir d'une preuve de la vidange (outil de gestion pouvant être élaboré à partir d'un logiciel) (MRC).</li> <li>Valider la méthode et appliquer le processus de suivi de la vidange (municipalités).</li> <li>Intervenir auprès des citoyens si nécessaire (municipalités).</li> </ul>	•	◊		2028	3	19 500 \$	6 500 \$
	17	Poursuivre l'inventaire des fosses septiques dans certaines municipalités ou certains secteurs.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Réaliser l'inventaire d'au moins 500 résidences à l'échelle de la MRC (conformité des fosses).</li> <li>Évaluer la possibilité de prioriser certains secteurs, par exemple ceux dont les bassins seraient davantage dégradés en se référant au <i>Plan de protection des milieux humides et hydriques</i> (PRMHH).</li> </ul>	•	◊	•	2026	5	185 000 \$	37 000 \$
	18	Favoriser la valorisation des boues de stations d'épuration en faisant un suivi annuel de la vidange et du mode de traitement.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Assurer le recensement, par les municipalités, des quantités de boues municipales détournées de l'élimination et celles envoyées à l'élimination si la qualité n'en permet pas le recyclage.</li> <li>Communiquer à la MRC les informations relatives à chaque vidange dans le but de compiler les données nécessaires au suivi et à l'amélioration du taux de recyclage (municipalités).</li> <li>Documenter les pratiques et les conditions en place auprès des municipalités ayant déjà procédé à l'épandage des boues municipales (ex. consultation d'un agronome pour déterminer les critères de conformité des opérations dans les stations d'épuration et de respect des normes applicables) (MRC).</li> </ul>	•	◊		2024	7	24 000 \$	3 429 \$

**Tableau 54**  
**Mesures du Plan d'action et estimations budgétaires**

OBJECTIF	N°	MESURE	MOYENS DE MISE EN ŒUVRE	RESPONSABLE(S) ◊ OU COLLABORATEUR(S) •			PÉRIODE		BUDGET	
				MRC	Municipalités	Autres (OGD, etc.)	Année d'implantation	Nombre d'années de réalisation	Coût total	Coût annuel
<b>Orientation 2 : Améliorer la performance en récupération des matières organiques.</b>										
Objectif : Permettre l'accès aux services de gestion des matières organiques (MO) du secteur résidentiel et des ICI assimilables sur 100 % du territoire d'ici 2027 et recycler 60 % des MO d'ici 2031.										
<b>B - Améliorer le suivi et la gestion des boues de fosses septiques et d'épuration (suite)</b>	19	Favoriser au maximum la valorisation des boues d'épuration lorsqu'elles respectent les critères environnementaux	<ul style="list-style-type: none"> <li>Valoriser l'ensemble des boues municipales respectant les critères environnementaux.</li> <li>Promouvoir les bonnes pratiques et les ententes en place dans d'autres municipalités du territoire.</li> </ul>	•	◊		2024	7	800 000 \$	114 286 \$
							Sous total - Orientation 2		3 568 860 \$	

**Tableau 54**  
**Mesures du Plan d'action et estimations budgétaires**

OBJECTIF	N°	MESURE	MOYENS DE MISE EN ŒUVRE	RESPONSABLE(S) ◊ OU COLLABORATEUR(S) •			PÉRIODE		BUDGET	
				MRC	Municipalités	Autres (OGD, etc.)	Année d'implantation	Nombre d'années de réalisation	Coût total	Coût annuel
<b>Orientation 3 : Favoriser le recyclage des résidus de CRD, des encombrants et des RDD du secteur résidentiel et des ICI.</b>										
Objectif : Recycler 70 % des résidus de CRD d'ici 2031.										
<b>A - Instaurer un système de récupération des CRD</b>	20	Conscientiser les demandeurs de permis de construction ou de rénovation (citoyens et entrepreneurs) quant à l'importance de favoriser la récupération des résidus de CRD.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Élaborer un document mettant l'emphase sur les avantages de la récupération des résidus de CRD (environnementaux, économiques, sociaux) et comprenant un bottin des récupérateurs, recycleurs et centres de tri des résidus de CRD.</li> <li>Transmettre le document aux citoyens et aux entrepreneurs lors de la délivrance de permis.</li> <li>Élaborer une page en ligne sur la gestion des résidus de CRD.</li> <li>Encourager les citoyens et les entrepreneurs à transmettre une preuve de récupération des résidus de CRD à la municipalité émettrice du permis afin de suivre l'évolution des volumes détournés de l'élimination.</li> </ul>	•	◊		2026	5	200 000 \$	40 000 \$
	21	Implanter au moins un écocentre dans le secteur Ouest du territoire de la MRC et assurer la récupération du bois et des résidus de construction/rénovation/démolition (CRD) pour l'ensemble des citoyens et des ICI du territoire.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Conclure des ententes intermunicipales pour encadrer l'accès aux écocentres.</li> <li>Implanter au moins un écocentre opéré par des employés municipaux ou ceux d'un OBNL.</li> <li>Faire le suivi des écocentres (collecte de données par la MRC, propositions d'optimisation au besoin)</li> <li>Promouvoir les services des écocentres (dépliant, sites Internet des municipalités et de la MRC).</li> </ul>		◊	•	2024	7	1 660 000 \$	237 143 \$
	22	Implanter au moins une option de desserte pour les citoyens et les ICI qui ne seraient pas desservis par l'écocentre de l'Ouest.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Évaluer les options de desserte de l'Est du territoire pour la récupération des résidus de CRD : projet d'écocentre de la Municipalité de Franklin (ententes intermunicipales pour l'accès à l'écocentre), projet d'agrandissement de l'écocentre de la Municipalité d'Ormstown, projet d'écocentres mobiles, réalisation d'une étude sur la desserte des citoyens de l'Est au besoin (ex. via FRR ou MAMH).</li> <li>Implanter les services retenus (coûts des services non connus au moment de la rédaction du PGMR).</li> </ul>	•	◊	•	2025	3	30 000 \$	10 000 \$
	23	Organiser un projet-pilote de récupération des résidus de CRD, incluant le bois, dans le but de documenter et de proposer un modèle de collecte ponctuelle de type « Écocentre mobile » pour les citoyens et les ICI des municipalités.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Évaluer la pertinence que la MRC réalise un projet-pilote.</li> <li>Évaluer la possibilité de créer des dépôts satellites (secteur Ouest).</li> <li>Évaluer la pertinence de combiner la collecte itinérante des RDD avec le projet-pilote d'écocentre mobile.</li> <li>Conclure des ententes et des contrats et réaliser le projet-pilote (sur une période d'un à trois ans). Le projet-pilote peut être réalisée par la MRC si elle obtient une délégation des municipalités.</li> </ul>	◊	•	•	2025	3	145 000 \$	48 333 \$
							Sous total - Orientation 3		2 035 000 \$	

**Tableau 54**  
**Mesures du Plan d'action et estimations budgétaires**

OBJECTIF	N°	MESURE	MOYENS DE MISE EN ŒUVRE	RESPONSABLE(S) ◊ OU COLLABORATEUR(S) •			PÉRIODE		BUDGET	
				MRC	Municipalités	Autres (OGD, etc.)	Année d'implantation	Nombre d'années de réalisation	Coût total	Coût annuel
<b>Orientation 4 : Améliorer la desserte du territoire par les écocentres et les points de dépôt de produits couverts par une REP.</b>										
Objectif : Améliorer les services à la population par le biais des écocentres et des points de dépôts visant à desservir 100 % de la population.										
A - Améliorer les écocentres et points de dépôt existants	24	Consolider la récupération des plastiques agricoles dans les points de dépôt sur le territoire de la MRC en collaborant avec l'organisme de gestion (AgriRÉCUP)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Évaluer avec les parties prenantes les moyens de communication auprès des producteurs quant aux bonnes pratiques de gestion des plastiques agricoles pour obtenir un produit qui soit récupérable.</li> <li>Réviser régulièrement les outils de communication (ex. dépliant AgriRÉCUP).</li> <li>Participer à la diffusion des bonnes pratiques de gestion des plastiques agricoles (ex. publications imprimées régulières).</li> <li>Mettre à jour la page « plastique agricole » du site Internet de la MRC et élaborer une page en ligne pour chaque municipalité.</li> <li>Veiller au développement des ententes requises avec AgriRÉCUP pour la récupération de tous les produits agricoles qui seront couverts par la REP (plusieurs dates d'entrée en vigueur selon les produits).</li> <li>Encourager les stratégies de déploiement de la récupération des plastiques agricoles (ex. déploiement de l'utilisation de la presse à la ferme).</li> </ul>	•	◊	•	2024	7	70 000 \$	10 000 \$
	25	Optimiser les services de récupération dans les dépôts et les écocentres de la MRC dans le but d'augmenter l'accessibilité des citoyens et des ICI du Haut-Saint-Laurent à la récupération de certains produits	<ul style="list-style-type: none"> <li>S'assurer de développer les ententes requises avec les nouveaux organismes de la responsabilité élargie des producteurs (REP) pour les nouvelles filières règlementées au fur et à mesure de leur entrée en vigueur.</li> <li>Augmenter la récupération et la valorisation des résidus de CRD, incluant le bois, reçus dans les dépôts et les écocentres municipaux.</li> <li>Favoriser les échanges avec les gestionnaires municipaux sur les pratiques de récupération, la sélection des fournisseurs et horaires de services.</li> <li>Instaurer des dépôts pour le polystyrène et les aérosols (entente-cadre avec ÉEQ).</li> <li>Cesser les collectes itinérantes des RDD, si ces résidus sont récupérés par les dépôts et écocentres.</li> </ul>	•	◊	•	2025	6	30 000 \$	5 000 \$
	26	Poursuivre les collectes ponctuelles des résidus domestiques dangereux (RDD), du matériel électronique, informatique, électrique, des électroménagers et appareils réfrigérants, tant que ce service est nécessaire	<ul style="list-style-type: none"> <li>Reconduire le contrat et les ententes annuelles de la MRC pour la collecte des RDD tant et aussi longtemps qu'une méthode plus efficace de récupération n'a pas été mise en place.</li> <li>Réévaluer régulièrement l'efficacité et la pertinence du service en fonction du contexte et des services connexes de récupération offerts sur le territoire.</li> </ul>	◊	•	•	2024	3	75 000 \$	25 000 \$

**Tableau 54**  
**Mesures du Plan d'action et estimations budgétaires**

OBJECTIF	N°	MESURE	MOYENS DE MISE EN ŒUVRE	RESPONSABLE(S) ◊ OU COLLABORATEUR(S) •			PÉRIODE		BUDGET	
				MRC	Municipalités	Autres (OGD, etc.)	Année d'implantation	Nombre d'années de réalisation	Coût total	Coût annuel
<b>Orientation 4 : Améliorer la desserte du territoire par les écocentres et les points de dépôt de produits couverts par une REP.</b>										
Objectif : Améliorer les services à la population par le biais des écocentres et des points de dépôts visant à desservir 100 % de la population.										
<b>B - Implanter de nouveaux services pour favoriser l'apport volontaire</b>	27	Offrir l'accès du secteur des ICI aux dépôts et aux écocentres pour des volumes comparables au secteur résidentiel et/ou pour les matières couvertes par la responsabilité élargie des producteurs (REP).	<ul style="list-style-type: none"> <li>Offrir l'accès aux écocentres aux entrepreneurs pour des travaux résidentiels, et en déterminer les modalités d'accès (preuve de résidence, volume, tarification s'il y a lieu).</li> <li>Donner l'accès aux ICI, sans frais dans la mesure du possible, pour les produits couverts par une REP (ex. huiles usées, tubes fluorescents).</li> <li>Évaluer la possibilité d'accepter les résidus de CRD du secteur des ICI moyennant une tarification (ex. 40 \$/m<sup>3</sup>).</li> <li>Prévoir la mise en place du service auprès des ICI pour les résidus de CRD si l'évaluation énoncée précédemment est concluante.</li> </ul>	•	◊	•	2026	5	12 500 \$	2 500 \$
	28	Implanter un programme de récupération des plastiques de recouvrement de bateaux.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Intégrer une entente de partenariat en Montérégie avec un récupérateur de plastiques de bateaux.</li> <li>Identifier le porteur de projet au niveau local et le bailleur de fonds de ce programme.</li> </ul>	•	◊		2027	4	35 000 \$	8 750 \$
							Sous total - Orientation 4		222 500 \$	



**Tableau 54**  
**Mesures du Plan d'action et estimations budgétaires**

OBJECTIF	N°	MESURE	MOYENS DE MISE EN ŒUVRE	RESPONSABLE(S) ◊ OU COLLABORATEUR(S) •			PÉRIODE		BUDGET	
				MRC	Municipalités	Autres (OGD, etc.)	Année d'implantation	Nombre d'années de réalisation	Coût total	Coût annuel
<b>Orientation 5 : Encourager la concertation, l'acquisition de connaissances et l'amélioration continue</b>										
Objectif : Impliquer les acteurs du territoire dans les efforts d'amélioration de la GMR										
<b>A - Impliquer les acteurs du territoire dans les efforts d'amélioration de la GMR</b>	29	Acquérir des connaissances sur les plus grands générateurs de déchets provenant du secteur des ICI afin de diminuer les quantités éliminées.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mettre sur pied un système de documentation afin d'identifier les grands générateurs de matières résiduelles sur le territoire.</li> <li>Communiquer avec les ICI ciblés afin d'établir la nature des matières résiduelles générées (y compris les boues) – quantités, traitements actuels, équipements en place, façon dont ils les gèrent et en disposent.</li> <li>Mandater un organisme (ex. le CREM) pour réaliser un portrait de la gestion des matières résiduelles dans les ICI (ex. sondage téléphonique, taux de participation aux collectes des matières recyclables et organiques, mode de collecte des matières (municipal ou privé), satisfaction actuelle envers la collecte, estimation du volume de déchets générés.</li> <li>Analyser les informations recueillies afin de déterminer les opportunités et les contraintes de ce secteur face à l'adoption de pratiques plus responsables de gestion des matières résiduelles.</li> <li>Évaluer avec les ICI ciblés les moyens spécifiques pouvant être mis en place afin de diminuer la quantité de matières résiduelles éliminées.</li> </ul>	◊		•	2026	3	30 000 \$	10 000 \$
	30	Accompagner plusieurs ICI non desservis par la collecte municipale dans l'implantation ou l'amélioration de la gestion des résidus organiques et d'autres matières résiduelles.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Intégrer les ICI assimilables à la collecte municipale des matières organiques au cours des deux premières années de collecte.</li> <li>Déléguer à la MRC le rôle d'accompagnement de certains ICI (municipalités).</li> <li>Effectuer une tournée estivale sur plusieurs années en partenariat avec un organisme tel que le CRE Montérégie (Conseil régional de l'environnement).</li> <li>Intégrer dans cette tournée les moyens et les gros ICI (ex. camping).</li> <li>Réutiliser ou s'inspirer de guides existants sur la réduction des matières résiduelles dans les ICI, et contribuer à informer les ICI des obligations et des objectifs gouvernementaux relatifs à la <i>Stratégie de valorisation de la matière organique</i> (SVMO) et à la modernisation de la collecte sélective au Québec.</li> </ul>	•	◊	•	2028	3	22 500 \$	7 500 \$
	31	Réaliser une veille des programmes d'aide financière et des appels de propositions visant l'amélioration des pratiques et de la performance du territoire en gestion des matières résiduelles	<ul style="list-style-type: none"> <li>Réaliser une veille et transmettre l'information aux représentants GMR des municipalités (groupe de suivi de la mise en œuvre du PGMR).</li> </ul>	◊		•	2024	7	17 500 \$	2 500 \$
	32	Évaluer le potentiel d'optimisation et d'harmonisation des collectes municipales	<ul style="list-style-type: none"> <li>Évaluer (MRC et municipalités) les opportunités et les contraintes de moduler le nombre de collectes.</li> <li>Évaluer l'optimisation des circuits de collectes incluant la possibilité de regrouper plusieurs municipalités.</li> <li>Évaluer les modes de collecte, les types de camion et les types de contenants (ex. conteneurs pour les ICI et les multilogements).</li> <li>Ajuster les appels d'offres et les services, s'il y a lieu, afin d'harmoniser la fréquence des collectes à travers toutes les municipalités.</li> </ul>	◊		•	2027	2	25 000 \$	12 500 \$

**Tableau 54**  
**Mesures du Plan d'action et estimations budgétaires**

OBJECTIF	N°	MESURE	MOYENS DE MISE EN ŒUVRE	RESPONSABLE(S) ◊ OU COLLABORATEUR(S) •			PÉRIODE		BUDGET	
				MRC	Municipalités	Autres (OGD, etc.)	Année d'implantation	Nombre d'années de réalisation	Coût total	Coût annuel
<b>Orientation 5 : Encourager la concertation, l'acquisition de connaissances et l'amélioration continue</b>										
Objectif : Impliquer les acteurs du territoire dans les efforts d'amélioration de la GMR										
B - Procéder à la mise en œuvre du PGMR de manière concertée	33	Évaluer en comité PGMR, de façon semestrielle, le niveau d'avancement de la mise en œuvre des mesures du PGMR selon l'échéancier prévu	<ul style="list-style-type: none"> <li>Proposer une planification des mesures à mettre en œuvre dans l'année à venir, des actions requises et des responsables pour chacune des mesures.</li> <li>Organiser des rencontres du comité PGMR deux fois par année afin de faire le bilan du niveau d'atteinte des objectifs et de la mise en œuvre des actions du PGMR, des actions à venir et du budget à prévoir pour l'année suivante.</li> </ul>	◊		•	2025	6	60 000 \$	10 000 \$
	34	Tenir au moins une rencontre annuelle avec les représentants municipaux afin d'optimiser la réalisation des mesures du PGMR.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nommer la personne qui représentera la municipalité lors des rencontres de suivi de la mise en œuvre du PGMR.</li> <li>Créer un groupe de type <i>Teams</i><sup>MC</sup> (représentants municipaux et MRC).</li> <li>Tenir annuellement au moins une rencontre de suivi du PGMR avec le groupe (planification annuelle de la mise en œuvre du PGMR diffusée en début d'année).</li> <li>Partager le bilan annuel du PGMR transmis au MELCCFP.</li> <li>Proposer un outil de compilation de données permettant de suivre régulièrement l'évolution des quantités de matières résiduelles.</li> </ul>	◊	•	•	2025	6	90 000 \$	15 000 \$
							Sous total - Orientation 5		245 000 \$	
							<b>Grand total</b>		<b>6 693 110 \$</b>	

## 7.2 Gouvernance et échéancier de mise en œuvre

Le tableau 55 présente le calendrier prévu pour la mise en œuvre du PGMR 2024-2031 ainsi que pour sa prochaine révision au 7<sup>e</sup> anniversaire de la mise en vigueur du PGMR.

**Tableau 55**  
**Mise en œuvre et renouvellement du PGMR**

Étape de mise en œuvre	Échéance
Mise en vigueur du projet de PGMR révisé	1 <sup>er</sup> septembre 2024
Démarrage des travaux de révision du PGMR 2031-2038	1 <sup>er</sup> septembre 2029
Adoption du projet de PGMR révisé par le conseil de la MRC	Septembre 2030
Consultation publique	Novembre 2030
Approbation du PGMR révisé 2031-2038 par RECYC-QUÉBEC et mise en vigueur	1 <sup>er</sup> septembre 2031

## 7.3 Cadre financier

Le cadre financier permet d'établir le coût estimé de mise en œuvre du PGMR de même que les revenus attendus par la MRC et les municipalités en gestion des matières résiduelles.

### 7.3.1 Estimation des coûts

Comme l'indique la synthèse des coûts de mise en œuvre des 34 mesures du PGMR au tableau 54, les coûts totaux sont estimés à 6,7 millions (M \$). De façon annuelle, cela donne environ 956 000 \$, ou une moyenne de 41 \$ par habitant permanent.

### 7.3.2 Estimation des revenus

La MRC et les municipalités peuvent également compter sur des revenus découlant de leurs activités en gestion des matières résiduelles. Il s'agit principalement de la redistribution des redevances à l'élimination et de la compensation des coûts municipaux de collecte sélective.

Par ailleurs, plusieurs municipalités ont obtenu des subventions en vertu du *Programme d'optimisation des écocentres* de RECYC-QUÉBEC. Ces montants, attribués aux municipalités de Franklin et de Sainte-Barbe, seront utilisés durant la période d'application du PGMR. Dans le cas de l'écocentre de Sainte-Barbe, un montant avait également été attribué par le MAMH par le biais du fonds régions et ruralité (FRR) : soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale.

Le tableau 56 illustre les revenus prévus durant la période d'application du PGMR 2024-2031. Pour le *Programme de redistribution des redevances et de compensation des coûts de collecte sélective*, les estimations sont basées sur les montants perçus en 2022. Le tableau à l'Annexe 5 détaille de façon plus précise la ventilation annuelle de ces revenus anticipés.

**Tableau 56**  
**Sources des revenus associés à la gestion des matières résiduelles**

Revenus estimés (2024-2031)	Montant (\$)
Redistribution des redevances à l'élimination (2021)	469 700 \$
Compensation des coûts de collecte sélective ou remboursement d'ÉEQ (2021)	6 491 300 \$
Programme d'optimisation des écocentres	196 000 \$
Programme du MAMH pour les infrastructures	250 000 \$
<b>Total</b>	<b>7 407 000 \$</b>

En ce qui concerne la compensation des coûts de collecte sélective, il faut noter que la modernisation du régime, à compter de 2025, entraînera des modifications dans les modalités de compensation. En effet, les organismes municipaux ne seront plus compensés pour les coûts de tri et de conditionnement des matières recyclables qui seront assumés directement par ÉEQ, l'organisme de gestion désignée (OGD).

Quant aux montants de la redistribution de la redevance à l'élimination, il faut préciser que certaines municipalités ne seront pas admissibles au début de la période d'application du PGMR à défaut d'avoir implanté un mode de desserte des matières organiques.

En outre, les municipalités qui n'ont pas mis en place la gestion des matières organiques sur leur territoire, en fonction des critères applicables à la taille de leur population, ne seront pas admissibles à la redistribution de la redevance à l'élimination.

D'autres revenus découlant des programmes de responsabilité élargie des producteurs (REP) pourraient s'ajouter, mais s'avèrent plus difficiles à estimer pour l'instant. En somme, les revenus potentiels associés à la gestion des matières résiduelles pourrait financer complètement ou en partie la mise en œuvre des mesures du plan d'action du PGMR.

## SURVEILLANCE ET SUIVI DU PGMR

En vertu de la LQE, la mise en œuvre du PGMR doit faire l'objet d'un mécanisme de surveillance et de suivi permettant de vérifier, périodiquement, l'application, le degré d'atteinte des objectifs de même que l'efficacité des mesures retenues. À cet égard, des indicateurs de performance ont été identifiés pour chacune des actions du plan. Elles font partie des éléments de description des actions, lesquels sont insérés à l'Annexe 3. Par ailleurs, le plan d'action du PGMR identifie l'organisme responsable de la mise en œuvre de chacune des mesures ainsi que les organismes désignés à titre de collaborateurs.

De plus, en vertu du cadre normatif du *Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles*, la MRC transmettra, avant le 30 juin de chaque année, un rapport de suivi faisant état de la mise en œuvre des mesures prévues dans le PGMR. La MRC du Haut-Saint-Laurent prévoit pousser cet exercice plus loin en s'engageant, par le biais des mesures 33 et 34 du plan d'action, à communiquer aux élus et aux gestionnaires des municipalités l'état d'avancement de la mise en œuvre du PGMR.

Par ailleurs, la MRC poursuivra les activités de son comité *Plan de gestion des matières résiduelles* qui est responsable de l'application du PGMR. Le comité est actuellement composé de trois membres du secteur municipal (maires), de la préfète et des représentants administratifs de la MRC pour le suivi de la mise en œuvre du PGMR.

Enfin, la MRC prévoit tenir une veille des programmes de financement et de subvention de même que des appels de propositions afin de soutenir financièrement des mesures phares du plan d'action du PGMR.

Ce plan d'action, de même que ses moyens de mise en œuvre et ses indicateurs, serviront de tableau de bord afin que la MRC puisse mesurer le niveau d'avancement, identifier les points forts, cerner les faiblesses et, le cas échéant, effectuer les ajustements à la mise en œuvre du PGMR.

## RÉFÉRENCES

- MRC du Haut-Saint-Laurent, *Plan de gestion des matières résiduelles 2016-2020*, 2017.
- MRC du Haut-Saint-Laurent, *Schéma d'aménagement révisé*, 2000.
- MRC du Haut-Saint-Laurent, *Profil socio-économique*, 2023.
- MRC du Haut-Saint-Laurent, *Politique de la famille et des aînés*, 2014.
- CPTAQ et MAPAQ, données sur la superficie en zone agricole.
- Gouvernement du Québec, *Gazette officielle*, décret 1516-2021, population permanente 2021.
- Gouvernement du Québec, *Gazette officielle*, décret 1831-2022, population permanente 2022.
- Gouvernement du Québec, *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles*, 2011.
- Gouvernement du Québec, *Plan d'action 2019-2024, Politique québécoise de gestion des matières résiduelles*, 2019.
- Gouvernement du Québec, *Stratégie de valorisation de la matière organique*, 2020.
- Institut de la statistique du Québec, *Profils statistiques par région et MRC géographiques*, 2019.
- Institut de la statistique du Québec, *Population projetée par groupe d'âge, Municipalités du Québec, Scénario A*, 2021.
- Institut de la statistique du Québec, *Perspectives des ménages dans les municipalités du Québec 2021-2041, scénario A*, 2022.
- Institut de la statistique du Québec, *Nombre d'employés par secteur d'activités en Montérégie*, 2019.
- Institut de la statistique du Québec, *Valeur des permis de construction*, 2019.
- Institut de la statistique du Québec, *Bulletin statistique régional*, 2021.
- Evimbec ltée, *Rôle d'évaluation foncière*, MRC du Haut-Saint-Laurent, 2019.
- Loi sur la Qualité de l'Environnement (RLRQ, chapitre Q-2), Section 7 La gestion des matières résiduelles*.
- Statistique Canada, *Portrait du marché du travail du Haut-Saint-Laurent*, 2016.
- Solinov, *Portrait du gisement des résidus organiques de l'industrie agroalimentaire au Québec - section Montérégie*, 2013.
- Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, *Liste des stations d'épuration*, 2013.
- Recyc-Québec, *Bilan 2018 de la gestion des matières résiduelles au Québec*, 2020.
- Recyc-Québec, *Étude de caractérisation à l'élimination 2019-2020*, 2021.
- Recyc-Québec et Éco Entreprises Québec, *Étude de caractérisation des matières résiduelles du secteur résidentiel 2015-2017*, 2019.

Recyc-Québec, *Révision des plans de gestion des matières résiduelles – Guide d’accompagnement à l’intention des organismes municipaux*, version 2022.

Recyc-Québec, *Outil d’inventaire des matières résiduelles des PGMR*, version 2022.

Recyc-Québec, données de suivi d’exploitation des ouvrages municipaux d’assainissement des eaux usées, 2020 et 2021.

## ANNEXE 1

### Résultats détaillés de l'outil d'inventaire 1

#### Secteur Résidentiel - Résultats - Le Haut-Saint-Laurent

Version 2022

##### MATIÈRES RECYCLABLES (Données de l'utilisateur)

	Récupéré (t)	Éliminé (t)	Généré (t)
Papier et carton	1 310 t	681 t	1 991 t
Métal	82 t	143 t	225 t
Plastique	206 t	526 t	732 t
Verre	344 t	182 t	526 t
<b>Total</b>	<b>1 942 t</b>	<b>1 532 t</b>	<b>3 474 t</b>

##### MATIÈRES ORGANIQUES DES UNITÉS RÉSIDENTIELLES (Données de l'utilisateur)

	Récupéré	Éliminé	Généré
Branches et sapins de Noël	1 t	1 t	1 t
Résidus verts	271 t	743 t	1 014 t
Résidus alimentaires	130 t	1 206 t	1 336 t
Autres résidus organiques	27 t	977 t	1 004 t
<b>Total</b>	<b>428 t</b>	<b>2 926 t</b>	<b>3 354 t</b>

##### BOUES MUNICIPALES (Données de l'utilisateur)

	Récupéré	Éliminé	Généré
Boues municipales de stations d'épuration mécanisées (BSM)	0 t mh	0 t mh	0 t mh
Boues municipales d'étangs aérés (BEA)	0 t mh	0 t mh	0 t mh
Boues de fosses septiques (BFS)	0 t mh	0 t mh	0 t mh
<b>Total</b>	<b>1 856 t mh</b>	<b>140 t mh</b>	<b>1 996 t mh</b>



## ANNEXE 1

### Résultats détaillés de l'outil d'inventaire 2

#### VÉHICULES HORS D'USAGE (VHU) (Données de l'outil)

	Récupéré	Éliminé	Généré
Véhicules hors d'usage	1 133 t	0 t	1 133 t

#### TEXTILES (Données de l'outil)

	Récupéré	Éliminé	Généré
Textiles	156 t	213 t	370 t

#### AUTRES MATIÈRES RÉSIDUELLES (Données de l'utilisateur)

	Récupéré	Éliminé	Généré
Rejets des centres de tri et des centres de valorisation des matières organiques (Données de l'outil)	0 t	303 t	303 t
↳ Centre de tri	0 t	290 t	290 t
↳ Centre de valorisation des M.O.	0 t	13 t	13 t
Résidus domestiques dangereux (RDD) (Données de l'utilisateur)	48 t	84 t	132 t
Encombrants (Données de l'utilisateur)	529 t	110 t	639 t
↳ Métalliques	529 t	52 t	581 t
↳ Non-métalliques	0 t	58 t	58 t
<b>Total</b>	<b>577 t</b>	<b>497 t</b>	<b>1 074 t</b>

#### RÉSIDUS ULTIMES (Données de l'outil)

	Éliminé
Résidus ultimes	40 t

ANNEXE 1  
**Résultats détaillés de l'outil d'inventaire 3**

**TOTALITÉ DES RÉSIDUS DU SECTEUR  
RÉSIDENTIEL**

	Récupéré	Éliminé	Généré
Papier et carton	1 310 t	681 t	1 991 t
Métal	82 t	143 t	225 t
Plastique	206 t	526 t	732 t
Verre	344 t	182 t	526 t
Branches et sapins de Noël	1 t	1 t	1 t
Résidus verts	271 t	743 t	1 014 t
Résidus alimentaires	130 t	1 206 t	1 336 t
Autres résidus organiques	27 t	977 t	1 004 t
Véhicules hors d'usage	1 133 t	0 t	1 133 t
Textiles	156 t	213 t	370 t
Rejets des centres de tri	0 t	290 t	290 t
Rejets des centres de valorisation des M.O.	0 t	13 t	13 t
Résidus domestiques dangereux (RDD)	48 t	84 t	132 t
Encombrants métalliques	529 t	52 t	581 t
Encombrants non-métalliques	0 t	58 t	58 t
Résidus ultimes	0 t	40 t	40 t
<b>TOTAL (sans boues)</b>	<b>4 236 t</b>	<b>5 208 t</b>	<b>9 445 t</b>
<b>TOTAL estimé par l'outil (sans boues)</b>	<b>4 130 t</b>	<b>4 679 t</b>	<b>8 809 t</b>
Boues municipales de stations d'épuration mécanisées (BSM)	0 t mh	0 t mh	0 t mh
Boues municipales d'étangs aérés (BEA)	0 t mh	0 t mh	0 t mh
Boues de fosses septiques (BFS)	0 t mh	0 t mh	0 t mh
<b>TOTAL boues</b>	<b>1 856 t mh</b>	<b>140 t mh</b>	<b>1 996 t mh</b>
<b>TOTAL boues estimé par l'outil</b>	<b>831 t mh</b>	<b>1 165 t mh</b>	<b>1 996 t mh</b>

ANNEXE 1  
**Résultats détaillés de l'outil d'inventaire 4**

**Secteur ICI - Résultats - Le Haut-Saint-Laurent**

Version 2022

**MATIÈRES RECYCLABLES**  
 (Données de l'outil)

	Récupéré (t)	Éliminé (t)	Généré (t)
<b>Papier et Carton</b>	1 581 t	1 425 t	3 006 t
<b>Métal</b>	163 t	194 t	357 t
<b>Plastique</b>	152 t	757 t	908 t
<b>Verre</b>	79 t	203 t	281 t
<b>Total</b>	<b>1 974 t</b>	<b>2 579 t</b>	<b>4 553 t</b>

**MATIÈRES ORGANIQUES**

	Récupéré	Éliminé	Généré
<b>Industries de transformation agroalimentaire (Données de l'outil)</b>	9 600 t	180 t	9 779 t
<b>Commerces, institutions et autres industries (Données de l'outil)</b>	0 t	1 670 t	1 670 t
↳ <b>Résidus verts (t)</b>	0 t	178 t	178 t
↳ <b>Résidus alimentaires</b>	0 t	1 236 t	1 236 t
↳ <b>Autres résidus organiques</b>	0 t	257 t	257 t
<b>Total</b>	<b>9 600 t</b>	<b>1 849 t</b>	<b>11 449 t</b>

ANNEXE 1  
**Résultats détaillés de l'outil d'inventaire 5**

**RÉSIDUS SPÉCIFIQUES DE  
TRANSFORMATION INDUSTRIELLE**  
(Données de l'utilisateur)

	Récupéré	Éliminé	Généré
Autres résidus marins			
Sables de fonderies			
Poussières de cimenteries			
Boues de forage			
Scories d'aciérie			
Poussières de chaux			
Autres résidus chaulant			
Pierre de taille			
Autres résidus			
<b>Total</b>			

**AUTRES MATIÈRES RÉSIDUELLES**  
(Données de l'outil)

	Récupéré	Éliminé	Généré
Rejets du tri des matières recyclables des ICI	0 t	295 t	295 t
Rejets de la collecte des M.O. des ICI	0 t	0 t	0 t
Rejets des recycleurs de métaux (encombrants et véhicules hors usage)	0 t	779 t	779 t
<b>Total</b>	<b>0 t</b>	<b>1 074 t</b>	<b>1 074 t</b>

**RÉSIDUS ULTIMES (Données de l'outil)**

	Éliminé
Résidus ultimes	169 t

ANNEXE 1  
**Résultats détaillés de l'outil d'inventaire 6**

**TOTALITÉ DES RÉSIDUS DU SECTEUR ICI**

	Récupéré	Éliminé	Généré
Papier et Carton	1 581 t	1 425 t	3 006 t
Métal	163 t	194 t	357 t
Plastique	152 t	757 t	908 t
Verre	79 t	203 t	281 t
Industries de transformation agroalimentaire	9 600 t	180 t	9 779 t
Résidus verts (t)	0 t	178 t	178 t
Résidus alimentaires	0 t	1 236 t	1 236 t
Autres résidus organiques	0 t	257 t	257 t
Autres résidus marins			
Sables de fonderies			
Poussières de cimenteries			
Boues de forage			
Scories d'aciérie			
Poussières de chaux			
Autres résidus chaulant			
Pierre de taille			
Autres résidus			
Rejets du tri des matières recyclables des ICI	0 t	295 t	295 t
Rejets de la collecte des M.O. des ICI	0 t	0 t	0 t
Rejets des recycleurs de métaux (encombrants et véhicules hors usage)	0 t	779 t	779 t
Résidus ultimes	0 t	169 t	169 t
<b>TOTAL</b>	<b>11 574 t</b>	<b>5 672 t</b>	<b>17 245 t</b>
<b>TOTAL estimé par l'outil</b>	<b>11 574 t</b>	<b>5 672 t</b>	<b>17 245 t</b>

## ANNEXE 1

### Résultats détaillés de l'outil d'inventaire 7

#### Secteur CRD - Résultats - Le Haut-Saint-Laurent

Version 2022

##### RÉSIDUS DE CRD

(Données de l'outil)

	Récupéré (t)	Éliminé (t)	Usages en lieu d'enfouissement (t)	Généré (t)
<b>Agrégats</b>	454 t	397 t	N.A.	851 t
<b>Non-agrégats :</b>	1 265 t	2 384 t	N.A.	3 649 t
↳ Bois de construction	910 t	1 342 t	N.A.	2 253 t
↳ Gypse	19 t	253 t	N.A.	272 t
↳ Bardeaux d'asphalte	93 t	108 t	N.A.	201 t
↳ Autres	244 t	680 t	N.A.	924 t
↳ Rejets de centres de tri CRD	N.A.	767 t	641 t	1 409 t
<b>Total</b>	<b>1 719 t</b>	<b>3 549 t</b>	<b>641 t</b>	<b>5 909 t</b>

## ANNEXE 2

### Estimations détaillées des quantités de matières recyclables pour l'ensemble des ICI du Haut-Saint-Laurent en 2019

	Récupérées					Générées					Éliminées				
	Papier et carton (t)	Métal (t)	Plastique (t)	Verre (t)	Total (t)	Papier et carton (t)	Métal (t)	Plastique (t)	Verre (t)	Total (t)	Papier et carton (t)	Métal (t)	Plastique (t)	Verre (t)	Total (t)
<b>Industriel</b>															
Agriculture	29 t	31 t	21 t	4 t		252 t	61 t	163 t	14 t		223 t	30 t	142 t	10 t	
Foresterie, pêche, mines et extraction de pétrole et de gaz	3 t	3 t	2 t	0 t		24 t	6 t	15 t	1 t		21 t	3 t	14 t	1 t	
Manufacturier	35 t	38 t	25 t	5 t		307 t	75 t	198 t	17 t		272 t	37 t	173 t	12 t	
Utilités publiques	0 t	0 t	0 t	0 t		3 t	1 t	2 t	0 t		3 t	0 t	2 t	0 t	
Transport et entreposage	10 t	11 t	7 t	1 t		91 t	22 t	59 t	5 t		80 t	11 t	51 t	4 t	
<b>Total industriel</b>	<b>78 t</b>	<b>83 t</b>	<b>55 t</b>	<b>10 t</b>	<b>226 t</b>	<b>678 t</b>	<b>165 t</b>	<b>437 t</b>	<b>37 t</b>	<b>1 317 t</b>	<b>600 t</b>	<b>82 t</b>	<b>381 t</b>	<b>27 t</b>	<b>1 090 t</b>
<b>Commercial</b>															
Hébergement et services de restauration	277 t	1 t	7 t	24 t		489 t	26 t	88 t	133 t		213 t	25 t	81 t	108 t	
Commerce de gros et de détail	991 t	65 t	84 t	39 t		1 558 t	144 t	345 t	101 t		566 t	79 t	261 t	62 t	
<b>Total commercial</b>	<b>1 268 t</b>	<b>66 t</b>	<b>90 t</b>	<b>64 t</b>	<b>1 488 t</b>	<b>2 047 t</b>	<b>170 t</b>	<b>433 t</b>	<b>234 t</b>	<b>2 884 t</b>	<b>779 t</b>	<b>104 t</b>	<b>342 t</b>	<b>170 t</b>	<b>1 395 t</b>
<b>Institutionnel</b>															
Services et bureaux	177 t	10 t	2 t	4 t		200 t	12 t	13 t	7 t		23 t	3 t	10 t	3 t	
Services d'enseignement	39 t	2 t	2 t	1 t		51 t	4 t	16 t	2 t		12 t	2 t	14 t	1 t	
Soins de santé	19 t	2 t	1 t	0 t		30 t	6 t	10 t	1 t		12 t	4 t	9 t	1 t	
<b>Total institutionnel</b>	<b>235 t</b>	<b>13 t</b>	<b>6 t</b>	<b>5 t</b>	<b>259 t</b>	<b>281 t</b>	<b>22 t</b>	<b>39 t</b>	<b>10 t</b>	<b>352 t</b>	<b>46 t</b>	<b>9 t</b>	<b>33 t</b>	<b>6 t</b>	<b>94 t</b>
<b>Grand total</b>	<b>1 581 t</b>	<b>163 t</b>	<b>152 t</b>	<b>79 t</b>	<b>1 974 t</b>	<b>3 006 t</b>	<b>357 t</b>	<b>908 t</b>	<b>281 t</b>	<b>4 553 t</b>	<b>1 425 t</b>	<b>194 t</b>	<b>757 t</b>	<b>203 t</b>	<b>2 579 t</b>

## ANNEXE 3

### Plan d'action détaillé du PGMR de la MRC du Haut-Saint-Laurent

OBJECTIF	N°	MESURE	MOYENS DE MISE EN ŒUVRE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	SECTEUR D'INTERVENTION			TYPE DE MESURE					RESPONSABLE(S) ◇ OU COLLABORATEUR(S) •			PÉRIODE		BUDGET		
					Résidentiel	ICI	CRD	3RV	ISÉ	Services & installation	Acquisition de connaissances	Administration & suivi	Politique & réglementation	MRC	Municipalités	Autres (OGD, etc.)	Année d'implantation	Nombre d'années de réalisation	Coût total	Coût annuel
<b>Orientation 1 : Favoriser la réduction à la source et le réemploi selon la hiérarchie 3RV.</b>																				
Objectif : Diminuer la quantité annuelle des matières éliminées par habitant à 525 kg ou moins d'ici 2031 en renforçant les actions de réduction à la source, de réemploi, de recyclage et de valorisation.																				
<b>A - Contribuer au développement d'une économie circulaire</b>	1	Participer à l'implantation de la feuille de route montérégienne en économie circulaire.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Identifier les pistes d'intervention du territoire de la MRC à la suite du dévoilement de la feuille de route montérégienne en économie circulaire.</li> <li>Identifier les moyens permettant d'inciter des démarches d'économie circulaire et de gestion environnementale par les entreprises (ex. intégrer au modèle d'affaires une section environnementale, permettre l'accès à un financement pour élaborer un diagnostic environnemental).</li> <li>Faire évoluer le cadre d'intervention régional au soutien financier des entreprises dans une perspective de gestion environnementale et d'économie circulaire.</li> <li>Suivre les autres démarches de concertation montérégienne en économie circulaire (ex. symbiose agroalimentaire) et contribuer à leur rayonnement sur le territoire de la MRC.</li> <li>Réaliser une veille des débouchés pour les tissus non-réutilisables afin d'aider les organismes locaux de récupération du textile et d'objets divers.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de pistes d'intervention créées</li> <li>Nombre d'incitatifs à l'économie circulaire et à la gestion environnementale pour les entreprises</li> <li>Modifications identifiables apportées au cadre d'intervention régional</li> <li>Fréquence annuelle du suivi concernant les autres démarches de concertation en économie circulaire</li> <li>Nombre de moyens de contribution au rayonnement des démarches de concertation sur le territoire de la MRC</li> <li>Mise à jour semestrielle de la veille sur les débouchés pour les tissus non-réutilisables</li> <li>Nombre de communications avec des organismes locaux de récupération du textile et d'objets divers par rapport aux débouchés</li> </ul>																
	2	Adopter une politique régionale d'approvisionnement responsable et de développement durable.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Évaluer l'impact et la pertinence d'un certain nombre de mesures de réduction des déchets, d'approvisionnement responsable et de développement durable au sein des bâtiments municipaux et lors d'événements locaux (par ex. le bannissement des plastiques à usage unique, l'accès aux fournisseurs locaux et/ou écoresponsables, l'intégration dans les devis d'incitatifs à récupérer les résidus de CRD pour lesquels des options de valorisation sont bien établies).</li> <li>Adopter la politique d'approvisionnement responsable et de développement durable en y intégrant les mesures dont les impacts et la pertinence sont les plus intéressants.</li> <li>Communiquer l'adoption de la politique d'approvisionnement responsable aux municipalités et les encourager à y adhérer ou à adopter une telle politique.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Constats de l'évaluation des impacts et de la pertinence des mesures</li> <li>Adoption de la politique d'approvisionnement responsable par la MRC</li> <li>Moyens de communication (courriels, réunions, médias sociaux, etc.) utilisés pour informer les municipalités de l'adoption de la politique</li> <li>Nombre de municipalités ayant adopté une politique d'approvisionnement responsable</li> </ul>																



ANNEXE 3

Plan d'action détaillé du PGMR de la MRC du Haut-Saint-Laurent

OBJECTIF	N°	MESURE	MOYENS DE MISE EN ŒUVRE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	SECTEUR D'INTERVENTION			TYPE DE MESURE					RESPONSABLE(S) ♦ OU COLLABORATEUR(S) •			PÉRIODE		BUDGET	
					Résidentiel	ICI	CRD	3RV	ISÉ	Services & installation	Acquisition de connaissances	Administration & suivi	Politique & réglementation	MRC	Municipalités	Autres (OGD, etc.)	Année d'implantation	Nombre d'années de réalisation	Coût total
<b>Orientation 1 : Favoriser la réduction à la source et le réemploi selon la hiérarchie 3RV.</b>																			
Objectif : Diminuer la quantité annuelle des matières éliminées par habitant à 525 kg ou moins d'ici 2031 en renforçant les actions de réduction à la source, de réemploi, de recyclage et de valorisation.																			
A - Contribuer au développement d'une économie circulaire (suite)	3	Interdire par règlement le dépôt de matières organiques, de matières recyclables et de bois dans les bacs et les conteneurs à déchets des résidences et des ICI desservis par la collecte municipale.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Évaluer les possibilités offertes par la modernisation du système de la collecte sélective avec ÉEQ pour le secteur résidentiel et celui des ICI et celles de l'évolution de la réglementation provinciale sur la gestion des matières organiques par les ICI.</li> <li>Évaluer la possibilité d'intégrer certains types d'ICI non assimilables dans la collecte municipale des matières organiques s'il y a compatibilité en termes d'équipements et de fréquence de collecte.</li> <li>Réviser ou adopter un règlement municipal interdisant la présence de matières organiques et de matières recyclables dans les déchets (secteur résidentiel et secteur ICI selon l'évolution de la réglementation provinciale et de la collecte municipale).</li> <li>Sensibiliser les citoyens et les ICI quant à la nouvelle réglementation et à leurs nouvelles obligations.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Présentation des possibilités de réglementation et leurs limites</li> <li>Décision quant à la possibilité d'intégrer certains types d'ICI non assimilables dans la collecte municipale des matières organiques</li> <li>Nombre de municipalités ayant adopté ou révisé un règlement interdisant la présence de matières organiques, de matières recyclables et de bois dans les bacs à ordures*</li> <li>Moyens de sensibilisation utilisés pour les citoyens</li> <li>Moyens de sensibilisation utilisés pour les ICI</li> </ul> <p><i>*Le résultat attendu est que toutes les municipalités adoptent un règlement ou révisent un règlement existant.</i></p>	•	•	•	•	•	•	•	•	•	♦	2029	2	50 000 \$	25 000 \$	
	B - Créer des opportunités d'engagement envers la saine gestion des matières résiduelles pour les citoyens	4	Élaborer et diffuser un guide vert sur les programmes existants et les bonnes pratiques écoresponsables.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Produire et diffuser un outil informatif et de sensibilisation faisant l'inventaire des programmes et des bonnes pratiques écoresponsables pour permettre aux citoyens de réduire, réutiliser, recycler et valoriser les diverses matières résiduelles dans la mesure du possible.</li> <li>Inclure dans le Guide le bottin des récupérateurs et des services offerts par les municipalités (écocentres, collectes, etc.)</li> <li>Publier sur les sites Internet et les réseaux sociaux de la MRC et des municipalités de courtes chroniques traitant de sujets propres à l'amélioration de la gestion des matières résiduelles sur le territoire.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Outil informatif (Guide vert) complété et publié</li> <li>Moyens de diffusion de l'outil</li> <li>Publication d'une section portant sur les services municipaux, les programmes et les récupérateurs dans le Guide vert</li> <li>Publication d'une section sur les objectifs, les enjeux et les résultats attendus du PGMR</li> <li>Nombre total de chroniques publiées</li> <li>Nombre de municipalités ayant publié des chroniques au sujet de l'amélioration de la gestion des matières résiduelles</li> </ul>	•			•	•				•	•	2025	3	19 000 \$	6 333 \$
5		Produire des campagnes publicitaires municipales afin de promouvoir l'information et la sensibilisation citoyenne à la récupération des matières recyclables et des matières organiques.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Produire des affiches de sensibilisation face aux problématiques de performance de la récupération des matières recyclables et organiques.</li> <li>Implanter un panneau publicitaire dans chaque municipalité.</li> <li>Appuyer cette implantation publicitaire par une campagne de sensibilisation sur les réseaux sociaux.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre d'affiches de sensibilisation produites</li> <li>Nombre de municipalités ayant un panneau publicitaire</li> <li>Nombre de réseaux sociaux visés et de publications réalisées</li> </ul>	•	•			•				•	•	♦	2027	4	100 000 \$	25 000 \$

ANNEXE 3

Plan d'action détaillé du PGMR de la MRC du Haut-Saint-Laurent

OBJECTIF	N°	MESURE	MOYENS DE MISE EN ŒUVRE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	SECTEUR D'INTERVENTION			TYPE DE MESURE					RESPONSABLE(S) ◇ OU COLLABORATEUR(S) •			PÉRIODE		BUDGET		
					Résidentiel	ICI	CRD	3RV	ISÉ	Services & installation	Acquisition de connaissances	Administration & suivi	Politique & réglementation	MRC	Municipalités	Autres (OGD, etc.)	Année d'implantation	Nombre d'années de réalisation	Coût total	Coût annuel
<b>Orientation 1 : Favoriser la réduction à la source et le réemploi selon la hiérarchie 3RV.</b>																				
Objectif : Diminuer la quantité annuelle des matières éliminées par habitant à 525 kg ou moins d'ici 2031 en renforçant les actions de réduction à la source, de réemploi, de recyclage et de valorisation.																				
B - Créer des opportunités d'engagement envers la saine gestion des matières résiduelles pour les citoyens (suite)	6	Maintenir le programme de subvention des couches lavables et l'élargir aux produits d'hygiène personnelle.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Réviser le programme d'aide financière.</li> <li>Adopter la nouvelle politique d'aide financière.</li> <li>Passer d'un budget de la MRC de 25 à 35 aides financières par année en visant l'ensemble des produits d'hygiène.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Changements apportés suite à la révision</li> <li>Nouvelle politique d'aide financière adoptée</li> <li>Modification apportée au budget de la MRC</li> </ul>	•			•	•	•		•	•	◇			2024	7	29 750 \$	4 250 \$
	7	Appuyer les demandes du milieu scolaire pour des activités de sensibilisation et des mesures de réduction des déchets.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Réviser l'entente entre le CSSVT et les MRC de Beauharnois-Salaberry et du Haut-Saint-Laurent.</li> <li>Appuyer les demandes du milieu scolaire sur les pratiques favorables à la réduction et à la mise en valeur des matières résiduelles (écoles francophones et anglophones).</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Entente révisée adoptée</li> <li>Nombre de demandes du milieu scolaire appuyées par la MRC et les municipalités</li> <li>Nombre d'activités de sensibilisation réalisées</li> </ul>	•	•			•	•			•	◇	•		2026	4	148 000 \$	37 000 \$
	8	Encourager les organismes communautaires à l'organisation de cafés-rencontres, d'ateliers sur des thématiques de réduction des déchets et de réemploi.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Échanger avec les organismes communautaires sur la tenue de cafés-rencontres, d'ateliers thématiques et de conférences portant sur la réparation d'objets ou sur la notion de zéro déchet.</li> <li>Évaluer la possibilité de déposer des projets dans le cadre d'appels à projets (ex. ceux de la MRC) ou de bénéficier de financements (ex. Fonds du Grand Mouvement de Desjardins).</li> <li>Promouvoir les événements portés par les organismes communautaires.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre d'organismes communautaires souhaitant participer à l'organisation de cafés-rencontres ou d'ateliers thématiques</li> <li>Liste des programmes de financement retenus</li> <li>Plateformes utilisées pour la promotion des événements portés par les organismes communautaires</li> <li>Nombre d'activités organisées</li> </ul>	•	•		•	•	•		•		◇	•		2025	3	30 000 \$	10 000 \$
C - Améliorer la qualité et la quantité des matières récupérées par les citoyens et les ICI	9	Diminuer la fréquence de collecte des déchets domestiques à 26 collectes par année.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Ajuster les contrats de collecte et la réglementation municipale pour intégrer la nouvelle fréquence de collecte des déchets et en informer les citoyens.</li> <li>Viser 7 sur 13 municipalités pour l'adoption de cette mesure.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de municipalités ayant ajusté leur contrat de collecte et leur réglementation</li> <li>Moyens utilisés pour informer les citoyens du changement de la fréquence de collecte</li> </ul>	•	•		•	•	•		•		◇		2029	2	40 000 \$	20 000 \$	
	10	Détourner de l'élimination les encombrants potentiellement réutilisables ou recyclables.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Évaluer des scénarios de récupération des encombrants par les écocentres (conteneurs spécifiques, plateaux de réparation) ou par tout autre organisme (ex. friperies et centres de partage).</li> <li>Organiser environ six collectes par année des encombrants valorisables en fonction des ententes conclues.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Évaluation des possibilités de récupération des encombrants potentiellement réutilisables</li> <li>Nombre de collectes d'encombrants réalisées annuellement</li> </ul>	•	•		•	•	•		•		◇	•	2027	4	160 000 \$	40 000 \$	
															<b>Sous total - Orientation 1</b>		<b>621 750 \$</b>			

## Plan d'action détaillé du PGMR de la MRC du Haut-Saint-Laurent

OBJECTIF	N°	MESURE	MOYENS DE MISE EN ŒUVRE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	SECTEUR D'INTERVENTION			TYPE DE MESURE					RESPONSABLE(S) ◇ OU COLLABORATEUR(S) •			PÉRIODE		BUDGET						
					Résidentiel	ICI	CRD	3RV	ISÉ	Services & installation	Acquisition de connaissances	Administration & suivi	Politique & réglementation	MRC	Municipalités	Autres (OGD, etc.)	Année d'implantation	Nombre d'années de réalisation	Coût total	Coût annuel				
<b>Orientation 2 : Améliorer la performance en récupération des matières organiques.</b>																								
Objectif : Permettre l'accès aux services de gestion des matières organiques (MO) du secteur résidentiel et des ICI assimilables sur 100 % du territoire d'ici 2027 et recycler 60 % des MO d'ici 2031.																								
A - Planter un système de gestion des résidus organiques sur 100 % du territoire de la MRC	11	Mettre sur pied une campagne d'information, sensibilisation et éducation (ISÉ) à l'implantation des programmes municipaux de gestion des résidus organiques.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Désigner un slogan et un visuel pour la promotion de la campagne régionale, tout en considérant la particularité qu'au moins deux pratiques distinctes soient en place sur le territoire (collecte à la porte, compostage domestique, récupération par conteneurs, etc.).</li> <li>Préparation d'une « boîte à outils » contenant des guides, textes, quarts de page, capsules vidéo, présentation, et diffusion auprès des municipalités et des organisations locales.</li> <li>Adapter les guides de démarrage et d'entretien des composteurs domestiques déjà produits par la MRC, avec la possibilité d'adapter ces guides selon le type de générateurs (ex. commerces, restaurants, écoles).</li> <li>Mettre de l'avant les avantages et les bénéfices à la pratique du compostage domestique, de l'herbicyclage et du feuillicyclage.</li> <li>Mettre à jour régulièrement les outils de promotion et de sensibilisation</li> <li>Diffuser ces outils sur une base régulière.</li> <li>Mettre à jour la page du site Internet de la MRC actuellement nommée « Compostage domestique » pour représenter l'ensemble des services offerts sur le territoire de la MRC.</li> <li>Promouvoir les outils d'ISÉ dans les journaux.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Slogan et visuel choisis</li> <li>Boîte à outils complétée par la MRC</li> <li>Nombre de municipalités et d'organisations locales auprès desquelles la boîte à outils a été diffusée</li> <li>Guides de démarrage et d'entretien des composteurs domestiques adaptés selon le type de générateurs</li> <li>Méthodes choisies pour la promotion des avantages du compostage domestique, de l'herbicyclage et du feuillicyclage</li> <li>Mise à jour annuelle des outils de promotion et de sensibilisation</li> <li>Fréquence de la diffusion des outils de promotion et de sensibilisation (arrimage avec la politique des communications de la MRC)</li> <li>Mise à jour de la page dédiée du site Internet effectuée</li> <li>Nombre de publications concernant les outils d'ISÉ dans les journaux locaux</li> </ul>	•	•		•	•	•					◇	•					2024	7	70 000 \$	10 000 \$

Plan d'action détaillé du PGMR de la MRC du Haut-Saint-Laurent

OBJECTIF	N°	MESURE	MOYENS DE MISE EN ŒUVRE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	SECTEUR D'INTERVENTION			TYPE DE MESURE					RESPONSABLE(S) ◊ OU COLLABORATEUR(S) •			PÉRIODE		BUDGET	
					Résidentiel	ICI	CRD	3RV	ISÉ	Services & installation	Acquisition de connaissances	Administration & suivi	Politique & réglementation	MRC	Municipalités	Autres (OGD, etc.)	Année d'implantation	Nombre d'années de réalisation	Coût total
Orientation 2 : Améliorer la performance en récupération des matières organiques.																			
Objectif : Permettre l'accès aux services de gestion des matières organiques (MO) du secteur résidentiel et des ICI assimilables sur 100 % du territoire d'ici 2027 et recycler 60 % des MO d'ici 2031.																			
A - Implanter un système de gestion des résidus organiques sur 100 % du territoire de la MRC (suite)	12	Desservir l'ensemble du territoire en collectes à la porte et implantation de composteurs domestiques pour la valorisation des matières organiques.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Instaurer au 31 décembre 2026 un service de collecte à la porte (secteur résidentiel) dans six municipalités (Franklin, Hinchinbrooke, Howick, Ormstown, Saint-Anicet et Saint-Chrysostome) et des composteurs domestiques individuels dans une municipalité (Godmanchester).</li> <li>Au-delà du 31 décembre 2026, maintenir un service de collecte à la porte dans huit municipalités (Huntingdon, Sainte-Barbe, Franklin, Hinchinbrooke, Howick, Ormstown, Saint-Anicet et Saint-Chrysostome) et de compostage (composteurs individuels) dans cinq municipalités (Elgin, Dundee, Havelock, Très-Saint-Sacrement et Godmanchester).</li> <li>Intégrer en année 2 du service de collecte à la porte les petits ICI volontaires (ex. commerces, services communautaires), puis en années 3 et 4 tous les petits ICI et les multilogements.</li> <li>Fournir aux ICI volontaires des composteurs individuels pour les municipalités ayant opté pour l'implantation de composteurs domestiques individuels.</li> <li>Conclure un partenariat avec la Régie Intermunicipale de Valorisation des Matières Organiques - RIVMO (MRC Beauharnois-Salaberry et Roussillon) pour la réception et le traitement des résidus organiques collectés à la porte ou conclure un contrat à la suite d'un appel d'offres.</li> <li>Ajuster, selon le cas, les services de récupération des résidus verts (pointes saisonnières) en ayant recours au recyclage local.</li> <li>Faire la promotion de l'herbicyclage et du feuillicyclage.</li> <li>Évaluer à plus long terme la possibilité d'intégrer dans la collecte municipale certains types d'ICI non assimilables qui seraient compatibles en termes d'équipements et de fréquence de collecte.</li> <li>Analyser les impacts financiers associés à l'élargissement de la collecte municipale aux ICI (coûts de la collecte privée vs municipale, modalités de refacturation du service aux clients).</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de municipalités ayant instauré un service de collecte porte-à-porte ou des composteurs domestiques</li> <li>Nombre de municipalités ayant maintenu un service de collecte ou des composteurs domestiques chaque année</li> <li>Nombre de petits ICI volontaires intégrés aux collectes porte-à-porte</li> <li>Intégration de tous les petits ICI et des multilogements à la collecte porte-à-porte complétée</li> <li>Nombre de composteurs individuels distribués aux ICI volontaires</li> <li>Partenariat conclu avec la Régie Intermunicipale de Valorisation des Matières Organiques (RIVMO)</li> <li>Méthodes choisies pour la promotion de l'herbicyclage et du feuillicyclage</li> <li>Impacts identifiés concernant l'élargissement potentiel de la collecte municipale aux ICI non assimilables</li> </ul>	•	•	•	•	•	•	•	•	◊	•	2024	7	2 241 860 \$	320 266 \$	

ANNEXE 3

Plan d'action détaillé du PGMR de la MRC du Haut-Saint-Laurent

OBJECTIF	N°	MESURE	MOYENS DE MISE EN ŒUVRE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	SECTEUR D'INTERVENTION			TYPE DE MESURE					RESPONSABLE(S) ◇ OU COLLABORATEUR(S) •			PÉRIODE		BUDGET			
					Résidentiel	ICI	CRD	3RV	ISÉ	Services & installation	Acquisition de connaissances	Administration & suivi	Politique & réglementation	MRC	Municipalités	Autres (OGD, etc.)	Année d'implantation	Nombre d'années de réalisation	Coût total	Coût annuel	
<b>Orientation 2 : Améliorer la performance en récupération des matières organiques.</b>																					
Objectif : Permettre l'accès aux services de gestion des matières organiques (MO) du secteur résidentiel et des ICI assimilables sur 100 % du territoire d'ici 2027 et recycler 60 % des MO d'ici 2031.																					
A - Implanter un système de gestion des résidus organiques sur 100 % du territoire de la MRC (suite)	13	Mettre en place un programme d'information, sensibilisation et éducation (ISÉ) auprès des ICI qui pourraient être intégrés à la collecte municipale.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Organiser et réaliser une tournée des ICI assimilables (restaurants, commerces, écoles, organismes communautaires, etc.), selon un calendrier pluriannuel à déterminer.</li> <li>Réaliser la tournée en faisant appel à des services externes.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Services externes sélectionnés</li> <li>Nombre d'ICI assimilables visités</li> </ul>		•									◇	•	•	2026	3	17 500 \$	5 833 \$
B - Améliorer le suivi et la gestion des boues de fosses septiques et d'épuration	14	Documenter les modes de gestion des boues de fosses septiques au Québec.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Documenter les bonnes pratiques de gestion des boues de fosses septiques au Québec.</li> <li>Analyser les différentes pratiques de municipalisation de la vidange (et d'autres modes de gestion) et les différents types de vidange (totale, partielle, par mesurage des boues).</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Identification des bonnes pratiques à promouvoir</li> <li>Conclusions de l'analyse des différentes pratiques de municipalisation des vidanges de boues de fosses septiques</li> </ul>		•									◇	•	•	2027	4	10 000 \$	2 500 \$
	15	Encourager la gestion conforme et le recyclage des boues de fosses septiques.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Élaborer et diffuser un guide de bonnes pratiques de la gestion conforme des fosses septiques destiné aux propriétaires (distribution par les municipalités et page en ligne dédiée).</li> <li>Travailler avec les fournisseurs de services afin de favoriser le recyclage des boues de fosses septiques.</li> <li>Municipaliser les vidanges de fosses septiques pour les municipalités le souhaitant suite à la réalisation de l'étude mentionnée à la mesure 14.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Guide des bonnes pratiques de gestion conforme des fosses septiques publié</li> <li>Taux de valorisation des boues de fosses septiques de la MRC</li> <li>Nombre de municipalités ayant municipalisé les vidanges de fosses septiques</li> </ul>		•									•	◇	•	2025	6	201 000 \$	33 500 \$

ANNEXE 3

Plan d'action détaillé du PGMR de la MRC du Haut-Saint-Laurent

OBJECTIF	N°	MESURE	MOYENS DE MISE EN ŒUVRE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	SECTEUR D'INTERVENTION			TYPE DE MESURE					RESPONSABLE(S) ◊ OU COLLABORATEUR(S) •			PÉRIODE		BUDGET					
					Résidentiel	ICI	CRD	3RV	ISÉ	Services & installation	Acquisition de connaissances	Administration & suivi	Politique & réglementation	MRC	Municipalités	Autres (OGD, etc.)	Année d'implantation	Nombre d'années de réalisation	Coût total	Coût annuel			
<b>Orientation 2 : Améliorer la performance en récupération des matières organiques.</b>																							
Objectif : Permettre l'accès aux services de gestion des matières organiques (MO) du secteur résidentiel et des ICI assimilables sur 100 % du territoire d'ici 2027 et recycler 60 % des MO d'ici 2031.																							
B - Améliorer le suivi et la gestion des boues de fosses septiques et d'épuration (suite)	16	Planter un programme de suivi de la vidange des boues de fosses septiques.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Proposer aux municipalités une méthode de suivi de la vidange à partir d'une preuve de la vidange (outil de gestion pouvant être élaboré à partir d'un logiciel) (MRC).</li> <li>Valider la méthode et appliquer le processus de suivi de la vidange (municipalités).</li> <li>Intervenir auprès des citoyens si nécessaire (municipalités).</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Méthode de suivi retenue</li> <li>Nombre de municipalités ayant adhéré à la méthode de suivi</li> <li>Nombre d'interventions réalisées</li> </ul>	•															2028	3	19 500 \$	6 500 \$
	17	Poursuivre l'inventaire des fosses septiques dans certaines municipalités ou certains secteurs.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Réaliser l'inventaire d'au moins 500 résidences à l'échelle de la MRC (conformité des fosses).</li> <li>Évaluer la possibilité de prioriser certains secteurs, par exemple ceux dont les bassins seraient davantage dégradés en se référant au <i>Plan de protection des milieux humides et hydriques</i> (PRMHH).</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de fosses inventoriées</li> <li>Sélection des secteurs à prioriser</li> </ul>	•															2026	5	185 000 \$	37 000 \$
	18	Favoriser la valorisation des boues de stations d'épuration en faisant un suivi annuel de la vidange et du mode de traitement.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Assurer le recensement, par les municipalités, des quantités de boues municipales détournées de l'élimination et celles envoyées à l'élimination si la qualité n'en permet pas le recyclage.</li> <li>Communiquer à la MRC les informations relatives à chaque vidange dans le but de compiler les données nécessaires au suivi et à l'amélioration du taux de recyclage (municipalités).</li> <li>Documenter les pratiques et les conditions en place auprès des municipalités ayant déjà procédé à l'épandage des boues municipales (ex. consultation d'un agronome pour déterminer les critères de conformité des opérations dans les stations d'épuration et de respect des normes applicables) (MRC).</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Quantité vidangée et taux de recyclage des boues de stations d'épuration de chaque municipalité</li> <li>Nombre de municipalités ayant une usine d'épuration et effectuant le suivi du traitement des boues</li> <li>Document de compilation des données de vidange des stations d'épuration des municipalités</li> <li>Identification des bonnes pratiques et des conditions à respecter pour procéder à l'épandage des boues municipales</li> </ul>	•	•		•	•	•	•	•	•	•						2024	7	24 000 \$	3 429 \$
	19	Favoriser au maximum la valorisation des boues d'épuration lorsqu'elles respectent les critères environnementaux	<ul style="list-style-type: none"> <li>Valoriser l'ensemble des boues municipales respectant les critères environnementaux.</li> <li>Promouvoir les bonnes pratiques et les ententes en place dans d'autres municipalités du territoire.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Taux de recyclage des boues municipales dont la qualité le permet</li> <li>Identification et promotion des bonnes pratiques et des ententes en place dans les municipalités du territoire</li> </ul>		•		•	•	•	•	•	•	•						2024	7	800 000 \$	114 286 \$
														<b>Sous total - Orientation 2</b>		<b>3 568 860 \$</b>							

ANNEXE 3

Plan d'action détaillé du PGMR de la MRC du Haut-Saint-Laurent

OBJECTIF	N°	MESURE	MOYENS DE MISE EN ŒUVRE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	SECTEUR D'INTERVENTION			TYPE DE MESURE					RESPONSABLE(S) ◇ OU COLLABORATEUR(S) •			PÉRIODE		BUDGET			
					Résidentiel	ICI	CRD	3RV	ISÉ	Services & installation	Acquisition de connaissances	Administration & suivi	Politique & réglementation	MRC	Municipalités	Autres (OGD, etc.)	Année d'implantation	Nombre d'années de réalisation	Coût total	Coût annuel	
<b>Orientation 3 : Favoriser le recyclage des résidus de CRD, des encombrants et des RDD du secteur résidentiel et des ICI.</b>																					
<b>Objectif : Recycler 70 % des résidus de CRD d'ici 2031.</b>																					
A - Instaurer un système de récupération des CRD	20	Conscientiser les demandeurs de permis de construction ou de rénovation (citoyens et entrepreneurs) quant à l'importance de favoriser la récupération des résidus de CRD.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Élaborer un document mettant l'emphase sur les avantages de la récupération des résidus de CRD (environnementaux, économiques, sociaux) et comprenant un bottin des récupérateurs, recycleurs et centres de tri des résidus de CRD.</li> <li>Transmettre le document aux citoyens et aux entrepreneurs lors de la délivrance de permis.</li> <li>Élaborer une page en ligne sur la gestion des résidus de CRD.</li> <li>Encourager les citoyens et les entrepreneurs à transmettre une preuve de récupération des résidus de CRD à la municipalité émettrice du permis afin de suivre l'évolution des volumes détournés de l'élimination.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Document de promotion du tri des résidus de CRD réalisé et publié</li> <li>Nombre de citoyens et d'entrepreneurs ayant reçu le document lors de la délivrance de permis</li> <li>Nombre de municipalités ayant créé une page sur la gestion des résidus de CRD sur leur site Internet</li> <li>Pourcentage des citoyens et entrepreneurs qui remettent des preuves de récupération des résidus de CRD</li> <li>Estimation du taux de récupération des résidus de CRD d'après les documents fournis</li> </ul>	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	◇	•	2026	5	200 000 \$	40 000 \$
	21	Planter au moins un écocentre dans le secteur Ouest du territoire de la MRC et assurer la récupération du bois et des résidus de construction/ rénovation/ démolition (CRD) pour l'ensemble des citoyens et des ICI du territoire.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Conclure des ententes intermunicipales pour encadrer l'accès aux écocentres.</li> <li>Planter au moins un écocentre opéré par des employés municipaux ou ceux d'un OBNL.</li> <li>Faire le suivi des écocentres (collecte de données par la MRC, propositions d'optimisation au besoin)</li> <li>Promouvoir les services des écocentres (dépliant, site Internet des municipalités et de la MRC).</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de municipalités ayant conclu une entente intermunicipale sur l'accès aux écocentres</li> <li>Implantation d'un écocentre opéré par des employés municipaux ou un OBNL dans l'Ouest du territoire</li> <li>Types de données collectées et recommandations émises concernant les écocentres</li> <li>Nombre de plateformes de promotion des services des écocentres</li> <li>% de résidents ayant accès à un écocentre ou point de dépôt pour la récupération des résidus de CRD (cible 100 %)</li> </ul>	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	◇	•	2024	7	1 660 000 \$	237 143 \$
	22	Planter au moins une option de desserte pour les citoyens et les ICI qui ne seraient pas desservis par l'écocentre de l'Ouest.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Évaluer les options de desserte de l'Est du territoire pour la récupération des résidus de CRD : projet d'écocentre de la Municipalité de Franklin (ententes intermunicipales pour l'accès à l'écocentre), projet d'agrandissement de l'écocentre de la Municipalité d'Ormstown, projet d'écocentres mobiles, réalisation d'une étude sur la desserte des citoyens de l'Est au besoin (ex. via FRR ou MAMH).</li> <li>Planter les services retenus (coûts des services non connus au moment de la rédaction du PGMR).</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Sélection d'au moins une option de desserte pour l'Est du territoire</li> <li>Mise en opération des services retenus</li> <li>% de résidents ayant accès à un écocentre ou point de dépôt pour la récupération des résidus de CRD (cible 100 %)</li> </ul>	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	◇	•	2025	3	30 000 \$

ANNEXE 3

Plan d'action détaillé du PGMR de la MRC du Haut-Saint-Laurent

OBJECTIF	N°	MESURE	MOYENS DE MISE EN ŒUVRE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	SECTEUR D'INTERVENTION			TYPE DE MESURE					RESPONSABLE(S) ◊ OU COLLABORATEUR(S) •			PÉRIODE		BUDGET				
					Résidentiel	ICI	CRD	3RV	ISÉ	Services & installation	Acquisition de connaissances	Administration & suivi	Politique & réglementation	MRC	Municipalités	Autres (OGD, etc.)	Année d'implantation	Nombre d'années de réalisation	Coût total	Coût annuel		
<b>Orientation 3 : Favoriser le recyclage des résidus de CRD, des encombrants et des RDD du secteur résidentiel et des ICI.</b>																						
Objectif : Recycler 70 % des résidus de CRD d'ici 2031.																						
A - Instaurer un système de récupération des CRD (suite)	23	Organiser un projet-pilote de récupération des résidus de CRD, incluant le bois, dans le but de documenter et de proposer un modèle de collecte ponctuelle de type « Écocentre mobile » pour les citoyens et les ICI des municipalités.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Évaluer la pertinence que la MRC réalise un projet-pilote.</li> <li>Évaluer la possibilité de créer des dépôts satellites (secteur Ouest).</li> <li>Évaluer la pertinence de combiner la collecte itinérante des RDD avec le projet-pilote d'écocentre mobile.</li> <li>Conclure des ententes et des contrats et réaliser le projet-pilote (sur une période d'un à trois ans). Le projet-pilote peut être réalisée par la MRC si elle obtient une délégation des municipalités.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Évaluation et décision concernant la pertinence du projet-pilote</li> <li>Évaluation de la possibilité de créer des dépôts satellites dans le secteur Ouest</li> <li>Décision concernant la combinaison de la collecte itinérante des RDD avec le projet-pilote d'écocentre mobile</li> <li>Ententes et contrats conclus (parties prenantes, objet)</li> <li>Implantation du projet-pilote</li> <li>Quantité de résidus de CRD récupérés</li> </ul>	•	•	•	•														
													◊	•	•	2025	3	145 000 \$	48 333 \$			
													Sous total - Orientation 3		2 035 000 \$							
<b>Orientation 4 : Améliorer la desserte du territoire par les écocentres et les points de dépôt de produits couverts par une REP.</b>																						
Objectif : Améliorer les services à la population par le biais des écocentres et des points de dépôts visant à desservir 100 % de la population.																						
A - Améliorer les écocentres et points de dépôt existants	24	Consolider la récupération des plastiques agricoles dans les points de dépôt sur le territoire de la MRC en collaborant avec l'organisme de gestion (AgriRÉCUP).	<ul style="list-style-type: none"> <li>Évaluer avec les parties prenantes les moyens de communication auprès des producteurs quant aux bonnes pratiques de gestion des plastiques agricoles pour obtenir un produit qui soit récupérable.</li> <li>Réviser régulièrement les outils de communication (ex. dépliant AgriRÉCUP).</li> <li>Participer à la diffusion des bonnes pratiques de gestion des plastiques agricoles (ex. publications imprimées régulières).</li> <li>Mettre à jour la page « plastique agricole » du site Internet de la MRC et élaborer une page en ligne pour chaque municipalité.</li> <li>Veiller au développement des ententes requises avec AgriRÉCUP pour la récupération de tous les produits agricoles qui seront couverts par la REP (plusieurs dates d'entrée en vigueur selon les produits).</li> <li>Encourager les stratégies de déploiement de la récupération des plastiques agricoles (ex. déploiement de l'utilisation de la presse à la ferme).</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Identification et diffusion des bonnes pratiques retenues</li> <li>Intégration des bonnes pratiques de gestion des plastiques agricoles dans les communications avec les producteurs</li> <li>Révision annuelle des outils de communication réalisés</li> <li>Fréquence et plateformes de diffusion des bonnes pratiques de gestion des plastiques agricoles</li> <li>Page du site Internet de la MRC mise à jour</li> <li>Nombre de municipalités ayant ajouté une page sur les plastiques agricole sur leur site Internet</li> <li>Conclusion des ententes avec AgriRÉCUP</li> <li>Nombre d'exploitations agricoles ayant mis en place des moyens de déploiement de la récupération des plastiques et autres produits couverts par le REP avec l'aide de la MRC et des municipalités</li> </ul>																		
													•	•	•	•	•	•	2024	7	70 000 \$	10 000 \$



ANNEXE 3

Plan d'action détaillé du PGMR de la MRC du Haut-Saint-Laurent

OBJECTIF	N°	MESURE	MOYENS DE MISE EN ŒUVRE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	SECTEUR D'INTERVENTION			TYPE DE MESURE					RESPONSABLE(S) ◇ OU COLLABORATEUR(S) •			PÉRIODE		BUDGET	
					Résidentiel	ICI	CRD	3RV	ISÉ	Services & installation	Acquisition de connaissances	Administration & suivi	Politique & réglementation	MRC	Municipalités	Autres (OGD, etc.)	Année d'implantation	Nombre d'années de réalisation	Coût total
Orientation 4 : Améliorer la desserte du territoire par les écocentres et les points de dépôt de produits couverts par une REP.																			
Objectif : Améliorer les services à la population par le biais des écocentres et des points de dépôts visant à desservir 100 % de la population.																			
A - Améliorer les écocentres et points de dépôt existants (suite)	25	Optimiser les services de récupération dans les dépôts et les écocentres de la MRC dans le but d'augmenter l'accessibilité des citoyens et des ICI du Haut-Saint-Laurent à la récupération de certains produits	<ul style="list-style-type: none"> <li>S'assurer de développer les ententes requises avec les nouveaux organismes de la responsabilité élargie des producteurs (REP) pour les nouvelles filières règlementées au fur et à mesure de leur entrée en vigueur.</li> <li>Augmenter la récupération et la valorisation des résidus de CRD, incluant le bois, reçus dans les dépôts et les écocentres municipaux.</li> <li>Favoriser les échanges avec les gestionnaires municipaux sur les pratiques de récupération, la sélection des fournisseurs et horaires de services.</li> <li>Instaurer des dépôts pour le polystyrène et les aérosols (entente-cadre avec ÉEQ).</li> <li>Cesser les collectes itinérantes des RDD, si ces résidus sont récupérés par les dépôts et écocentres</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Liste des ententes conclues avec des organismes de gestion désignés</li> <li>Taux de récupération des résidus de CRD et du bois reçus dans les dépôts et écocentres municipaux</li> <li>Moyens retenus pour favoriser les échanges entre les gestionnaires municipaux sur les pratiques de récupération, de sélection des fournisseurs et d'horaires de services</li> <li>Nombre de dépôts de polystyrène et d'aérosols ajoutés</li> <li>Nombre de collectes de RDD retirées grâce aux services offerts dans les écocentres et points de dépôt</li> </ul>	•	•	•	•											
	26	Poursuivre les collectes ponctuelles des résidus domestiques dangereux (RDD), du matériel électronique, informatique, électrique, des électroménagers et appareils réfrigérants, tant que ce service est nécessaire	<ul style="list-style-type: none"> <li>Reconduire le contrat et les ententes annuelles de la MRC pour la collecte des RDD tant et aussi longtemps qu'une méthode plus efficace de récupération n'a pas été mise en place.</li> <li>Réévaluer régulièrement l'efficacité et la pertinence du service en fonction du contexte et des services connexes de récupération offerts sur le territoire.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Contrat et ententes reconduits</li> <li>Conclusions de l'évaluation annuelle de l'efficacité des services</li> </ul>	•	•		•											

ANNEXE 3

Plan d'action détaillé du PGMR de la MRC du Haut-Saint-Laurent

OBJECTIF	N°	MESURE	MOYENS DE MISE EN ŒUVRE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	SECTEUR D'INTERVENTION			TYPE DE MESURE					RESPONSABLE(S) ◊ OU COLLABORATEUR(S) •			PÉRIODE		BUDGET	
					Résidentiel	ICI	CRD	3RV	ISÉ	Services & installation	Acquisition de connaissances	Administration & suivi	Politique & réglementation	MRC	Municipalités	Autres (OGD, etc.)	Année d'implantation	Nombre d'années de réalisation	Coût total
<b>Orientation 4 : Améliorer la desserte du territoire par les écocentres et les points de dépôt de produits couverts par une REP.</b>																			
Objectif : Améliorer les services à la population par le biais des écocentres et des points de dépôts visant à desservir 100 % de la population.																			
B - Planter de nouveaux services pour favoriser l'apport volontaire	27	Offrir l'accès du secteur des ICI aux dépôts et aux écocentres pour des volumes comparables au secteur résidentiel et/ ou pour les matières couvertes par la responsabilité élargie des producteurs (REP).	<ul style="list-style-type: none"> <li>Offrir l'accès aux écocentres aux entrepreneurs pour des travaux résidentiels, et en déterminer les modalités d'accès (preuve de résidence, volume, tarification s'il y a lieu).</li> <li>Donner l'accès aux ICI, sans frais dans la mesure du possible, pour les produits couverts par une REP (ex. huiles usées, tubes fluorescents).</li> <li>Évaluer la possibilité d'accepter les résidus de CRD du secteur des ICI moyennant une tarification (ex. 40 \$/m<sup>3</sup>).</li> <li>Prévoir la mise en place du service auprès des ICI pour les résidus de CRD si l'évaluation énoncée précédemment est concluante.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Identification et diffusion des modalités d'accès des entrepreneurs aux écocentres</li> <li>Identification des produits REP pouvant être déposés sans frais par les ICI dans les écocentres</li> <li>Décision sur la possibilité d'accepter les résidus de CRD du secteur des ICI</li> </ul>															
	28	Planter un programme de récupération des plastiques de bateaux.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Intégrer une entente de partenariat en Montérégie avec un récupérateur de plastiques de bateaux.</li> <li>Identifier le porteur de projet au niveau local et le bailleur de fonds de ce programme.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Adhésion à l'entente de partenariat</li> <li>Identification du porteur de projet et de la source de financement</li> </ul>															
														<b>Sous total - Orientation 4</b>		<b>222 500 \$</b>			

Plan d'action détaillé du PGMR de la MRC du Haut-Saint-Laurent

OBJECTIF	N°	MESURE	MOYENS DE MISE EN ŒUVRE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	SECTEUR D'INTERVENTION			TYPE DE MESURE					RESPONSABLE(S) ◊ OU COLLABORATEUR(S) •			PÉRIODE		BUDGET	
					Résidentiel	ICI	CRD	3RV	ISÉ	Services & installation	Acquisition de connaissances	Administration & suivi	Politique & réglementation	MRC	Municipalités	Autres (OGD, etc.)	Année d'implantation	Nombre d'années de réalisation	Coût total
<b>Orientation 5 : Encourager la concertation, l'acquisition de connaissances et l'amélioration continue.</b>																			
<b>Objectif : Impliquer les acteurs du territoire dans les efforts d'amélioration de la GMR.</b>																			
<b>A - Impliquer les acteurs du territoire dans les efforts d'amélioration de la GMR</b>	29	Acquérir des connaissances sur les plus grands générateurs de déchets provenant du secteur des ICI afin de diminuer les quantités éliminées.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mettre sur pied un système de documentation afin d'identifier les grands générateurs de matières résiduelles sur le territoire.</li> <li>Communiquer avec les ICI ciblés afin d'établir la nature des matières résiduelles générées (y compris les boues) – quantités, traitements actuels, équipements en place, façon dont ils les gèrent et en disposent.</li> <li>Mandater un organisme (ex. le CREM) pour réaliser un portrait de la gestion des matières résiduelles dans les ICI (ex. sondage téléphonique, taux de participation aux collectes des matières recyclables et organiques, mode de collecte des matières (municipal ou privé), satisfaction actuelle envers la collecte, estimation du volume de déchets générés.</li> <li>Analyser les informations recueillies afin de déterminer les opportunités et les contraintes de ce secteur face à l'adoption de pratiques plus responsables de gestion des matières résiduelles.</li> <li>Évaluer avec les ICI ciblés les moyens spécifiques pouvant être mis en place afin de diminuer la quantité de matières résiduelles éliminées.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Identification des méthodes de réception et de compilation des données et ainsi que du responsable du suivi</li> <li>Nombre d'ICI contactés</li> <li>Rapport sur le portrait réalisé</li> <li>Liste des opportunités et des contraintes du secteur</li> <li>Moyens retenus afin de diminuer la quantité de matières résiduelles éliminées</li> </ul>															
	30	Accompagner plusieurs ICI non desservis par la collecte municipale dans l'implantation ou l'amélioration de la gestion des résidus organiques et d'autres matières résiduelles.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Intégrer les ICI assimilables à la collecte municipale des matières organiques au cours des deux premières années de collecte.</li> <li>Déléguer à la MRC le rôle d'accompagnement de certains ICI (municipalités).</li> <li>Effectuer une tournée estivale sur plusieurs années en partenariat avec un organisme tel que le CRE Montérégie (Conseil régional de l'environnement).</li> <li>Intégrer dans cette tournée les moyens et les gros ICI (ex. camping).</li> <li>Réutiliser ou s'inspirer de guides existants sur la réduction des matières résiduelles dans les ICI, et contribuer à informer les ICI des obligations et des objectifs gouvernementaux relatifs à la <i>Stratégie de valorisation de la matière organique</i> (SVMO) et à la modernisation de la collecte sélective au Québec.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Intégration des ICI assimilables à la collecte complétée</li> <li>Réalisation de la tournée avec le CREM</li> <li>Intégration des moyens et gros ICI complétée</li> <li>Guides retenus ou réalisés</li> <li>Nombre d'ICI informés et plateformes de diffusion utilisées</li> </ul>															

## Plan d'action détaillé du PGMR de la MRC du Haut-Saint-Laurent

OBJECTIF	N°	MESURE	MOYENS DE MISE EN ŒUVRE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	SECTEUR D'INTERVENTION			TYPE DE MESURE					RESPONSABLE(S) ◇ OU COLLABORATEUR(S) •			PÉRIODE		BUDGET		
					Résidentiel	ICI	CRD	3RV	ISÉ	Services & installation	Acquisition de connaissances	Administration & suivi	Politique & réglementation	MRC	Municipalités	Autres (OGD, etc.)	Année d'implantation	Nombre d'années de réalisation	Coût total	Coût annuel
<b>Orientation 5 : Encourager la concertation, l'acquisition de connaissances et l'amélioration continue.</b>																				
Objectif : Impliquer les acteurs du territoire dans les efforts d'amélioration de la GMR.																				
A - Impliquer les acteurs du territoire dans les efforts d'amélioration de la GMR	31	Réaliser une veille des programmes d'aide financière et des appels de propositions visant l'amélioration des pratiques et de la performance du territoire en gestion des matières résiduelles	<ul style="list-style-type: none"> <li>Réaliser une veille et transmettre l'information aux représentants GMR des municipalités (groupe de suivi de la mise en œuvre du PGMR).</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de programmes d'aide et d'appels à propositions répertoriés et diffusés</li> </ul>	•	•	•													
	32	Évaluer le potentiel d'optimisation et d'harmonisation des collectes municipales	<ul style="list-style-type: none"> <li>Évaluer (MRC et municipalités) les opportunités et les contraintes de moduler le nombre de collectes.</li> <li>Évaluer l'optimisation des circuits de collectes incluant la possibilité de regrouper plusieurs municipalités.</li> <li>Évaluer les modes de collecte, les types de camion et les types de contenants (ex. conteneurs pour les ICI et les multilogements).</li> <li>Ajuster les appels d'offres et les services, s'il y a lieu, afin d'harmoniser la fréquence des collectes à travers toutes les municipalités.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Identification des opportunités et des contraintes au regroupement des collectes</li> <li>Conclusions par rapport aux possibilités d'optimisation des circuits de collecte</li> <li>Conclusions de l'évaluation des modes de collecte, des types de camion et des types de contenant</li> <li>Nombre de municipalités ayant modifié leurs appels d'offres et services</li> </ul>	•	•														
B - Procéder à la mise en œuvre du PGMR de manière concertée	33	Évaluer en comité PGMR, de façon semestrielle, le niveau d'avancement de la mise en œuvre des mesures du PGMR selon l'échéancier prévu	<ul style="list-style-type: none"> <li>Proposer une planification des mesures à mettre en œuvre dans l'année à venir, des actions requises et des responsables pour chacune des mesures.</li> <li>Organiser des rencontres du comité PGMR deux fois par année afin de faire le bilan du niveau d'atteinte des objectifs et de la mise en œuvre des actions du PGMR, des actions à venir et du budget à prévoir pour l'année suivante.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Document de planification annuelle réalisé</li> <li>Nombre de rencontres annuelles tenues par le comité PGMR</li> <li>Nombre de mesures du PGMR réalisées</li> </ul>	•	•	•													

ANNEXE 3

Plan d'action détaillé du PGMR de la MRC du Haut-Saint-Laurent

OBJECTIF	N°	MESURE	MOYENS DE MISE EN ŒUVRE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	SECTEUR D'INTERVENTION			TYPE DE MESURE					RESPONSABLE(S) ◊ OU COLLABORATEUR(S) •			PÉRIODE		BUDGET	
					Résidentiel	ICI	CRD	3RV	ISÉ	Services & installation	Acquisition de connaissances	Administration & suivi	Politique & réglementation	MRC	Municipalités	Autres (OGD, etc.)	Année d'implantation	Nombre d'années de réalisation	Coût total
<b>Orientation 5 : Encourager la concertation, l'acquisition de connaissances et l'amélioration continue.</b>																			
Objectif : Impliquer les acteurs du territoire dans les efforts d'amélioration de la GMR.																			
B - Procéder à la mise en œuvre du PGMR de manière concertée (suite)	34	Tenir au moins une rencontre annuelle avec les représentants municipaux afin d'optimiser la réalisation des mesures du PGMR.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nommer la personne qui représentera la municipalité lors des rencontres de suivi de la mise en œuvre du PGMR.</li> <li>Créer un groupe de type <i>Teams</i><sup>MC</sup> (représentants municipaux et MRC).</li> <li>Tenir annuellement au moins une rencontre de suivi du PGMR avec le groupe (planification annuelle de la mise en œuvre du PGMR diffusée en début d'année).</li> <li>Partager le bilan annuel du PGMR transmis au MELCCFP.</li> <li>Proposer un outil de compilation de données permettant de suivre régulièrement l'évolution des quantités de matières résiduelles.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de municipalités ayant nommé un représentant</li> <li>Groupe <i>Teams</i><sup>MC</sup> (ou autre) créé</li> <li>Date de la ou des rencontres annuelles</li> <li>Partage du bilan annuel de mise en œuvre du PGMR</li> <li>Nature de l'outil proposé pour la compilation des données</li> </ul>	•	•	•												
													◊	•	•	2025	6	90 000 \$	15 000 \$
													Sous total - Orientation 5		245 000 \$				
													Grand total		6 693 110 \$				

## ANNEXE 4

### Synthèse des coûts de mise en œuvre du plan d'action du PGMR

No	Mesure	2024-2025	2025-2026	2026-2027	2027-2028	2028-2029	2029-2030	2030-2031	Total
1	Participer à l'implantation de la feuille de route montréalaise en économie circulaire.	5 000,00 \$	5 000,00 \$	5 000,00 \$	5 000,00 \$	5 000,00 \$	5 000,00 \$		30 000,00 \$
2	Adopter une politique régionale d'approvisionnement responsable et de développement durable.				7 500,00 \$	7 500,00 \$			15 000,00 \$
3	Interdire par règlement le dépôt de matières organiques, de matières recyclables et de bois dans les bacs et les conteneurs à déchets des résidences et des ICI desservis par la collecte municipale.						25 000,00 \$	25 000,00 \$	50 000,00 \$
4	Élaborer et diffuser un guide vert sur les programmes existants et les bonnes pratiques écoresponsables.		6 333,00 \$	6 333,00 \$	6 333,00 \$				18 999,00 \$
5	Produire des campagnes publicitaires municipales afin de promouvoir l'information et la sensibilisation citoyenne à la récupération des matières recyclables et des matières organiques.				25 000,00 \$	25 000,00 \$	25 000,00 \$	25 000,00 \$	100 000,00 \$
6	Maintenir le programme de subvention des couches lavables et l'élargir aux produits d'hygiène personnelle.	4 250,00 \$	4 250,00 \$	4 250,00 \$	4 250,00 \$	4 250,00 \$	4 250,00 \$	4 250,00 \$	29 750,00 \$
7	Appuyer les demandes du milieu scolaire pour des activités de sensibilisation et des mesures de réduction des déchets.			37 000,00 \$	37 000,00 \$	37 000,00 \$	37 000,00 \$		148 000,00 \$
8	Encourager les organismes communautaires à l'organisation de cafés-rencontres, d'ateliers sur des thématiques de réduction des déchets et de réemploi.		10 000,00 \$	10 000,00 \$	10 000,00 \$				30 000,00 \$
9	Diminuer la fréquence de collecte des déchets domestiques à 26 collectes par année.						20 000,00 \$	20 000,00 \$	40 000,00 \$
10	Détourner de l'élimination les encombrants potentiellement réutilisables ou recyclables.				40 000,00 \$	40 000,00 \$	40 000,00 \$	40 000,00 \$	160 000,00 \$
11	Mettre sur pied une campagne d'information, sensibilisation et éducation (ISÉ) à l'implantation des programmes municipaux de gestion des résidus organiques.	10 000,00 \$	10 000,00 \$	10 000,00 \$	10 000,00 \$	10 000,00 \$	10 000,00 \$	10 000,00 \$	70 000,00 \$
12	Desservir l'ensemble du territoire en collectes à la porte et en implantation de composteurs domestiques pour la valorisation des matières organiques.	320 288,00 \$	320 288,00 \$	320 288,00 \$	320 288,00 \$	320 288,00 \$	320 288,00 \$	320 288,00 \$	2 242 016 \$
13	Mettre en place un programme d'information, sensibilisation et éducation (ISÉ) auprès des ICI qui pourraient être intégrés à la collecte municipale.				5 833,00 \$	5 833,00 \$	5 833,00 \$		17 499,00 \$
14	Documenter les modes de gestion des boues de fosses septiques au Québec.				2 500,00 \$	2 500,00 \$	2 500,00 \$	2 500,00 \$	10 000,00 \$
15	Encourager la gestion conforme et le recyclage des boues de fosses septiques.		33 500,00 \$	33 500,00 \$	33 500,00 \$	33 500,00 \$	33 500,00 \$	33 500,00 \$	201 000,00 \$
16	Implanter un programme de suivi de la vidange des boues de fosses septiques.					6 500,00 \$	6 500,00 \$	6 500,00 \$	19 500,00 \$

## ANNEXE 4

## Synthèse des coûts de mise en œuvre du plan d'action du PGMR

No	Mesure	2024-2025	2025-2026	2026-2027	2027-2028	2028-2029	2029-2030	2030-2031	Total
17	Poursuivre l'inventaire des fosses septiques dans certaines municipalités ou certains secteurs.			37 000,00 \$	37 000,00 \$	37 000,00 \$	37 000,00 \$	37 000,00 \$	185 000,00 \$
18	Favoriser la valorisation des boues des stations d'épuration en faisant un suivi annuel de la vidange et du mode de traitement.	3 429,00 \$	3 429,00 \$	3 429,00 \$	3 429,00 \$	3 429,00 \$	3 429,00 \$	3 429,00 \$	24 003,00 \$
19	Favoriser au maximum la valorisation des boues d'épuration lorsqu'elles respectent les critères environnementaux.	114 288,00 \$	114 288,00 \$	114 288,00 \$	114 288,00 \$	114 288,00 \$	114 288,00 \$	114 288,00 \$	800 016,00 \$
20	Conscientiser les demandeurs de permis de construction ou de rénovation (citoyens et entrepreneurs) quant à l'importance de favoriser la récupération des résidus de CRD.			40 000,00 \$	40 000,00 \$	40 000,00 \$	40 000,00 \$	40 000,00 \$	200 000,00 \$
21	Planter au moins un écocentre dans le secteur Ouest du territoire de la MRC et assurer la gestion du bois et des résidus de construction/rénovation/démolition (CRD) pour l'ensemble des citoyens et des ICI du territoire.	237 143,00 \$	237 143,00 \$	237 143,00 \$	237 143,00 \$	237 143,00 \$	237 143,00 \$	237 143,00 \$	1 660 001 \$
22	Planter au moins une option de desserte pour les citoyens et les ICI qui ne seraient pas desservis par l'écocentre de l'Ouest.		10 000,00 \$	10 000,00 \$	10 000,00 \$				30 000,00 \$
23	Organiser un projet-pilote de récupération des résidus de CRD, incluant le bois, dans le but de documenter et de proposer un modèle de collecte ponctuelle de type « Écocentre mobile » pour les citoyens et les ICI des municipalités.		48 333,00 \$	48 333,00 \$	48 333,00 \$				144 999,00 \$
24	Consolider la récupération des plastiques agricoles dans les points de dépôt sur le territoire de la MRC en collaborant avec l'organisme de gestion (AgriRÉCUP).	10 000,00 \$	10 000,00 \$	10 000,00 \$	10 000,00 \$	10 000,00 \$	10 000,00 \$	10 000,00 \$	70 000,00 \$
25	Optimiser les services de récupération dans les dépôts et les écocentres de la MRC dans le but d'augmenter l'accessibilité des citoyens et les ICI du Haut-Saint-Laurent à la récupération de certains produits.		5 000,00 \$	5 000,00 \$	5 000,00 \$	5 000,00 \$	5 000,00 \$	5 000,00 \$	30 000,00 \$
26	Poursuivre les collectes ponctuelles des résidus domestiques dangereux (RDD), du matériel électronique, informatique, électrique, des électroménagers et appareils réfrigérants, tant que ce service est nécessaire.	25 000,00 \$	25 000,00 \$	25 000,00 \$					75 000,00 \$
27	Offrir l'accès du secteur des ICI aux dépôts et aux écocentres pour des volumes comparables au secteur résidentiel et/ou pour les matières couvertes par la responsabilité élargie des producteurs (REP).			2 500,00 \$	2 500,00 \$	2 500,00 \$	2 500,00 \$	2 500,00 \$	12 500,00 \$
28	Planter un programme de récupération des plastiques de recouvrement de bateaux.				8 750,00 \$	8 750,00 \$	8 750,00 \$	8 750,00 \$	35 000,00 \$
29	Acquérir des connaissances sur les plus grands générateurs de déchets provenant du secteur des ICI afin de diminuer les quantités éliminées.			10 000,00 \$	10 000,00 \$	10 000,00 \$			30 000,00 \$

## ANNEXE 4

## Synthèse des coûts de mise en œuvre du plan d'action du PGMR

No	Mesure	2024-2025	2025-2026	2026-2027	2027-2028	2028-2029	2029-2030	2030-2031	Total
30	Accompagner plusieurs ICI non desservis par la collecte municipale dans l'implantation ou l'amélioration de la gestion des résidus organiques et d'autres matières résiduelles.					7 500,00 \$	7 500,00 \$	7 500,00 \$	22 500,00 \$
31	Réaliser une veille des programmes d'aide financière et des appels de propositions visant l'amélioration des pratiques et de la performance du territoire en gestion des matières résiduelles.	2 500,00 \$	2 500,00 \$	2 500,00 \$	2 500,00 \$	2 500,00 \$	2 500,00 \$	2 500,00 \$	17 500,00 \$
32	Évaluer le potentiel d'optimisation et d'harmonisation des collectes municipales.				12 500,00 \$	12 500,00 \$			25 000,00 \$
33	Évaluer en comité PGMR, de façon semestrielle, le niveau d'avancement de la mise en œuvre des mesures du PGMR selon l'échéancier prévu.		10 000,00 \$	10 000,00 \$	10 000,00 \$	10 000,00 \$	10 000,00 \$	10 000,00 \$	60 000,00 \$
34	Tenir au moins une rencontre annuelle avec les représentants municipaux afin d'optimiser la réalisation des mesures du PGMR.		15 000,00 \$	15 000,00 \$	15 000,00 \$	15 000,00 \$	15 000,00 \$	15 000,00 \$	90 000,00 \$
35	<b>Total annuel</b>	<b>731 898 \$</b>	<b>870 064 \$</b>	<b>996 564 \$</b>	<b>1 073 647 \$</b>	<b>1 012 981 \$</b>	<b>1 027 981 \$</b>	<b>980 148 \$</b>	<b>6 693 283 \$</b>



## ANNEXE 5

### Revenus anticipés en gestion des matières résiduelles

Revenus	Montant de référence	2024-2025	2025-2026*	2026-2027	2027-2028	2028-2029	2029-2030	2030-2031	Total
Redistribution des redevances à l'élimination (2022)	74 653 \$	25 312 \$**	25 818 \$**	26 334 \$**	95 162 \$	97 065 \$	99 006 \$	100 986 \$	469 700 \$
Compensation de la CS (2022)	1 048 988 \$	1 091 367 \$	856 035 \$	873 156 \$	890 619 \$	908 431 \$	926 600 \$	945 132 \$	6 491 300 \$
RCSM – collecte et transport (2022)	806 661 \$	839 250 \$	856 035 \$	873 156 \$	890 619 \$	908 431 \$	926 600 \$	945 132 \$	6 239 200 \$
RSCM – tri et conditionnement (2022)	242 327 \$	252 117 \$	***						252 100 \$
Programme d'optimisation des écocentres	196 000 \$								196 000 \$
Fonds régions et ruralité, Volet 4 (MAMH)	250 000 \$								250 000 \$
<b>Total des revenus estimés</b>	<b>1 569 641 \$</b>	<b>1 116 679 \$</b>	<b>881 853 \$</b>	<b>899 490 \$</b>	<b>985 781 \$</b>	<b>1 005 496 \$</b>	<b>1 025 606 \$</b>	<b>1 046 118 \$</b>	<b>7 407 000 \$</b>
<p>* Le taux annuel d'augmentation est estimé à 2 %</p> <p>** Plusieurs municipalités ne seront pas admissibles en raison de l'absence de desserte pour les matières organiques</p> <p>*** Les frais de tri et de conditionnement seront assumés directement par l'organisme de gestion</p>									